



Philos. vol.

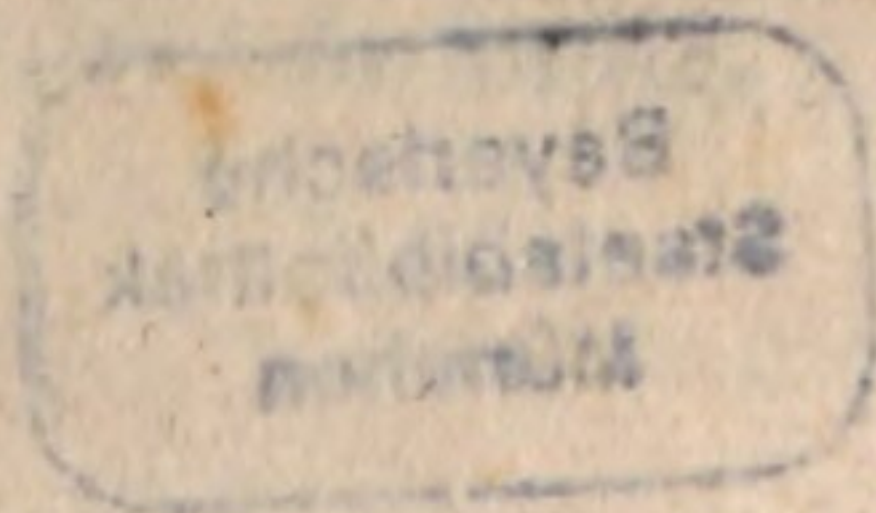
Pl. g. 611

DES
INSURRECTIONS,

R **OUVRAGE**

PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE.

A PARIS,



DES
INSURRECTIONS
OUVRAGE
PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE.

Bayerische
Staatsbibliothek
München

DES
INSURRECTIONS,

O U V R A G E

PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE,

*Sur les rapports des insurrections avec la
liberté et la prospérité des empires.*

Par THÉOPHILE MANDAR.

Combien il importe à ton bonheur, ô peuple ! que
tu ajoutes la sagesse à ta puissance ! . . . *Préface.*

A P A R I S,

CHEZ { Les DIRECTEURS de l'Imprimerie du
Cercle social, rue du Théâtre français.
MASSON, libraire, rue Saint-Denis.
DESENNE, au Palais d'Egalité.
La citoyenne LESCLAPART, rue du Roule.

1 7 9 3.

L'an deux de la République.

Je n'ai fait aucunes études. L'Univers a
été mon collège, et le genre humain mon
ami. J'ai eu pour maîtres les nations.

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

L'Ouvrage de T. Mandar, sur les insurrections, a été commencé plus de dix-huit mois avant la révolution de 1792.

T. Mandar a fait quelques additions depuis le 10 août ; mais il n'a pas jugé nécessaire de rien changer au texte d'un ouvrage qui lui a coûté tant de veilles. Les amis de ce citoyen ont été les témoins du vif sentiment qu'il a éprouvé à la vue des scènes qui ont effrayé l'Univers, au commencement du mois de septembre : nous l'avons entendu s'écrier : « Si mon ouvrage eût paru ; si mon ouvrage eût été répandu en » assez grand nombre, peut-être tous ces crimes !... »

En mars dernier, un libraire de Paris, ayant examiné l'ouvrage que nous donnons au public, il le rendit à T. Mandar, en lui disant : « Voilà votre ma- » nuscrit ; je ne l'imprimerai pas : vous cherchez à » calmer les orages qui naissent des insurrections ; » vous voulez les conjurer, même les prévenir : nous » avons besoin d'une grande secousse, et votre livre » pourroit la faire manquer ; c'est un chef-d'œuvre » de politique, dont les gens sages vous sauront peut- » être bon gré : il nous faut une crise..... »

T. Mandar a été, tour-tour, acteur et témoin dans les grands évènements qui se sont passés les 10 août ; et depuis cette époque, la section du Temple, sur

laquelle il fait sa résidence, l'a nommé Juri d'accusation du tribunal criminel, établi par la loi du 17 août 1792.

L'Assemblée nationale législative a rendu le décret qui organise ce tribunal, à la suite d'une harangue prononcée par le citoyen T. Mandar, à sa barre, dans la matinée du 17 août : de l'aveu de tous les membres qui se trouvèrent à l'Assemblée nationale, sa harangue fut celle d'un républicain ; il la prononça d'abondance.

Ceux qui ont entendu retentir ces grandes vérités politiques dont T. Mandar a composé son discours, liront sans doute, avec avidité, le fruit de ses veilles civiques et laborieuses. Nous savons, de plusieurs députés, que la harangue prononcée le 17 août, par notre jeune auteur, fut applaudie avec enthousiasme par les tribunes et par tout le côté gauche du président. Nous ajouterons que l'Assemblée, après l'avoir entendue, demeura consternée pendant dix-sept heures.

P R É F A C E.

Les réflexions contenues dans cet Ouvrage auroient besoin de cette sagesse qui s'acquiert par l'étude et par l'expérience, autant que de ce calme à l'aide duquel un auteur s'élève à la dignité de son sujet.

Il y avoit matière aux plus profondes méditations.

Peut-être me reprochera-t-on d'avoir *justifié*, par des argumens trop pleins d'énergie, et par des tableaux trop animés, les mouvemens d'un peuple qui gémissoit sous un mode de gou-

vernement si compliqué , si arbitraire
et si lâchement féroce.

J'ai long - tems hésité à publier cet
Ouvrage, composé pendant le silence
de la nuit: toutes les pensées , tou-
tes les réflexions qui embrassent dans
leur ensemble les grands intérêts de la
patrie , ne les doit-on pas à ses conci-
toyens ? Ils en seront juges ; et si parmi
tant d'écrivains qui ont partagé l'atten-
tion du public , il s'en est trouvé
si peu qui se soient avisés de pro-
poser des moyens, qui se soient rendu
compte de la passion de quelques hom-
mes pour des spectacles de carnage et
de sang ; si aucun de nos auteurs n'a
montré cette sagesse qui ose , à la vue
de ces plaies qui font éprouver au corps
politique une longue et continuelle ago-

nie ! Quoi ? de toutes parts je verrai naître et rugir le crime et le forfait ? Non ! citoyens , j'ai dû prendre la plume : et , ne se trouvât-il , dans tout le cours de cet Ouvrage , qu'une seule idée juste , un seul principe lumineux , une seule vue capable d'en inspirer de meilleures , je ne regretterai pas mes longues veilles.

Je m'étois persuadé de la nécessité de publier cet Ouvrage sans nom d'auteur ; mais on m'a observé qu'il y auroit quelque civisme à ne pas garder l'anonyme , particulièrement à la tête d'un livre destiné à servir de pont de communication entre l'ancien et le nouvel ordre de choses : on a prétendu que , parce qu'il s'élevoit au-dessus de l'anarchie , qu'il foudroie , il paroîtroit plus

utilement pour la bonne cause ; qu'il seroit d'un plus grand poids dans l'opinion des honnêtes-gens ; enfin on m'a persuadé qu'il y auroit beaucoup de loyauté à avouer un livre sur un sujet aussi neuf, aussi grand et aussi délicat.

Plein de confiance dans la pureté de mes intentions, je sacrifie ma sécurité et mon repos. Mais je préviens les personnes à qui cet Ouvrage paroîtroit dangereux, que je ne puis ni ne dois être jugé sur un passage isolé : j'en regarde toutes les pages, toutes les lignes et tous les principes, comme étant les conséquences d'un même tout, qui ne doit être considéré que dans son ensemble.

Le lecteur verra avec plaisir que je ne me suis pas présenté seul dans cet Ouvrage.

Je l'ai médité , environné des écrits de ces grands - hommes , devenus la gloire et l'ornement de la France et de l'Angleterre.

J'ai souvent invoqué leur sagesse ; j'ai consacré leur opinion dans des notes ; et l'accueil flatteur dont le public a honoré le premier ouvrage qui a paru sous mon nom (**DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET DE L'EXCELLENCE D'UN ÉTAT LIBRE**, etc. (1)), m'impose l'obligation de ne lui rien offrir qui ne soit digne de son attente et de mes efforts.

J'avoue combien un sujet aussi essentiellement lié aux plus grands intérêts , aussi profond , pouvoit être au-dessus de mes forces. J'ai à peine 33 ans , peu de livres. . . .

(1) Se trouve chez LAVILLETTE, libraire, rue du Batoir, n^o. 8.

Heureux ! si après cette vie solitaire,
dans laquelle mon ame est si alterée
de bonheur , la considération des
maux que j'aurai conjurés, et de la
félicité à laquelle j'aurai concouru ,
vient se mêler aux regrets de ceux
qui m'auront connu : aux tiens , ô ma
patrie !

Combien il importe à ton bonheur,
ô peuple ! que tu ajoutes la sagesse à
ta puissance !

de ne lui rien offrir qui ne soit digne de
son attention et de mes efforts.
J'avoue combien un sujet aussi es-
sentiellement lié aux plus grandes in-
térêts , aussi profond , pourvoit être au-
dessus de mes forces. J'ai à peine 33
ans , peu de livres . . .

(1) Se trouve chez LAFAYETTE, Libraire, rue de
Paris, no. 3.

D É D I C A C E

*Du discours préliminaire à nos
Neveux.*

N E V E U X ,

C'est le plus foible , le moins savant et le plus sincère ami des loix ; un ardent défenseur de la liberté , et le plus implacable ennemi de la tyrannie : c'est un homme qui n'a pour patrimoine que du courage , pour unique espérance la perspective éloignée de votre liberté, de vos vertus civiques et de votre horreur pour les tyrans ; un citoyen dont le front ne s'est jamais courbé , jamais découvert devant un monarque ; c'est un très-jeune élève , dans la science de la législation , qui vous adresse ce discours.

J'ai divisé ce discours en trois parties.

Dans la première , j'examine ce que l'on doit entendre par insurrections ; quelles sont leurs causes et leurs rapports avec la liberté du peuple , les orages qui les suivent , les maux dont elles menacent les états , et plus particulièrement les avantages dont elles sont le principe , et les moyens d'éviter leur impétueuse fureur , et enfin , comment on devra prévenir les effets , si grands , de l'irruption subite , et de la TOUTE - PRÉSENCE d'un peuple irrité.

Dans la seconde , je m'élance de toute la distance qui se trouve entre vous , ô Neveux ! et mon siècle. Je vous félicite d'être venus si tard ; et , pénétré d'un profond respect pour vos mâles vertus , sans me découvrir , je vous salue , je vous tends la main ;

je vous adresse la parole avec cette effusion de sentiment que l'on éprouve en s'adressant à des hommes dont la vie toute entière ne sera jamais offensée par aucune puissance supérieure à la puissance de la loi , par la rencontre d'un despote ; jamais effrayée par ses attentats , ni dévorée par ses agens.

O Neveux ! vous peserez quelquefois la couronne et le sceptre ; vous déploierez dans toute son étendue la pourpre royale. Etonnés , vous vous demanderez comment la possession de ces choses , que Dieu n'avoit permises que pour châtier les générations , a pu faire naître tant de guerres , et causer ces malheurs dont le cours se perpétuoit avec les siècles.

Dans la troisième et dernière partie , je considère quelle a été la cause de tous les maux enfantés par la tyrannie ; et plein du désir d'entendre sonner enfin la dernière heure de l'anar-

chie, et de saluer l'aube de la liberté ;
je forme des vœux pour la prospérité
d'un gouvernement, qui , après avoir
éprouvé des commotions si violentes et
si longues , n'aura d'appui que vos
vertus.

A Paris , l'an deux de la RÉPUBLI-
QUE FRANÇAISE , le 1^{er}. janvier 1793.

THÉOPHILE MANDAR.

DISCOURS

DISCOURS

PRÉLIMINAIRE.

ON peut considérer les insurrections comme la fièvre du corps politique.

Leurs causes ne sauroient être ni assez méditées, ni assez approfondies ; leurs maux, souvent plus désastreux que la guerre, sont l'occasion ou le prétexte des divisions, des émigrations, du discrédit qui naît de la disparition subite du numéraire ; elles peuvent régénérer un état vieilli ; comme elles peuvent précipiter sa chute.

Par les insurrections, un peuple s'élève tout-à-coup au niveau des plus grands peuples ; il inonde de sa fureur, il anéantit tout ceux par lesquels il se voyoit asservi. Présent par-tout, il agit en tous les lieux à la fois ; sa puissance est sans bornes comme

son ressentiment ; il ne dit pas « JE VEUX » ; il exécute, et sa volonté a toute la violence d'un torrent.

Par les insurrections, le tyran et la tyrannie sont ensevelis et consumés (1) ; par

(1) Il n'est pas vrai, quoiqu'on ait osé le prétendre, que l'abolition d'une forme de gouvernement entraîne la dissolution de la société ; au contraire, la société devient plus intime. Toute la partie de l'organisation sociale qui étoit dépositaire du gouvernement se développe sur la masse, et n'agit qu'au travers de cet ensemble. Les hommes, par instinct et par le calcul de leur bonheur, se sont habitués à la vie sociale : ces motifs sont devenus suffisans pour les porter à tous les changemens qu'ils trouveront nécessaires et convenables dans leur gouvernement. En un mot, l'homme est un être social, et il est impossible de l'isoler..... Mais combien de fois la tendance naturelle de la société n'a-t-elle pas été dérangée par les opérations du gouvernement, quand, loin d'être greffé sur la nature, il veut exister pour lui, et qu'il agit par faveurs ou oppressions ; alors il devient la cause des malheurs qu'il croit prévenir.

Quelle qu'en soit la cause apparente, la véritable cause d'une révolte est toujours le manque de bonheur. Voyez combien est faux le système de ces gouvernemens qui outragent la félicité publique, seule conservatrice des institutions sociales. Dans les Etats-unis, le pauvre n'est point opprimé, le riche n'est pas pri-

les insurrections , un peuple devient infiniment grand , heureux , puissant ; libre en un mot ; comme il peut se consumer par des divisions intestines , se livrer à tous les égaremens et à toute l'ivresse de la fureur. Là il imprime le sceau de sa grandeur , de sa sagesse , de sa puissance à plusieurs siècles ; ici il ébranle les colonnes de l'état , en accélère la chute , et va se mêler , reste fumant d'un peuple qui étoit hier , aux restes consumés des Grecs et des Romains.

Considérons les Anglo-Américains ; une insurrection les a séparés de la mère-patrie ; ils ont lutté avec un constant et généreux effort contre les attaques , l'astuce et l'ambition du cabinet britannique. Deux nations puissantes , l'Espagne et la France , ont tranché tous les nœuds qui les tenoient enchaînés au sort de l'Angleterre. Qu'en

vilégié , l'industrie n'est pas épuisée par la fastueuse extravagance d'une cour qui dévore le fruit de ses travaux ; les impôts sont peu nombreux , parce que le gouvernement est juste ; et comme il n'y existe aucune cause de misère , il n'existe aucun germe de révolte. T. PAINE.

est-il résulté ? L'indépendance des Etats-unis , leur accroissement et leur prépondérance dans le continent qu'ils habitent ; fruit naturel et nécessaire d'une constitution libre. (1) Et , pour l'Angleterre , une énergie et une puissance d'autant plus actives , et tellement liées à sa prospérité , qu'il semble que toute la portion de richesses et d'industrie , et tous les mouvemens qui n'avoient eu pour objet que

(1) La révolution d'Amérique prouve cette vérité , qui est seulement de théorie dans les sciences abstraites. Les gouvernemens étoient si profondément enracinés dans notre continent , les habitudes et la tyrannie abrutissoient tellement les esprits , que personne n'y pensoit à réformer l'état politique de l'homme. La liberté avoit été bannie de toute la surface de la terre , la raison étoit considérée comme une rébellion , et la pusillanimité de l'esclavage avoit énervé l'espèce humaine. Les siècles se sont écoulés , emportant avec eux une longue suite de crimes.

Dès que les révolutions ont commencé , on doit naturellement espérer qu'elles seront suivies d'autres révolutions ; et les probabilités sont plutôt pour le succès d'une chose déjà commencée , qu'elles ne l'étoient pour sa naissance. T. PAINE , THÉORIE ET PRATIQUE DES DROITS DE L'HOMME.

l'Amérique, aujourd'hui retenus dans son intérieur, forment comme un foyer de prospérité, dont toutes les issues, fermées par une main habile, centuplent les effets, en les dirigeant vers un point central, d'où il se ramifie ensuite, au gré de la sagesse et du génie.

La révolution des colonies anglaises a été, pour les Français, une leçon grande et instructive. En venant à l'aide d'un peuple opprimé, et qui se plaint du gouvernement sous lequel il vit, on se demande bientôt si l'on n'est pas aussi, soi-même, avili, méprisé; et, ce qu'il est affreux de penser, on s'enquiert si les autres nations ont, pour notre gouvernement, de l'estime, de la confiance et du respect. On examine, en fréquentant des peuples différens de mœurs, d'usages, et particulièrement de langage, quels peuvent être, pour ces peuples, les divers degrés de bonheur, qui résulteroient pour son pays de telles loix, comparées à telles ou telles loix, dont la sagesse agit chez un peuple voisin, avec d'autant plus d'énergie à nos yeux, que nous sommes plus tentés de les connoître; enfin parce que nous les exa-

minons avec cette attention que nous donnons à tout ce qui est nouveau , ou qui nous est étranger.

Quelque haut qu'on puisse remonter , dit Bossuet , pour rechercher dans les histoires les exemples des grandes mutations , on trouve que jusqu'ici elles sont causées ou par la mollesse , ou par la violence des princes. En effet , quand les princes , négligeant de connoître leurs affaires et leurs armées , ne travaillant qu'à la chasse , comme disoit un historien , n'ont de gloire que pour le luxe , ni d'esprit que pour inventer des plaisirs ; ou quand , emportés par une humeur violente , ils ne gardent plus ni loix , ni mesures , et qu'ils ôtent les égards ou la crainte aux hommes , en faisant que les maux qu'ils souffrent leur paroissent plus insupportables que ceux qu'ils prévoient ; alors , ou la licence excessive , ou la patience poussée à l'extrémité , menacent terriblement les maisons régnantes.

Les insurrections prennent naissance dans l'incurie des rois , dans l'audace de leurs ministres , dans l'ambition de ceux qui les entourent , dans la cupidité des chefs de l'administration , dans ce mépris

qu'ils professent pour les loix , et qui décèle leur peu d'estime pour le peuple dont ils sont les ennemis. Les insurrections ont pour cause la fausse habileté des grands à tout envahir , pour tout posséder : elles sont occasionnées par ces excès qui dessillent tout-à-coup les yeux des citoyens , et qui manifestent l'avidité , et l'ardente ambition , et l'atroce turpitude des cours ; et encore par ces attentats qui révèlent le vaste crime que l'on médite , et qui d'abord suffisent pour exciter dans tous les cœurs l'explosion de la fureur et de l'indignation. On n'entend plus qu'un cri , qui ébranle , qui anime ceux dont le caractère étoit le plus calme (1). De sujets soumis qu'ils étoient , ils deviennent , ceux-ci le bras qui renverse et qui détruit , ceux-

(1) Nulle ville au monde ne peut offrir un spectacle semblable à celui de Paris agité par une grande passion , parce que , dans aucune , la communication n'est aussi prompte , ni les esprits aussi actifs : Paris renferme dans son sein des citoyens de toutes les provinces ; et du mélange de ces caractères divers se compose le caractère national qui se distingue par une étonnante impétuosité. RABAUD , PRÉCIS HIST. DE LA RÉV. FRANÇAISE.

là , la foudre qui tonne , qui embrase et qui dévore.

C'est alors qu'on voit paroître ces hommes qui ont besoin , pour obtenir l'oubli de leurs crimes , du renversement de toutes les loix. Puissans du flot de la fureur , ils s'en servent habilement pour parvenir à leurs fins : ils s'en emparent , la dirigent , la modifient ; et , soit qu'ils l'augmentent , soit qu'ils la diminuent , ou qu'ils la retiennent , elle est à leurs ordres : ils l'appellent ; ils l'excitent ; ils l'appaisent. En un mot , la fureur du peuple est , tour-à-tour , en leurs mains , la vague qui les porte sur le trône , ou dont ils se servent pour l'anéantir , et avec le trône , toutes les autorités qui en émanent , et qui y aboutissent comme à leur centre.

Quand une fois , dit Bossuet , on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté , elle suit en aveugle , pourvu qu'elle en entende seulement le nom.

L'un des plus grands malheurs qui résultent des insurrections , pour un état , c'est que le peuple , jaloux d'user de sa force , ne sait pas s'arrêter où il faut , ni se modérer et se calmer à l'instant où il

devient le plus indispensable qu'il oublie sa toute-puissance , l'étendue et la grandeur de ses moyens ; c'est qu'au contraire, il arrive presque toujours qu'il ne se souvient, et ne veut se souvenir, que du juste motif qu'il a eu de repousser l'oppression.

Le peuple , dans sa fureur , offre un tableau varié des effets de toutes les passions fermentées à la fois , excitées , et agissant avec toute l'irascibilité dont chaque individu peut être susceptible. En de telles circonstances , et dans une crise aussi inquiétante , il n'est sorte de moyens , de ceux qui ne dérogent pas à dignité, qu'il ne soit permis d'employer. Tels que les harangues ; le prompt redressement des torts qui ont causé le plainte formée par le peuple ; promesses , et promesses sacrées ; aller , venir ; et le déploiement de tout ce qui peut étonner son courage, ou parler à son cœur. En de certaines circonstances, celui qui l'aura fait rire , aura rendu un aussi important service , que s'il eût éteint un incendie. Mais celui-là qui aura silencé et rasséréené le peuple, qui aura captivé son attention , qui l'aura attendri ; celui-là méritera des couronnes !

Que dirons-nous de celui qui auroit porté l'épouvante et l'effroi dans le sein des scélérats; qui, glaçant tous leurs sentimens par la menace rapide, impétueuse, de toute la rigueur des loix; qui, par un mot plein de sagesse, éveillant tout-à-coup un peuple immense, présenteroit à ses yeux la perspective hideuse et sanglante, qui se déroule en flots de forfaits et de crimes!... qui, nouveau Démosthène (1), tonnant

(1) Il en est du sentiment qui produit l'éloquence, comme de celui qui conduit à l'héroïsme; de grandes passions peuvent seules lui inspirer de grands mouvemens. Faites passer dans l'ame la plus vulgaire une de ces grandes passions; à ses approches, l'homme médiocre expire, et le grand-homme commence; c'est l'aimant qui agite le plus dur des métaux; c'est qu'en agitant l'ame, les grandes passions l'agrandissent au point de l'égaliser aux plus vastes objets; c'est, qu'ainsi agrandie, elle ne voit plus rien au-dessus d'elle; qu'à ses yeux, si l'on peut s'exprimer de la sorte, les plus hautes montagnes s'applanissent, et le ciel même s'abaisse; c'est que, semblable alors à un aigle, dont l'œil soutient sans peine les regards du soleil, elle envisage de sang-froid le péril, la douleur et la mort même, ces monstres dont l'aspect épouvante si fort le commun des mortels. CÉRUTTI, DISC. SUR L'ÉLOQUENCE.

devant le peuple , contre ces scélérats qui conspirent contre son bonheur , enchaîneroit leurs bras , après avoir brisé leurs volontés impies ; qui , usant tour-à-tour de la promesse ou de la menace ; éclairant de toutes parts ; parlant à tous ; persuadant celui-ci , interrogeant celui-là ; se rendant maître de cet autre ; sévissant d'un regard et d'un geste ! C'est le bras du Tout - Puissant , sous une forme humaine ; ici par la confiance qu'il inspire ; là , par la terreur qu'il a semée , il porte la paix !

En de telles circonstances , si l'orateur étoit fortement ému , il n'y a , ni dans les sciences , ni dans la nature , image ou richesse dont il ne dût s'aider.

Le peuple demeure-t-il indomptable ; sa fureur s'accroît-elle ; elle est au même degré ? Alors l'orateur s'élance à la tribune , au milieu de ce peuple ; il obtient du silence ; il appelle à soi , pour calmer ce lion superbe , toute la puissance des paroles et du geste. A sa voix , les cieux s'abaissent , se changent en torrens , la terre tremble ! . . . les arbres et les plantes cessent de croître. Il se demande si l'air est

pur , si les sons ne répercutent pas sa douleur ; il peint toute l'horreur dont il est saisi , dont son ame est pénétrée ? . . . et , s'adressant aux jeunes-gens , il leur dit : déjà je vois , sur vos têtes , les années s'arrêter ; aux vieillards , la tombe va refuser vos cendres ; à tous , la terre va s'entr'ouvrir , pour dévorer des hommes coupables de désobéissance à la loi. Qu'il n'hésite pas , dans ses apostrophes , et par ses ironies , ses reproches , et son silence , et sa douleur , et par je ne sais quelle muette horreur , qu'il dépend de lui d'inspirer , et de communiquer à tous ceux qui l'écou- tent ; qu'il invoque tous les moyens ; qu'il se permette toutes choses , pour rétablir la puissance de la loi ; que , si je puis ainsi m'exprimer , l'orateur fasse comme une multiplication de sagesse , de prudence et d'amour pour les loix ; que son ame élevée se répande comme un vent.

O peuple ! peuple que je chéris ! toi dont le bonheur fait l'unique objet de mes longues veilles ! En ces momens de deuil , où , te séparant de ta gloire , dépouillant ta bonté , tu revêts l'indignation et la fureur ; tu donnes à tes enfans le spectacle de la

dévastation et de l'incendie : jours d'effroi ! jours affreux ! en ces momens cruels , sous tes yeux ! le crime appelle la vengeance ; la vengeance le crime ; la mort moissonne , et tes espérances , et tes vertus : elle va , flétrissant ta gloire , tes richesses , et ne te laisse , après tant de désastres , que misère , que regrets , que douleur !..... (1)

Ce seroit étrangement s'abuser que de reprocher au peuple tout l'odieux qui résulte des insurrections. Il y auroit non seulement de la mauvaise foi ; ce seroit une calomnie mêlée de cruauté et d'injustice. Je dirai donc , avec Mirabeau :

(1) Qui pourra entendre , et qui osera raconter les évènements du 2 septembre et des jours qui ont suivi cette nuit , où , pour sauver la patrie , on a sacrifié aux principes , fermé l'oreille au sentiment , imposé silence à la voix sacrée de la justice , au cri de l'humanité ; cette nuit , où la loi fut couverte d'un épais rideau ; où la massue , haut levée , tomboit , tomboit ; où des hommes , érigés tout-à-coup en dictateurs , prononcèrent des arrêts , exécutés avec une vitesse qui sembloit devancer la promptitude des jugemens.

Quel sera l'historien de ces évènements désastreux ?

« Les gouvernemens ne font que mois-
 » sonner , en de telles circonstances , les
 » fruits de leur propre iniquité ». Mais
 encore que la tyrannie en soit atterrée ;
 encore que ses agens doivent conserver
 un long souvenir des vengeances popu-
 laires ; en serai-je moins autorisé à mé-
 diter sur les moyens d'éloigner ou de
 diminuer la fréquence de ces grands
 exemples , soit en indiquant aux rois ,
 et à leurs suppléans , les causes qui les
 produisent , soit en proposant aux peuples
 qui veulent être libres , les règles qu'il
 leur importe de suivre.

« La misère des peuples , nous dit-on ,
 » est le plus sûr appui de l'autorité royale.
 » Quelle absurdité ! quelle horreur ! (s'écrie
 » Thomas Morus) et , continue-t-il , les

Quel TACITE annoncera aux siècles , cette explosion
 de la fureur du peuple , cet incendie impossible à
 calmer , impossible à couper , impossible à éteindre ?

Tout semble imposer la loi d'un éternel silence
 sur ces évènements. Quel homme osera justifier tant
 de malheurs , et ce fleuve de sang , et ce cri étouffé
 sous les coups de la mort ? ... Victimes nombreuses ,
 votre douleur s'élance , le tombeau ne peut l'embrasser
 toute entière ; vos cendres sont debout !

» hommes avares et farouches qui ont l'au-
 » dace de nous parler ainsi , ont-ils jamais
 » consulté l'expérience ? elle leur auroit
 » appris que c'est la misère elle-même qui
 » enfante , et la haine qu'on porte au sou-
 » verain , et les séditions qui déchirent le
 » cœur de son royaume. En effet , qui
 » doit souhaiter , qui doit accélérer , avec
 » plus d'ardeur , ces révolutions qui chan-
 » gent la face des empires , que ceux qui
 » supportent impatiemment ce joug ap-
 » pesanti sous lequel ils gémissent ? En-
 » couragé par l'espoir de trouver quelque
 » occasion d'améliorer son sort dans le
 » bouleversement des affaires , qui porte
 » avec plus d'audace et de rapidité dans
 » toutes les veines de l'état , le feu de
 » la rebellion , que celui qui n'a rien à
 » perdre ? ».

Pourquoi les peuples obtiennent-ils si
 rarement le bienfait de la liberté , et pour
 laquelle ils ont fait les plus grands sacri-
 fices ? Ah ! c'est que les grands et les ri-
 ches sont persuadés que les citoyens seront
 bientôt lassés , et qu'il leur suffira d'atten-
 dre ; que , pour eux , la liberté , tôt ou
 tard changée en licence , leur sera enfin

un fardeau dont ils seront accablés ; qu'il leur suffira d'exciter çà et là , et de tems en tems , le feu de la discorde ; ils se reposent dans l'espérance que des rivalités , des haines , des intérêts faciles à aigrir , et une ambition , dont ils varient , dont ils augmentent les illusions ; ils se flattent qu'un avenir , toujours gros d'événemens , un tems présent plus ou moins agité , quelques revers , de petits et vantés succès , et je ne sais quelle succession rapide de crainte , de frayeur , de maux infinis (suspendus , ce semble , à leur volonté) , puis d'un bonheur suivi , d'une félicité longue , d'une puissance et d'une prospérité dignes d'envie ! O peuple ! peuple que l'on abuse ! .. Et je vis ! et je distinguerai le jeu de tous leurs ressorts ; j'aurai découvert la magie de leurs projets ; j'aurai pesé toute la vanité de leur sagesse , et je m'y livrerois ! Non ! Ce n'est pas vainement que j'ai voué mes ans au salut de mes concitoyens.

D'où vient tout ce levain d'anarchie qui soulève contre les loix un si grand nombre d'hommes ? Sinon le despotisme qui s'agite , et qui s'étonne de rencontrer dans tous les cœurs un sentiment d'amour pour une constitution

titution qui n'offre aux citoyens , pour caution de leur fortune , que leur travail ; de leur félicité , que leurs vertus ; et qui n'a besoin que du souvenir du passé pour leur faire préférer la mort à tout ce qui n'est pas la liberté (1).

C'est donc une vérité reconnue que la

(1) Comme quelques maladies bouleversent la tête des hommes , et leur ôtent le souvenir du passé , il se trouve quelquefois , dans la durée des états , des époques violentes , où les révolutions font sur les peuples ce que certaines crises font sur les individus ; où l'horreur du passé tient lieu d'oubli , et où l'état , embrasé par les guerres civiles , renaît , pour ainsi dire , de sa cendre , et reprend la vigueur de la jeunesse en sortant des bras de la mort. Telle fut Sparte au tems de Licurgue ; telle fut Rome après les Tarquins , et telles ont été parmi nous la Hollande et la Suisse après l'expulsion des tyrans.

Mais ces évènements sont rares ; ce sont des exceptions dont la raison se trouve toujours dans la constitution particulière de l'état excepté : elles ne sauroient même avoir lieu deux fois par le même peuple ; car il peut se rendre libre tant qu'il n'est que barbare ; mais il ne le peut plus quand le ressort civil est usé. Alors les troubles peuvent le détruire , sans que les révolutions puissent le rétablir ; et sitôt que ses fers sont brisés , il tombe épars , et n'existe plus : il lui faut désormais un maître et non pas un libérateur. Peuples

tourmente horrible qui naît , pour la société , du passage d'un état soumis et abject , et des horreurs du despotisme , à un gouvernement libre , est , pour les citoyens , comme un air vif auquel ils ne peuvent s'accoutumer d'abord. La liberté est pour ces hommes un aliment trop nourrissant (1) ; ils ne peuvent en user que peu à peu.

O nuit ! prête-moi tes sombres couleurs !
Douleur , sentiment , c'est vous seuls que

libres , souvenez - vous de cette maxime : on peut acquérir la liberté , mais on ne la recouvre jamais.

La jeunesse n'est pas l'enfance. Il est pour les nations comme un tems de jeunesse , ou , si l'on veut , de maturité , qu'il faut attendre avant de la soumettre à des loix ; mais la maturité d'un peuple n'est pas facile à connoître ; et , si on la prévient , l'ouvrage est manqué. Tel peuple est disciplinable en naissant ; tel autre ne l'est pas au bout de dix siècles. J. J. ROUSSEAU. *Contrat social*, chap. VIII.

(1) Il en est de la liberté comme de ces alimens solides et succulens , ou de ces vins généreux propres à nourrir et fortifier les tempéramens robustes qui en ont l'habitude , mais qui accablent , ruinent et enivrent les foibles et délicats qui n'y sont point faits. Les peuples accoutumés à des maîtres ne sont plus en état de s'en passer ; s'ils tentent de secouer le joug , ils s'éloi-

j'invoque. Dieu ! quel est ce spectre qui remplit de sa présence toute l'horreur de ces lieux ? Dans ses mains sont une coupe , un poignard et de l'or : la promesse perfide est sur ses lèvres ; il cache sous un fard épais les rides sillonnées sur son visage à traits de crimes ; tyran des passions , il n'agit que par elles : son souffle est infect , il dévore , il consume ! son regard féroce ne s'adoucit jamais ; jamais les larmes n'ont coulé de ses yeux ; jamais son cœur n'a connu la vertu ; l'as-

gnent d'autant plus de la liberté , que , prenant pour elle une licence effrénée qui lui est opposée , leurs révolutions les livrent presque toujours à des séducteurs qui ne font qu'aggraver leurs chaînes. Le peuple romain lui-même , ce modèle de tous les peuples libres , ne fut point en état de se gouverner en sortant de l'oppression des Tarquins. Avili par l'esclavage et les travaux ignominieux qu'ils lui avoient imposés , ce n'étoit d'abord qu'une stupide populace qu'il fallut ménager et gouverner avec la plus grande sagesse , afin que , s'accoutumant peu à peu à respirer l'air salubre de la liberté , ces âmes énervées , ou plutôt abruties sous la tyrannie , acquissent , par degrés , cette sévérité de mœurs et cette fierté de courage qui en firent enfin les plus respectables de tous les peuples. J. J. ROUSSEAU. *Dédicace à la répub. de Genève*

pect d'un juge intègre lui fait éprouver les accès de la fureur. On distingue sur son large front, cette sérénité et cette joie dont il fut animé à la vue de l'incendie de Rome. Une pâleur livide annonce sur son visage son atroce et brûlante pensée. Environné de ténèbres, il entend, avec une joie secrète, ce cri que pousse un peuple opprimé ; élevé sur les débris des nations, son trône est leur tombeau ; et la guerre, et la famine aiguisent son glaive homicide. La paix si bienfaisante, la paix ne le voit jamais se livrer au sommeil.

Tel l'avare ouvre son trésor, le recompte, et jouit, en le comptant, d'une volupté odieuse à tous ! il dit : Rome et le monde Romain ont été effacés par moi seul ; les Grecs ont été soumis et je les ai aussi dévorés. Je règne de Byzance à Moscow ; de Copenhague à Lisbonne ! Ma puissance s'est appesantie sur l'Hespérie ; je règne à Vienne ; et, malgré la sagesse réunie de tout le corps germanique, je règne ! (1)

(1) Eveillez-vous, Germains ! emparez-vous de vos hautes destinées ! soyez libres !

N'êtes-vous pas les descendants de ces anciens Ger-

J'ai soumis le Picté invincible aux destinées d'Albion ; et du même coup dont je frapperai la riche et fière Londres , j'écraserai Edimbourg et Dublin ! Par ses divisions, le Hollandois s'est jetté dans mes bras. Amsterdam ! tu deviendras comme Venise ! Peuples sans mœurs ! vous m'appartenez ! Paris m'échappe. Bensenval a frémi dans son camp ; à la vue d'un citoyen , en apprenant la prise de la

maines qui cultivoient, dans ces forêts, la liberté, la gloire et le bonheur ? Ah ! qu'avez-vous fait de l'héritage de vertus qu'ils vous avoient laissé ?

Si les tombeaux de vos pères pouvoient s'ouvrir ! ...

Le ciel vous instruit par des exemples, et absout la liberté. Le sceau de la mort est sur le front des tyrans ; le sceau de la victoire est sur le front des peuples. Une nation qui ne forma long-tems avec vous qu'une vaste famille ; une nation , depuis votre rivale (je me trompe : les tyrans seuls sont rivaux ; les peuples sont toujours frères) ; une nation aujourd'hui votre amie , proclame la paix : elle vient vous associer à son bonheur ; elle vous appelle en communauté de gloire. Avez-vous vu d'un œil impassible s'écouler le torrent de ces grands évènements ? Ne vous êtes-vous jamais élancé vers eux par la pensée ? Les débris des bastilles fumantes n'ont-ils pas pris en quelque sorte une voix pour vous révéler la force du peuple ? Le tems a mis la hache à la racine de cette constitution à la tête colossale , mais

bastille ; il a fui (il eût été vaincu)
 C'est une journée décisive perdue pour
 LOUIS , ET POUR MOI : il a conservé
 son armée. Non ! il ne la conservera pas ! . .
 J'appellerai contre elle toutes les fureurs
 de la discorde ; je remuerai le sol entier
 de la France ; je ferai jaillir de toutes parts
 des sources d'anarchie ; présent par-tout, je
 prodiguerai à mes agens l'or et les dignités ;
 du haut de la tribune de l'assemblée natio-
 nale ils feront retentir mes nombreuses ré-
 clamations ; ils feront regretter mon règne
 dans leurs fallacieux écrits. La France me

aux pieds d'argile. Un pas , et la terre est purgée
 des tyrans ! un pas , et les distinctions s'effacent , l'éga-
 lité renaît , les palais s'écroulent , les chaumières se
 relèvent , la vertu reprend sa place , l'homme ses droits
 et la nature son empire. Oh ! si , je ne puis le croire ,
 si vous refusiez de remplir ces grandes destinées ; si
 vous vous dessaisissiez de la gloire qui vous fut résér-
 vée , une honte éternelle peseroit sur votre mémoire !
 Lorsque vous iriez rejoindre les mânes de vos pères ,
 on verroit leurs ossemens se lever et repousser les vô-
 tres : un jour la postérité , traînant ses chaînes sur vos
 tombeaux , chargeroit d'imprécations vos cendres cri-
 minelles : et je vous vois pressés entre les reproches
 des générations passées , et l'accusation des généra-
 tions futures. P. CHAUSSARD.

paiera cher sa liberté. Déjà ses riches colonies s'échappent de ses mains! Je tenois rassemblés Louis, son épouse, sa sœur, son fils et sa fille, dans une nasse de crimes. Hélas! ils ont été ramenés dans ce Palais, jadis habité par mes favoris (de là j'ordonnai cette Saint-Barthelemy dont le souvenir!) Je m'en vengerai : une émigration plus calamiteuse que la guerre, que la famine, déjouera tous les ressorts de la félicité publique ; je mettrai la confiance des citoyens à la torture ; je les fatiguerai par des marches, par des gardes et par des campemens ; ils veulent jouir de la liberté. Ah ! ils ont besoin de l'harmonie de toutes les volontés, de toutes les vertus ! N'ai-je pas conservé le luxe ? il fera naître la misère ; la misère, le crime ; le crime ! Je suis le despotisme !!!

Écoutons ce que dit THOMAS MORUS.

« Un roi, dit-on, ne sauroit jamais être assez riche, parce qu'il est obligé, pour le maintenir et la dignité de sa couronne, d'entretenir en tout tems des armées formidables, prêtes à marcher au premier si-

gnal. Il ne sauroit jamais rien faire d'injuste, quoique son pouvoir doive être arbitraire. Corps et biens, tout est à lui. Le citoyen ne jouit de la propriété de son héritage, que sous le bon plaisir du prince, et qu'autant qu'il lui plaît de ne pas la lui enlever. Il est de l'intérêt du souverain de porter souvent de grands coups à ses propriétés, de les miner, de les anéantir. Il faut que les peuples languissent dans la misère : la pauvreté des sujets est le plus sûr rempart des monarques. Un peuple à qui la riante fortune ouvre tous les canaux du luxe, de l'abondance et de la prospérité, devient fier, altier, indocile, et voit sans cesse, d'un œil menaçant, le sceptre de fer sous lequel il est toujours à propos de le faire ployer. Ce sont les dures extrémités de l'indigence, ce sont les humiliations cruelles qu'éprouve l'homme, pressé par la disette et par le besoin, qui abâtardissent son esprit, avilissent son ame, énervent son courage, lui ôtent, en un mot, jusqu'à l'idée de ces sentimens nobles et généreux, qui, lui faisant envisager la liberté comme le bien le plus sacré de tout être raisonnable, le portent

à briser les fers qu'on lui prépare , et à fuir loin du despote qui vouloit l'en accabler ».

« Le despotisme , dit MIRABEAU (1) , est une manière d'être effrayante et convulsive ; il est le plus terrible fléau qui puisse affliger les hommes ; car il ne sauroit atteindre à sa perfection que par l'anéantissement de l'humanité qui doit lutter sans cesse contre le malheur et les privations , tandis qu'elle recherche continuellement , et avec ardeur , le bonheur et les jouissances ; c'est-à-dire , la liberté ».

« Un empereur désiroit que le peuple romain n'eût qu'une seule tête , pour pouvoir la trancher d'un seul coup. C'étoit le vœu barbare d'un insensé ; mais ce vœu étoit la perfection du despotisme ».

Citoyens , vous avez entendu , et vous frémissez.

Dans ces pays , où la terre est étonnée par des commotions intérieures , il se fait dans la nature une marche accélérée , ra-

(1) *Essai sur le despotisme , par Mirabeau.*

pide , simultanée (1) ; un bruit sourd , lointain , et tout-à-coup éclatant et horrible , se fait entendre ; la nature , qui éprouve une forte crise , semble exprimer par un long gémissement , et par un cri de douleur , qu'il va se faire dans ses entrailles un déchirement.

Après avoir esquissé le tableau d'un tremblement de terre , qu'il me soit permis d'établir quelques points de comparaison ?

Dans les révolutions des empires , rien de plus ordinaire que de voir des hommes qui font un échange de ces vertus paisibles pour lesquelles ils étoient estimés de leurs concitoyens , contre une ardeur impétueuse , un essor brillant , et ces élans de courage , de prudence , de lumières , de sagesse ; contre ces hautes vertus qui distinguent si particulièrement les héros , du commun des hommes.

(1) Les mères des animaux mettent bas avant le tems. Les canards éprouvent en nageant un certain frémissement qui se communique de la terre à l'eau ; les animaux sentent l'herbe palpiter sous leur langue ; ils ressentent , de veines en veines , les impressions de la terreur et de la crainte. Les chevaux prennent çà

Dès la naissance de l'insurrection , tous les nerfs du corps politique ont été rompus ; à l'ordre a succédé le cahos ; à l'harmonie des pouvoirs , on a substitué une oscillation de volonté , de puissance : l'officier général (1) , qui a vieilli dans les camps , peu accoutumé de commander à des hommes qui cessent de lui obéir , fuit désespéré , plein de rage ; il laisse à l'abandon les forces répressives de l'état ; et son antique courage , et son expérience vont être nuls pour le tyran ! ! ! ! !

Il suffit au CITOYEN d'appeller son fils , et de l'informer de tout le danger qui menace la patrie : il lui donne des armes ; il le presse contre sa poitrine ; aujourd'hui c'est un soldat , et demain un héros !....

Ainsi nous voyons toute la prudence , et cette sagesse qui régit les états , et tout l'art du gouvernement se ramifier à l'in-

et là une course effrayée , impétueuse ; leurs crins se hérissent , leurs nerfs se détendent avec une élasticité infinie ; les arbres , les plantes , tout dans la nature éprouvé à la fois les terribles effets de la commotion.

(1) M. le maréchal de Broglie , et le prince de Condé.

fini. (Comme lorsque d'immenses trésors sont livrés au pillage , il se trouve beaucoup de gens devenus riches ; chacun s'empare de ce qui lui est propre) ; l'homme éloquent monte à la tribune , il parle , il convainc , on est persuadé , il commande. (1) Ailleurs le brave MILITARISE et aguerrit les citoyens , il les anime , il les conduit ; il en est obéi , ils sont vainqueurs.

Quel tremblement de terre pourroit être comparé dans ses effets à l'irruption subite de Thomas-Aniello ? A sa voix , tout plie , tout est soumis. Il gourmande , il menace , il récompense , il punit ; et son règne de dix jours surpasse en calamités et en bien-

(1) Des esprits superficiels croient que les révolutions enfantent le génie et les talens : mais non. Ces sortes d'événemens ne font que les développer. Il existe dans l'homme une masse de sens dans un état d'inertie , et qu'il emporte avec soi dans le tombeau , sans en avoir fait usage , à moins que les circonstances ne la mettent en action. Or , comme il est de l'avantage de la société que toutes les facultés qui sont en elle soient employées , le gouvernement doit être organisé de manière à développer , au moyen d'une opération régulière et tranquille , toutes les ressources intellectuelles qui ne manquent jamais de se montrer dans les révolutions. T. PAINE. *ibidem*.

faits le règne de plusieurs rois. Volcan , dans la politique il s'élève pour la défense des droits du peuple , il éclaire dans la suite de tous les siècles ; il a dévoré le tyran et la tyrannie (1).

Si quelque chose étoit capable de diminuer de notre admiration pour les heureuses conséquences qui résultent des insurrections pour un état , ce seroit la considération , si importante , que les insurrections occasionnent presque toujours la subversion de tous les pouvoirs ; c'est qu'alors les loix ne subsistent plus que comme par réminiscence ; la vertu n'est défendue , et la propriété garantie , que par la seule puissance de la morale publique.

Citoyens , qu'y a-t-il au monde de plus désastreux , et de plus propre à étonner la

(1) Ceux qui ont vu l'insurrection terrible , mais juste , mais nécessaire, du 10 août 1792 , peuvent se former une idée de l'insurrection de Naples. Cette dernière dura dix jours ; et certes les aristocrates napolitains ne furent pas ménagés. Thomas-Aniello se montra inflexible : il fut le vengeur d'un peuple opprimé. Je renvoie le lecteur à l'histoire de cet homme extraordinaire.

sagesse , à plier le courage , que le danger dont les insurrections menacent tout le corps politique ?

Dès la naissance de l'insurrection , la vague animée de la multitude occupe tous les espaces ; elle abroge ou dissout toutes les autorités. Et la félicité toute entière de la société, dépend de son bon plaisir. Or , si les insurrections sont le seul moyen qu'ait un état , de détruire et de disperser jusques aux vestiges d'un gouvernement tyrannique et absolu (1) ; si les peuples qui ont gémi sous ce mode générateur de tant de maux et de tant de calamités , n'ont de moyen , pour s'en affranchir , que celui d'une insurrection ; si alors le peuple se change soudain en un torrent , dont le cours impétueux ravage et détruit tout ce qui le contrarie ; si nous ne pouvons juger de la gravité du mal que par l'énor-

(1) Le despotisme se perpétue sous toutes les formes de gouvernement ; et , à moins de la plus active surveillance , les peuples en éprouvent , tôt ou tard , la dangereuse influence. Voyez sur ce sujet la quatrième partie de l'ouvrage de Néeđham , intitulé : *De la Souveraineté du peuple , et de l'excellence d'un état libre.*

mité du remède ; nous devons aussi considérer combien il importe que , de bonne heure et sans cesse , les bons citoyens s'occupent d'adoucir les mœurs du peuple , en propageant les trésors de la sagesse. Sans doute il importe de disséminer sans intervalle ces principes qui font éclore avec une diversité si admirable , et ces vertus brillantes , et ce courage , et cette haute et puissante sagesse , principes conservateurs , qui découlent de la morale lorsque l'opinion l'esprit public , et un ardent amour de la patrie , les entretiennent et les modifient (1).

(1) Ce qu'on appelle union dans un corps politique, dit Montesquieu , est une chose très-équivoque : la vraie est une union d'harmonie , qui fait que toutes les parties , quel qu'opposées qu'elles nous paroissent , concourent au bien général de la société , comme des dissonances dans la musique concourent à l'accord total. Il peut y avoir de l'union dans un état où l'on ne croit voir que du trouble ; c'est-à-dire , une harmonie d'où résulte le bonheur qui seul est la vraie paix. Il en est comme des parties de cet univers , éternellement liées par l'action des unes et la réaction des autres.

Et , dit M. de Lacroix (dans son ouvrage sur les constitutions des principaux états de l'Europe) quel

Voulez-vous un tableau frappant du danger auquel les états sont exposés lors d'une insurrection. Imaginez un vaisseau, voguant par un vent grand frais, dont tous les cables et tous les agrès seroient largués, ou dont toutes les amarres seroient à l'instant brisées, le grand mât, privé de ses hauts-bans, perd toute sa majesté : il n'est plus ce bras tendu au vent, à l'aide duquel un vaisseau franchit les mers ; c'est une verge, un roseau ; il ploie, il est battu par le vent, il joue dans la quille, dans l'entrepont, et jusques sur le tillac. Membre inutile, il menace de se briser, il ne sert de rien ; et il ajoute encore à l'imminence du danger. Mais si le pilote et les matelots, exaspérés par la frayeur, au

peuple peut se vanter d'avoir atteint les principes de justice et d'égalité, sans y avoir été poussé par le tumulte et l'orage des passions ? C'est trop souvent à travers les injustices, les vengeances, que les nations arrivent à ce degré de lumière, qui, en les éclairant tout-à-coup, leur permet de tracer, pour l'avenir, de sages réglemens, de réparer les torts de l'ignorance et de l'orgueil, de dissiper les institutions vicieuses, sous lesquels gémissaient tant d'individus à peine compris dans le cercle des conventions humaines.

lieu

lieu de marier leur courage, se défient les uns des autres ; s'ils se redoutent, et s'ils refusent de rendre au mât ses hauts-bans, et de le gréer avec cette promptitude qui devance l'action du vent ; ajouterai-je, si les soldats, si les passagers, si le capitaine composent une force distincte et séparée de celle de l'équipage, et que ceux-ci larguent ce que les premiers ont amarré, citoyens ?

Je n'hésite pas à le dire ; et malgré tout ce que ces vérités politiques peuvent présenter de redoutable, ou inspirer de terreur et d'effroi, j'en suis comptable à mon siècle, et particulièrement à vous, ô neveux !

Il est peut-être vrai de penser que les insurrections sont, pour les peuples qui veulent être libres, ce que sont les tempêtes, et ces grands vents dont l'action immense est considérée, par les naturalistes, comme l'un des grands bienfaits résultans du système général de l'Univers. Or, si ces ouragans, si ces tempêtes, qui soulèvent et qui semblent menacer l'Océan, et les rivières, et les isles, sont d'une utilité reconnue par tous les philosophes, pour-

qu'oi les agens du despotisme, ceux qui ont sucé le lait de la tyrannie, et qui se considèrent comme les usufruitiers héréditaires du genre humain, ne seroient-ils pas arrêtés dans le cours de leur scélératesse? Comment les citoyens parviendroient-ils à détruire leur énorme puissance, et à l'anéantir, si ces citoyens n'avoient aussi recours à la manifestation solennelle et terrible de leur volonté suprême, et s'ils ne pousoient, de tems à autre, un vaste cri d'indignation?

Citoyens, qui vous exercez au manie-
ment des armes et aux évolutions mili-
taires, par des marches et par des cam-
pemens, pour enchaîner la victoire à nos
drapeaux, et pour forcer les tyrans du
dehors à respecter la liberté de ma patrie!
oui, citoyens, il importe essentiellement
que, dans vos mœurs, dans votre carac-
tère, et jusques dans votre sagesse, il se
trouve une disposition constante à dévo-
rer, d'un regard, le tyran et la tyrannie.

Il faut que, par votre ardent amour pour
les loix, le rétablissement du despotisme
puisse être considéré comme ces phéno-
mènes dont la possibilité échappe à toute

la sagacité des Newton, des Lalande, et des Hertschell.

Il faut que le trône de la tyrannie, en quelque tems et en quelque lieu que l'on tente de le rétablir, ne repose que sur le CRATÈRE d'un volcan.

Il faut, dit Livingston, que l'injustice, alors qu'elle consomme la violation des droits sociaux et naturels, apprenne, en tremblant, qu'elle ne peut habiter que des maisons minées, où il suffit d'une étincelle pour en disperser à jamais les débris. Il faut qu'elle en perde le sommeil, la santé, toute espèce de jouissance, de consolation et de joie. Il faut que, ployant et blémissant sous le faix du tourment amer de chaque jour, du supplice plus accablant et plus dévorant encore de chaque nuit, elle soit conduite de terreur en fautes, et de fautes en aggravations de craintes, d'imprudences, de méprises, d'erreurs, de regrets, de crimes et de remords, jusqu'à la catastrophe qui doit rétablir la société et l'humanité dans l'exercice de leurs droits.

Citoyens, celui d'entre vous qui, dans ces momens d'effroi, où l'ordre et la liberté

font , pendant plusieurs heures , place à toutes les réclamations , aux plaintes , à la clameur et à la vengeance , celui qui s'isoleroit de l'intérêt général ; qui , soit par indifférence , par foiblesse , par lâcheté , ou même par orgueil , s'abstiendrait de prendre une part active , et de se mêler au mouvement général ; qui seul calme , froid , statue inanimée , dédaigneroit de courir aux armes , de prendre la parole , et de partager le commun péril , ah ! seroit-ce donc un citoyen ?

N'en doutez-pas , citoyens ; il importe essentiellement au bonheur général , que tout ce que la société comprend de citoyens également habiles à prendre les armes , à parler , à agir , il est indispensable que tous s'y portent avec l'impétuosité d'une mer agitée ; il faut que de toutes parts le cri des hommes , le bruit des armes , le flot tout-puissant de la multitude , embrasse , étonne , et porte la terreur ! Il faut que , du premier choc , tout l'édifice du gouvernement porte sur d'autres bases que sur les anciennes ; il faut que la voûte en soit soulevée COMME AVEC LA MAIN ; il faut que la majesté du peuple consume et dé-

truisse , par sa toute-présence , par les terribles et puissantes ondulations de sa volonté ; il faut que tout ce qui a causé et excité l'insurrection , soit épuré , examiné ; discuté , jugé , puni ou récompensé.

Tout ce qui est violent dans le corps naturel ou politique , dit Robertson , n'est pas de longue durée ; et , en emportant les humeurs vicieuses qu'il cause , il contribue à la fin à fortifier la société qu'elles ont menacé de détruire.

Passions impétueuses , ouragans terribles et destructeurs , explosion de la fureur de tout un peuple , vous causez ces tempêtes qui rajeunissent les états , vous bouleversez les empires , vous en précipitez les chefs , et vous conservez les citoyens : vous faites succéder au calme de la tyrannie , les orages de la liberté.

L'Univers se réveille , il vous contemple ! Vous offrez aux yeux des citoyens , comme sur un vaste théâtre , les débris de la puissance , et les membres palpitans du despotisme. Du sommet de la liberté , le citoyen entend votre mugissement ; il distingue sur vos vagues émues , les armes et les trophées de la tyrannie ;

il appelle la foudre ; il demande aux vents et aux ondes qu'ils dispersent , consomment et engloutissent jusques aux rejets des ennemis de la liberté du peuple.

Citoyens , quelle calamité pour un état , quand le tyran fait servir les insurrections à l'affermissement de son autorité ! quand , mettant à profit les grands mouvemens d'un peuple irrité , le tyran resserre les anneaux de la servitude (1) ! Comment le tyran parviendrait-il jamais à obtenir

(1) Maurice veut élever un trône au sein de la liberté ; Barneveld s'y oppose , et son inflexible vertu est un rempart que l'on ne peut franchir , qu'en tranchant la tête de ce républicain. Maurice profite de son ascendant sur des fanatiques , et fait périr sur un échafaud un des plus grands hommes qui aient existé (Tu vis cet attentat , ô Batave ! et ne le punis pas ! . . .). Maurice , dévoré par le remords , est entraîné au tombeau , furieux de n'avoir pu placer sur sa tête la couronne , unique objet de ses vœux. Au milieu des secousses violentes qui agitent la république , Maurice prend un barbare plaisir aux alarmes que ses troupes inspirent aux magistrats. Ainsi , dans l'espace de quarante années , on voit Maurice miner sourdement la liberté de la république , puis se jouer ouvertement des obstacles , et arriver enfin au despotisme par l'assassinat judiciaire de Barneveld ; toujours dé-

un tel succès contre le peuple , au fort de la tempête , si tous les citoyens également émus , également agissans et infatigables , se montrent à la fois ; s'ils composent leur force de celle toute entière de la société ; s'ils sévissent avec rigueur contre quiconque auroit osé les trahir.

tournant le sens des loix , pour en éluder la force ; toujours voilant , sous des formes républicaines , toutes les atrocités de la tyrannie.

Peu de tems après , de Witt , qui , depuis dix-sept ans , gouvernoit la république avec sagesse , avec gloire , est mis en pièces , ainsi que son illustre frère , par une populace aveugle , que les partisans du prince d'Orange avoient ameutée et soudoyée. (Peuples libres ! puissiez - vous connoître les Barneveld et les Dewitt , pour les distinguer des Cromwel !...)

Ainsi de deux grands pensionnaires illustres que la république avoit eus , le premier mourut par la main du bourreau , l'autre périt par la fureur du peuple.

Voyez dans l'ouvrage publié par M. de Lacroix sur la constitution des principaux états de l'Europe , tom. II , depuis la page 162 et suivantes , un exemple frappant du parti que la princesse d'Orange (favorisée par tous les dangers auxquels les divisions intestines exposent les états) a si habilement tiré des troubles de la Hollande ; considérez avec quel art cette princesse s'est servid'une insurrection , fomentée de longue main , pour en frapper les Provinces-unies.

Il est hors de doute que l'effet nécessaire des insurrections , présente deux points de vue sous lesquels on doit les envisager , si l'on veut se rendre compte du mal qui peut en résulter , du bien dont elles sont le principe , des avantages qui en découlent , et de la longue torpeur dans laquelle , par ces orages , on voudroit plonger tout le corps politique.

La Hollande a dû sa liberté à une longue insurrection : ses habitans ressentirent la commotion électrique de la liberté , tous au même degré , tous au même instant.

La corruption du gouvernement espagnol avoit , pendant long-tems , aigri tous les esprits ; tout-à-coup ils s'émurent ! Ce feu agit et réagit dans tous les cœurs ; le tyran veut l'éteindre ; il s'exale , il embrase , il dévore , il a tout consumé ! . . . Il ne resta , après une guerre opiniâtre et des efforts infinis , au roi d'Espagne (1),

(1) Quand les sept provinces s'unirent pour réclamer les droits de la nature , ce fut alors Philippe II , leur disputant ces droits sacrés , qui étoit le rebelle. Heureuse Helvétie , tu dois ta liberté à ton courage ! BONNEVILLE , *Esprit des religions*.

qu'un souvenir de sa puissance. Et quant aux Hollandois , ils apperçurent , après le spectacle douloureux des longues calamités, des atrocités, et des excès dont les rois espagnols avoient souillé leurs provinces), la liberté projetant sa lumière dans tout l'avenir. Ils l'appellèrent : de sages loix avoient fixé son règne ; les tyrans ont prévalu.... Les Hollandois d'aujourd'hui , foibles rejetons de leurs ancêtres , ont préféré l'or et la paix à ce bonheur que l'on obtient des loix ; à ce bonheur que veut et que donne la liberté : et maintenant ils sont dans les fers ! FRANÇAIS !

« Mais quel que puisse être le sort réservé au Stathouder , à la république , et à ces Prussiens altérés d'or et de sang, dit l'éloquent Mirabeau , vous avez , ô vertueux patriotes ! rempli un pieux devoir , en attaquant , et l'aristocratie , et le stathoudérat. N'eussiez - vous reçu aucun encouragement , vous pourriez croire que , si l'amour de l'humanité n'entraînoit pas vos alliés au secours de vos provinces , ils y seroient poussés par la crainte de donner une sanction fatale à ce droit du plus fort , qui , dans le système moderne de la

politique européenne , peut incessamment causer leur propre ruine. Que si une lumière prophétique vous eût révélé les événemens futurs , les maux que vous avez soufferts et ceux que vous souffrez encore , en ce cas même vous auriez dû prendre la résolution que vous avez prise , pour peu que vous eussiez respecté votre gloire et vos ancêtres , et les jugemens de la postérité. . . . O illustre disgrâce ! ô victorieuse défaite ! puisse cette mémorable époque être gravée dans les annales du monde en caractères ineffaçables , et sa gloire rester toujours nouvelle pour vos derniers neveux ! Ah ! soyez à jamais ignorés de quiconque ne saura pas , qu'ayant à combattre la tyrannie au dedans , la force au dehors , la légèreté de vos voisins (*En 1788 la majesté du peuple Français étoit à son aurore , et la sagesse exigeoit que ceux qui , par leurs écrits , l'avoient fait naître , feignissent de la désirer !*) , vous avez succombé en défendant la cause de l'honneur , la cause de la patrie , la cause de l'espèce humaine ! Peut-être la fortune triomphera-t-elle de la renommée , comme elle a triomphé de la vertu. Mais votre

conscience du moins bravera ses atteintes , et le souvenir de ce que vous avez tenté habitera sans cesse au fond de vos cœurs ; il y reposera comme en un sanctuaire ; il n'en sortira qu'avec la vie....»

« Honneur vous soit à jamais rendu, ô nobles républicains ! vous avez quitté vos biens et votre patrie , pour ne point fléchir sous le joug d'une domination étrangère , ou d'une oppression domestique. Votre fuite a jeté la terreur dans l'ame du tyran. Des milliers de citoyens qui vous sont restés fidèles , en dépit de l'inquisition stathoudérienne et de leur soumission apparente à la révolution , attendent impatiemment votre retour. La haine de l'esclavage fermente dans tous les cœurs ; les gênes apportées à l'instruction publique , ne font que dévoiler mieux les vues criminelles de Guillaume V : elles ne sauroient empêcher la diffusion des lumières , ni retarder long-tems le moment propice , le jour de la liberté , le jour de la vengeance. Mais ce n'est point assez pour une nation de punir le crime de ses chefs ; il faut qu'elle leur ôte le pouvoir de faire du mal. Quand elle donne des appâts à

l'ambition , elle a' moins le droit de la punir. Bataves ! en vain vous jouissez de la liberté civile : vous le savez trop aujourd'hui , elle est mal assurée sans la liberté politique. Les funestes évènements de votre dernière guerre contre les Anglais , ont montré qu'avec la liberté civile , une nation peut être trahie , vexée , ruinée , asservie. Vous avez senti la nécessité de reconquérir vos droits. Généreux Bataves ! votre pays est le seul de l'Europe chez qui une législation nouvelle ne doive pas être nécessairement fondée sur d'anciennes erreurs ! Les sages ne sont point effrayés des périls qui vous menacent : ils voient les despotes mêmes intéressés à vos succès. Qu'un juste espoir vous anime ! vous avez couru au devant des dangers , sans les craindre , et des revers , sans vous décourager. Le moindre choc doit renverser vos oppresseurs. L'administration est une proie qu'ils ne cherchent qu'à s'arracher. Comment pourroient-ils se partager loyalement les travaux , supporter de bon cœur les pertes , rester persévéramment unis ? Fut-il jamais un traité solide entre des ambitieux qui sou-

tiennent la cause de l'injustice? Mais vous dont l'intérêt public a fait une confédération fraternelle, retenus sous les mêmes drapeaux par tous les sentimens qui ont le droit de réunir les hommes, vous n'avez pas de défection à craindre. Riches et pauvres, petits et grands, vous aspirez tous à cette honorable égalité, qui seule peut perfectionner l'espèce humaine. Que vous disputeriez-vous? Les périls sont communs, la gloire sera commune. Vous avez tous contracté une dette immense envers l'état: nul ne sauroit l'acquitter toute entière. Cependant il est des citoyens favorisés de la fortune, qui peuvent faire de grands sacrifices à la patrie. C'est à eux à se charger du poids des affaires; c'est à eux à effacer, par un généreux emploi des richesses, la sorte de souillure qui leur est attachée; c'est par eux que vous rassembleriez cette foule de mécontents qui remplissent l'Europe. »

« Ah! c'est dans les grands malheurs que les ames s'exaltent; c'est alors seulement qu'elles jouissent de toute leur énergie. Vos campagnes ont été ravagées, vos villes livrées au pillage, vos frères

massacrés , vos femmes violées ; qu'attendriez-vous ? Puisse l'enthousiasme de la liberté vous inspirer des démarches fermes et prudentes ! Puissent tous vos actes de vengeance n'être que des actes de justice !... sur-tout , ne perdez pas un instant. Ceux de vos citoyens à qui des circonstances irrésistibles rendent déjà leurs fers supportables , seront bientôt entièrement subjugués. Si la crainte n'asservissoit que les ames communes , la tyrannie disparaîtroit bientôt de la face de la terre. Mais les hommes les plus recommandables par leurs talens et par leurs vertus , ceux qui sacrifieroient le plus noblement leur vie ; tremblent pour leurs femmes , pour leurs enfans , pour leurs amis : enchaînés par ces liens respectables , on les prendroit pour des esclaves Généreux Bataves ! élevez vous au-dessus des terreurs qu'inspirent ces sentimens tendres et profonds , qui donnent tant de prix à la vie ! vous devez les dominer , les repousser même pour vous y livrer avec plus d'abandon et de sécurité ; vous avez des difficultés à vaincre , des dangers à braver ; il faudra répandre du sang ; mais de toutes les

causes qui divisent les hommes , celle de la liberté est la seule qui légitime, la seule qui nécessite , la seule qui sanctifie l'effusion du sang ».

« Au nom de vous-mêmes et de votre gloire , au nom de l'Europe et de l'humanité , ne laissez point s'affermir cette odieuse révolution qui a jeté vos concitoyens dans les fers. Rompez cette alliance impie nouvellement formée entre vos provinces et les deux ennemis qui vous ont opprimés, soyez tout - à - la - fois les libérateurs de votre pays , et les bienfaiteurs de ces peuples qui vous observent avec tant d'intérêt et d'inquiétude , parce que leur tranquillité , leur régénération peut - être , dépendent de vos triomphes Bataves ! point de délais Aux armes , nobles patriotes , aux armes ! faites retentir partout le cri de la liberté , qui glace d'effroi les tyrans. Votre saint enthousiasme ne dût-il attirer sous vos drapeaux que les vrais amis de l'humanité , tout vous seroit encore possible. Aux armes ! heureux ceux d'entre vous auxquels il sera donné de voir le jour mémorable de la révolution ! Plus heureux les citoyens qui,

par de grands talens , ou par le sacrifice de leurs fortunes , auront préparé cette auguste journée ! heureux encore ceux qui répandront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la patrie ! Ils emporteront dans la tombe l'idée consolante d'avoir préparé la félicité publique ; ils laisseront à leurs enfans l'héritage de leurs vertus ».

Depuis soixante mois , ô Bataves ! vous vous êtes livrés aux trompeuses douceurs d'un gouvernement d'autant plus odieux, qu'il a presque réussi à cimenter sa puissance sur les débris fumans de votre liberté. Bataves , Bataves ! entendez-vous le tocsin de la liberté des nations ? il a retenti ! Considérez , ô Bataves ! quels ont été vos illustres aïeux , et l'énorme attentat du prince d'Orange. Pour se soustraire au châtiment que méritoit sa trahison , il n'a pas cessé un moment d'appesantir son joug sur vos provinces ; il a dispersé vos citoyens : l'univers tout entier est témoin de leur indignation. Citoyens ! ô vous qui habitez les Provinces-unies , vos courages sont-ils devenus inutiles ; votre antique énergie se trouveroit-elle anéantie sous
les

lès efforts du tyran ? écoutez ! . . . Bataves, exhumez les cendres de vos ancêtres....., transportez-les bien loin de ces provinces foulées par la tyrannie ; leur ombre auguste et fière en est offensée. O Bataves ! venez , déposez ces restes précieux d'un peuple libre ; confiez-les à la France , à ma patrie ! une douleur profonde , et les sentimens d'une étroite fraternité , vous attendent sur la frontière. Enorgueillie de posséder l'urne cinéraire d'un grand peuple , la patrie s'adressant à ses enfans , leur dira : considérez , et voyez dans quelle extrémité la tyrannie a plongé une nation voisine ! et pressant contre son sein cette urne chérie , ma patrie l'élèvera bien haut , et la donnera en spectacle à tous les peuples et à tous les siècles. Et , quant à vous , ô Bataves ! notre liberté sera vôtre ; chéris de ma patrie , vous serez comme des enfans nouveaux-nés. Oh ! accourez ! accourez tous ! vous ne pouvez qu'ajouter à sa puissance ! Venez , votre vue sera pour nos citoyens une grande leçon , et la dernière heure des tyrans.

Avez-vous obtenu l'entier redressement

des griefs légitimes dont le peuple se plaignoit ? Citoyens , effacez de votre esprit jusqu'au souvenir de l'énorme puissance dont vous aurez usé pendant tout le tems de l'insurrection.

Dites-vous à vous-mêmes : « nous avons tout soulevé par la seule puissance de l'harmonie qui a régné parmi nous. Toutes les branches de l'administration ont été inondées , et tout-à-coup fortifiées ou recrées sous une forme plus propre à opérer le bonheur général. Toutes les avenues du crime sont détruites. Rappelons la confiance. Jouissons par elle du bienfait de la concorde et de la paix. Qu'il ne soit plus invoqué d'autre autorité que celle des loix , qui régissent un état tranquille et heureux : publions une amnistie. Que les citoyens , rentrés dans le devoir , ne s'entretiennent plus que de tout ce qui pourroit contribuer à adoucir les esprits. Propagez les lumières et l'enseignement de la sagesse. Citoyens ! que vos vertus convoquent et fixent la prospérité de l'empire ; que la loi soit pour les citoyens , ce que la religion de l'évangile est pour les fidèles. Qu'elle modifie

toutes leurs opinions , rende leurs actions utiles à la patrie , et par leurs exemples vertueux , que ce bonheur et cette liberté qu'ils obtiendront des loix , en proclament le bienfait et la sagesse ».

Chefs de l'administration , quelles que soient votre dignité et vos fonctions , efforcez-vous d'entretenir le peuple dans l'amour des loix. Saisissez-vous de sa plainte , et après l'avoir examinée , dissipez - en les motifs , par votre sagesse. Que votre activité soit égale à celle du pilote expérimenté , qui présage la tempête.

Ministres , administrateurs , c'est encore à vous que j'adresse la parole.

S'agit-il , par exemple , de transporter des farines ou des grains , d'une province dans un autre , dites au peuple quelle sera la destination de ces farines ou de ces grains. Mais , et sur-tout , sachez le respecter assez pour ne lui EN IMPOSER JAMAIS.

Il en devra être de même pour toutes les choses dont le déplacement , ou dont l'usage intéresse particulièrement la sûreté et la tranquillité publique. Ainsi , et les armes , et les munitions , et les troupes ,

et les marches ; et les campemens , et les délibérations , et la correspondance (avec ceux que le peuple soupçonne avec raison d'être ses ennemis) ; rien de tout cela ne doit être distribué , changer de lieu , agir , et se continuer qu'au sù et du consentement des citoyens.

Et s'il étoit possible qu'il survînt un cas extraordinaire , qu'il fût besoin du secret , qu'on l'exigeât , ou qu'on feignît de le désirer , je pense , je dis , que dès-lors les intérêts du peuple seroient en souffrance ; que la chose publique seroit mal administrée ; que les chefs de l'état dévieront de la justice ; que , fussent-ils des Catons et des Aristides , il y auroit encore un grand danger à les laisser agir.

En effet, quels pourroient être les motifs, dans une ville de province , d'un rassemblement de troupes, de l'emmagasinement des grains , d'un amas d'armes et de munitions , et encore de la formation d'un camp , et de tous ces préparatifs du gouvernement , qui nécessiteroient des transports et des mouvemens , aussi étrangers à la paix et à la prospérité d'un état tranquille ?

Citoyens ! en quelque tems , en quelque lieu , et sous quelque prétexte que le gouvernement fasse jamais de semblables préparatifs , si vous en ignoriez la raison , si celle que l'on aura donnée ne vous satisfait pas entièrement , si , enfin , vos représentans n'étoient pas informés de ce qui se passeroit sous vos yeux , et encore si ces grandes opérations du gouvernement se faisoient différemment que l'assemblée nationale ne l'auroit ordonné , dans sa sagesse ; Titus , oui ! Titus , l'honneur de la nature humaine , eût-il voulu ces mouvemens ; vous avez éminemment le droit de les surveiller , de les ralentir , et de vous y opposer , comme celui de les protéger , de les accélérer et d'y applaudir , lorsque tout vous prouve et que vos chefs avouent qu'ils n'ont en vue que le salut du peuple.

Or , le premier cas arrivant , et toutes choses tendantes à nous persuader que la patrie est trahie , CITOYENS ! c'est alors qu'il importe que vous apposiez votre *véto* sur de semblables manœuvres. Et si , pour le rendre efficace , il devenoit nécessaire que vous fissiez de grands sa-

crifices ; citoyens , tous écoutez la voix de la patrie , n'entendez plus que cette voix qui vous commande de n'épargner chose au monde pour sa défense.

Afin donc de rendre ses oracles intelligibles et positifs , citoyens ! rompez digues , ponts ; élevez et murs , et barrières ; formez des fossés larges et profonds : minez , contre-minez ; appelez à votre aide et l'art , et la nature. Veillez ! . . . et veillez sous les armes

Femmes , et vous jeunes filles , il n'est rien que la patrie en danger n'exige de votre zèle et de votre dévouement. Et s'il étoit nécessaire que les grands exemples de l'antiquité se renouvellassent de nos jours , considérez les Romains assiégés par les Volsques : Véturie sort des murs de Rome , va trouver Coriolan , son fils ; Véturie a parlé , elle a versé des larmes , et Rome est sauvée ! Carthage manque de tout pour gréer ses vaisseaux ; les cheveux des citoyennes sont changés en cables , Carthage lève un front libre , et défie la puissance de Rome ! Beauvais prononce ton nom avec orgueil , ô courageuse J. Achette ! Eh ! n'avons

nous pas vu toute la prudence du duc de Bedford , et tout le courage de son armée céder à un torrent impétueux ? Jeanne d'Arc a ceint l'épée, elle attaque ces fiers insulaires ; ils fuient , et la France respire. Par-tout je vois le courage sauver la patrie : par-tout je vois les projets des tyrans , déjoués par la seule puissance de la vertu.

Parisiens ! combien vous fûtes grands ! Quelle est donc cette gloire que vous acquîtes le 18 avril 1791 ? Louis (mal conseillé) voulut aller à Saint - Cloud ; tous vous formâtes une haie de baïonnettes , et ni l'éloquence de votre maire , *trompé* , ni les ordres réitérés du *courtisan* général, prières , menaces , invocation de la loi , rien ne put vous fléchir ! Plus sages que ces deux hommes , vous apperçûtes le danger dont la patrie étoit menacée (1),

(1) Peu de tems s'étoit écoulé depuis la journée des poignards , et les citoyens étoient toujours plus convaincus qu'on vouloit enlever le roi.

« Leurs craintes s'accrurent sur la nouvelle du voyage prochain du roi à Saint-Cloud ; ils regardèrent ce voyage , qui n'avoit pour objet apparent que d'y aller faire ses pâques , ce qu'il pouvoit faire à Paris ,

vous n'écoutâtes que la voix de la patrie ,
qui vous crioit : « SALUS POPULI SUPREMA

comme un prétexte pour son évasion. L'idée des maux affreux qui résulteroient de la fuite du roi , et des horreurs d'une guerre civile , échauffa tous les esprits. Le peuple se porta en foule au château , au moment où le roi étoit déjà en carrosse , et s'opposa à son départ. Vainement M. Bailly et M. de la Fayette voulurent user de leur ascendant pour maintenir au roi la liberté de partir ; ils ne furent point écoutés. Des orateurs ardents crioient que , si le roi venoit à fuir , le sang des citoyens ruisseleroit dans les rucs , et que la France seroit livrée aux horreurs de la guerre civile. Ces images affreuses leur donnèrent , et même à la garde , une telle persévérance , que le roi et la reine furent obligés de rentrer dans le palais. Nous savons bien , disoient des grenadiers , que nous violons la loi ; mais le salut de la patrie est la première de toutes. RABAUD ».

Parlant de la journée du 21 juin , le même auteur ajoute : « Quand on sut cette nouvelle dans les pays étrangers , on ne douta pas que la France ne fût livrée à toutes les horreurs de l'anarchie et de la guerre civile. Mais certes , s'il y eut jamais un beau spectacle , c'est celui que présenta la nation française , depuis Calais jusqu'aux Pyrénées ; le premier mouvement fut de surprise , et le second de calme et de repos : tout se rallie autour de l'assemblée nationale , unique mais puissante ressource d'un grand peuple. Jamais la majesté d'une nation n'a été , jamais elle ne sera plus

LEX. Et le 21 juin attesta à l'Europe entière que si l'armée parisienne a pu s'écarter de l'obéissance qu'elle a jurée à ses chefs, c'est que, dans tous les cœurs, il s'étoit élevé une sage défiance ; c'est que l'armée parisienne sait commander aussi impérieusement aux évènements et aux dangers, qu'elle sait habilement

imposante. A Paris, il sembla que les citoyens étoient déchargés d'un pesant fardeau ; ils n'avoient plus de roi. Le peuple, par un mouvement général, effaça de par-tout son nom et son effigie ; ils le furent de cette multitude d'enseignes que, sous le despotisme, on décoroit de son titre et de sa couronne, et le soir il n'en restoit pas une seule trace. Les gardes nationales se réunissent sous leurs drapeaux, et vont prêter le serment de fidélité à l'assemblée nationale, au bruit d'une musique militaire. Les citoyens de Paris les imitent, et, pendant trois heures entières, ils défilèrent dans la salle, haussant la main et prêtant le serment. Dans sa mémorable séance, qui dura sept jours et sept nuits, l'assemblée s'occupa de prévenir les désordres, d'entretenir le courage des citoyens, et de montrer par son sang-froid et sa fermeté qu'elle étoit digne de commander aux circonstances. Il est remarquable que dès le second jour, après qu'elle eut pris toutes les précautions qu'exigeoit la sûreté de l'empire, elle reprit tranquillement l'ordre de son travail interrompu, et discuta le code pénal ». RABAUD. *précis historique.*

prouver , dans l'occasion , et son obéissance et son courage.

Que diront nos neveux , lorsque parcourant les annales de notre tems , ils y contempleront le calme de la capitale , la noble émulation et la confiance de tous les départemens ; et cette harmonie de tous les cœurs , de tous les sentimens , de tous les courages ? Que direz - vous , vieillards qui êtes encore à naître , quelle sera donc vôtre admiration , et de quels sentimens vous serez émus , lorsqu'ordonnant à l'uu de vos petits enfans de vous lire l'histoire de notre tems , vos oreilles seront tout à coup frappées du récit de ces évènemens extraordinaires , rapides , imprévus , qui ont étonné tout ce que nous avions de gens sages ; qui ont vieilli et rendu prudens nos jeunes citoyens (*) ; de ces évènemens arrivés coup sur coup , dont l'effet a été de créer toutes les loix ; de substituer des principes d'équité et de

(1) O mon père ! que ne puis-je , ranimant ta cendre ! te compter au nombre des citoyens qui ont voulu et qui ont fait la révolution ! Je te dois , ô mon père , LA CONTINUELLE INSURRECTION de ma pensée contre les TYRANS.

justice à d'asurdes préjugés ; de rendre à l'homme sa dignité primitive ; de donner à la loi un caractère national et sacré ; d'investir les juges de la confiance et du respect ; de faire que les tribunaux jouissent , en vertu de la loi , de toute la puissance et de toute la majesté d'un peuple libre. Et enfin , quand vous apprendrez que ces mêmes Français , qui avoient tout détruit et tout renversé , ont joui , sous le règne de la loi , de toute la considération et de toute la prospérité inséparables d'un gouvernement libre ?

Il n'est peut-être pas inutile que j'annonce ici quels sont les motifs qui m'ont déterminé à proposer que , lors d'une insurrection , le roi soit aussi soumis au jugement du tribunal dictatorial. (Trônes , sceptres , couronnes , vous subsistez encore ! et des peuples qui seront bientôt libres , éprouvent déjà ce frémissement , avant-coureur de l'insurrection. Oui , les argumens des hommes libres , sont encore nécessaires aux nations qui obéissent à des rois.)

Citoyens ! c'est parce que je suis fortement convaincu qu'il ne peut y avoir ,

dans un état libre , un seul individu dont les actions soient indépendantes de l'autorité des loix.

C'est parce que tout concourt à me persuader qu'il n'y a pas d'autre moyen d'assurer la liberté du peuple (*) contre toutes les attaques , et de la défendre contre les aberrations continuelles du pouvoir exécutif ; et encore , par la raison qu'il est incontestable que l'inviolabilité du roi , étant manifestement contraire aux principes de la liberté , alors que

(1) Tant que les loix ne seront faites que pour les sujets , ceux-ci s'appelleront comme ils voudront ; ils ne seront que des esclaves. La loi n'est rien , si ce n'est un glaive qui se promène indistinctement sur toutes les têtes , et qui abat tout ce qui s'élève au-dessus du plan horizontal sur lequel il se meut. La loi ne commande à personne , ou commande à tous : devant la loi , ainsi que devant Dieu , tous sont égaux. Le châtimement particulier ne venge que l'infraction de la loi ; mais le châtimement du souverain (on doit observer qu'ici l'auteur a voulu désigner le représentant du souverain) en venge le mépris. Qui osera braver la loi , si le souverain même ne la brave pas impunément. La mémoire de cette grande leçon dure des siècles , et inspire un effroi plus salutaire que la mort de mille autres coupables. RAYNAL.

tous les esprits sont en effervescence, cette inviolabilité n'auroit, en sa faveur, que le seul mérite personnel du monarque. (Or, il pourroit arriver qu'il fût en but à la calomnie). C'est donc pour le protéger d'une manière plus efficace et plus digne, que je demande que le roi soit assimilé aux citoyens ; que sa conduite privée (abstraction faite de sa dignité) lui serve de recommandation. Oui ; je propose d'investir le monarque des qualités essentielles à un citoyen ; oui, je n'hésite pas un instant à désirer qu'il invoque seulement les droits communs à tous. Mais c'est afin que la puissance des loix, que leur protection, que leur bienfait le puisse couvrir tout entier ; mais c'est afin que les ennemis particuliers du monarque, désarmés en le voyant soumis au jugement d'un tribunal suprême (*), deviennent

(1) Qu'on ne dise point que le souverain ne soit pas sujet aux loix de son état, puisque la proposition contraire est une vérité du droit des gens, que la flatterie a quelquefois attaquée, mais que les bons princes ont toujours défendue comme une divinité tutélaire de leurs états. Combien est-il plus légitime de dire, avec le sage Platon, que la parfaite félicité d'un royaume

eux-mêmes ses co-défenseurs, s'ils n'ont pas de raison légitime de se porter co-accusateurs. Oui ! je veux que le roi soit aussi responsable de ses actions. Mais en quelle circonstance ? Alors qu'il est moins respecté, moins révééré ; alors que ceux qui le haïssent osent et peuvent davantage ; alors qu'ils se permettent de tout détruire pour tout envahir ; oui, citoyens !

est qu'un prince soit obéi de ses sujets, que le prince obéisse à la loi, et que la loi soit droite et toujours dirigée au bien public ! *Ecrit célèbre, publié en 1667, au nom et par les ordres de Louis XIV, rapporté par J. J. Rousseau.* Ainsi Louis XIV fut plus judicieux que nos législateurs. Il dit, avec Platon, que le prince doit obéir à la loi ; or, comment le prince sera-t-il obéissant à la loi, si le législateur consacre, par un décret, que le roi ne peut être mis en cause, et qu'il est inviolable ?

Jusques à quand, FRANÇAIS, souffrirez-vous qu'il se trouve au milieu de vous, un homme dont les actions sont hors de la sphère de la loi ? De deux choses, l'une ; ou le monarque, honteux de se voir COMME LES PARRICIDES A ATHÈNES, hors de la loi, se hâtera de renoncer à une inviolabilité qui le laisse, à l'égard de chacun de ses concitoyens, dans l'état de nature ; il continuera d'être exposé au choc et à la violence du citoyen qu'il auroit eu le malheur d'offenser dans sa personne, ou dans son honneur. Roi des Fran-

je désire que le roi soit particulièrement sous la main des juges ; et c'est pour le défendre contre des scélérats , contre des assassins , qui se croiroient des BRUTUS , s'ils immoloient un citoyen , par la seule raison qu'il porte la couronne et le sceptre.

Et en effet, citoyens ! en ne reconnoissant de puissance légitime et sacrée que celle de la loi (1) ; en disant avec J. J. ROUSSEAU : « Quelle que puisse être la constitution d'un gouvernement, s'il s'y trouve un seul homme qui ne soit pas soumis à la

gais , tu as paru renoncer aux *hochets* dont tes prédécesseurs avoient décoré leurs courtisans , et tu fus applaudi. Il importe à ta gloire , à ta sûreté , et à la liberté de ce peuple qui a remis en tes mains l'exercice du pouvoir exécutif suprême ; il importe à sa félicité que tu renonces solennellement à toute espèce d'inviolabilité. Louis ! choisis entre l'admiration de tous les siècles , digne récompense de ton amour pour la justice , par ta renonciation explicite à une inviolabilité qui blesse ta sagesse , qui te calomnie , et !.... T. M.

(1) Les plus nobles images de la divinité , les rois que l'écriture appelle *les dieux de la terre* , ne sont jamais plus grands que lorsqu'ils soumettent toute leur grandeur à la justice , et qu'ils joignent au titre de maîtres du monde , celui d'esclaves de la loi. LE CHANCELLIER D'AGUESSEAU.

loi, tous les autres sont nécessairement à la discretion de celui-là ». En proposant, pour la faire respecter inviolablement, tout ce que l'amour de la paix, de l'humanité et de la liberté ont imprimé en traits de feu dans mon ame, n'eussé-je pas été le complice des maux qui résultent des insurrections, pour un état, si je n'avois aussi imaginé de quelle manière il deviendrait possible de défendre la personne du roi, contre la vague de la fureur, et contre l'orage qui gronde de toutes parts, alors qu'il se fait une insurrection.

Consultons l'histoire romaine; nous y verrons la dictature resserrer le gouvernement, et les consuls, et le sénat s'empresser d'obéir à celui qu'ils ont revêtu de cette suprême dignité. Or, qui ne sait que les consuls étoient des rois temporaires; qui avoient substitué à la couronne, et à toutes les marques de la royauté, la chaise curule, la pourpre, les faisceaux et la hache portés devant eux par les licteurs?

En créant un dictateur, le sénat et les consuls donnoient à la loi un plus haut degré de puissance; et parce que la dictature pouvoit anéantir la liberté, sa durée

durée étoit fixée à six mois. Admirons, et la vertu des Romains, et leur amour pour la liberté (dans les beaux siècles de la république) : Cincinnatus est nommé dictateur ; il sauve la patrie par sa valeur, et Cincinnatus se démet de la dictature.

Nous avons vu le sénat romain exercer la puissance suprême, et prononcer une sentence de mort contre un empereur. Si nous considérons le siècle dans lequel le sénat a montré cette énergie, et si nous observons que cet empereur, qui fut condamné par le sénat à expier sa tyrannie par une mort infâme, est l'exécrable Néron, ne serons-nous pas également surpris de voir tant de bassesse dans le chef de l'empire, et tant d'énergie dans le sénat ? Mais pourquoi parler de son énergie ; il ne la dut qu'à la crainte qu'il éprouva, en considérant, par ce que Néron avoit fait, tout ce qu'il pourroit oser dans la suite.

A Athènes, l'archonte qui auroit paru en public, revêtu des marques de sa dignité, dans un état d'ivresse, encourroit la peine de mort. (Cette extrême rigi-

dité, lorsqu'elle prend sa source dans un grand respect pour les mœurs, a quelque chose d'imposant); or, il ne s'agit pas ici d'un archonte trouvé ivre, ni d'un scélérat tel que Néron : ce qui peut être considéré comme le *minimum* et le *maximum* du droit des rois à être inviolables.

Quel seroit donc l'état d'abaissement d'un peuple qui seroit forcé de recourir à un meurtre, pour se délivrer d'un tyran !

Nous voyons par l'histoire des différens peuples, que la plupart des couronnes (aujourd'hui héréditaires) ont été électives; et sans parler des royaumes de Hongrie et de Bohême, de la Pologne, de la Suède et du Danemarck, avant le XIV.^e siècle, la couronne de Castille étoit élective : mais, ce qui est précieux pour la postérité, c'est l'énergie des Castillans.

Lorsqu'ils étoient mécontents, ils se croyoient autorisés à faire descendre du trône celui qui trahissoit ses sermens. En conséquence de ces principes constitutionnels, dom Henri IV.^e du nom, roi de Castille, dans une assemblée solennelle,

convoquée à Avila , subit d'abord en effigie , et ensuite en réalité, une dégradation absolue. La sentence de déposition fut prononcée à sa statue , revêtue de ses habits royaux. Lorsqu'on eut lu le premier chef d'accusation , l'archevêque de Tolède lui ôta la couronne : après la lecture du second chef , un comte de Plaisance lui détacha l'épée de justice ; après la lecture du troisième , le comte de Benevent arracha le sceptre ; et après le dernier article , *dom Diego-Lopès-de-Stuniga* jeta la figure du haut du trône à terre. A la suite de ce jugement , dom Alphonse , frère de Henri , fut proclamé roi.

La mort ayant précipité Alphonse du rang où la justice du peuple l'avoit porté , Henri ne put transmettre sa couronne à son héritier naturel ; il ne conserva son titre de roi , qu'à la condition de flétrir sa postérité , en consentant qu'Isabelle sa sœur lui succédât.

Quel étoit donc le crime si grand dont Henri IV , roi de Castille , s'étoit rendu coupable ? Ce roi , devenu impuissant par l'excès de ses débauches , voulant à quel-

que prix que ce soit, avoir un héritier, prostitua la reine, en priant le connétable de Castille, son favori, de choisir la reine pour l'objet de ses complaisances. Généreux Castellans ! vous connûtes que de tous les excès de la tyrannie, ceux qui naissent du scandale donné par les rois, sont les moins supportables. Eh quoi ! un autre que le roi rendra mère l'épouse du roi, et les citoyens d'un grand royaume obéiront à un batard *adultérin*, et le crime commis dans le lit de la reine, sera la souche d'une dynastie ? Qui doute que, pour un peuple qui a des mœurs, le scandale donné par le roi, ne soit un crime irrémissible ?

Autre exemple, non moins frappant, que les peuples qui veulent être libres, ne reconnoissent aucune puissance, ni aucune dignité qui soit capable de mettre à couvert de la vindicte des loix.

En 1355, le doge de Venise, ayant reçu d'un noble, une offense qui lui étoit personnelle, et ne pouvant réussir à s'en venger d'une manière égale à son ressentiment, il se laissa maîtriser par la douleur

que lui causoit l'injure qu'il avoit reçue, jusqu'à accueillir un projet qui devoit le rendre maître de Venise, et livrer tous les nobles à sa merci. « Le complot, tramé avec autant de secret que d'artifice, ne fut découvert que la veille de son exécution. Toutes les informations déposaient unanimement contre le doge : il étoit prouvé que la conjuration avoit été tramée sous ses yeux, entreprise de son consentement, soutenue de son appui, dirigée par ses ordres. On avoit mis des gardes à son appartement, où il se tenoit renfermé : si sa dignité demandoit des considérations, la nature de son crime excluait les ménagemens ». Jamais on n'avoit eu de cause si extraordinaire à juger. On se décida, sur ce principe, « que le doge, quoique chef de l'état, n'étant que le premier sujet de la république, devoit être soumis, comme tout autre citoyen, à la rigueur des loix, dès qu'il se rendoit coupable de trahison envers sa patrie ». On se détermina donc à lui faire son procès. Pour procéder avec plus d'équité à un jugement de cette importance, le conseil des dix demanda qu'on lui adjoignît vingt

sénateurs qui auroient seulement *voix consultative*. On fit retirer deux parens de l'accusé ; alors le conseil et les adjoints vérifièrent les charges. Il étoit déjà nuit lorsqu'on vint annoncer au doge qu'il étoit attendu : ce vieillard comparut devant ses juges , dans l'habit de sa dignité , et subit interrogatoire. Ne pouvant détruire les preuves qu'on lui opposoit, il fut réduit à les confirmer par des aveux humilians. On le fit reconduire dans son appartement, et on remit la délibération au lendemain. Les voix ne furent point partagées : tous les juges opinèrent à la mort ; l'arrêt fut prononcé , et l'exécution fut remise au jour suivant. Le 17 avril, toutes les portes du palais étant exactement fermées, le conseil des dix se rendit en corps à l'appartement du doge : on lui ôta, en cérémonie, la couronne ducale ; on le conduisit sur le palier du grand degré où se fait le couronnement des doges : là il eut la tête tranchée. Après l'exécution, un des chefs du conseil des dix se montra aux fenêtres du palais qui donnent sur la place. Il tenoit en main le glaive ensanglanté, et il prononça à haute-voix ces paroles : *on*

vient de faire justice du traître. On grava sur son tombeau une épitaphe dont le sens est : *ici repose le doge de Venise , qui , pour avoir tenté de perdre la patrie , a perdu le sceptre , l'honneur et la vie.* Peut-être eût-il été plus généreux (ajoute M. de la Croix , qui rapporte cet exemple) , en considération de la vieillesse de ce doge et de ses longs services , de le déposer , et de le condamner à achever ses jours dans une prison. Et vous aussi , M. de la Croix , vous osez regretter que l'on n'ait pas usé d'indulgence à l'égard d'un traître à la patrie ! . . . Ignorez-vous donc que l'indulgence seroit un crime envers le peuple , dont la sûreté et dont le bonheur ne peuvent jamais admettre aucune espèce de considération , ni pour l'âge , ni pour la dignité du traître.

Je ne veux pas que le roi , quels qu'aient été ses méfaits , puisse jamais , avec l'approbation des amis de la liberté (ainsi qu'il arriva à Rome lors du meurtre de César par Brutus) , tomber sous le fer ; non , je veux que le glaive de la loi venge la majesté du peuple des attentats de la royauté ; je le veux , parce que rien n'est

plus conforme à la saine raison ; je le veux parce que l'expérience m'apprend que l'assassinat d'un tyran ne détruit que le tyran , et laisse à la tyrannie toute sa force et ses moyens ; je le demande enfin , parce que la responsabilité personnelle du roi me paroît identifiée au salut du peuple , et qu'il est au moins illusoire , et toujours dangereux pour des citoyens , de faire dépendre le recouvrement éventuel de leurs droits , de la réussite d'un HOMICIDE.

Que si l'on veut entendre sur la question si importante de l'inviolabilité des rois , l'opinion d'un pape , celle d'un roi ABSOLU , et l'opinion d'une grande reine , consultons l'histoire d'Angleterre : nous y verrons Henri VIII soumettre ses épouses à toute la rigueur des loix. Il meurt ; et Jeanne Gray perd la couronne et la vie , sous Marie. Elisabeth lui succède ; et sous son règne , Marie Stuart , qui étoit une tête couronnée , qui avoit régné , tombe sous la hache d'un bourreau. Je ne parle pas de Charles I^{er}.

Sixte V porta envie à Elisabeth , en apprenant la mort de la reine d'Ecosse.

Citoyens , vous l'avez entendu. Un grand pape , un grand roi , une grande reine , ont sanctionné , par leurs opinions , la non inviolabilité des rois

Je n'ignore pas quelle sera la clameur des amis de la constitution TOUTE ENTIÈRE, TELLE QUELLE EST. Réponds, Gustave III ? ta vie eût-elle été terminée d'une manière aussi inopinée , si ta conduite eût été soumise à la suprême puissance de la loi ? Mais laissons-là Gustave et ses projets ; ne voyons , pour un moment, que le genre de sa mort. Il a péri ! . . .

Je le demande à tout ce qu'il y a au monde de citoyens qui veulent le règne de la loi, le meurtrier de Gustave méritait-il d'être appelé le *Brutus* du nord ? et n'est-il pas incontestable au contraire , qu'il seroit plus rassurant pour les amis de la liberté , et beaucoup plus réprimant pour les rois , que le monarque fût privé d'une inviolabilité qui appelle contre lui, et qui semble justifier la courageuse audace des vengeurs de la liberté ?

Roi des Français ! j'en appelle à toi. Pourquoi le 15 avril 1792 , ces barrières ,

cette clôture , et ce secret dans lequel tu dérobas à tous les yeux la crainte , la timidité , et ce frissonnement de terreur , auquel nous savons tous que Louis XVI est trop sujet ? L'ombre de Gustave te seroit-elle apparue ? Ton cœur s'éleveroit-il en témoignage contre la sincérité de tes nouveaux sermens ? . . .

Mais pourquoi cet or dans les mains d'un prêtre , au milieu de ces soldats étrangers ? Pourquoi cette perfidie , pourquoi cette trahison ? Eh quoi ! l'or que t'a donné le peuple , te servira pour corrompre ? O scélérat monarque ! ô reine sanguinaire ! cour infâme , coalition atroce , couple conspirateur et traître ! . . .

Citoyens ! Louis XVI est jugé. Tout ce que le monde a vu de tyrans et de crimes, hommes ou actions , Louis XVI vous offre leur assemblage odieux !

Exécrable tyran ! la hache de la loi , suspendue sur ta tête coupable , me défend d'examiner plus long-tems le cours de tes crimes et de tes attentats.

SECONDE PARTIE.

A Dieu ne plaise que je borne l'utilité des vues dans lesquelles cet ouvrage a été composé, à la situation politique de mon pays, et aux opinions de mes concitoyens. Je désire m'élever à cette hauteur de laquelle on contemple, à la fois ; les nations si différentes entr'elles ; peu importe à la philosophie les limites qui séparent les états. Je parlerai donc à tous les peuples de la terre, et à tous les siècles.

Ainsi, il ne s'agit plus des rapports et de l'identité de mes principes avec les idées reçues, avec la constitution françoise, ou la constitution de tel autre état ; mais il s'agit essentiellement de la fin morale, et de la concaténation de mes principes avec ce ferment qui, tôt ou tard, doit opérer l'accomplissement du bonheur social. Il importe d'ensemencer les siècles, de les rendre dépositaires d'une source intarissable de biens, en enseignant aux

hommes un nouveau mode d'organisation politique.

Je présenterai à la vénération des citoyens , et à l'amour des ames fières , cette liberté dont l'idole est dans mon cœur. J'oublierai dans cet ouvrage que la révolution s'est faite en France , de quelle manière , par quels hommes , en quel siècle , comment? Et encore , si elle est à ce période qui lui donnera cette pondération et ce lest , dont la chose publique a tant de besoin pour résister à la vague des opinions , à l'orage des intérêts politiques de tant de puissances conjurées ; j'oublierai enfin que la révolution manque ici et là de cette confiance génératrice de toutes les félicités , si indispensablement nécessaire pour soutenir le vaisseau de l'état , et lui faire surmonter la tempête dont il sera accueilli sur l'océan des siècles.

Pour affermir , sur des bases éternelles , la liberté que l'on obtient par la soumission aux loix , et ce bonheur qui naît de la possession de la liberté , et enfin pour parvenir à déjouer dès-à-présent , et dans tout l'avenir , les ressorts d'un pou-

voir absolu ; puissé-je , inspiré par cette sagesse qui s'assied sur les colonnes renversées de tant d'empires qui ne sont plus, qui voit tous les règnes et tous les siècles, qui accuse ou qui justifie les peuples , en considérant l'ensemble des moyens par lesquels leur liberté a été envahie , calomniée ; par cette sagesse qui dit comment les rois se sont servie du nom de la liberté pour accroître leurs domaines en opprimant les peuples , de génération en génération, et de siècle en siècle ! ... Mais , si le lecteur ardent à défendre les grands intérêts de la patrie , vient ajouter ce que ses propres lumières , et ses études, et la perspicacité de son esprit , et tout ce que les inquiétudes du patriotisme peuvent inspirer de sentimens , s'il y ajoute les terreurs dont l'ame d'un citoyen est frappée , est profondément émue à , la vue de fers , de chaînes , d'exils , d'emprisonnemens , d'assassinats , et de tant de tyrannies ; peut-être le lecteur se persuadera combien il est vraie de penser que la royauté , qui pouvoit être une mer de félicité et de prospérité pour les peuples , depuis qu'elle a été souillée par d'atroces scélérats , a telle-

ment changé de nature , que son flot ne s'élève plus que pour détruire , que pour ravager.

J'ai été souvent tenté de dire de la royauté (TELLE QU'ELLE A EXISTÉ DEPUIS XIV SIÈCLES), que c'étoit un principe constant de maux incalculables ; que par le mot ROI , on pouvoit sous-entendre à la fois l'ensemble conjuré de toutes les calamités ; et que la couronne étoit le cadenas de la chaîne éternelle des peuples.

Par le mot ROI , et par la ROYAUTE ABSOLUE , j'entends une peine afflictive infligée aux hommes réunis en société (1) , immense dans sa durée , atroce dans ses douleurs et dans ses redoublemens ; j'entends un vaste ulcère qui ronge le corps politique , qui le dévore , qui le consume. (2)

Par MAGISTRATISSIME , j'entends par excellence le censeur des mœurs , le prêtre

(1) Voyez livre des rois , chap. VII , versets 7 et 8 et suivans ; et dans le second vol. de la souveraineté du peuple , page 11 et suivantes.

(2) Voyez , à la fin de cet ouvrage , mon discours à la tribune des amis de la vérité , le 12 juillet 1791.

de la loi , l'amide l'homme ; j'entends une autorité uniquement fondée sur celle de la loi , et qui lui est soumise , une sève de prospérité. Par MAGISTRATISSIME , j'entends des fonctions déléguées , telles par leur nature , que Titus , que Marc-Aurèle , qu'Alfred le Grand , et si l'on veut Louis XII , se fussent honorés de les remplir.

Neveux , ô neveux ! c'est à vous qu'il appartiendra de me juger ; je vous appelle , je vous vois ! Vous m'écoutez , et déjà je jouis de tout le plaisir que l'on goûte à être entendu par des hommes qui se seront affranchis de la peine de la royauté.

Le gouvernement des rois ! la sagesse des ministres ! les bienfaits de la monarchie ! Voilà donc quels sont les éternels sujets de la conversation des riches ; voilà ce qu'ils préconisent ; voilà ce qu'ils regrettent si fort.

Mais , que l'homme qui aime le peuple , qui marie ses larmes , ses inquiétudes et sa vie à l'existence du peuple ; que celui dont le bonheur naît du bonheur public , qui a faim de la faim du peuple , revête tout-à-coup un grand caractère , qu'il s'entoure d'un peuple immense , qu'il porte

la parole au nom du peuple , et regarde en face ceux qui ne l'estiment rien ; (1) un ver n'est pas plus petit ni plus vil que ces hommes ; il fait un geste , et ils tremblent ! il fait un pas , et ils fuient ! S'il parle , il en est écouté avec un infini respect ; s'il promet , on possède déjà ce qu'il a promis ; qu'il montre la menace , et ils sont à ses genoux ! . . . Insensés , qui ne voyez pas tout ce vuide et tout ce néant d'une grandeur qui cesse , et qui disparoît en la présence de l'homme porté sur les mains du peuple , dont il a mérité la confiance ; de l'homme à qui le peuple a dit : je suis ton ami ! parle , et je serai ta force ! . . .

Citoyens ! supposons pour un moment que ce livre soit composé par un homme né hors de vos foyers , et que , placé si

(1) Nicolas Rapine , avocat du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moustier , député du tiers aux états de Blois , étonna la cour par sa fermeté et son amour pour la liberté ; il y poursuivit les abus à outrance. Le ministre , instruit de tant d'aspérité , lui dit , d'un ton de maître : Qui êtes-vous pour parler si haut ? — Je me nomme Nicolas Rapine , ici l'égal de ton maître , et tais-toi. **BONIN.**

près des évènements qui ont déchiré le voile qui couvroit tous les mystères de la tyrannie , il assemble de toutes parts, pour révéler ces mystères , des hommes de toutes les nations , des citoyens qui habitent les contrées les plus éloignées ; quel droit auriez-vous , FRANÇAIS , de censurer ses opinions ?

Peut-être il se trouve une plus grande distance entre nos neveux , auxquels ces méditations d'un citoyen (qui agit avec autant d'impétuosité que sa plume est peu exercée) sont adressées , et les habitans du nord de l'Europe. Peut-être les plus sages de mes concitoyens se diront : « T. Mandar s'adresse à nos neveux , sa parole s'élance du présent dans l'avenir ; il voudroit tracer en sillons de feu , le sentier de la liberté et du bonheur ; il brûle du désir de savoir si cette liberté que nous avons conquise , et dont nous faisons nos délices , sera du goût de nos neveux. Eh bien ! souvenons-nous que les sages sont d'autant moins apperçus , qu'ils se trouvent perdus dans la foule ; si ce citoyen veut être un sage d'un autre siècle , et s'il veut vivre tout entier pour nos neveux ,

s'il aime à se plonger dans ces rêveries, si délicieuses, qui nous montrent la liberté affranchie des injures de la tyrannie ; ce que nous devons faire, c'est de le laisser cheminer *à son à part*. Si nous trouvons qu'il dise des choses raisonnables, nous lui souhaiterons bon voyage. »

Silence ! .. Paix ! .. Recueillons-nous ! .. Sors, ô mon ame ! Sors de ton repos, sois ravie toute entière : mon œil n'apperçoit plus que des hommes libres ; les rois, les couronnes et les palais, et les armées, et ces flottes qui portoient la guerre sur l'Océan, ô mon ame ! ... Ce que peut le génie des siècles ! ... Il n'est resté que des citoyens.

S'il étoit possible de mettre à profit les erreurs des peuples anciens, et, méditant sur les maux qui sont résultés de ces erreurs, d'en former un corps de réflexions et d'observations applicables au siècle actuel, on feroit participer les générations présentes à ces leçons qui naissent tout naturellement des fautes d'un grand peuple ; nul doute que ce travail présenteroit à tous les peuples, comme un tableau de situation comparative, à l'aide duquel,

opposant erreur à erreur ; les siècles écoulés au temps présent ; ce qui a opéré , chez les anciens , tant et de si prompts changemens dans la forme de leur gouvernement ; les causes de leur asservissement , celles de leur prospérité , de leur puissance ou de leur déclin , suivies d'une chute totale et inévitable.

Si les ressorts de cette politique , à l'aide desquels un homme soulevoit ou appaisoit , à son gré , tout un peuple ; si l'éloquence a opéré chez les anciens tant et de si grandes choses ; si , semblable à ces phénomènes qui altèrent tout-à-coup la température de l'air , et qui arrêtent ou accélèrent les progrès de la végétation (on a vu l'éloquence chez les Grecs et chez les Romains , étendre l'empire de la liberté , et les sciences , et les arts ; et ce qui est préférable à tout , les bienfaits d'une sage législation) ; pourquoi , aujourd'hui hésiterois-je à en conseiller l'effort contre les égaremens de la fureur ? . . .

« Pour faire comprendre à l'homme ses devoirs , dit *Lavicomterie* , ou les principes éternels de la morale , il faut lui calculer que ses intérêts sont d'accord

avec ses devoirs , il faut établir , débarrasser de tout ce qui l'environne ; il faut montrer la chaîne invisible pour l'œil inattentif , mais frappante pour le philosophe , mais inévitable , qui est entre le crime et le châtiment. On ne peut nier son existence , sans détruire le grand ressort de l'univers moral. Il ne suffit pas d'effrayer par les supplices barbares et fugitifs de la loi , qu'on peut absolument éviter , qui ne présente que l'ignorance mille fois démentie des législateurs ; il est inutile d'épouvanter par le dogme des tourmens éternels en intensité et en durée , qu'on ne peut concevoir , conséquemment qu'on ne peut croire ; mais il faut calculer à l'homme par quel jeu , par quelle magie de la machine universelle , par quel vœu tacite de la totalité des états , tout coupable se donne bien du tourment pour acquérir le malheur ; comme en dérangeant l'équilibre , comme en troublant l'ordre général , il est le premier individu qui soit écrasé de la confusion qu'il a fait naître ».

Les Catilinaires de Cicéron ! les Philip-
piques de Démosthène ! Qu'est-ce autre

chose qu'une insurrection subite de la vertu , et de l'amour de la liberté contre les audacieux projets de CATILINA , et l'ambition usurpatrice et insatiable de PHILIPPE ? Tu parles, Demosthène ! et la Grèce marche au combat et à la victoire.

La Grèce se livre-t-elle aux trompeuses douceurs de la paix jurée par Philippe ? Tu montes à la tribune , ta pensée étoit présente au conseil de Philippe ; elle a embrassé , elle a conçu ses desseins avant même que Philippe les avoue. Doué de la science prophétique , tu révéles les secrets de cet ennemi d'Athènes.

Athènes profondément endormie , semble une ville habitée par des hommes qui ont abjuré la liberté. Soudain ! tu frappes l'air de tes cris ; tu tonnes ! . . . tu évoques les cendres d'ATHÈNES LIBRE ; tu éveilles et tu ressuscites son génie et sa gloire. Tu appelles la Grèce paisible , prête à être dévorée par les armées de Philippe ; tu fais descendre de tous les siècles , ces héros fondateurs de la liberté qu'ils ont si bien défendue : ils accourent , et leur postérité toute entière marche sur leurs traces glorieuses !

Heureux Athéniens ! il suffit à Démosthène de vous parler de vos aïeux , pour élever si haut votre vertu ; qu'elle serve de modèle à tous les peuples ! . . .

En observant avec attention en quoi consiste la différence des effets de l'éloquence chez les anciens , qui faisoient partager à tout un peuple le sentiment qui les animoit ; qui excitoient sa fureur, ou calmoient ses alarmes ; qui l'arrachotent malgré lui à ses foyers , et le transportoient tout-à-coup où il importoit qu'il se trouvât pour le salut de la république ; on est d'abord tenté de se demander pourquoi les modernes ont négligé un moyen aussi puissant et aussi heureux ; pourquoi nos orateurs n'ont obtenu que des succès éphémères ; et pourquoi les modernes qui jouissent de tout l'avantage et des progrès de l'art oratoire , ne sont jamais parvenus à un aussi haut degré de puissance (1).

(1) Voyez le discours de M. Cérutti, sur cette question : Pourquoi l'éloquence est-elle moins florissante dans les républiques modernes qu'elle ne l'étoit dans les anciennes ? Je n'en citerai que quelques passages..... M. Cérutti, dans la seconde partie de son discours, après avoir examiné quels sujets et quels théâtres sont

Mais ici on me répond : quel homme a jamais excité , par un de ces mouvemens

propres à l'orateur , et encore , quelles sont , de nos jours , les entraves qui retenoient l'imagination dans le labyrinthe obscur de la chicane , et traçoient , autour de leur zèle , un cercle étroit au-delà duquel l'orateur devoit s'arrêter , ou ramper , continue ainsi : « Démosthène , Cicéron ! vous ne connûtes jamais un pareil esclavage ! Interprètes souverains de la patrie , dépositaires nés de ses plus chers intérêts , vous portiez devant elle le flambeau de la politique , en même-tems que celui de l'éloquence : ses vœux , ses besoins , sa cause , en un mot , voilà la première cause qui vous a été confiée. Pour la traiter avec succès , vous pouviez également tout oser et tout dire : rien n'arrêtoit , rien ne gênoit l'usage de vos forces. Après avoir fait gronder le tonnerre dans la place publique , et sur la tête de la multitude , vous le faisiez éclater sans peine sur les maisons privées , sur les tribunaux domestiques , sur la tête même des rois. Aucunes des parties du gouvernement ne vous étoit étrangère. Le dépôt sacré des loix , les nœuds qui formoient les alliances , l'olivier bienfaisant de la paix , le glaive exterminateur de la guerre , les instrumens du bonheur et du malheur des peuples , étoient remis entre vos mains ; elles tenoient la balance où se pesoient les destins de l'empire ».

« N'est-ce pas Démosthène , opposant aux intrigues et à l'ambition de Philippe , son zèle et ses talens ; ré-

oratoires qui naissent du sujet même , une terreur plus soudaine , une crainte plus

veillant Athènes du profond sommeil dans lequel l'usurpateur cherchoit à la surprendre ; lui découvrant , dans le lointain , et au sein du calme dont elle s'applaudissoit , le nuage affreux dont les flancs entr'ouverts alloient bientôt vomir sur elle les feux de la tempête ; affermissant d'une part les plus timides , de l'autre , déconcertant les plus téméraires ; ici fixant les plus volages , là fléchissant les plus obstinés ; faisant briller ; pour la première fois , aux yeux de la Grèce abattue , le fer de la vengeance et l'étendard de la victoire ; réussissant enfin , sinon à prévenir , du moins à retarder , le débordement de la tyrannie , et la fuite de la liberté ».

« Les plus grands coups de l'éloquence sont ceux qu'elle porte sur les passions , ou les plus vives , ou les plus générales ; peu convenable à ces assemblées particulières , au milieu desquelles on ne rencontre , pour l'ordinaire , que des passions ou trop foibles , ou trop bornées. Les grands mouvemens de l'éloquence ne peuvent donc s'imprimer avec un plein succès que sur la multitude , dont les passions , affranchies des liens de l'éducation , dociles à la voix de la nature , et animées les unes par les autres , sont aussi , par-là même , et très-étendues , et très-violentes. Peuples ! s'il en est parmi vous qui , jaloux de leur liberté , lui cherchent un appui et un aliment dans l'éloquence ; Peuples ! deux moyens vous sont offerts pour y réus-

active , et une commotion égale à ce mouvement spontané , involontaire , qui fit lever tout un auditoire tremblant d'épouvante et d'effroi , à la voix de Massillon ?

Que peut-il y avoir de plus véritablement grand , et de plus digne de fixer toute notre attention , que le spectacle imposant , graduel , et ce semble insensible , de la chute de l'empire romain ? Quel est le lecteur , *fût-il roi* , qui ne se sente emporté , malgré lui , par un intérêt puissant , vers un tableau qui nous présente successivement les maux qui viennent affoiblir et qui embrassent tout le corps politique d'un grand état ; et dans lequel on dis-

sir. Donnez un libre essor à l'imagination de vos orateurs , placez-les sur de grands théâtres , appliquez-les à de grands sujets ; nourrissez , fortifiez en eux le sentiment , en allumant dans leur cœur , avec un amour ardent pour la gloire , un amour plus ardent encore pour la patrie. Bientôt , élevée jusqu'au ciel , et déployant au loin ses rameaux bienfaisans , l'éloquence , telle qu'un arbre antique et majestueux , vous couvrira de son ombre , vous offrira un asyle assuré contre les orages de la sédition et le souffle brûlant de la tyrannie , vous donnera des fruits de liberté et de gloire pareils à ceux qu'elle produisit autrefois chez les deux premiers peuples de l'univers ».

tingue parfaitement , et avec toute leur énergie , ce que peuvent , et la politique quand elle est séparée de la morale , et une ambition insatiable et usurpatrice , irritée encore par le succès , et la fureur des conquêtes , et enfin cette insouciance et cette apathie des citoyens pour tout ce qui tient aux grands intérêts de la patrie ?

Citoyens ! la morale est à la politique ce que la sève est aux plantes , ce que les pluies de l'été sont à la terre altérée.

Souvenez - vous qu'il ne peut y avoir de patrie pour des hommes sans mœurs. Citoyens , je vous le demande , peut-il exister une pire tyrannie que celle qui naît de l'absence des mœurs ?

« Ignorons nous que sans la vertu, dit *Henrion de Pensay*, la science n'est qu'un fléau de plus sur la terre ? Ignorons-nous que les mœurs , aussi bien que les loix , sont les colonnes sur lesquelles repose la prospérité des empires ? Les loix forment la raison publique , les mœurs forment l'esprit général ; les loix arrêtent la main , les mœurs dirigent le cœur ; avec des mœurs , on se passeroit de loix ; et sans mœurs que peuvent les réglemens les plus sages ? Heureux celui qui , planant sur les

sociétés , en resserre les liens , en affermit les fondemens , prépare aux crimes de nouveaux freins , et de nouveaux asyles à l'innocence ! Plus grand encore si , de cette élévation sublime , il redescend au milieu de ses concitoyens , influe sur leurs mœurs par ses exemples , comme il a par son génie influé sur les loix ».

Plus les mœurs du peuple seront douces , plus facilement aussi les magistrats et les citoyens pourront exercer le pouvoir de l'éloquence , et plus par conséquent , ses effets seront étendus.

Sans doute l'éloquence seroit sans pouvoir à l'égard d'un peuple tout-à-fait corrompu , et qui n'auroit point de morale publique ; mais il est bien impossible , si nous en exceptons l'état de Venise (1), qu'un état se conserve , prospère et résiste à l'orage des siècles , sans une grande somme de morale publique.

(1) Il n'est point de nation si corrompue que la vénitienne , et sa corruption , dit M. Burck , est l'effet de l'ignorance qu'entretient à Venise le despotisme aristocratique. « Nul citoyen n'ose y penser. Y faire usage de sa raison est un crime , et c'est le plus puni. Or , qui n'ose penser , veut du moins sentir , et doit , par ennui , se livrer à la mollesse. Qui supporteroit le

Ainsi, il est incontestable que l'éloquence est un des grands moyens le joug d'un despotisme aristocratique, si ce n'est un peuple ignorant et voluptueux? Le gouvernement le sait, et le gouvernement encourage les sujets à la débauche: il leur offre à la fois des fers et des plaisirs; ils acceptent les uns par les autres; et dans leurs âmes avilies, l'amour de la volupté l'emporte toujours sur celui de la liberté. Le Venitien est un pourceau qui, nourri par le maître et pour son usage, est gardé dans une étable, où on le laisse se vautrer dans la fange et dans la boue.

A Venise, grand, petit, homme, femme, clergé, laïque, tout est également plongé dans la mollesse. Les nobles, toujours en crainte du peuple, et toujours redoutables les uns aux autres, s'avilissent, s'énervent eux-mêmes par politique, et se corrompent par les mêmes moyens qu'ils corrompent leurs sujets. Ils veulent que les plaisirs et les voluptés engourdissent en eux le sentiment d'horreur qu'exciteroit, dans un esprit élevé et fier, le tribunal d'inquisition d'état. Ce mot corruption de mœurs, ajoute Helvétius, ne signifie que la division de l'intérêt public et particulier. Quel est le moment de cette division? Celui où toutes les richesses et le pouvoir de l'état se rassemblent dans les mains du petit nombre. Nul lien alors entre les différentes classes de citoyens. Le grand, tout entier à son intérêt personnel, indifférent à l'intérêt public, sacrifiera l'état à ses passions particulières. Faudra-t-il, pour perdre un ennemi, faire manquer une négociation, une opération de finance, déclarer

plus propres à rétablir le calme et la tranquillité publique.

Citoyens ! dès-lors qu'il se fait une insurrection , accourez ! ... mêlez-vous à la multitude. Que la confiance , et ce respect que vous avez pour les loix , applanissent les sentiers de la paix. Citoyens ! faites que la loi soit puissante de vos vertus ; qu'elle en compose toute sa splendeur ! ... Puisse le peuple la contempler dans toute sa majesté ! ... Puissent vos cœurs parler sur vos visages ! ... O peuple ! commande à ton ame le calme ; ne ca-

une guerre injuste , perdre une bataille ? Il fera tout , il accordera tout au caprice , à la faveur , et rien au mérite. Le courage et l'intelligence du soldat et du bas-officier , resteront sans récompenses. Qu'arrivera-t-il ? Que le magistrat cessera d'être intègre , et le soldat d'être courageux ; que l'indifférence succédera dans leur ame à l'amour de la justice et de la patrie ; et qu'une telle nation , devenue le mépris des autres , tombera dans l'avilissement. Or , cet avilissement ne sera pas l'effet de son luxe , mais de cette trop inégale répartition du pouvoir et des richesses , dont le luxe même est un effet ». HELVÉTIUS , *OEuvres complètes*.

Voyez encore , sur VENISE , la note extraite de l'abbé de Condillac , dans le second volume de *la souveraineté du peuple*.

l'omnie pas ta sagesse par des excès , ni ton courage par des actes de fureur ! Que de toutes parts la voix de la patrie se fasse entendre ! . . . Citoyens ! ô vous que la nature a doués d'une mâle éloquence , soyez les oracles de la loi , faites retentir la voix de la patrie.

Citoyens ! il ne suffit pas au bonheur général que vous ayez détruit le despotisme , que ses agens soient anéantis par l'irruption subite de la fureur de tout un peuple. Craignez la flamme terrible et dévorante d'un patriotisme exaspéré ; craignez ces excursions si soudaines, si rapides, si impétueuses, qui *léonisent* tout un peuple, et qui l'assimilent, par l'immensité des maux qui en résultent , à une incendie que rien ne peut éteindre , et qui ne trouve de terme que dans l'aliment de sa furie, craignez , plus que la famine , les trompeuses passions de la multitude ; craignez l'ignominie ; craignez cette longue infamie , déplorable apanage de tant de maux (1).

(1) Le 3 septembre , je me rendis dans la rue de la Juiverie , et je continuai ma course jusques au haut de la rue Saint-Jacques. Je m'arrêtai chez un citoyen philosophe (M. Mercier , auteur du tableau de Paris) ;

En de certains cas , (Dieu ! commande qu'il n'arrivent jamais) il y auroit plus de sagesse à lâcher les écluses , plus de sagesse à rompre un pont qui serviroit de communication ; et , le dirai-je ? Citoyens ! il seroit plus sage d'étonner la multitude , par un effroyable dommage à l'égard des propriétés , si , par ce dommage , on pouvoit mettre fin à la plus âpre furie , plutôt que de laisser le crime se rassasier de victimes , plutôt que d'éterniser l'opprobre en ne s'opposant pas d'abord à l'orage , si impétueux de la fureur ! . . .

Je ne me rappelle qu'avec admiration le courage étonnant d'un capitaine de vais-

Combien il avoit passé de charrettes chargées de cadavres ! Le pavé étoit par-tout teint du sang de ces cadavres. Je dévorais mon gémissement et ma plainte ; je leur donnai un libre cours chez M. Mercier. J'avois besoin de voir un homme vertueux ; j'avois faim d'un honnête homme ! Je vis ce philosophe ; il ne pleura pas ; je ne pleurai pas non plus : je lui exprimai ce que j'avois vu ; je donnai à ma pensée une pleine liberté. Il partagea mon effroi : j'avois souhaité de voir un homme qui fût digne de mon estime ; je vis Mercier , et ma respiration devint plus libre , ma pensée moins souffrante ; mon cœur s'étoit épanché , il se reposa.

seau français , qui , ne pouvant plus se faire obéir , désespérant de calmer une insurrection qui s'étoit élevée à bord , s'écria tout-à-coup , que le feu dans la sainte-barbe , lui paroissoit moins difficile à surmonter , et qu'il alloit invoquer ce moyen , afin d'immoler à-la-fois tout un équipage devenu sourd à la voix de son capitaine. Le capitaine avoit peint de la parole et du geste l'effet de l'explosion de tout le vaisseau ; chacun des révoltés se vit , en idée , un des débris lancés par le feu de la sainte-barbe , fracassé dans plusieurs membres , réduit à lutter contre les vagues ; tous frémissent , tous s'appaisent , et d'abord le calme de l'obéissance fait place à l'insubordination.

Combien il est profond le sommeil des peuples qui ne jouissent pas encore de la liberté ! et combien les rois sont habiles à l'entourer d'agréables songes !

Il a fallu que Louis XIV vint d'abord ; que son *long* règne achevât de dissiper les prestiges de l'ignorance. Ce fut l'époque des beaux arts , de l'esprit , de l'éloquence , de la *règne française* , et de la savante littérature.

Les

Les grands-hommes d'alors préparoient les peuples à de plus hautes destinées ; ils donnèrent à la pensée une carrière illimitée ; ils en détruisirent les barrières.

Louis XIV descend dans la tombe ; un enfant-roi lui succède : et Montesquieu règne sur tout l'univers politique.

Quel spectacle moral et politique la fin du dix-septième siècle offroit-elle en France (dit J. Rutledge (*) , dans son éloge de Montesquieu) au petit nombre de mortels capables de ne pas être éblouis par le clinquant des fausses grandeurs , et par l'enflure de ces avantages d'ostentation , dont le propre est de déguiser aux nations , et sur-tout aux nations vaines , leur néant réel sous des apparences décevantes ? »

« Dès cette époque , assurément les esprits d'une trempe ferme et solide , discernoient comme un petit nombre de sages a continué à discerner depuis , des circonstances plus brillantes et plus fastueuses que prospères , de notre existence politique ; peut-être même quelques-uns de ces bons esprits alloient jusqu'à calculer

(1) Rutledge , quoiqu'en disent tes ennemis , tu es un grand-homme ! T. MANDAR.

les commencemens , les progrès et la consommation de l'inévitable décadence , qui en amènera la régénération. »

« Au milieu de l'éblouissante explosion de tous les beaux arts , fantôme trompeur de la félicité politique , lorsqu'il n'est point l'accessoire et la conséquence simple et naturelle d'une civilisation solide et parfaite ; à travers les progrès et les chefs-d'œuvre de ces arts exagérés par la vanité nationale , les illusions de cette vanité , l'aveugle engouement des prétentions qu'elle satisfait et qu'elle excite par ses suggestions , faisoient dédaigneusement et follement abandonner , à des voisins méconnus et mal appréciés , la culture approfondie et profitable des connoissances graves et utiles , dont le caractère est de familiariser l'homme social avec sa propre raison. »

» Sous les fastueuses influences d'un monarque heureux et magnifique , le Français avoit cultivé les fleurs de ces arts séducteurs ; mais par paresse , par dédain ou par légèreté , il n'appercevoit point germer ailleurs la liberté , cette liberté qu'il traitoit et qu'il traite encore souvent de chimère ; et les richesses qui ne s'ac-

cumulent et ne se conservent que sous ses auspices , vrais fruits et indices assurés de a solide sagesse publique. »

» Des docteurs infatués, par crédulité ou par intérêt, du délire ardent et atrabilaire de ces questions métaphysiques du dogme, à l'occasion desquelles l'animosité et l'aigreur des partis font perdre de vue la morale , partie de la religion la plus essentielle , puisqu'elle est la base de la tranquillité et de la félicité sociale ; des interprètes de loix versatiles , détournés de l'essence de leurs devoirs , distraits du fonds de l'équité, en contradiction perpétuelle avec le vœu manifeste de leurs dignités , par l'effet de ce respect superstitieux pour les formalités qui travestissent en sophiste le simple jurisconsulte , et qui font mentir le juge à sa conscience et aux lumières de la justice innée , dont l'usage n'est plus permis qu'aux arbitres ; des nobles à qui l'honneur tenoit lieu de toutes les règles , et la bravoure lieu de toutes les vertus ; des courtisans sortis du sein de cette noblesse dégénérée nécessairement de ses principes précédens, par l'empire des circonstances et des intérêts nouveaux ;

courtisans de plus en plus promptement dégradés eux-mêmes , par les besoins fantastiques et multipliés dans une cour où les hommages étoient plus comptés que les talens et les vertus ; courtisans détachés de leur utile orgueil héréditaire , par la nécessité d'y paroître en même temps avec souplesse et avec pompe ; avilis par cette double nécessité au point de protéger , de caresser , de briguer même l'alliance de ces publicains sang-sues des peuples , de qui ces riches larcins pouvoient les aider à redorer les chaînes de leur servitude : ces publicains , eux-mêmes , déjà sur les routes assurées et nécessaires d'une importance et d'un ascendant que le concours des circonstances sociales promettoit aux richesses ; d'une part , vampires de la multitude , vampires encore d'une autre part du pouvoir absolu , que sa paresse , que son incapacité habituelle , ou au pis aller , les distractions de son ambition livroient à leurs adresses ; la masse des sujets récemment échappée des convulsions et des fers de l'esclavage féodal , ne se figurant être heureuse que parce qu'elle ignoroit encore qu'il pouvoit exister , et qu'en

effet il existoit ailleurs , dans la vie sociale, un intervalle constitutif bien plus grand que celui du *serf* au sujet, je veux dire l'intervalle du sujet au citoyen. Sujets infortunés ! sujets enivrés et séduits durant les années d'un long règne , par le clinquant d'un faste sans bornes , par celui des conquêtes , qui , faites aux dépens de leur sang , de leur subsistance et de leur repos, ne pouvoient , à l'avenir , être maintenues qu'aux dépens encore de tous trois ! Dans ce qu'il plaisoit à la frivole vanité d'une nation , à peine échappée à la grossièreté et à la barbarie de ses aïeux ignares , d'appeller empire des sciences et des lettres , quelques hommes tout-à-fait étrangers , ou tout au plus systématiques et romanciers dans les parties de cette carrière , où la seule vérité simple , précise , démontrée , est le terme raisonnable , et peut constituer , dans celui qui l'atteint , un mérite réel et transcendant ; une foule d'artistes et de poètes préférés aux savans , parce que l'esprit n'avoit été entraîné que vers le luxe et les plaisirs , et parce que ceux-ci ayant plus besoin de l'imagination que de la raison , n'encou-

ragent et ne courent que les travaux de la faculté qui les sert. »

» Tranchons : ayons l'assurance de dire , avec une vérité suffisamment attestée par les résultats moraux et politiques de ce siècle fastueux , beaucoup d'esprits faux et séduits par de grands biens , par d'éclatans prestiges , point de citoyens , d'innombrables fanatiques , peu d'hommes , et pas un seul vrai philosophe ; tels étoient , sous tous leurs rapports , au sein d'une politesse qui fut , non un contraste réel à la barbarie précédente , mais un vernis qui la couvroit ; tels étoient , dis-je , les humains qui trouvoient à désabuser et à instruire le génie , qui , du cahos de leurs erreurs en matières politiques , a fait éclore *lesprit des loix* ».

» Indépendant et altier dans sa marche , le génie , au contraire , dédaigne tout triomphe facile et surpris ; il abjure les prestiges qui seroient propres à le lui assurer : certain de ses forces et de la vérité , qui seule peut l'exciter à les déployer , il s'élève au milieu de tous ses concurrens , il plane avec fierté au-dessus des humains qui l'entourent , et de l'âge où il vit ;

de cette hauteur , il fait luire une clarté inaltérable et pure comme la raison essentielle dont elle émane , assurée d'entraîner et de subjuguier comme sa source et sa cause productrice. »

Comment le despotisme parviendrait-il jamais à entraver la marche du génie , si les citoyens , élevant en même-temps , et les yeux , et la voix , le suivent dans son rapide essor ; s'ils composent leur raison des émanations de sa puissance , et s'ils se donnent une sagesse à l'instar de la sagesse des grands hommes.

Sans les plaisirs , sans la guerre , sans le fracas du luxe , et cette multitude d'objets , imaginés par les rois , et par les cours , pour diminuer de l'attention des citoyens , sans le jeu continuel de leur politique , entre la raison des peuples et celle des sages , depuis long-temps la royauté auroit été réduite à sa juste valeur.

O neveux ! vous vous garderez de placer , sur la même ligne , les bustes révéérés de ces grands hommes , qui , après avoir tracé le sentier de la liberté , en ont dé-

fendu l'approche aux tyrans , par la seule puissance du perfectionnement de la raison publique.

J'ai peint le despotisme dans toute sa fureur , j'ai révélé ses espérances , j'ai dit et ce qu'il avoit fait , et ce qu'il oseroit encore , si ! . . . Je l'ai interrogé dans le profond silence de la nuit ; il s'admiroit dans ses noirs projets. J'ai ouï le despotisme ! il prodiguoit à ses agens ses dernières et féroces caresses.

Ce qu'il disoit , citoyens ? Ecoutez ! Le despotisme se livroit à l'épanchement d'un cœur avide de jouissances. Il dit :

» Que n'ai-je pas fait pour éterniser mon règne ? J'ai créé des académies , j'ai distribué des graces , promis des pensions , accordé des titres , imaginé des tabourets , des cordons et des préséances ; j'ai disposé des trésors de l'église en faveur de mes partisans ; l'armée en étoit remplie ! (Le barreau (1) seul étoit inaccessible à mes promesses , indifférent à mes faveurs ; il me jugeoit ! . . .) Les ingrats ! . . . Où est ce temps où la hache d'un bourreau vengeoit

(1) J'entends , par barreau , les jeunes avocats.

ma cause des attentats de la philosophie ? Sydney ! J'ai vu ta tête tomber sur l'échafaud !... Needham, ce nouvel apôtre de la liberté , ne l'ai-je pas plongé dans une prison ? ... J. Harrington a-t-il échappé à ma vengeance (1) malgré l'abstraction de ses idées ; ce philosophe qui n'est entendu que de quelques sages ? (qui se taisent !...) J'admire Milton , et n'osai le punir ; j'exilai Fénelon !... Si je considère sa réputation et sa gloire , on eût dit que tout l'univers étoit à Cambrai !... Combien il y fut chéri ! La belle victime !... Long-temps après ces génies créateurs de la liberté , parut J. Locke ; il fut si sage !... Le profond Montesquieu, le tout-puissant J. J. Rousseau , ont détruit mon empire. Sous les efforts généreux de ces deux aigles de la politique , qui n'auroit pas succombé ?... Le prévoyant Mably , le savant Condillac, Boulanger, Raynal , Voltaire , Helvétius , Diderot , génies immortels , ces

(*) Voyez dans l'*Océana* de J. Harrington le récit des maux qu'il eut à souffrir , sous le règne de Charles I I , roi d'Angleterre. J. Harrington mourut victime de la vengeance exercée par les rois contre les vengeurs de la cause des peuples.

héros du savoir ont formé un athmosphère croissant de lumières et de sagesse ; ils ont lui comme des astres : de grandes nations les ont écoutés dans le silence ; leurs écrits ont été médités par tous les citoyens ; et dès lors , ténèbres de l'ignorance , mystères de la tyrannie , terreurs de la superstition , vous avez été dissipés.

République de sages ! vous avez disséminé , sans intervalle , ces principes rénovateurs des sociétés , ces principes fondés sur les seules bases de la morale ; par vous le fanatisme a été vaincu ; vous avez anéanti jusqu'aux instrumens de ma puissance. En un moment l'explosion a été générale. En Angleterre , T. Paine , J. Courtenay , Priestley ; ... en France , un *peuple* tout entier ; ... et , à la tête de ce peuple , une ASSEMBLÉE NATIONALE..... Hélas ! continue le despotisme : mais le fréquent changement des ministres , et un trône héréditaire

TROISIÈME PARTIE.

CONSIDÉRONS pendant combien de siècles les nations ont été dans les mains des rois, comme l'argile sur le tour du potier ; les rois étoient parvenus à les modifier au gré de leur ambition. Les hommes étoient tout ce que la cour désiroit qu'ils devins-
sent ; ils n'étoient que cela. Une ligne de circonvallation profondément tracée par la féodalité, étoit défendue dans l'intérieur par la puissance civile, et de tous côtés, par la superstition, sœur de l'ignorance. Examinons avec quel silence le genre humain s'est écoulé dans les sillons tracés par ses oppresseurs ; ils s'étoient emparés des hauteurs du génie. A quel degré les profondeurs de la science, de la politique, et les courans de l'opinion leur étoient connus ! . . . Avec quelle sagesse ils fai-

soient tour-à-tour face à l'orage , louvoyoient , forçoient de voiles , jetoient l'ancre , s'échouoient ; et tout-à-coup , profitant d'une bonace , avec quelle dextérité et quelle expérience ils se hâtoient de devancer les générations ? En privant le lustre à venir de tous les moyens de bonheur et de prospérité , en se les appropriant par des emprunts , et par l'instruction publique , et par la détonation de la fureur , et par des systèmes attentatoires aux droits des citoyens.

Écoutons ce que disoit le tyran : voici dans l'avenir un rendez - vous de calamités , un gouffre de maux affreux , où , faute de moyens , les citoyens éprouveront , à côté de riches moissons , les horreurs d'une disette. Dans tel temps ils auront faim , et je les attends-là. Le peuple s'est levé , et son règne a passé.

Considérons quelle a été l'étendue du domaine de l'ignorance , la profonde stupidité , et l'étrange soumission dans laquelle la superstition avoit de siècle en siècle accoutumé les peuples. Evoquons les mânes de nos aïeux ; voyons leurs fronts courbés vers la terre , leur esprit modulé

au gré des prêtres et des moines ; tout leur labeur se changer en or ; cet or appartenir à l'église et aux grands ; l'église et les grands s'unir toujours plus étroitement d'intérêts ; les rois se placer au-dessus de tous , et , ne pouvant d'abord prendre l'or de l'église et des grands , s'emparer militairement de la plus utile portion du genre humain , pour servir leurs projets ; redoubler d'activité ; leur ambition se montrer accompagnée de promesses éclatantes ; le soldat bondir de fureur ou de joie au récit d'un échec ou d'une bataille gagnée. Voyons-les s'écouler , ces flots d'un peuple immense , battre les rives de l'ambition , servir de théâtre et de victimes à la politique ; voyons le genre humain tour-à-tour châtié , ébloui , appâté par des illusions , rester plante ou argile , possession paisible d'un propriétaire dédaigneux , atroce , cruel , et dégoûté jusqu'à la satiété de la facilité de ses jouissances ; entendez le roi s'attribuer *la toute-puissance* : ici il appelle les eaux d'une rivière éloignée , il les force à gravir une haute montagne ; admirez ces eaux transportées sur les aîles du génie , au lieu que lui-même a indiqué ,

voyez ces eaux distribuées en fontaines, en eaux jaillissantes ou en eaux dormantes. Là, il a appelé de l'Italie *l'architecte et le marbre* ; ailleurs, il crée un arsenal immense ; l'Océan est ajouté au théâtre de sa puissance ; l'Europe est pliée jusqu'à lui applaudir, elle est assez vile pour le craindre ; qui n'a vu que sa cour, qui n'a parlé qu'à lui, a vu l'Olympe, a redouté un dieu ; mais le peuple gémit, le peuple manque du nécessaire, il doit aux riches le pain qu'il donne à ses enfans, les riches le reçoivent du monarque *absolu*, et le monarque, qui a tout pris pour tout distribuer, ne donne qu'à quiconque consent à lui être soumis, qu'à celui dont l'intelligence pourra ajouter une privation au peuple, et une jouissance au propriétaire du peuple. Coulez, pressez votre cours obéissant et soumis, précipitez-vous, générations d'hommes ; renouvellez-vous pour éterniser la félicité de celui-ci, et les illusions de ceux-là, et pour imprimer votre honte à tous les siècles..... Ne formez, dans votre cours paisible, que des vagues brillantes du reflet de la magnificence et de la splendeur de votre maître ; si quel-

que tempête s'élève du sein des vagues ,
 que les ondes plus calmes fassent bientôt
 oublier au maître que le vent a soufflé ;
 soyez l'élément de ses caprices ou de ses
 plaisirs : s'il daigne vous caresser et vous
 louer , bondissez d'orgueil.....

Ainsi le roi , la cour , les courtisans
 étoient tout ; ils étoient l'état tout entier ;
 le peuple étoit comme la marne et le fu-
 mier , à l'aide duquel les prétendus pro-
 priétaires du peuple forçoient la terre à
 devenir féconde.

Le long cours des prospérités inouïes
 de Louis XIV , qui devoit un jour nous
 coûter si cher , dit Massillon , éleva bientôt
 le royaume à un point de gloire et de ma-
 gnificence où les siècles passés ne l'avoient
 pas encore vu. La France devint comme
 le spectacle pompeux de toute l'Europe.
 Que de maisons royales s'élevèrent , de-
 meure superbe de Louis , où toutes les
 merveilles de l'Asie et de l'Italie rassem-
 blées , sembloient venir rendre hommage à
 sa grandeur ! Paris , comme Rome triom-
 phante , s'embellissoit des dépouilles des
 nations. La cour , à l'exemple du souve-
 rain , plus brillante et plus magnifique

que jamais , se piqua d'effacer l'éclat des cours étrangères. La ville , à l'imitation éternelle de la cour , en copia le faste. Les provinces , à l'envi , marchent de loin sur les traces de la ville. La simplicité des anciennes mœurs changea ; il ne resta plus de vestiges de la modestie de nos pères que dans leurs vieux et respectables portraits , qui , en ornant les murs de nos palais , nous en reprochoient tout bas la magnificence. Le luxe toujours le persécuteur de l'indigence , en corrompant les mœurs , tarit la source de nos biens ; la misère même qu'il avoit enfantée , ne put le modérer ; la perpétuelle inconstance des ornemens fut un des attributs de la nation. La bizarrerie devint un goût , nos voisins mêmes , à qui notre faste nous rendoit si odieux , ne laissèrent pas d'en venir chercher chez nous le modèle ; et après les avoir épuisés par nos victoires , nous sûmes encore les corrompre par nos exemples ».

En ajoutant à la science , nous avons ajouté au travail et à la malice : les arts , en flattant la curiosité , ont enfanté la mollesse ; le théâtre plus florissant , mais toujours le

triste

triste fruit de l'oisiveté et de la corruption, on a donné du ridicule au vice sans corriger les mœurs, on a corrompu les mœurs en rendant sa vue plus agréable. La poésie, en nous rappelant tout le sel et tous les agrémens des anciens, nous en a rappelé la séduction et la licence; la philosophie a paru perdre, du côté de la simplicité de la foi, ce qu'elle acquerroit de plus sur les connoissances; l'éloquence, toujours flatteuse dans les monarchies, s'est affadie par des adulations dangereuses aux meilleurs princes; enfin, la science même de la religion, plus exacte et plus approfondie, et d'où devoient naître la paix et la vérité, a dégénéré en vaines subtilités, et éternisé les disputes. O siècle si vanté! votre ignominie s'est donc multipliée avec votre gloire! Mais la gloire appartenoit à Louis, et l'abus qu'on en a fait a été notre seul ouvrage. Ainsi éclatoient au loin la grandeur et la réputation de la France, tandis qu'au dedans elle s'affoiblissoit par ses propres avantages.»

Ce fut en ce grand jour que Louis XIV parut comme un nouveau Charlemagne, et établissant ses enfans souverains dans

l'Europe ; croyant son trône environné des rois sortis de son sang , réunissant encore une fois sous la race auguste des Francs les peuples et les nations ; faisant mouvoir , du fond de son palais , les ressorts de tant de royaumes, et devenu le centre et le lien de deux vastes monarchies , dont les intérêts avoient semblé , jusques là , aussi incompatibles que les humeurs. Jour mémorable ! il est vrai , vous ne serez écrit sur nos fastes , qu'avec le sang de tant de Français que vous avez fait verser ; les malheurs que vous nous prépariez ont rendu cette gloire triste et amère ; vos dons éclatans, en flattant votre vanité , ont humilié et pensé renverser votre puissance. L'Espagne ennemi n'avoit pu nous nuire ; l'Espagne alliée nous a accablés : nos disgraces seront éternellement gravées autour de la couronne qu'elle a mise sur la tête d'un de nos princes. »

« Triste souvenir de nos victoires , que nous rappelez-vous ? Monumens superbes, élevés au milieu de nos places publiques pour en éterniser la mémoire , que rappellerez-vous à nos neveux , lorsqu'ils vous demanderont, comme autrefois les Israé-

lites , ce que signifient vos masses pompeuses et énormes ? »

« Vous leur rappellerez un siècle entier d'horreur et de carnage ; l'élite de la noblesse française précipitée dans le tombeau ; tant de maisons anciennes éteintes ; tant de mères point consolées , et qui pleurent encore sur leurs enfans ; nos campagnes désertes ; et , au lieu des trésors qu'elles renferment dans leur sein , n'offrant plus que des ronces au petit nombre de laboureurs forcés de les négliger ; nos villes désolées , nos peuples épuisés ; les arts à la fin sans émulation , et le commerce languissant. Vous leur rappellerez nos pertes plutôt que nos conquêtes ; vous leur rappellerez tant de lieux saints profanés par des dissolutions capables d'attirer la colère du ciel sur les plus justes entreprises ; le feu , le sang , le blasphême , l'abomination et toutes les horreurs qu'enfante la guerre ; vous leur rappellerez nos crimes plutôt que nos victoires. »

« *Crimes-rois* , pour qui les peuples n'avoient , ni assez d'or , ni assez de bassesse ; vous que Dieu avoit investi de l'amour de vos peuples comme d'un instrument

tout-puissant pour les rendre heureux , sortez de vos tombeaux ! vous êtes jugés L'histoire a déposé dans la cause des peuples contre les rois ; vos crimes , ces crimes qui , du haut du trône , se répandirent comme un incendie , ont dévoré les nations , anéanti les mœurs , abâtardi les âmes et calomnié la vie ; plusieurs siècles n'ont pu suffire pour réparer les maux que vous avez versés sur la race humaine ; par vous , l'homme a été courbé sous le faix de la tyrannie ; vous avez passé sur la terre , et la trace de vos pas a été changée en un torrent qui détruit et qui renverse tout (1) ; vous avez semé la misère ;

(1) On a calculé que César a fait périr trois millions d'hommes. GIBBON , dans son histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain , dit que les armées de Gengiskan détruisirent les trois grandes capitales du Khorasan , Maru , Neisabour et Hérat ; et le dénombrement exact des habitans qui perdirent la vie montoit à 4,340,000. Tamerlan , né dans un siècle moins barbare , et élevé dans la religion mahométane , ne fut pas moins féroce qu'Attila ; et , si ce dernier a égalé Timur en meurtres et en destructions , l'épithète de *fléau de Dieu* pourroit convenir également à l'un et à l'autre.

Si je fais l'énumération des maux résultans , pour la

vos peuples ont moissonné la faim et la nudité, venez, jouissez ! vos noms sont une opprobre ; votre souvenir est odieux (1) !

France, de la révocation de l'édit de Nantes, et de la dépopulation dans les campagnes, à la suite des guerres suscitées par l'ambition ou le fanatisme de Louis XIV ; si j'ajoute que ça été, particulièrement sous ce règne que les hôpitaux (ces réceptacles de la misère, qui publient si hautement les torts des gouvernemens, et qui les aggravent plutôt qu'ils ne les expient) se sont accrus dans une proportion égale à l'énormité des fautes commises par ce roi, ou par ses ministres ; si je considère toutes ces choses, je serai suffisamment autorisé à dire de ce règne, qu'il a dévoré plusieurs millions d'hommes, qu'il en appauvri les neveux, et que le règne de Louis XIV peut être appelé, avec autant de sagesse que de vérité, un règne générateur des calamités de plusieurs règnes. T. M A N D A R.

(1) Et vous, les amis du peuple, vous qui élevâtes, entre les rois et les citoyens, ces remparts à l'abri desquels les citoyens furent si souvent garantis de la foudre ! ombres augustes, Suger, d'Amboise, Fénelon, Lamoignon, d'Aguesseau, l'Hôpital ! et vous dont la plume servit d'égide à la liberté, et foudroya la tyrannie ; vous dont le génie, inspiré par les gémissemens du peuple, traçoit, à grands traits, l'édifice du bonheur public ; vous qui, par la continuité

On se feroit une idée imparfaite de l'infinie perplexité où se trouvent les citoyens

de vos efforts , avez détruit , jusques dans ses fondemens , l'empire de la superstition , et dissipé tous les préjugés dont elle avoit étayé sa puissance ; qui , par un flot , tout-à-coup , avez élevé les peuples , submergé les grands , affermi sur de vastes bases , les droits de l'homme ! génies de tous les pays , hommes de tous les siècles , instrumens de la liberté chez tous les peuples ; vos tombeaux sont , pour nous , des trophées et des autels.

Citoyens !..... combien il importe à votre bonheur que vous vous absteniez de ces applaudissemens qui étonnent la liberté , et qui la détruisent insensiblement. Pourquoi les rois et leurs agens cesseroient-ils de mépriser le peuple , de désirer son abaissement , et d'exiger sa soumission ? Je vois , et c'est par-tout , le peuple chérir leur image , idolâtrer leur personne , excuser les erreurs dont ils se rendent ou complices , ou coupables , pardonner à leur foiblesse , couvrir de son indulgence leurs attentats , rire de leur scélératesse , adorer en eux jusqu'à leurs vices , les flatter par des acclamations féroces , fatiguer le ciel de vœux indiscrets , afin d'obtenir pour eux de longs jours , se désoler de leurs chagrins domestiques. Quoi ! tant de bassesses ! tant d'avilissement !..... Ah ! c'est pour les rois un air infect et pùtride qui tue toutes les vertus , et qui fait germer dans leur ame la tyrannie féconde en crimes.

T. MANDAR.

dans un état, lorsqu'ils entreprennent de changer la forme du gouvernement; si on n'observoit, une à une, les traces profondes que l'habitude du régime ancien a laissées dans tous les esprits; si, dédaignant ou refusant d'entendre les citoyens dont la fortune et dont l'état dépendoient entièrement de l'ancien gouvernement, on les frustrait sans retour, de toute espèce d'indemnité; si l'on ajoute à ces indemnités légitimes et de rigueur, celles que nombre de particuliers se hâteront de demander, sous des prétextes plus ou moins spécieux; si l'on considère encore que telle forme de gouvernement crée nécessairement certaines espérances, telles professions et mœurs; si l'on examine la dissemblance infinie de mœurs, d'usages, d'opinions et de conditions, par comparaison d'un mode de gouvernement à un autre, on sera aisément persuadé que les révolutions ébranlent tout l'état par un choc si étendu, et si parfaitement *ensemble*, qu'il n'est aucune propriété, aucun citoyen (sans en excepter même le voyageur étranger), qui ne ressente en même-tems le contre-coup de la commo-

tion. Or, si nous réfléchissons sur la difficulté, ou la paresse du gros du peuple à s'instruire, et encore sur l'avantage infini que donnent l'éducation et le savoir, sur l'ignorance, et sur l'activité des uns, par comparaison avec l'apathie des autres; si nous observons que les nations sont semblables aux grandes eaux, qu'elles n'ont besoin que d'être invitées par une pente douce à se précipiter ici ou là; citoyens! je vous demande une attention soutenue; il s'agit ici de grandes vérités. Considérez par combien de rapports et de sentimens, naturalisés par l'éducation, la royauté étoit enracinée; considérez sous quel aspect nos aïeux se sont plu à l'envisager; avec quelle ivresse, avec quel enthousiasme le peuple se précipitoit sur son passage; souvenez-vous encore, (et c'est une vérité plus importante qu'il ne m'est permis de l'exprimer) que la liberté est pour la classe nombreuse un être de raison, un nom sonore, enivrant, majestueux, mais qu'un roi étoit pour cette multitude, un être corporel, que l'on pouvoit envisager en face; la liberté n'est un bien que pour ceux-là qui sont di-

gnes de savourer ses bienfaits , de vénérer son règne ; tandis qu'un roi , objet visible et quelquefois bienfaisant , se montre à la fois *en roi* ; observons l'unité des moyens par lesquels les rois étoient parvenus à nouer les rênes du gouvernement , de telle sorte que tous les cœurs fussent à l'ordre , au même degré , pour le plus grand avantage de leur administration ! Ecoutez encore : que dirai-je de cette hiérarchie de pouvoirs , de cette harmonie à l'aide de laquelle , sous le gouvernement des rois , les actes de l'autorité étoient suivis de l'exécution ; et ce concert de moyens , de volontés , de puissances ; et cette promptitude d'obéissance et de soumission , si vous comparez ô , hommes ! qui aspirez à jouir de la liberté , ce qu'a été la politique des cours à cet accord dans le secret des ministres , qui assuroit l'autorité royale sur ses vastes bases ; si vous comparez ces choses aujourd'hui anéanties , effacées , aujourd'hui *irrétablissables* , avec les mouvemens de tout un peuple , parcourant , avec une égale impétuosité , toutes les avenues qui aboutissent à la félicité et à la liberté ; avec l'ardeur d'un

peuple se refusant à la confiance, abhor-
rant le repos , se nourrissant d'inquiétu-
des , se délassant du mouvement et de la
crainte , par des terreurs ou par des il-
lusions ; embrassant les extrêmes ; ennemi
implacable de tout ce qui n'est pas aussi
fortement ému qu'il l'est lui-même ; pla-
çant tout son bonheur dans la jouissance
des bienfaits dont on le flatte ; trop avide
de jouir pour examiner quels seront les
moyens de jouir avec sûreté ; trop impa-
tient pour consentir à régler ses mœurs,
et à les rendre conformes au régime aus-
tère qui convient à la liberté ; si vous les
comparez avec ces mouvemens d'un peu-
ple épris du présent , maudissant le passé,
et négligeant toujours d'acquérir ces mâles
vertus, devenues maintenant si nécessaires,
si ? . . . Citoyens, vous voulez être libres,
et vous négligez d'ensemencer de vertus
le sol de la cité ; vous vous saluez du nom
de CITOYENS ; en avez-vous les mâles ver-
tus , et les mœurs austères , et le stoïque
courage ? . . .

Repose-toi , ô mon ame ! Déjà les
mouvemens d'un peuple irrité et les con-
vulsions de la fureur , et l'envie , et l'am-

bition , et la cupidité , bien plus que toi ,
ont besoin de calme : ô mon ame ! étends
tes aîles , prends ton essor vers un ave-
nir plus riant , efforce-toi d'oublier tant
de scènes de vengeances , qui tiennent ,
ouvertes à la fois , toutes les veines du
corps politique ; ô mon ame !.... gravis
sur la cîme des montagnes les plus élevées ;
isole tes pensées , dévore tes larmes ,
écarte bien loin le souvenir de tous les
excès , de tous les crimes commis par les
rois , en leur nom , ou par les ministres ;
effaces des pages de l'histoire , les années
et le règne de la tyrannie. (1)

Aimer la patrie , ô neveux ! c'est faire
tous ses efforts pour qu'elle soit redou-

(1) *La fiction du génie des siècles se trouvoit placée à cet endroit de la troisième partie. Un ami sage et éclairé, m'a conseillé de la placer à la fin de cet ouvrage, et j'ai obéi.*

Au moyen de cette transposition , mon discours préliminaire prend une marche plus rapide , et le lecteur ne sera pas même ralenti par ce qui m'a causé le plus de plaisir à composer. Un auteur doit au public de ne lui présenter ses idées que de la manière la plus propre à développer , en l'agitant fortement, cette masse des idées, qui sont constamment dans une inertie relative , et qui n'ont besoin que d'une légère étincelle pour s'enflammer.

table au dehors et tranquille au dedans : des victoires ou des traités avantageux lui attirent le respect des nations. Le maintien des loix et des mœurs peut seul affermir la tranquillité intérieure ; ainsi , pendant qu'on oppose aux ennemis de l'état des généraux et des négociateurs habiles, il faut opposer à la licence et aux vices qui tendent à tout détruire , des loix et des vertus qui tendent à tout rétablir : et de là, quelle foule de devoirs aussi essentiels qu'indispensables pour chaque classe de citoyens, pour chaque citoyen en particulier ?

» O vous qui êtes l'objet de ces réflexions , continue Anacharsis , vous qui me faites regretter , en ce moment , de n'avoir pas une éloquence assez vive pour vous parler dignement des vérités dont je suis pénétré ; vous enfin que je voudrois embrâser de tous les amours honnêtes , parce que vous n'en seriez que plus heureux , souvenez-vous sans cesse que la patrie a des droits imprescriptibles et sacrés sur vos talens , sur vos vertus , sur vos sentimens et sur toutes vos actions ; qu'en quel-qu'état que vous vous trouviez , vous n'êtes

que des soldats en faction , toujours obligés de veiller pour elle et de voler à son secours au moindre danger ! »

» Pour remplir une si haute destinée , il ne suffit pas de vous acquitter des emplois qu'elle vous confie , de défendre ses loix , de connoître ses intérêts , de répandre même votre sang dans un champ de bataille ou dans la place publique. Il est pour elle des ennemis plus dangereux que les ligues des nations et les divisions intestines , c'est la guerre sourde et lente , mais vive et continue , que les vices font aux mœurs ; guerre d'autant plus funeste , que la patrie n'a par elle-même aucun moyen de l'éviter ou de la soutenir. Permettez qu'à l'exemple de Socrate , je mette dans sa bouche le discours qu'elle est en droit d'adresser à ses enfans..... C'est ici que vous avez reçu la vie , et que de sages institutions ont perfectionné votre raison ; mes loix veillent à la sûreté du moindre des citoyens , et vous avez tous fait un serment formel ou tacite de consacrer vos jours à mon service ; voilà mes titres ! quels sont les vôtres , pour donner atteinte aux mœurs qui servent , mietax

que les loix, de fondement à mon empire ? Ignorez-vous qu'on ne peut les violer sans entretenir dans l'état un poison destructeur ; qu'un seul exemple de dissolution peut corrompre une nation et lui devenir plus funeste que la perte d'une bataille ; que vous respecteriez la décence publique, s'il vous falloit du courage pour la braver ; et que le faste avec lequel vous commettez des excès qui restent impunis , est une lâcheté aussi méprisable qu'insolente. »

« Cependant vous osez vous approprier ma gloire , et vous énorgueillir aux yeux des étrangers , d'être nés dans un état qui a produit (1) un Fénélon , un Catinat , un Bayard , un Duguesclin et ce cortège de grands hommes , qui ont fait de la France la rivale de Londres, de Rome et d'Athènes ; de descendre de ces héros qui ont fait si souvent triompher mes armes : mais quels rapports y a-t-il entre ces sages et vous ? Je dis plus, qu'y a-t-il de commun entre vous et vos aïeux ? Savez-vous qui sont les compatriotes et les enfans de ces grands-hommes ? Les citoyens vertueux ,

(1) L'abbé Barthelemi dit : un socrate , un aristide , etc. Je substitue les noms de nos grands-hommes français , à ces noms révéérés.

dans quelque'état qu'ils soient nés , dans quelque'intervalle de temps qu'ils puissent naître. »

« Heureuse leur patrie, si aux vertus dont elle s'honore , ils ne joignoient pas une indulgence qui concourt à sa perte ! Ecoutez ma voix , à votre tour , vous qui , de siècle en siècle , perpétuez la race des hommes précieux à l'humanité ; j'ai établi des loix contre les crimes ; je n'en ai pas décerné contre les vices , parce que ma vengeance ne peut être qu'entre vos mains , et que vous seuls pouvez les poursuivre par une haine vigoureuse : loin de la contenir dans le silence , il faut que votre indignation tombe en éclats sur la licence qui détruit les mœurs ; sur les violences , les injustices et les perfidies qui se dérobent à la vengeance des loix ; sur la fausse probité , la fausse modestie , la fausse amitié , et toutes ces viles impostures qui surprennent l'estime des hommes , et ne dites pas que les tems sont changés , et qu'il faut avoir plus de ménagemens pour le crédit des coupables ; une vertu sans ressort , est une vertu sans principes , et dès qu'elle ne frémit pas à l'aspect des vices , elle en est souillée ».

« Songez quelle ardeur s'empareroit de vous , si tout-à-coup on vous annonçoit que l'ennemi prend les armes , qu'il est sur vos frontières , qu'il est à vos portes : ce n'est pas là qu'il se trouve aujourd'hui ; il est au milieu de vous , dans le sénat , dans les assemblées de la nation , dans les tribunaux , dans vos maisons. Ses progrès sont si rapides , qu'à moins que les dieux ou les gens de bien n'arrêtent ses entreprises , il faudra bientôt renoncer à tout espoir de réforme et de salut ».

« Si nous étions sensibles aux reproches que nous venons d'entendre , la société , devenue par notre excessive condescendance , un champ abandonné aux tigres et aux serpents , seroit le séjour de la paix et du bonheur. Ne nous flattons pas de voir un pareil changement : beaucoup de citoyens ont des vertus ; rien de si rare qu'un homme vertueux , parce que pour l'être en effet , il faut avoir le courage de l'être dans tous les tems , dans toutes les circonstances , malgré tous les obstacles , au mépris des plus grands intérêts ».

« Mais , dit encore Anacharsis , quel est le fondement solide du repos et du bonheur
des

des peuples ? Ce ne sont point les loix qui règlent leur constitution, ou qui augmentent leur puissance, mais les institutions qui forment les citoyens, et qui donnent du ressort à leurs ames ; non les loix qui dispensent les peines et les récompenses ; mais la voix du public, lorsqu'elle fait une exacte répartition du mépris et de l'estime ; telle est la décision unanime des législateurs, des philosophes, de tous les Grecs, peut-être de toutes les nations. Quand on approfondit la nature et les inconvéniens des diverses espèces de gouvernemens, on trouve, pour dernier résultat, que la différence des mœurs suffit pour détruire les meilleures des constitutions, pour rectifier les plus défectueuses.

« Les loix impuissantes par elles-mêmes, empruntent leur force uniquement des mœurs, qui sont autant au-dessus d'elles que la vertu est au-dessus de la probité. C'est par les mœurs qu'on préfère ce qui est honnête à ce qui n'est que juste, et ce qui est juste à ce qui n'est qu'utile : elles arrêtent le citoyen par la crainte de l'opinion, tandis que les loix ne l'effraient que par la crainte des peines ».

« Sous l'empire des mœurs, les ames montrent beaucoup d'élévation dans leurs sentimens, de méfiance pour leurs lumières, de décence et de simplicité dans leurs actions ; une sainte pudeur les pénétrera d'un saint respect pour Dieu , pour les loix , pour les magistrats , pour la puissance paternelle , pour la sagesse des vieillards , pour elles-mêmes encore plus que pour tout le reste. »

« De là résulte , pour tout le gouvernement , l'indispensable nécessité de s'occuper de l'éducation des enfans , comme de l'affaire la plus essentielle ; de les élever dans l'esprit et dans l'amour de la constitution , dans la simplicité des anciens tems, en un mot, dans les principes qui doivent à jamais régler leurs vertus, leurs opinions, leurs sentimens et leurs manières. Tous ceux qui ont médité sur l'art de gouverner les hommes , ont reconnu que c'étoit de l'institution de la jeunesse que dépendoit le sort des empires ; et d'après leurs réflexions , on peut poser ce principe lumineux , que l'éducation , les loix et les mœurs ne doivent jamais être en contradiction ; autre principe non moins cer-

tain, dans tous les états ; les mœurs des peuples se conforment à celles des chefs ».

« Pour soutenir les mœurs, continue Anacharsis, il faut des exemples ; et ces exemples doivent émaner de ceux qui sont à la tête du gouvernement ; plus ils tombent de haut, plus ils font une impression profonde. La corruption des derniers citoyens est facilement réprimée, et ne s'étend que dans l'obscurité, car la corruption ne remonte jamais d'une classe à l'autre ; mais quand elle ose s'emparer des lieux où réside le pouvoir, elle se précipite avec plus de force que les loix elles-mêmes ; aussi n'a-t-on pas craint d'avancer que les mœurs d'une nation dépendent uniquement de celles du souverain ».

Vous l'entendez, Citoyens ! la force d'une nation, et son bonheur tout entier, dépendent uniquement des mœurs du souverain.

Et maintenant, citoyens, quel est-il le souverain, dans un état libre, sinon tous les citoyens pris collectivement ? Puisiez-vous, énorgueillis du titre auguste de *citoyen*, réunir tous vos efforts, ne former qu'un vœu, qu'une tête et qu'un cœur !

puissiez-vous , habiles à régner à l'ombre chérie des loix , forts de vos vertus , inaccessibles , par la hauteur de votre sagesse et de votre courage , à toutes les attaques de la tyrannie ; puissiez-vous , toujours amis de l'ordre , également animés de l'amour de la liberté , et de la patrie ; puissiez - vous , éveillés au milieu de la nuit , par le souvenir odieux des crimes des rois , briser leurs images , et à ce penser pénible , substituer l'énergie des résolutions les plus vigoureuses , et , l'inflexible austérité de la vertu romaine.

Là où règne la loi , là est le bonheur , là est la liberté ; et là aussi tous les bonnets sont plus précieux que l'éclat des couronnes.

Combien de sang il a été versé ! combien de pleurs sont répandus ! Jour de la fureur , quelle sera donc ta durée ? . . . Et vous , tyrans ! quelles sont encore vos espérances ? Action du 10 août , de quels dangers tu nous délivres ! quels complots tu nous montres ! Torrent de sang , bonds du crime , cataractes de la fureur et de la vengeance des rois , le peuple vous a prévenus : ainsi que le vol de l'aigle frappé de la foudre , votre cours est arrêté.

CHAPITRE PREMIER

De l'insurrection.

« L'INSURRECTION (si l'on examine ce mot dans toute la rigueur de l'acception philosophique) est le droit donné à l'homme par la nature , de s'élever contre tout ce qui contrarie sa pente vers le bonheur en dégradant, sa morale ».

« Le privilège que l'homme individuel tient de la nature , les grandes sociétés politiques le tiennent du pacte social ».

« Quand un empire est mal , il tend par une pente invincible, ou à périr , ou à être mieux ; si ce sont les hommes de bien qui conjurent contre des institutions perverses , l'harmonie se rétablit dans la société , et l'empire se régénère ; si ce sont

des hommes pervers , ils jettent l'état lui-même hors de la société , et l'empire est anéanti ».

« Mais après avoir jeté ces axiomes dans des esprits assez mûrs pour les recevoir , il faut examiner ce grand problème philosophique sous un autre point de vue ; il ne suffit pas de s'adresser aux législateurs des états qui s'organisent , il faut encore parler à la multitude qui obéit dans les états qui sont déjà organisés ».

« Il suffit de se bien pénétrer des élémens de l'organisation morale de pareils états , pour se convaincre , qu'après le malheur d'exister , le plus grand fléau qui puisse les atteindre est celui d'une insurrection ».

« La philosophie ne connoît que deux agens pour organiser un état ; le pouvoir , c'est-à-dire , le ministère de la loi ; et la force , c'est-à-dire , les bras aveugles de la multitude ».

« Or le pouvoir , dans l'origine des sociétés , n'ayant été imaginé que pour prévenir les attentats de la force , il est bien évident que c'est ramener au cahos de

l'anarchie primordiale , que de recourir à la force , pour anéantir l'influence du pouvoir ».

« Sans doute il est de la dignité de l'homme , quand le pouvoir abuse avec audace , de l'étonner par l'attitude de la résistance ; s'ensuit-il que dissoudre la morale des états , soit un moyen sûr de les ramener aux élémens du pacte social ? »

« Le pouvoir qui abuse , pendant le règne des loix , représente le père de famille primordial , qui frappoit ses enfans , avant l'organisation sociale ; de part et d'autre , la résistance , quelque juste qu'elle paroisse , s'offre sous un aspect odieux : il est affreux de se défendre , soit contre la patrie , soit contre son père ; de ne recouvrer les prérogatives de l'homme , qu'en cessant d'être fils ou citoyen ».

« Montesquieu a dit que , dans les occasions , où le sage s'élevoit au-dessus des loix c'étoit la statue des Dieux qu'on couvroit d'un voile ; mais quand il y a de la vertu à s'élever au-dessus des loix , c'est encore un grand malheur de voiler

la statue des Dieux : de ces Dieux qui , dans l'absence du pouvoir , tiennent lieu des loix à la multitude ».

*Extrait de l'ouvrage intitulé : MA RÉ-
PUBLIQUE , par J. DESALES.*

C H A P I T R E I I.

Des mouvemens populaires en général.

On distingue trois espèces de mouvemens populaires.

Quand le peuple souffre de par-tout , et qu'il ne forme qu'un cri unanime , les mouvemens auxquels il se porte , sont une insurrection.

Il y a insurrection , toutes les fois qu'un nombre très-considérable de citoyens , se rassemblent , et appellent à partager leurs sentimens , ceux qui ne se sont pas levés aussitôt que les premiers. Et encore , alors que la plainte devient commune à tous les citoyens , alors que tous courent aux armes , voilà l'insurrection. C'est le souverain qui se lève , il va interroger ses mandataires , il protège ceux-ci , il sévit à

l'égard de ceux-là , il se ressaisit de tous les pouvoirs , et les confie en des mains plus pures. Tel est l'effet nécessaire de l'insurrection.

C'est particulièrement contre ceux des citoyens qui voudroient profiter de l'état de désorganisation du corps politique , pour se livrer à tous les crimes et à tous les excès qui naissent du défaut de chefs (ou plutôt du silence auquel se trouvent forcées toutes les autorités) ; et seulement contre ces ennemis publics , que je propose , et que doivent se diriger tous les moyens coercitifs et de sagesse que j'ai rassemblés dans cet ouvrage.

La seconde espèce de mouvemens populaires a lieu ,

Quand des ambitieux font sortir le peuple du sentier paisible de la loi ; quand insidieusement prodigues , ils profitent de ses besoins pour le faire servir à leurs intérêts privés ; quand ils calomnient le gouvernement , ou par eux-mêmes , ou par des agens cachés ; et encore , alors que le peuple est agité fortement pour une cause étrangère à la cause commune. Ces sortes de mouvemens populaires sont des

séditions : quelquefois ils sont partiels , et alors il est facile de les réprimer ; s'ils acquièrent un grand caractère , il importe de remonter d'abord à la source , et il suffira de proclamer le nom des chefs ; faites qu'ils soient démasqués aux yeux du peuple , et le gouvernement sera puissant contre ces chefs de toute la puissance des bons citoyens.

Les moyens proposés dans cet ouvrage , sont également applicables aux mouvemens populaires, qui prennent le caractère d'une sédition.

La troisième espèce de mouvemens populaires, est connue sous le nom d'émeute ou de révolte.

L'émeute a lieu , quand les citoyens d'une province, d'une ville ou d'un canton, veulent s'opposer au transport des choses qui leur paroissent nécessaires, ou au départ de ceux dont ils croient la présence ou la sagesse essentiellement liée à leur bonheur.

La révolte n'est autre chose que la désobéissance de quelques individus aux autorités constituées.

Un peuple libre est trop intéressé à

donner à la loi toute sa latitude ; il sait que son bonheur en dépend tout entier.

Sous un gouvernement qui soumettoit les loix à une interprétation arbitraire , qui les invoquoit , qui les faisoit taire , qui les étendoit , et qui les plioit à son caprice , il est peut-être vrai de dire que la révolte a quelquefois eu un motif légitime ; mais sous un gouvernement libre , pour un peuple qui concourt par ses représentans à la sagesse des loix auxquelles il est soumis ; pour des citoyens dont toute la majesté dépend de leur étroite obéissance à la loi ; dont le bonheur est la conséquence de leur amour pour l'ordre ; pour des citoyens qui voient , dans le mépris des autorités constituées , toutes les calamités qui naissent de l'oubli des loix , la révolte , si elle se manifestoit dans un canton , ou même dans une ville , n'auroit besoin , pour être apaisée , que de la présence d'un magistrat intègre , à qui il suffiroit de rappeler au peuple sa dignité !

Citoyens ! j'en accepte l'augure. Non , citoyens ! je ne puis me persuader que des révoltes se manifestent jamais chez un

peuple libre. Contre qui se revolteroit-on ? Là le peuple souverain fait des loix ; à l'ombre des loix, il , règne ! . . . S'il arrive qu'une loi conspire contre le bonheur de tous , le peuple émet son vœu , ses représentans obéissent ! . . . Or, il me paroît bien impossible qu'il se forme des révoltes dans un état libre , ou tout au moins , s'il s'en formoit , il seroit d'autant plus facile de sévir contre les auteurs de la révolte , que les magistrats seroient puissans contr'eux de toute la vigilance des bons citoyens. Ainsi tout concourt , chez un peuple libre , à coïncider son bonheur ; les erreurs auxquelles il se livre sont une saillie , que le législateur ne réprime qu'après en avoir examiné les motifs ; de combien de loix les fautes commises par les rois ont elles été suivies ! Mais les fautes d'un peuple libre , en accélérant la perfection de ses loix , en ajoutant à leur sagesse , en les modifiant : ces fautes, ces erreurs , sont comme les échelons de l'expérience ; il ne les oublie jamais ; ce souvenir même le garantira de la récidive.

Peuples libres ! combien il importe que vos erreurs tournent toujours à l'avantage de la liberté.

Dans les gouvernemens absolus , toutes les révoltes et tous les mouvemens populaires sont autant d'avertissemens au tyran d'ajouter aux anneaux de la servitude , et de les appésantir : le peuple ne jette pas un cri , que le tyran n'accoure pour l'étouffer ; il ne fait pas un mouvement , que celui - ci ne s'empresse de réprimer ; la verge du despote est le seul remède à la plainte , sa fureur s'allume et s'accroît au sein du malheur public.

CHAPITRE III.

Examen des cas dans lesquels il devient nécessaire de faire une insurrection , et des motifs qui peuvent la rendre juste et légitime. Extrait de l'ouvrage intitulé : MA RÉPUBLIQUE.

Par combien de nuances le propagateur de la morale de la nature doit - il passer , pour arriver du simple murmure jusqu'à l'insurrection ? Or , c'est la connoissance parfaite de ces nuances qui légitime la résistance à des loix perverses , et jusqu'ici

quel est le code qui les a gradués ? où est le prisme philosophique qui en a indiqué l'échelle ? Il n'existe point de législateurs , depuis la naissance des âges , qui ait eu le courage de consacrer l'opposition à la tyrannie des loix ; il n'en est même aucun qui ait soupçonné la possibilité qu'une pareille résistance fût légitime ; ils se comparent à cet égard aux instituteurs de Rome , qui ne croient pas à la possibilité des parricides.

Une révolution , dans l'antiquité , dépendoit d'ordinaire d'un homme de génie qui secouoit sa nation , et la rendoit capable de grandes choses ; ici c'est la nation entière qui secoue ses hommes de génie , et leur indique les moyens de la régénérer.

Ce qui démontre bien qu'à la différence des petites républiques du Péloponèse , le France s'est portée en masse pour anéantir le pouvoir absolu , c'est qu'au premier signal de l'insurrection donné dans la capitale , le tocsin de la liberté a sonné dans toutes les villes de la monarchie. Le feu sacré du patriotisme n'attendoit que l'explosion du foyer pour se pro-

pager des Vosges aux Pyrénées , et de la Corse à la Bretagne.

Ce concert singulier , tel qu'aucun empire jusqu'ici n'en a offert le modèle , annonce des esprits préparés lentement par l'influence des lumières. Or , une révolution , mûrie par la sagesse des siècles , semble à l'abri de leur atteinte. Le législateur qui ne lie ses loix qu'avec le ciment de la raison , bâtit pour l'éternité.

Afin de ne point dénaturer la grammaire de la raison , il faut donner le nom d'insurrection à toutes les conjurations qui tendent à améliorer l'homme , la patrie et l'univers.

Alors , le mot odieux de rebellion restera consacré à désigner toutes les atteintes violentes portées aux loix d'un pays , par les factieux dont elles éclairent la perversité.

Ainsi , quand un code politique ou un culte sacré ne peuvent soutenir les regards de la raison , le pouvoir qui les protège est une insulte à la nature humaine : et s'il y a du péril , il n'y a du moins aucun crime à les renverser.

L'insurrection ne se manifeste que dans

l'absence des loix , ou du moins durant leur sommeil : la rebellion frappe tantôt la loi , tantôt le dépositaire de la loi ou le législateur.

L'insurrection s'annonce avec l'esprit de paix , résiste au despotisme , parce qu'il anéantit la paix , et ne prend les armes que pour forcer ses ennemis à la paix.

Cette théorie est sévère sans doute , mais elle n'entraîne ni assassinats , ni guerres , ni anarchie , parce qu'elle ne permet de frapper les premiers coups à un pouvoir usurpateur, qu'avec les armes pacifiques des lumières.

Et quand on s'allarmeroit des suites de la résistance au pouvoir , il n'en est pas moins vrai qu'il existe dans la nature de l'homme social , un droit inaliénable qui légitime l'insurrection.

L'insurrection est donc , par sa nature , un acte légitime ; elle annonce que s'il existe , dans un état , un pouvoir essentiellement pervers , il sera éclairé par des hommes plus que citoyens , qui indiqueront à la nation les moyens de le renverser.

Lorsqu'on demandoit à Solon quel étoit
le

le meilleur gouvernement , et que ce grand-homme répondit : celui où chaque citoyen regarde l'injure faite à ses concitoyens comme la sienne , et la venge : étoit-il possible de se méprendre sur le sens de ce mot sublime ? Le législateur d'Athènes ne mettoit-il pas évidemment la nature en opposition avec la loi ? En légitimant , de la manière la plus solennelle , la vengeance publique , ne disoit-il pas en d'autres termes , que quand le pouvoir est oppresseur , la vertu a droit de conjurer pour l'anéantir ?

Les antiques institutions de la Crète , manifestotent encore plus clairement la justesse de cette doctrine ; nous apprenons , par le célèbre précepteur d'Alexandre , qu'elles autorisoient le peuple , quand ses magistrats tendoient à la tyrannie , à les chasser , avec ignominie , de la place publique : ici la résistance est consacrée par la loi , tandis que dans l'anecdote précédente , elle ne l'est que par le suffrage d'un grand homme.

N'est-ce pas dans cette classe qu'il faut mettre ces hommes magnanimes , qui ont arraché leur pays à un pouvoir prévari-

cateur , les Dion , les Brutus et les Pélopidas ? Ceux qui , pour maintenir la patrie debout , ont fait taire le cri le plus impérieux de la nature ; ce Timoléon qui égorge son frère , pour assurer à Corynthe son indépendance ; ce Virginius qui , le couteau teint du sang de sa fille , appelle Rome à la destruction du Décemvirat ; ce Caton d'Utique qui , ne voyant autour de lui que des esclaves , répond à César qui lui offre sa grace , en se déchirant les entrailles.

En un mot , s'indigner de tout ce qui contrarie la grande chartre des droits de l'homme , que la nature a écrite dans nos cœurs , éclairer du flambeau de la philosophie tous les genres d'oppression , appeler la force publique , pour écraser les tyrans sous les débris de leur propre grandeur , a été , depuis le berceau des monarchies , l'apanage de tout ce qui naquit avec une ame élevée , et le vrai titre des bienfaiteurs des hommes à la célébrité.

Le premier problème qui se présente , regarde l'époque où il est utile de résister au pouvoir. Il me semble qu'il y a de la

démence à attendre qu'un sceptre d'airain ait abruti une nation entière, pour le briser; c'est laisser dessécher la dernière sève de l'arbre avant de le redresser ; c'est, après la mort du corps politique , appeller le médecin.

C'est donc quand il y a encore de la sève dans le cœur des citoyens , qu'il faut revivifier la patrie ; résister au despotisme quand on est seul , c'est la vertu du désespoir ; tenter une insurrection , quand un état dégradé se renverse sur lui-même , ce n'est pas le sauver , c'est s'ensevelir sous ses ruines.

Plus un gouvernement repose sur d'antiques erreurs , plus aux yeux de la morale universelle , il a d'attentats à expier ; lorsqu'ensuite l'excès de l'oppression appelle l'indépendance , la raison aussi impitoyable que le JÉOVAH des Hébreux , a droit de demander compte au pouvoir , des délits que trente générations ont accumulés ; et s'il ne concourt pas à un nouvel ordre de choses , l'intérêt du genre - humain , plus fort que de vaines institutions sociales , lui enjoint de l'écraser sous le poids d'une insurrection.

La force de l'insurrection doit se mesurer non-seulement sur l'antiquité des abus qu'elle veut détruire , mais encore sur le caractère des peuples qu'elle se propose de régénérer. Lorsqu'une monarchie ne renferme dans son sein que des hommes inquiets , actifs , naturellement indociles au joug , il ne faut que remonter le ressort de la machine politique pour la faire marcher : mais si la nation est immobile dans ses préjugés , semble inaccessible au contact des lumières , a contracté l'apathie que donne un long esclavage , il ne faut pas s'amuser à démonter quelques pignons , à polir quelques rouages , la machine ne vaut rien et il faut la briser.

Il me semble d'abord que , pour légitimer l'insurrection , il faut un des attentats du pouvoir , si évident à tous les yeux , que le machiavélisme même se refuse à son apologie ; tels furent, dans Rome, le viol de Lucrece par un Tarquin , et le complot pour la prostitution de Virginie , tramé par le décemvir Appius : ici tout le monde sent que la morale étant antérieure aux sociétés , frapper le pouvoir , c'est moins blesser l'ordre social qu'obéir à la nature.

Il est aussi une sorte de délit contre la paix intérieure d'un état , qui provoque , de la part des peuples , la plus juste des résistances ; je mets dans ce rang la révocation de l'édit de Nantes , qui coûta à la France l'exil ou la mort de deux cents mille hommes ; mais ce n'étoit pas du côté des protestans , c'étoit du côté des catholiques , que devoit éclore le germe généreux d'une insurrection ; l'opprimé qui se défend dans une monarchie absolue , à trop l'air d'un rebelle ; il faut que ce soit le citoyen même qu'on arme pour être oppresseur , qui se justifie envers le ciel en frappant le pouvoir.

Les conjurations des héros guerriers contre le repos de la terre , appellent encore , dans un siècle de lumières , les foudres de l'insurrection : assurément ce ne seroit pas dans cet âge de philosophie , qu'un Alexandre demanderoit à Jupiter la création d'un monde nouveau , afin d'avoir la gloire de le conquérir ; qu'un Philippe II , feroit de l'Amérique un désert , pour le soumettre à son évangile ; qu'un Louis IX , feroit périr toute sa noblesse aux croisades , dans le dessein de mériter les

vains honneurs d'une apothéose. Tous ces complots d'illustres brigands, en leur supposant des chefs, ne trouvoient point de complices; la raison a tellement imprimé son sceau sur ces crimes héroïques, que si l'on demandoit cinquante mille bras pour les exécuter, il s'en élèveroit cent mille pour les punir.

Lorsqu'un pouvoir oppresseur ne s'acharne que sur une victime, c'est à elle seule à donner à la patrie le signal de l'insurrection.

Lorsque le despotisme ne mine que lentement l'édifice social, ce ne sont plus les individus, mais les corps dépositaires du simulacre des loix, qui doivent arborer le drapeau de l'insurrection.

Cependant lorsque les interprètes des loix se taisent, lorsque les corps intermédiaires sont sans énergie, il faut bien que tous les individus éclairés d'une grande nation, se coalisent pour empêcher le torrent du despotisme de se déborder. Cette ligue terrible n'a rien qui alarme la morale, lorsqu'elle ne se forme qu'à la suite de grands attentats du pouvoir absolu, lorsqu'elle supplée au silence coupable des

corps administratifs ; et lorsque , brisant d'un bras vigoureux la hâche de la tyrannie dans les mains de ceux qui gouvernent , elle ne met pas à mort les gouvernemens.

Ce mode inconnu à l'antiquité , est le droit de dévoiler , avec une plume courageuse , les crimes de l'administration , et d'éterniser , par le moyen de la liberté de la presse , le sceau de l'opprobre , qu'on imprime sur le front des administrateurs.

Les peuples étant essentiellement souverains , tout individu couronné , tout sénat de despotes , toute assemblée nationale populaire , qui , sans leur aveu solennellement exprimé , s'arrogent le pouvoir souverain , en conspirant ainsi pour détruire le pacte social par sa base , appellent sur eux l'insurrection.

Tout peuple qui , dans un siècle de barbarie , auroit aliéné sa souveraineté , en la transportant , d'une manière indéfinie , à un roi ou à un corps de rois , ne sauroit obliger , par cet acte de démence , les générations à naître. Il n'y a pas d'époque dans l'âge d'une monarchie , où une nation , éclairée sur ses droits primitifs , ne puisse légitimement demander la

révocation d'un acte qui la condamne à une éternelle minorité ; et si le pouvoir s'y refuse , elle peut se faire justice elle-même , à l'aide d'une insurrection.

Tout état qui n'a point de constitution a droit d'en demander une , de la tracer avec le concours du pouvoir , si celui-ci veut devenir légitime , ou sans son concours , s'il ose faire valoir , en faveur de son despotisme , le droit absurde de prescription ou le droit féroce de conquête.

Tout état qui a une constitution , évidemment contraire aux élémens du pacte social , a droit de demander compte de sa dégradation à un pouvoir usurpateur ; et si celui-ci persiste à le tenir courbé vers la fange , il peut se remettre debout , par le moyen d'une insurrection.

Une constitution est contraire au pacte social , lorsqu'elle crée un juste et un injuste , d'après un autre régulateur que la conscience ; lorsqu'elle met en opposition la morale de l'homme individuel avec celle de l'état , et la morale de l'état avec celle de l'univers : lorsqu'après avoir condamné le citoyen à une absence passive ,

elle le place sans cesse entre la loi et la nature.

Les outrages faits par la loi au pacte social , autorisent d'autant plus la désobéissance , que les grandes sociétés n'existant qu'en vertu de ce pacte , du moment qu'il est rompu , le magistrat et le peuple se trouvent comme deux ennemis en présence , combattant l'un avec le glaive du despotisme , et l'autre avec celui de l'insurrection.

Lorsqu'un empire s'honore d'un code , fondé du moins tacitement sur le pacte social , l'état de guerre est moins indiqué par la philosophie , entre les citoyens et le pouvoir : cependant il est un ordre d'attentats de la part de ce dernier , qui seroit de nature à légitimer l'insurrection.

Si un monarque , en vertu de la force publique dont il dispose , se joue avec audace du sang , de l'honneur et des propriétés de ses sujets , il peut y avoir du péril , mais sûrement il y a de la vertu à lui désobéir.

Le Pharaon qui dévoua cinquante mille Egyptiens à une mort assurée , pour vaincre la nature , dans l'érection d'une

frivole pyramide ; Louis IX qui , pour recevoir des papes un brevet de sainteté , faisoit périr toute sa noblesse aux croisades ; Louis XIV qui , pour faire du culte le plus intolérant , une religion nationale , signoit froidement cette révocation de l'édit de Nantes , qui coûta à la France l'exil ou la mort de deux cens mille hommes ; tous ces despotes , dis-je , en se permettant de pareils actes de démençé et de férocité , délioient les peuples de leurs sermens , et appeloient sur leurs têtes l'orage de l'insurrection.

Il est des peuples voisins de la nature , pour qui l'honneur est plus cher que la vie : là , quand le représentant du souverain a la mal-adresse de blesser les mœurs , il perd de droit son privilège d'inviolabilité : le complot d'Appius , pour la prostitution de Virginie , amenoit de droit , dans Rome république , la chute du décemvirat.

Il existe aussi une classe de grands délits contre la propriété , qui provoqueroient une insurrection légitime : tels seroient des impôts désastreux , destinés à nourrir l'orgueil d'un trône avec la misère des

sujets : un édit de proscription , dicté par la haine , qui frapperoit une classe entière de citoyens , pour payer la dette d'une nation avec les dépouilles de ses victimes.

On jugera toujours d'une manière saine, quels sont les attentats du pouvoir qui justifient le droit terrible de le renverser, quand on se pénétrera de ces maximes éternelles : que la conscience éclairée ne doit jamais plier au gré du despote , que la morale est antérieure à toutes les conventions sociales , et qu'on est homme avant d'être citoyen.

La dernière des insurrections , seroit celle où les lumières ne joueroient qu'un rôle secondaire , où la raison cachée derrière la scène , se contenteroit d'imprimer un premier mouvement à des millions d'automates.

Quelque soit le mode d'une insurrection, il doit être pacifique , comme la raison dont il émane : la raison ne dissout un moment les liens de la société , que pour les resserrer ensuite davantage : elle ne s'ouvre que malgré elle une route au

travers des ruines , et quand elle a passé , ces ruines ne sont plus.

On pourroit réduire à quatre points de vue , l'art d'épurer le mode des insurrections.

Se rappeler que ce n'est point en faisant couler le sang - humain , qu'on conjure , pour améliorer l'homme , la patrie et l'univers.

N'admettre parmi de si augustes conspirateurs , que le génie qui projette et la vertu qui exécute.

Prendre garde de prolonger , plus d'un instant , l'anarchie tutélaire qui doit régénérer une monarchie.

Ne faire intervenir l'épée pour empêcher le pouvoir d'abuser , qu'afin de rendre après le retour de l'ordre , l'énergie et la majesté au pouvoir. (Fin de l'extrait de J. Desales.)

CHAPITRE IV.

Moyens proposés pour prévenir les insurrections , les émeutes , etc.

Rois (1) , ministres , administrateurs des départemens , et vous maires des grandes villes , magistrats du peuple , faites - vous rendre compte de tous les motifs de plainte qui pourroient occasionner le moindre prétexte de révolte , ou d'insurrection ; empressez-vous d'y remédier dès leur naissance ; portez-vous à l'heure même dans le lieu où l'insurrection commenceroit à se manifester.

La sagesse de la loi doit être fécondée par vos soins paternels ; faites-vous de votre vertu comme un bouclier. Considérez tout ce que l'amour de la patrie , ce que vous devez à vos concitoyens , et la parfaite connoissance des loix , ou plutôt , et particulièrement , ce que le salut public exigera de votre sagesse. Souvenez-vous

(1) Il y a encore des rois en Europe.

que la patrie est la mère commune des citoyens ; que les loix sont la raison publique ; qu'elles n'ont de caractère que celui que vous leur imprimerez par votre sagesse (1) , tous les moyens de la paix et du bonheur sont remis en vos mains. Faites chérir les loix , en donnant l'exemple de la soumission la plus entière à ces mêmes loix. Faites que le moins heureux des citoyens bénisse leur sagesse , que dans son indigence , il ne puisse accuser le gouvernement de la détresse qu'il éprouve. Appelez et répandez la lumière vivifiante de la loi jusques dans la cabane du pauvre , séparée du hameau ; que , par elle , le sentiment de sa dignité adoucisse tout ce que sa situation auroit de déchirant et d'amer. Faites qu'une bienfaisance active se place entre le besoin et la misère ; entre la misère qui courbe l'ame la plus fière , et le crime qui la dégrade et qui la déshonore.

Il est presque impossible de se garantir

(1) L'autorité la plus absolue est celle qui pénètre jusqu'à l'intérieur de l'homme , et ne s'exerce pas moins sur la volonté que sur les actions. J. J. ROUSSEAU.

entièrement du flux et du reflux de l'opinion. Il se trouve dans les états civilisés, certains hommes habiles à calomnier toutes les opérations du gouvernement. Combien il est difficile de se garantir de l'intrigue et de l'artifice que de tels hommes emploient si malheureusement, et avec un aussi dangereux succès, contre le repos de leurs concitoyens, contre la sagesse des loix, et contre les agens du gouvernement?

Citoyens, contre de tels hommes, employez une franchise pleine de rudesse; que le contempteur des loix soit d'abord cité devant le juge de paix. Que celui qui aura, par ses actions, par ses promesses ou ses entreprises, manifesté de diminuer du respect que l'on doit aux magistrats, de la confiance qui leur est due, de la révérence et de la vénération que les citoyens ont jurées à la loi; que celui-là, fût-il votre frère, votre ami, ne trouve jamais auprès de vous que le mépris. Que toutes les verges de l'opinion frappent sur lui. Faites qu'il renonce à son incivisme, à ses intentions perverses; ou, si vous désespérez de le corriger, défendez-lui votre société; élevez entre cet homme

et vous , le double rempart de la haine et de l'indignation publique.

Dans un état bien gouverné, il dépend de la sagesse et de l'activité des chefs de cet état , que les loix génératrices de la prospérité et de la félicité des citoyens , révérees , invoquées , chéries , connues de tous , soient , pour tout l'état , comme une ame universelle ; il dépend de vous , magistrats , que les loix , par l'harmonie de leur exécution , forment comme un élément moral , dont toutes les parties se coïncident , et que , par le concours particulier et continu de toutes les volontés , chaque citoyen , ajoutant et ses vertus et son zèle , entraîne tout ce qui l'approche , tout ce qui l'environne , vers un centre commun , où viennent aboutir , et d'où nous voyons se multiplier tous les moyens qui peuvent concourir au bonheur public.

Il me semble que j'assiste au conseil de l'être suprême , qui , du sein de la paix et de la félicité , daigne lui-même dessiller ma vue : il appelle à soi un état populeux , et livré à toutes les convulsions de l'anarchie : soudain il lui rend son premier équilibre ;

libre ; il balance le bonheur des citoyens par leurs vertus ; il leur inspire de sages loix , qu'il rend garantes de sa puissance et de sa paix ; il dit : et les loix répandent dans toutes les parties de l'administration , dans l'ame des juges , et dans le cœur des citoyens , un esprit de vie. On voit de toutes parts le calme de la vertu ; on admire la sagesse des loix ; on en bénit les organes ; le crime frémit à leur aspect ; l'innocent trouve en eux des protecteurs intrépides ; l'état est sain et vigoureux dans toutes ses parties. Les siècles s'écoulent comme les eaux des fleuves. A de bons rois , à des magistrats adorés , succèdent de nouveaux Titus et de nouveaux Malesherbes. Le peuple ne connoît point les troubles ; il hait l'intrigue qui le livre au malheur d'être gouverné par des lâches et par des ambitieux. Il règne à l'ombre auguste des loix que lui-même a consenties et promulguées , et la félicité dont il jouit ne peut , ni diminuer , ni s'accroître.

Un état ainsi gouverné , vogue sur un océan sans tempête.

Mais si les chefs de l'état sèment eux-mêmes les germes affreux du crime ; si le

roi se parjure ; si ses ministres sont aussi les moyens multiples de la tyrannie ; si d'un côté l'armée se livre à l'insubordination ; si les grands propriétaires paralysent tout l'état , en le privant de son numéraire ; si le clergé (ô douleur ! il devoit être , sur la terre , la parole et le représentant de dieu même !) se livre à tous les excès de la sédition ; si avec le ressort tout-puissant des consciences , il contrarie ces vertus qui donnent aux loix la religion pour moteur , aux opinions une pente naturelle vers la concorde et l'amour de l'ordre ; s'il donne à l'amour de la justice une marche rétrograde à celle des loix établies ; et encore si les citoyens divisés entr'eux , sont foibles de toute la force les uns des autres ; si la fureur et la haine bannissent de tous les cœurs les sentimens d'une antique fraternité. O ma patrie ! jusques à quand tes enfans ?

Nous avons en abondance d'excellentes loix , propres à régir un état déjà tranquille , ou qui veut le devenir ; avons-nous des ouvrages qui indiquent aux peuples quelle est la marche qu'il leur importe de tenir , alors que tous les pou-

voirs, privés des sucs nourriciers de la confiance et de l'habitude, sont encore dans un état qui tient de l'enfance ?

C'est maintenant, plus qu'en aucun autre tems, qu'il est nécessaire que tout ce qu'il y a dans ma patrie de citoyens qui chérissent le règne des loix, qui sont habiles par leur âge, par leurs lumières, par leurs vertus, par leur exemple enfin, à réfléchir les premiers dans tous les cœurs, cet amour vif et brûlant qui les anime ; c'est aujourd'hui qu'il importe au salut commun qu'ils se chérissent, qu'ils se rallient, et que le souvenir tout entier, que tout le prix de leurs vertus antiques, soit le gage de notre prospérité future.

Génies de ma patrie, grands-hommes, vous qui imprimez le sceau de votre gloire au siècle qui vous a produits, hâtez-vous, accourez, élevez tous ensemble vos regards vers la patrie ; déjà ses enfans prêtent à vos discours une oreille attentive. Tonnez ; tonnez sur le crime qui se perpétue. Que la foudre tombe en éclats sur ce tyran cruel ! Soyez par vos conseils les pilotes de l'état ; que l'amour des loix, que la sagesse, par vous soit répandue,

avec cette abondance et cette majesté qui en font chérir au peuple les bienfaits.

Magistrats , lorsque le peuple manifeste son mécontentement , hâtez-vous , redoublez de sagesse , d'activité , de candeur , de zèle ; que par votre présence et la chaleur de vos discours , et le souvenir de vos vertus , le peuple soit invité à la confiance , à rentrer dans l'ordre , à ne pas déroger à sa dignité. Faites retentir à ses oreilles , et les nombreux triomphes de la loi sur les attentats du despotisme , et la rapide chute des grands criminels. Appelez pour vous entendre , et le vieillard et le jeune homme ; dites à tous : Ce que n'a pas voulu la loi , ne peut être permis à des citoyens par qui elle règne , et qui règnent par elle. Citoyens ! magistrats ! sortez de vos maisons ; accourez , soyez présens par-tout ; que le peuple apprenne en vous voyant , que tout ce qu'il désire vous le pouvez ; que tout ce qu'il veut de juste , la loi le veut avec lui et par lui ; que vous , qui avez été les instrumens de son bonheur , vous pouvez , vous voulez être ses protecteurs et ses vengeurs. Répétez , et qu'avec vous les bons citoyens

répètent : que veut un peuple outragé ? Il veut que la loi sévisse contre le coupable ; qu'on nous l'amène , nous qui sommes les membres vivans de la loi , nous invoquerons sa plus grande rigueur. Ils vont être punis ! Oui , citoyens , la loi sera vengée ! Citoyens , soyez debout , proclamez les bienfaits de la sagesse ; que sa vive lumière , répandue par vous , éclaire , échauffe , anime ; que sa puissance , devenue celle du peuple , vienne ajouter et se soumettre à celle de la loi (1)

(1) Par quel art inconcevable a-t-on pu trouver le moyen d'assujettir les hommes pour les rendre libres ? d'employer au service de l'état , les biens , les bras et la vie même de tous ses membres , sans les contraindre et sans les consulter ; d'enchaîner leur volonté de leur propre aveu ; de faire valoir leur consentement contre leur refus , et de les forcer à se punir eux-mêmes , quand ils font ce qu'ils n'ont pas voulu. Comment se peut-il faire qu'ils obéissent , et que personne ne commande ; qu'ils servent et n'aient point de maîtres ; d'autant plus libres en effet , que sous une apparente sujétion , nul ne perd de sa liberté que ce qui peut nuire à celle d'un autre ? Ces prodiges sont l'ouvrage de la loi. C'est à la loi seule que les hommes doivent la justice et la liberté ! c'est cet organe salulaire de la volonté de tous , qui rétablit dans le droit l'égalité

Et vous qui , par l'étendue de vos connaissances , par un long usage de l'étude naturelle entre les hommes ; c'est à cette voix céleste , qui dicte à chaque citoyen les préceptes de la raison publique , et lui apprend à agir selon les maximes de son propre mouvement , et à n'être pas en contradiction avec lui-même ; c'est elle seule aussi que les chefs doivent faire parler , quand ils commandent ; car sitôt qu'indépendamment des loix , un homme prétend soumettre un autre à sa volonté privée , il sort à l'instant de l'état civil , et se met vis-à-vis de lui dans le pur état de nature , où l'obéissance n'est jamais prescrite que par la nécessité.

Le plus pressant intérêt du chef , de même que son devoir le plus indispensable , est donc de veiller à l'observation des loix dont il est le ministre , et sur lesquelles est fondée toute son autorité ; s'il doit les faire observer aux autres , à plus forte raison doit-il les observer lui-même , qui jouit de toute leur faveur. Car son exemple est de telle force , que , quand même le peuple voudroit bien souffrir qu'il s'affranchît du joug de la loi , il devroit se garder de profiter d'une si dangereuse prérogative , que d'autres s'efforceroient bientôt d'usurper à leur tour , et souvent à son préjudice. Au fonds , comme tous les engagements de la société sont réciproques par leur nature , il n'est pas possible de se mettre au dessus de la loi , sans renoncer à ses avantages ; et personne ne doit rien à quiconque prétend ne rien devoir à personne. Par la même raison , nulle exemption de la loi ne sera jamais accordée , à

et de la méditation , êtes dépositaires de la sagesse des siècles , vous qui inspirez , par l'éclat de vos lumières et de vos vertus , la confiance et le respect , armez-vous de votre sagesse , accourez au milieu d'un peuple égaré par la fureur ; venez , sages , venez , venez tous , la patrie vous appelle à grands cris , elle a besoin de votre vertu , de vos lumières ; parlez semez tous vos trésors ils sont , ils seront la rançon de la loi , de la loi que le peuple veut retenir captive.

L'autorité que le magistrat exerce en vertu de celle que lui donne la loi , ne s'applique , à proprement parler , qu'aux actions qui dévient de la loi ; mais l'autorité des gens de lettres est une magistrature exercée sur les opinions ; or , si les opinions ont trop souvent déterminé les actions , quelque titre que ce puisse être , dans un gouvernement bien policé. Les citoyens même qui ont bien mérité de la patrie , doivent être récompensés par des honneurs , et jamais par des privilèges ; car la république est à la veille de sa ruine , sitôt que quelqu'un peut penser qu'il est beau de ne pas obéir aux loix. Mais si jamais la noblesse ou le militaire , ou quelque autre ordre de l'état , adoptoit une pareille maxime , tout seroit perdu sans ressource. J. J. ROUSSEAU.

et si, nous respectons infiniment le magistrat de la loi, quel sera donc notre respect pour celui qui se dévoue à la magistrature, ou à l'exercice pénible de censeur des opinions ? Le magistrat règne par la loi, l'homme de lettres tient le sceptre du génie, son règne s'étend sur tous les siècles, son empire a pour bornes celles du monde ; que peut-il manquer à sa gloire, quand, par ses lumières et par ses écrits, il a contribué à l'affermissement du bonheur général ?

CHAPITRE V.

En quel cas les citoyens d'un état libre, ne peuvent différer de combattre la tyrannie, par une insurrection.

Un peuple libre doit faire une insurrection dans chacun des cas ci-après, à peine de la perte de ses droits et de sa dignité.

1°. Lorsqu'il est évident qu'il existe, entre le roi, ses ministres et les puissances étrangères, une correspondance qui a

pour objet d'exciter une guerre injuste ; une entreprise qui la fera naître ; ou qu'il est manifeste que les intérêts du peuple sont trahis par ceux-là mêmes qu'il a spécialement chargés de le protéger, de le défendre , et de concourir à sa prospérité ; lorsque les chefs de l'administration , par une négligence coupable , s'entendent avec les grands propriétaires , pour affamer les citoyens ; quand , par une coalition dangereuse , les intérêts des citoyens se trouvent tellement entravés , qu'il n'est plus possible de douter , que les intérêts et la sûreté du peuple vont devenir la propriété d'un petit nombre ; et encore lorsque , par un mépris avoué pour les loix , ou une incurie inexplicable , le peuple s'apperçoit enfin que les pouvoirs restent constamment dans les mêmes mains ; enfin et particulièrement , quand il n'est plus permis de se fier au gouvernement établi ; que les ministres s'entredonnent la main pour mal administrer , pour dilapider , pour éluder les loix , pour opprimer les citoyens ; lorsqu'ils se font un moyen de la loi , pour enfreindre la loi ; quand le roi ayant dépouillé un reste de pudeur , se permet

d'insulter à la majesté nationale , en souillant le trône de la violation de la loi.

2°. Un peuple libre doit faire une insurrection , lorsqu'il s'apperçoit que ses représentans , corrompus , gagnés , enivrés d'or , succombent sous le poids de leur propre ignominie ; alors , qu'ils ne défendent plus ses droits que d'une main ; lorsqu'ils insultent à la nation par des décrets qui dérogent à ses droits , et à sa dignité ; lorsque ses représentans ourdissent les fils d'une conspiration contre son bonheur ; qu'ils y donnent les mains , qu'ils laissent au gouvernement tout le tems de tendre ses pièges , qu'eux - mêmes concourent à en resserrer les nœuds ; enfin , lorsque ses représentans , usurpant le pouvoir , osent , au mépris de la constitution établie , se prolonger au-delà des délais fixés par la loi constitutionnelle de l'état.

3°. Un peuple libre doit encore faire une insurrection , lorsqu'il commence à s'appercevoir que le gouvernement , par une inertie raisonnée , et avec une intention hostile , néglige de donner aux loix cette action , cet esprit de vie , qui en est l'ame ; lorsque ministres , magistrats ,

administrateurs , et généralement tous ceux qui sont investis de l'autorité et de la confiance de leurs concitoyens , paralysent toutes les loix , appauvrissent le corps politique , en le privant du mouvement dont il a besoin dans toutes ses parties ; alors , qu'ils éludent la loi par la loi même ; lorsque , par des interprétations ou un silence coupable , ils permettent que les intérêts du peuple dévient du sentier de la prospérité ; qu'ils en infestent les avenues par leurs propres vices ; lorsqu'ils calomnient les bienfaits de la loi , en invoquant les décisions du législateur , pour favoriser le crime et le laisser impuni ; et enfin , lorsque par un concours de circonstances (heureusement rares) , le peuple est convaincu que le gouvernement agit en secret pour déjouer ses ressorts , pour les affaiblir , les fatiguer ou les rompre.

4°. Un peuple libre ne peut se dispenser de faire une insurrection , lorsqu'il est évident que le gouvernement se sert de ses richesses pour l'avilir ; de son industrie et de son activité , pour , en lui donnant à quelque prix que ce soit l'occasion d'exercer l'une et de développer l'autre ,

s'en servir comme d'un moyen secondaire , à l'aide duquel il parviendrait à lui faire préférer un avantage momentané , et une prospérité passagère , pendant lesquels , le roi et ses agens entreprendroient de se saisir des rênes du gouvernement , de courber la loi à leur caprice , et , par le calme trompeur d'un bonheur apparent , d'un règne modéré , juste et pacifique , par un grand ensemble de paix au-dedans , de sagesse et de prévoyance au dehors , et encore par un laps de jouissances , de plaisirs , de richesses , (impétueux torrent de toutes les voluptés....) ; enfin , lorsque tout prouve que le roi et ses agens entreprennent de substituer leur propre puissance , leur propre autorité , et de se substituer eux-mêmes au règne de la loi.

J'observe , dira quelque censeur , que les insurrections populaires ne se préparent point ; ce n'est que l'excès du mal qu'elles détermine ; alors que de grandes calamités semblent devenir permanentes ; sans doute le peuple ne peut plus différer de se lever à la fois , et dans son entier. Est-il debout ? Tous les dangers sont apperçus , toutes les trames sont découvertes , il entend

tout , il voit tout , il est présent par-tout. Nul doute qu'alors il ne doive se lever dans toute sa masse , qu'il ne doive agir , et faire acte de sa toute - puissance. Mais si l'on suppose à l'avance des occasions , si des esprits inquiets , turbuleus , si des ambitieux osent inviter le peuple à se lever , dire que le peuple devra le faire , n'est-ce pas avancer qu'il est des cas où l'on peut incendier , massacrer , et commettre impunément toutes sortes d'attentats ?

Je réponds , (aujourd'hui 14 juillet 1792) , quel est-il celui qui dira au peuple : *Peuple , lève - toi !* et ce fou sera-t-il obéi , si déjà le peuple n'éprouve le besoin d'agir ? sans doute , si le peuple ne découvre d'aucun côté , et ne présage pour le lendemain ni trahison , ni attentats Mais le tems s'écoule , déjà l'armée des émigrés fait retentir les vallées de leurs criminelles espérances. Frédéric Guillaume nous prend pour des Hollandois.

Citoyens ! l'ennemi est en marche , il approche , la menace retentit sur ses pas. Il commande à des machines humaines ; le génie de Frédéric les a mises en mouve-

ment ; après leur avoir communiqué cette harmonie et cette puissance , fruits de l'union.

Citoyens ! le sang des tyrans , les cadavres de leurs satellites , la honte qui suit leur défaite , voilà , voilà ce qu'il faut offrir à la liberté , en expiation des maux qu'elle a soufferts. Il faut immoler le despote , l'ensevelir , et le couvrir sous les ruines de sa propre puissance.

Écoutons le sage Locke.

« Quoi donc , ne peut-il se trouver aucun cas dans lequel le peuple ait le droit de se soulever , de prendre les armes contre son roi , et de le détrôner lorsqu'il exerce une domination violente et tyrannique ? certainement il ne sauroit y en avoir aucun tandis qu'un roi demeure roi. La parole divine nous enseigne assez cette vérité , quand elle dit : honore le roi. Celui qui résiste à la puissance , résiste à l'ordonnance de Dieu. Le peuple donc ne sauroit avoir nul pouvoir sur son roi , à moins que ce souverain ne pratiquât des choses qui lui fissent perdre le droit et la qualité de roi. Car alors il se dépouille lui-même de sa dignité , et de ses privilèges , et

devient un homme privé ; et par le même moyen le peuple lui devient supérieur , le droit et l'autorité qu'il avoit pendant l'inter règne , avant le couronnement de son prince étant retournés à lui. Mais véritablement il n'arrive guères qu'un prince pratique des choses de cette nature ; et que par conséquent , lui et le peuple en viennent à ce point dont est question. Quand je médite attentivement sur cette matière , je ne conçois que deux cas où un roi cesse d'être roi , et se dépouille de toute la dignité royale , et de tout le pouvoir qu'il avoit sur ses sujets. Winzerus fait mention de ces deux sortes de cas. L'un arrive lorsqu'un prince a le dessein et s'efforce de renverser le gouvernement , à l'exemple de Néron , qui avoit résolu de perdre le sénat et le peuple romain , et de réduire en cendres et dans la dernière désolation , la ville de Rome , par le fer et par le feu , et d'aller ensuite établir ailleurs sa demeure ; et à l'exemple encore de Caligula , qui déclara ouvertement , sans façon , qu'il voudroit qu'il n'y eût plus ni peuple , ni sénat ; qui avoit pris la résolution de faire périr tout ce qu'il y avoit

de personnages illustres et vertueux de l'un et de l'autre ordre , et de se retirer après cette belle expédition à Alexandrie ; et qui , pour tout dire , se porta à cet excès de cruauté et de fureur , que de désirer que le peuple romain n'eût qu'une tête , afin qu'il put prendre et détruire tout ce peuple d'un seul coup. Certes , quand un roi médite et veut entreprendre sérieusement des choses de cette nature , il abandonne dès-lors tout le soin de l'état , et perd par conséquent le droit de domination qu'il avoit sur ses sujets ; tout de même qu'un maître cesse d'avoir droit sur son esclave dès qu'il l'abandonne. »

« L'autre cas arrive , quand un roi se met sous la protection de quelqu'un , et remet entre ses mains le royaume indépendant qu'il avoit reçu de ses ancêtres et du peuple. Car bien qu'il ne fasse pas cela , peut-être , dans l'intention de préjudicier au peuple , néanmoins parce qu'il se défait de ce qu'il y a de principal et de plus considérable dans son royaume , savoir , d'y être souverain , de n'être soumis ni inférieur qu'à Dieu seul , et qu'il assujettit de force , et à la domination , et au

pouvoir d'une nation étrangère , ce pauvre peuple dont il étoit obligé si étroitement de maintenir et de défendre la liberté , il perd , en aliénant ainsi son royaume , ce qui lui appartenoit auparavant , et ne confère et ne communique nul droit , pour cela , à celui à qui il remet ses états : et par ce moyen il laisse le peuple libre , et dans le pouvoir de faire ce qu'il jugera à propos. Les monumens de l'histoire d'Ecosse nous fournissent , sur ce sujet , un exemple bien mémorable.

Que si tout le monde observe que les prétextes qu'on allègue pour justifier une telle conduite , sont entièrement opposés aux actions et aux démarches de ceux qui les allèguent ; qu'on emploie tout ce que l'adresse , l'artifice et la subtilité ont de plus fort pour éluder les loix , qu'on se sert du crédit et de l'avantage de la prérogative , (la prérogative est un pouvoir arbitraire , au regard de certaines choses laissées à la disposition du prince , pour faire du bien , non du mal au peuple) ; qu'on se sert , dis-je , du crédit et de l'avantage de la prérogative , d'une manière contraire à la fin pour laquelle elle a été

accordée ; qu'on choisit des ministres et des magistrats subordonnés , qui soient propres à conduire les choses à un point funeste et nuisible à la nation ; et qu'ils sont en faveur plus ou moins , à proportion des soins qu'ils prennent , et du zèle qu'ils témoignent à l'égard de cette fin que le prince se propose ; que déjà le pouvoir arbitraire a produit des effets très-fâcheux ; qu'on favorise , sous-main , une religion que les loix proscrivent ; qu'on est tout prêt à l'introduire , et à l'établir solennellement par-tout ; ceux qui travaillent à cela , sont appuyés autant qu'il est possible ; qu'on exalte cette religion , et qu'on la propose comme la meilleure ; qu'une longue suite d'actions , montre que toutes les délibérations du conseil tendent là : qui est-ce alors qui peut s'empêcher d'être convaincu en son esprit que la nation est exposée à de grands périls , et qu'on doit penser tout de bon à sa sûreté et à son salut ? En cette occasion , on est aussi bien fondé que seroient des gens qui , se trouvant dans un vaisseau , croiroient que le capitaine a dessein de les mener à Alger , parce qu'ils remarqueroient

qu'il en tiendrait toujours la route ; quoique les vents contraires, le besoin que son vaisseau auroit d'être radoubé , le défaut d'hommes , et la disette des provisions le contraignissent souvent de changer de route pour quelque tems ; et que dès que les vents, l'eau et les autres choses le lui permettroient , il reprendrait sa première route , et feroit voile vers cette malheureuse terre où règne l'esclavage.

Mais du moins dira-t-on , cette hypothèse est toute propre à produire des rebellions fréquentes. Je réponds , premièrement , (c'est J. Locke qui parle) que cette hypothèse n'est pas plus propre à cela qu'une autre. En effet , lorsqu'un peuple a été rendu misérable , et se voit exposé aux effets funestes du pouvoir arbitraire , il est aussi disposé à se soulever , dès que l'occasion se présentera , que puisse être un autre qui vit sous certaines loix , qu'il ne veut pas souffrir qu'on viole. Qu'on élève les rois autant que l'on voudra ; qu'on leur donne tous les titres magnifiques et pompeux qu'on a coutume de leur donner ; qu'on dise mille belles choses de leurs personnes sacrées ; qu'on parle d'eux

comme d'hommes divins descendus du ciel, et dépendans de Dieu seul : un peuple généralement maltraité et réduit dans la servitude , n'a garde de laisser passer une occasion dans laquelle il peut se délivrer de ses misères , et secouer le pèsant joug qu'on lui a imposé avec tant d'injustice. Il fait plus ; il désire , il recherche des moyens qui puissent mettre fin à ses maux.... et comme les choses humaines sont sujettes à une grande insconstance , les affaires ne tardent guères à tourner de sorte qu'on puisse se délivrer de l'esclavage. Il n'est pas nécessaire d'avoir vécu long-tems, pour avoir vu des exemples de ce que je dis : ce tems-ci en fournit de considérables ; et il ne faut être guères versé dans l'histoire , si l'on n'en peut produire de semblables , au regard de toutes les sortes de gouvernemens qui ont été dans le monde ».

CHAPITRE V.

Manière dont les citoyens d'un état libre doivent faire une insurrection , lorsqu'elle est devenue le seul remède aux maux sous lesquels ces citoyens gémissent.

Canon d'alarme, tonne ! éveille avec la justice, ses amis, ceux du peuple, et les fidèles défenseurs de la liberté ! que le tocsin sonne, qu'il sonne, qu'il sonne !... que l'air retentisse d'une clameur universelle, avant-coureur de la manifestation du mécontentement général des citoyens. Magistrats, revêtez vos habits de deuil ; citoyens-soldats, rendez-vous, accourez au corps-de-garde ! A l'ombre des drapeaux de la liberté, citoyens, chargez vos armes. Ce n'est pas d'un tremblement de terre, ni d'une inondation, que vous êtes menacés ; hommes qui, par vos injustices, votre cupidité, et votre fureur ambitieuse, avez pensé qu'il étoit encore possible de trahir le peuple ; qu'il souffriroit

vosre insolent mépris, vos dilapidations, vos complots criminels, et qu'après tout vous en seriez quittes pour donner votre démission.

Que la capitale, que les provinces se lèvent *en pieds* ; que la toute-puissance du peuple, déjoue tous les projets ! . . . que les coupables auteurs du mécontentement où qu'ils soient, et quels qu'ils soient, à l'instant même saisis, soient incarcérés, interrogés, entendus, et que leur sentence soit mise à exécution.

Je parlerai, ci-après, de la manière dont on devra organiser le tribunal dictatorial.

Il n'est personne qui n'ait une idée de l'agitation de la mer avant une tempête, au moment de la tempête, et après la tempête. Chacune des vagues s'enfle, se grossit et devient puissante de l'agitation de toutes les vagues ; on distingue dans les effets du vent une puissance égale, une résistance et un mouvement continu et uniforme ; l'Océan par la variété de ses ondes, agitées avec fureur, dessine à l'œil du spectateur qui l'admire, à-la-fois et sur toute sa surface, des plaines, des vallées, des côteaux, et de hautes montagnes ; tel, aussi majestueux, et non

moins terrible , se présente un peuple irrité , dont on a méconnu les droits , et que ses chefs ont osé trahir. Il n'est personne qui n'éprouve le ressentiment qui naît de l'injure faite au peuple. L'homme éloquent tonne , et les hommes les plus simples , seulement en répétant ses discours , alarment tous ceux qui les écoutent ; le peuple s'agite dans toute sa masse ; il repercute sa plainte , il donne des aîles à sa fureur ; il s'applaudit de l'excès qu'il va commettre , de celui qu'il apprend que l'on a commis , il s'étonne de sa puissance à tout détruire , à tout renverser. La sensibilité lui devient étrangère ; il verse le sang ! . . . Bientôt , oubliant toutes les affections et tous les sentimens de la nature , il veut que tout ce qu'il voit , que tout ce qu'il rencontre prenne part à son indignation , à sa furie.

Citoyens ! tels ne doivent pas être les effets , les suites , et les conséquences des insurrections , qui pourroient servir à rétablir sur leurs bases , les loix qui consacrent et qui protègent les droits et la liberté du peuple.

J'observerai donc , et je ne puis trop

insister sur ce principe , que si , dès la naissance de l'insurrection , tout ce qui se trouvera de citoyens dans la ville où elle se manifestera , s'empressent de courir aux armes ; si , sur toutes choses , les bons citoyens forment à l'instant même une association , à l'effet de réunir toutes leurs forces , de coaliser tous leurs moyens , de former un foyer de toutes les lumières , pour sur-influencer puissamment les agens du pouvoir exécutif dont ils auroient à se défier. S'ils s'organisent , soit de la manière indiquée dans cet ouvrage , soit en suivant un mode plus ingénieux , mais dont le but seroit également de faire servir l'insurrection à l'avantage présent et futur de tout l'état ; si tout ce qu'il y aura de citoyens amis de l'ordre , et ayant la conscience de leur dignité , se hâtent de diriger le ressentiment légitime du peuple , vers l'objet qui l'aura occasionné ; s'ils présentent aux yeux du peuple tous les moyens consacrés par la loi , pour sévir contre les traîtres ; si le peuple revêtu par eux , de sagesse et de dignité , est invité à dénoncer aux tribunaux , tous ceux qui auront ajouté aux motifs , ou occasionné

l'insurrection ; alors !... alors, vous verrez le peuple , prudent de toute la prudence , sage de toute la sagesse des bons citoyens , marcher en triomphe vers les *juges* , leur livrer les accusés , et attendre dans un respectueux silence , qu'ils aient pesé dans la balance de la justice , les méfaits et les crimes , dont l'instruction aura été confiée à leur vigilance et à leur sagesse.

On sait , et les journaux l'ont rapporté dans le tems , que l'armée campée au champ de mars a fait retraite , avec cette précipitation qui suit la nouvelle d'une défaite totale ; le baron de Bésenval abandonna son camp et tous ses bagages. S'il a suffi qu'un seul se hasardât à lui intimer l'ordre de fuir , et bravât tous les dangers , (que quelques personnes lui avoient fait envisager comme inévitables) si la prise de la bastille , si la retraite pleine d'effroi de l'armée qui environnoit Paris ; si cette journée décisive a dispersé tous les scélérats dont le rassemblement odieux sembloit menacer la capitale et les provinces ; si Louis XVI est accouru *à pied* se jeter entre les bras des représentans de la nation ; si toute la horde qui infestoit la cour et la

ville , par ses complots criminels , par son audace ambitieuse , et sur-tout par la multiplicité de ses agens , n'a trouvé de salut que dans la fuite ; rappellons-nous , eh ! comment pourroit-on l'oublier ? que nous n'avons dû un succès aussi complet , une victoire aussi décisive , qu'à un accord sublime de volontés vertueuses ; les bons citoyens s'empressèrent de courir aux armes , on fit la conquête de ceux du peuple qui pouvoient donner de l'inquiétude , en les assistant d'abord ; ils consentirent bientôt à être protégés par ceux de qui ils venoient de recevoir des secours , et qui leur en promettoient pour l'avenir ; et , encore que tous n'aient pas été désarmés , on peut dire que ceux de la classe indigente , qui restèrent armés , non-seulement ont contribué , par leur zèle et par leur activité , à l'affermissement de la liberté , mais encore qu'ils se sont acquis des droits à la reconnoissance de la patrie.

Quatorze juillet , je te salue ! sois à jamais l'époque de la liberté de ma patrie.

Personne ne révoque en doute , que plus il se portera de bons citoyens , que plus ils seront nombreux , plus en même

tems il y aura de vertu , d'accord et de puissance dans la manifestation du mécontentement du peuple. Et je n'hésite pas à croire que si le jour de la mort cruelle du malheureux *boulangier* , sans parler de Berthier et de Foulon , il s'étoit trouvé parmi les flots du peuple , un nombre majeur de bons citoyens , ils eussent réfréné sa fureur , et la révolution ne seroit pas souillée par cette odieuse journée. Je ne prononce pas sur l'innocence des deux dernières victimes , mais je voudrois qu'il fût possible de persuader au peuple combien ces actes de vengeance lui ont causé de maux ; nous leur devons cette émigration plus désastreuse que la guerre.

Citoyens ! je le répète , faites torrent ; élevez et la voix et les armes ; citoyens ! convoquez dans un moment d'insurrection, et vos vertus civiques , et votre humanité, et votre amour pour la liberté , et un sentiment d'obéissance aux loix , et votre intrépide courage ; formez comme une mer agitée , et les tyrans périront sur le trône ! . . .

Si l'insurrection avoit été occasionnée par la conduite des chefs de quelque

partie de l'administration , la prudence exige que l'on s'assure de leur personne , de leurs biens , de leurs papiers , que tant les lettres qui viendroient à leur adresse , que celles qui se trouvoient prêtes à être expédiées à leur secrétariat , et généralement , tous les objets qui auront émané d'eux , ou qui leur seront adressés , soient soumis à l'examen d'un comité.

Citoyens ! loin de nous ces raffinemens de cruauté , inventés par les tyrans , qui font plonger dans l'horreur des cachots , la mère , l'épouse , le frère , la sœur , ou les enfans de l'accusé. Souvenez-vous que , pour trahir la patrie , il faut d'abord faire scission avec tout ce que la nature nous a donné de plus cher. Pourquoi persécuterions-nous les parens d'un traître ? n'est-ce donc pas déjà une vengeance , que de le laisser en proie à ses remords ?

Je proposerois donc que les citoyens n'étendissent leur ressentiment sur aucun des proches de l'accusé. Quand la justice sévit , la loi qui ne voit que le coupable , cesse-t-elle d'étendre sur tous les siens , sa protection et ses bienfaits ? . . .

Dès que l'insurrection se manifestera ,

il importe de s'assurer , en les confiant à des citoyens vertueux ,

1°. De l'arsenal.

2°. De la trésorerie nationale , et du trésor du roi.

3°. De protéger le roi , en décuplant sa garde.

4°. D'investir les prisons , et de former à l'entour une haie de baïonnettes , afin de s'opposer à ce qu'elles ne soient forcées.

5°. Réprimer avec sévérité toute espèce d'excès , tels que ceux qui auront pour objet d'incendier ou de détruire les propriétés , eussent - elles appartenu aux accusés.

6°. S'emparer de tous les postes , et les garnir suffisamment de soldats-citoyens.

7°. S'inquiéter des moyens de subsistances et d'approvisionnement , afin que le peuple n'éprouve pas les horreurs de la famine.

8°. Enfin , il faut que le peuple rencontre à chaque pas , comme une digue à sa fureur ; il faut qu'elle soit , toute entière , contenue dans les hautes limites de la nécessité , de l'extrême nécessité ; il faut

en être avare , (les effets en sont si terribles ! les suites si orageuses !) il faut que le peuple envisage sa puissance , plutôt comme un moyen formidable , que comme un instrument de destruction et d'anéantissement.

Que le peuple soit rassuré de toutes parts , par l'infatigable activité de ses magistrats , et par les patrouilles fréquentes , et par les éloquens exemples de civisme , de dévouement et de courage , qui lui seront donnés par tous les bons citoyens !

Si quelque scélérat , profitant de l'orage qui gronde et qui menace , foulant aux pieds les lois , ose en calomnier la sagesse , et , n'écoutant que son féroce courage , dirigeoit ses coups sur une victime ? Français ! que de toute part la mort vole , et descende sur sa tête coupable.

Mais , si l'insurrection étoit un acte spontané de la vengeance du peuple envers un ou deux individus , elle ne mériteroit guères d'en porter le nom. Il faudroit à part et dans la solitude de la vertu , plaindre l'égarement de ce peuple ; citoyens , faites que ce peuple lise sa propre honte dans vos yeux : ivres de douleur

et d'indignation , fixez les auteurs de cet attentat , frappez-les d'un flétrissant mépris ; mais gardez - vous d'exprimer ce mépris par des paroles ; c'est par le silence et sur un visage courroucé , qu'il importe que le peuple juge de l'énormité de sa faute.

Je ne crois pas nécessaire de m'arrêter plus long - tems sur un sujet aussi mobile , aussi susceptible d'accélération , de fureurs , de crimes et d'attentats.

CHAPITRE VII.

De quelle importance il est pour les peuples de profiter des avantages qui peuvent naître des révolutions et des insurrections , etc.

Citoyens ! combien il importe que , pleins du souvenir de ce que vous avez souffert , de ce que vous avez éprouvé , vous tourniez toute votre attention sur l'avenir ; tous les peuples de la terre se demandent , quelle sera enfin la destinée d'un peuple qui , ayant ceint le diadème , veut ajouter à la splendeur de la liberté ,

la puissance , l'énergie et cette félicité qui peuvent naître d'un gouvernement dont tous ses agens sont essentiellement soumis à la loi.

C'est donc une faveur inouïe pour le siècle actuel , qu'il se soit fait une commotion qui a suffi pour déraciner toutes les idées , tous les préjugés , et tous les principes , qui tendoient à l'affermissement de la tyrannie ; mais prenons garde , n'allons pas nous livrer d'abord à une trompeuse sécurité , n'imitons pas ces égoïstes , qui couvrent de bâtimens un vaste terrain , dont ils n'ont la propriété que par bail emphytéotique , et qui , satisfaits du prix insidieusement modique de leur terrain , privent les enfans de leurs enfans , de tous les moyens de bonheur et d'aisance ; souvenons-nous que la tige royale est impérissable dans sa durée que ce qui échappe à un roi est bientôt ressaisi par son successeur ; que dans la lutte de la liberté , les rois ont un avantage infini sur les peuples ; ils naissent pour ainsi parler sur le trône. De cette hauteur ils sont habiles à distinguer toutes les déviations de la liberté , et toujours intéressés à

à l'égarer , pour la combattre corps à corps , il n'est sorte de moyens qu'ils n'imaginent , pour en rendre le bienfait onéreux ou illusoire aux citoyens, aussitôt qu'ils commencent à se lasser de la désirer, de la chérir et de la mériter.

Citoyens ! quiconque préfère à l'indépendance , l'or ; à l'estime, les dignités ; à la vertu rigide , les plaisirs ; à la vigilance et aux vives inquiétudes d'un ami de la liberté et des loix , les promesses des cours ; ceux-là sont indignes de remplir les charges , les emplois , et de goûter les délices d'un gouvernement libre.

Voulez-vous , citoyens , un grand mais triste exemple de la propension des peuples vers un mode de gouvernement qui les tranquillise (pour le moment) sur tout ce qu'ils deviendront un jour. Faites silence , écoutez et frémissez.

Charles I avoit régné ! . . . Cromwel , sous le protectorat duquel l'Angleterre avoit donné aux évènements l'impulsion qu'il lui importoit pour ses intérêts , qui avoit humilié l'Espagne , dont les flottes avoient conquis des possessions immenses , Cromwel à peine est descendu

dans la tombe , le général Monk rétablit Charles II sur le trône.

Qu'arriva-t-il ? Charles II étoit persuadé que , pour réasservir un grand peuple , il n'y avoit d'autres moyens que de corrompre ses mœurs. Dès-lors la cour de Londres devint le rendez-vous de tous les plaisirs et de toutes les voluptés ; et , comme pour s'assurer s'il étoit parvenu à courber son peuple jusqu'à l'indifférence, ce roi osa vendre Dunkerque à Louis XIV pour une somme de 5,000,000 tournois , il livra ce port conquis sous Cromwel , et conservé par le protecteur ; en vain le parlement lui en témoigna tout son mécontentement ; il avoit appris à se passer du parlement ; et pour lui imposer silence , il le cassa.

Ce roi avoit plus d'une raison d'avilir ses sujets à leurs propres yeux ; il avoit présente à la mémoire la catastrophe de Charles I. Mais ayant réussi à se resaisir de la plénitude du pouvoir royal , il s'en fit comme une verge dont il frappa les trois royaumes. La cour de ce prince étoit un repaire infect, où tous les vices usurpoient et se disputoient le sceptre. On vit,

à l'abri du trône , naître , se propager et se multiplier toutes les opinions les plus monstrueuses , les plus corrompues et les plus propres à diviser les citoyens entre eux : le jeu , l'adultère , l'usure , la simonie civile , ecclésiastique et militaire , paralysoient tous les ressorts du gouvernement. L'or tenoit lieu de tout ; et à la cour de Charles II il suffisoit d'être riche pour aspirer à toutes les places (1).

La nation anglaise conservoit cependant un vif sentiment de sa dignité ; et sous le règne si court de Jacques II on fut convaincu que , si tous les germes de la li-

(1) Ce fut sous le règne de Charles II que l'on vit paroître ces grands écrivains dont le génie forgea le sceptre des peuples , des débris de toutes les couronnes. Nèedham publia cet ouvrage immortel qui le plaça si haut parmi les politiques , si on considère en quel tems il écrivoit : on vit Algernon Sydney , sceller de son sang la cause de la liberté des peuples : son livre DE LA MONARCHIE lui procura cet immortel honneur d'avoir été le premier à qui la manifestation des droits du peuple a coûté la vie. Harrington , trop peu connu parmi nos Français , consola l'univers par ses ouvrages de la perte de Milton , qui se délassoit des querelles politiques , par des chants divins.

berté avoient été étouffés , ils n'étoient pas anéantis ; le peuple se réveilla comme un géant ; un cri d'horreur et d'indignation obligea ce roi dévot à désertier un trône qu'il avoit souillé par sa tyrannie ; et depuis !

En considérant un changement aussi inespéré , on est tenté de se demander pourquoi le levain de la servitude fermente sitôt , et avec un si prodigieux succès ; et pourquoi les principes de la liberté ont besoin , pour se développer , du concours de tant de vertus , de constance et d'héroïsme. Les rois et leurs agens s'empres- sent , par leurs bienfaits , de perpétuer l'esclavage et l'avilissement des peuples , tandis que , pour diriger , étendre et protéger les rameaux de la liberté , on voit à peine , en tout un siècle , paroître de ces hommes dont le génie , dont la voix appelle , vivifie et fait fleurir toutes les branches de la liberté. Tranquillement assis à l'ombre des loix , ils citent tous les siècles au tribunal de la sagesse ; ils distinguent les peuples libres , ils les séparent de ces générations qui se sont traînées sur la terre , jusqu'à l'instant où l'éternel , ir-

rité de leur avilissement , se résout à les détruire , ou à les disperser.

La durée d'un état ne se compte , ni par la dynastie de ses rois , ni par les siècles auxquels ils ont donné leurs noms ; mais seulement par les jours , par les mois , par les années pendant lesquels cet état aura conservé ses loix , son indépendance et sa liberté.

Citoyens , si , indifférens sur les des-
seins , sur les projets , sur les entreprises
des ministres , vous permettez qu'ils en-
freignent une seule fois la loi , avec im-
punité , déjà vous n'êtes plus dignes de
n'obéir qu'à la loi ; le despote a resaisi
son sceptre , il le tient levé , il va vous
en frapper.

Celui qui commet un adultère a violé
la loi ; mais cette offense ne retombe que
sur une famille ; celui qui commet un vol ,
n'a offensé que la partie plaignante ; et
bien que l'un et l'autre menacent de leurs
excès toute une ville , soit à l'égard du
premier par la contagion de l'exemple ,
soit pour le dernier , par l'appât d'un avan-
tage précaire et momentané : celui-là qui

se rend coupable du crime de despotisme menace (s'il n'est puni) la liberté , la sûreté et la félicité toute entière de tout ce qu'il y a de citoyens dans l'état ; ce crime est d'autant plus énorme , qu'il n'est autre chose que l'assassinat de la loi.

Charles II , roi d'Angleterre , disoit à un de ses courtisans , que si les rois n'étoient pas soumis à la loi, il importoit au bonheur du peuple, qu'ils fussent persuadés que la loi étoit au-dessus des rois.

Par la constitution, nous avons reconnu, et il a été décrété que la personne du roi étoit inviolable et sacrée ; il n'appartendra qu'aux vertus , à la prudence et à la sagesse de ceux qui seront appelés à régner , de nous consoler de l'étrange absurdité du principe consacré par l'assemblée constituante ; mais , et je le dis en toute confiance , si le roi parvenoit à violer personnellement les loix ; ciel , donne-moi des jours , et la majesté des loix sera vengée.

Le viol de Lucrece a été l'époque de la liberté romaine ; un abus d'autorité a créé la liberté des cantons Suisses. Citoyens , faut-il vous dire ce qui seroit à faire en

une occasion aussi décisive pour la liberté?
Eh bien!

Si un roi osoit violer la sainteté des loix , déclarez , à l'heure même , le trône vacant ; qu'il erre fugitif et vagabond ; livrez-le à ses remords , à sa propre honte , et à la faim ; que , rassasié de mépris , il erre sous la seule garde de l'indignation publique.

A Dieu ne plaise que les amis de la liberté attentent aux jours du scélérat couronné , non : il faut qu'il vive ; mais qu'il vive détrôné , sans appui , sans considération , privé de tout sur la terre ; il faut que ce roi soit un exemple vivant de la clémence des peuples , qui , alors même qu'ils vengent l'infraction faite à la loi , se contentent d'en retirer la garde à un dépositaire infidèle et lâche , à un LÉGICIDE.

CHAPITRE VIII.

Suite du chapitre précédent.

Il n'y a rien de plus affreux pour les sociétés civiles , que les révolutions des

empire, si on considère seulement les malheurs qu'elles produisent ; ceux que ces révolutions répandent sur les peuples, ceux dont elles sont le prétexte, l'occasion, ou qu'elles perpétuent ; ceux qui naissent naturellement de la désorganisation subite de tous les pouvoirs, de toutes les autorités et de toutes les loix ; que si j'ajoute à ces malheurs, la perspective de tous les crimes qui demeurent impunis, et le débordement général des mœurs, et la licence, et l'audace, et cette active ambition qui mine et qui menace l'état ; et le réveil de tous les intérêts et de toutes les passions, et leur cours impétueux. Si nous observons que, lors des révolutions, le peuple resaisit la massue, et qu'il la tient levée sur toutes les têtes, nous ne pourrions que gémir à la vue de tant de désastres, mais pourrions-nous, après avoir considéré la série de tant de maux, nous refuser à l'évidence des avantages qui en résultent.

N'est-ce pas parce que les mécontents ont habilement entravé tous les moyens de bonheur et de puissance, que nos yeux sont d'abord plus frappés du spectacle des

calamités publiques, qu'ils ne le seroient des avantages vraiment inappréciables d'un ordre de choses, où la loi toujours guidée par l'intérêt public, ne prononcera ses décrets que pour accroître et consolider la félicité commune. Eh ! où est celui qui, jetant un regard sur le passé, ne se dira pas : la mort est plus douce que la servitude ? Toute autorité qui dévie de celle de la loi, ne peut être légitime et sacrée : il ne peut y avoir pour des citoyens, ni bonheur, ni paix dans un état où la chose publique est à la merci d'un seul. On ne peut rendre communes la liberté, l'égalité et la vertu, si l'on n'accorde à tous les membres de l'état, la même loi, les mêmes avantages et les mêmes prérogatives. Par-tout où il y aura une parité d'espérance et de félicité, on excitera les mêmes sentimens et les mêmes vertus !.....

Sans doute les révolutions des empires présentent à la fois, le tableau varié du jeu de toutes les passions ; agissant avec une même activité ; le sang coule de toutes les plaies : le peuple a voulu en sonder l'énorme profondeur ; il veut, il a droit d'en connoître tous les dangers pour y appliquer le remède !

Mais aurions-nous donc perdu le souvenir de ce que les rois ont osé ? Et, quand pour nous garantir à jamais de leur fureur, de leur tyrannie, et de l'inepte et imbécille férocité de leurs ministres, nous entreprenons, nous, peuple Français, pour qui et par qui l'état vit et renaît ; alors que, propriétaires d'un empire, dont la surface nous présente, éparses, les images de la plus odieuse tyrannie, sous un ciel qui ne voyoit que des oppresseurs et des opprimés ; comment, à moins de se livrer à une coupable indifférence, pourrions-nous rétrograder, et désirer un seul jour le rétablissement de tant de tyrannies ?.....

Celui-là est bien vil, il est bien méprisable, qui souhaite, en son cœur, le retour d'un mode de gouvernement absolu ! Et, quand à un Titus, à un Trajan, succéderaient pendant des siècles non interrompus, de nouveaux Titus, et de nouveau Trajans, cette seule considération, que le salut, que la félicité de l'empire, ne dépendroient que du caprice, me feroient désirer une forme de gouvernement où les rois n'exercassent leur autorité qu'en vertu de la loi.

CH A P I T R E I X.

Quelle a été pour les nations l'origine du despotisme.

Un homme bon , après avoir gouverné long-tems , s'est acquis des droits à l'estime de ses concitoyens ; il en est chéri : on a admiré sa modération , on a recueilli les fruits de sa sagesse ; cet homme n'est pas seulement aimé des citoyens , il en est révééré : après le nom de Dieu , il n'y a rien de plus sacré que la mémoire de cet homme ; sa vie a causé une vive admiration ; il meurt , et de tous côtés , on n'entend qu'un cri de douleur : son fils se présente. Comment ne pas chérir l'héritier d'un nom adoré ? il a tous les traits de son père ; jeune , il promet de longs jours ; le peuple ne consulte que sa reconnoissance , il sacrifie sa liberté ; il a tant aimé le père , comment haïroit-il le fils ? Celui-ci jouit d'un pouvoir sans bornes ; la confiance dont il est revêtu , le souvenir toujours récent du bonheur dont son

père a doté la patrie, tout concourt à diminuer la surveillance des citoyens. Aux yeux de plusieurs, ce seroit un crime envers le bienfaiteur de la patrie, que de soumettre la conduite de son fils à la censure ; il ressemblera à son père ! s'écrie le peuple ; et le fils du grand-homme succède à ses dignités , à sa puissance ; et la renommée de son père, le souvenir chéri de son administration sage, cimentent l'autorité du fils. Celui-ci n'est pas l'émule de son père ; il n'a ni son expérience, ni sa sagesse ; et néanmoins il en recueille les fruits ; il règne en paix, il fait la guerre par ses généraux ; ils sont vainqueurs, et la gloire de leurs armes vient se confondre aux pieds du trône avec la réputation de celui qui règne ; de grands-hommes consentent à protéger, par leurs opinions et par leurs ouvrages, et à consolider par la sagesse de leurs conseils, une autorité encore mal assurée ; le peuple voit sans défiance l'enchantement d'un règne fécond en évènements ; la mélodie d'un bonheur que rien n'altère, et qui est proclamée par ceux que Dieu n'avoit fait naître que pour éclairer les

peuples sur la nature de leurs droits, que pour protéger la liberté, que pour lui servir d'égide ; tout concourt à inspirer aux citoyens cette confiance aveugle qui naît de l'habitude de la confiance méritée : alors les opinions sont parfaitement calmes, les sentimens parfaitement d'accord, tous les cœurs sont épris également de l'amour du repos : quelques nuages, quelques mouvemens séditions se manifestent chez une nation voisine, heureux infiniment par la comparaison que l'on fait du calme réel dont on jouit soi-même, on croit avoir atteint le dernier période du bonheur ; le despotisme naît. Eh ! qui le croiroit ? il est fils du bonheur et de la confiance : les bons rois, sans même qu'ils s'en doutent, sont pères de l'affreux despotisme.

CHAPITRE X.

Combien il importe à un peuple qui a conquis la liberté, d'éviter les erreurs qui peuvent la détruire.

Après la mort de César, dit Marchamont Nèedham (dans son ouvrage de l'excellence

d'un état libre), il est probable que les Romains auroient recouvré leurs droits, s'ils ne fussent tombés dans la même erreur qu'auparavant, en continuant le pouvoir dans les mains d'Octave, de Lépide et d'Antoine. La république fut de nouveau divisée en trois différentes factions; deux de ces factions ayant été affoiblies l'une par l'autre, Octave resta seul. Considérant alors que le titre de dictateur perpétuel avoit été funeste à son père, il ne demanda le gouvernement que pour un tems, et se le fit accorder pour dix ans. Mais quel fut l'effet de cette continuation de pouvoirs? La première prolongation avoit occasionné des factions; celle-ci produisit la tyrannie.

A la fin de chaque dix années, Octave ne manquoit pas de prétextes pour renouveler le bail du gouvernement, et sa conduite fut si adroite, qu'il dissipa aisément et sans retour les foibles restes de la liberté romaine.

Le seul moyen qu'ait un peuple de se maintenir dans un état de liberté, et d'éviter les fatales conséquences de la faction et de la tyrannie, est donc d'entretenir

le pouvoir par le choix successif et régulier de ses représentans : telle est la règle qu'une république sage doit se prescrire ; sans cette règle , aucune nation ne peut se conserver long-tems libre.

Toutes les circonstances se réunissent pour la ruine de la république, et Auguste règne. La fin tragique de César fut une leçon pour le tyran , qui eût continué d'être cruel , s'il n'eût pas craint pour sa vie : il parut peu redoutable , et ce fut la cause de ses succès : il dut l'empire à la trop grande confiance du sénat au désespoir précipité de Cassius , et aux extravagances d'Antoine. Il y a des hommes qui naissent bien à propos : Auguste dans tout autre tems eût été chassé de sa légion.... Toutes les circonstances étoient pour lui. Le cri de la liberté ne se faisoit plus entendre , depuis que les plus fiers républicains étoient ensevelis sous les ruines de la république. On avoit long-tems gémi au milieu des désordres : toutes les familles se ressentoient des guerres qui avoient déchiré l'empire. Si l'on n'osoit demander un maître , on sentoit au moins le besoin que l'on avoit d'un chef ; la paix sembloit

devoir tenir lieu de liberté. Auguste , se conformant à cette disposition des esprits , s'offrit pour chef et donna la paix.

Ce repos fut un moment délicieux pour les Romains ; trop heureux d'être sortis de l'anarchie , ils ne portent pas leur vue dans l'avenir , ils ne voient que le présent (Français !). C'est le sénat qui gouverne avec un prince qui le consulte et qui le respecte : le peuple , l'assemblée ; c'est lui qui fait les loix , c'est lui qui nomme aux magistratures. En un mot , la république frappe seule les yeux : on ne perce point jusqu'à la puissance cachée qui la dirige ; on ne la craint pas. Qu'importe en effet , quand on est heureux , de savoir si on est libre ? C'est ainsi , continue Condillac , au prince de Parme , qu'ont pensé tous les peuples. (La nation française devrait-elle donc encore s'appliquer ce *qu'importe de Condillac* ? Ah ! mais la liste civile qui va faire tant d'heureux , et l'inviolabilité du monarque , et l'impossibilité légale de jamais le mettre en cause : ô douleur ! ô ma patrie ! ma patrie ! je la vois se précipiter au devant !) Ils aiment moins la liberté , qu'ils ne haïssent la tyrannie ;
et

et lorsqu'ils se soulèvent, c'est contre les tyrans. Observez donc la conduite d'Auguste, comparez-la donc avec celle de ses successeurs, et voyez qui vous devez imiter.

Auguste sut, pour son bonheur et pour celui des Romains, entretenir l'illusion du peuple : il ramena l'abondance, il affecta de donner des marques de considération aux citoyens qui avoient l'estime publique ; il éleva aux magistratures des républicains zélés, et ménagea jusqu'à ceux qu'il fut obligé d'exclure du sénat ; enfin il assura la paix, et il donna des spectacles.

Il refuse le titre odieux de dictateur, il n'accepte que les magistratures qui s'asseyent avec les idées de la liberté ; il refuse quelquefois le consulat pour ne pas devenir suspect, en le rendant perpétuel dans sa personne ; il feint de vouloir se retirer au moment du plus grand enthousiasme (*La Fayette*, tu avois lu ce passage !) ; il ne consent à gouverner encore la république que pour obéir aux désirs du sénat et aux ordres du peuple. Enfin il ne s'engage que pour dix ans, ou pour cinq : par cette

conduite, il intéresse tous les citoyens à son sort, et on accumule insensiblement sur lui toutes les magistratures. Le peuple, que tous les malheurs précédens avoient dégoûté d'user de son pouvoir, chérit un joug dont le poids ne se fait pas sentir.

Auguste n'étoit que le ministre de la république ; il n'étoit que ce qu'avoient été avant lui ces magistrats que le peuple avoit jugés plusieurs fois ; et son gouvernement fut modéré , parce qu'il parut toujours prendre le peuple pour juge. En un mot, il vouloit n'être , ou du moins ne paroître , qu'un administrateur qui tenoit tous ses pouvoirs du peuple et du sénat ; qui leur en devoit compte , et qui ne les avoit reçus que pour un tems limité. Cependant cette conduite modérée n'étoit qu'un effet de sa politique ; et l'ordre qu'il avoit établi ne forçoit pas ses successeurs à se conduire avec la même modération. Cet ordre même ne pouvoit subsister, parce qu'il dépendoit uniquement de la volonté du souverain ; il devoit donc dégénérer en despotisme.

De l'anarchie qui avoit étouffé tout amour de la liberté, les Romains avoien

passé brusquement sous la domination d'un maître , qui leur avoit fait aimer leur esclavage. Le caractère du peuple avoit donc changé tout-à-coup ? Ces ames autrefois fières, courageuses, républicaines, s'étoient fait subitement une habitude d'obéir, et toute leur lâcheté devoit se montrer aussitôt qu'un tyran oseroit les traiter en esclaves. Telle étoit la disposition des esprits , lorsque Tibère parvint à l'empire ».

Au cruel Tibère a succédé Caligula , dont le règne infame et monstrueusement coupable , ne pouvoit recevoir d'ombres que par les cruautés de Claude , et par les crimes de Néron ! J'observe que le règne de ces empereurs , depuis l'assassinat de César , embrasse tout un siècle. Peuples libres , dans quel abîme le règne , encore qu'il soit doux , d'un seul homme , par cela même que ses grandes qualités ont le funeste avantage d'effacer de votre souvenir les vertueuses inquiétudes d'un peuple libre , sur ses droits , et sur tout ce qui est inhérent à sa dignité , dans quel abîme cette confiance qu'il vous inspire , et l'admiration qui cimente la puissance de ses nombreux successeurs , et ces ap-

plaudissemens qui manifestent d'une manière si puissante l'abjection, la profonde abjection d'un peuple ; considérez dans quel abîme un seul homme a plongé l'empire romain ; considérez ce qu'ont osé Tibère, Claude et Néron ; voyez la félicité d'un peuple immense , devenir sans interruption la proie de ces monstres. N'oublie jamais , et ce te seroit une lâcheté que de cesser un moment d'en avoir le souvenir en horreur ; écoute, peuple ; roi , sois dans le silence : et toi , citoyen , toi qui a conservé le sentiment de ta dignité , répète avec moi ces paroles : le règne des bons princes est toujours si court!..... Vespasien et Titus ne régnèrent pas vingt ans , et ils avoient été précédés par huit empereurs , parmi lesquels , excepté le sévère Galba , il n'y en eut pas un seul dont la vie ne fût un long cours de crimes) ; le règne des bons princes ? il se renouvelle si rarement , il importe donc essentiellement à un grand peuple , que sa puissance et sa félicité soient indépendantes du bon plaisir du prince ; ainsi il est nécessaire que la loi soit avant tout l'objet de notre amour , que nous l'envi-

ronnions de respect, et que notre soumission toujours éclairée, entraîne par l'harmonie de l'exemple tout ce qu'il y a de citoyens. Citoyens, dans un état libre la loi est tout; c'est par elle que vous prospérez; par la loi, vous êtes tout-puissans, vous êtes libres : citoyens, sans la loi, sans la loi, vous retomberiez tout-à-coup sous la verge de la tyrannie. Moi, j'aime ma patrie, et je respecte les loix; seules elles ont des droits à ma confiance; je les révère, je les chéris, je veux que ma vertu soit l'effet de leur sagesse : avant que les loix régnassent, je n'appercevois de tous côtés, qu'asservissement, que bassesse. A L'OMBRE DES LOIX, JE RÉGNE.

CHAPITRE XI.

La patrie est en danger.

Ce mot a retenti : « la patrie est en danger » ; et d'abord j'ai quitté avec précipitation lit, plume, la solitude et la paix. Je veille, et je veille sous les armes.

Aux armes ! aux armes ! aux armes !....

En faisceaux d'armes je voudrois changer

les arbres ; en quartiers généraux , en arsenaux et en magasins , les palais ; les corps-de-garde , en rendez-vous d'union et de fraternité.

J'accuse de lenteur mes mouvemens déjà si impétueux ; mes yeux sont un volcan d'où jaillit la flamme , mon visage en est brûlant , mon sang est igné comme le sang du lion qui rugit , et qui , de veine en veine , éprouve et ressent la commotion électrique de la fureur ! Que ne puis-je , aigle terrible , m'élancer jusques vers le trône de l'éternel , m'identifier à sa puissance , me saisir de la foudre , rabattre vers la terre , planer sur tes ennemis , ô ma patrie ! et , lançant de toutes parts la foudre vengeresse , embraser les palais des rois conjurés contre la liberté , et les réduire en cendres.

Citoyens , soyez unis , que votre union (1)

(1) La puissance d'une nation dépend de son ensemble. Les branches supérieures d'un arbre peuvent diverger , mais non pas les fibres de son tronc , qui doivent être rassemblées sous la même écorce ; si l'on pouvoit diviser le tronc d'un arbre en branches , on ne feroit d'un chêne qu'un buisson ; mais si on réunissoit toutes les branches d'un buisson dans un seul tronc ,

soit telle que les tyrans eux-mêmes abjurèrent enfin leurs coupables espérances ; que le riche voie dans le pauvre un soldat de la patrie , un citoyen , un frère , un appui , un vengeur.

Ennemis de la patrie , hommes des rois , ô vous dont la vertu se trouve toute entière dans le tronc et dans les racines , branches séchées depuis plusieurs siècles , qui ne portez ni feuilles , ni fruits ; hommes , dont la vie est un contraste avec la gloire de vos ancêtres , voulez-vous faire revivre vos titres à l'estime et à l'ainour de vos concitoyens , montrez-nous vos ver-

d'un buisson on pourroit faire un chêne. Ce sont des images bien naïves de ce qui est arrivé à plusieurs états. Que de royaumes sont devenus buissons dans de vastes terrains , parce que leur tronc ne s'y ramifie qu'en nobles ou en prêtres. Voyez l'Espagne et l'Italie. Que de républiques et de monarchies sont devenues des chênes , des cèdres et des palmiers dans de petits terrains , parce que la noblesse et le clergé s'y sont conglomérés avec le peuple , et n'ont eu avec lui qu'un intérêt commun ; voyez la Hollande et l'Angleterre ; rappelez-vous la force de l'empire romain , où les nobles ne connoissoient de gloire que celle du peuple.

BERNARDIN DE St. PIERRE.

tus , votre civisme et votre amour pour la patrie , accourez dans son sein ; ses bras vous sont tendus , son cœur peut ne pas vous haïr ; à l'ombre de nos drapeaux , accourez , montrez-vous resplendissans de la vertu , de la sagesse et du courage de vos illustres aïeux ! Vous ont-ils laissé pour héritages , et la haine des peuples , et l'amour exclusif des rois ! s'il en étoit ainsi, entrez en lice avec le peuple , votre souverain daignera vous combattre.

Ne me cherchez pas parmi ceux-là qui admirent et qui partagent le pactole de la cour ; un peu de pain , un verre d'eau , le bonheur de ma patrie ; voilà mes alimens. Si jamais (car vos pareils ne sont pas tous auprès de vous) ; si jamais le sort des combats livroit T. Mandar entre vos mains parricides , vous ne l'entendrez pas se plaindre , vous verrez à la fois et l'aigle , et le lion. Ne dormant jamais , vous haïssant , vous détestant , vous méprisant , et pouvant contre vous *tout ce qui n'est pas le crime* ; vous verrez un homme ami des lettres et de la philosophie , dédaignant l'or et la faveur des rois ; disant avec Bernardin de Saint-Pierre : « Les nobles dé-

pendent des rois , et les philosophes ne relèvent que de Dieu ».

O Louis ! combien il fut généreux ce peuple dont tu es demeuré long-tems le roi ! Il a consenti à n'accuser que tes ministres ; son bras t'a défendu , t'a protégé ? Ce peuple t'a protégé ? Oui ! les portes du panthéon sont fermées aux cendres des parjures ; la terre offensée de leur approche , appelle les vautours et les milans à se partager leurs dépouilles.

Descends , Sidney , descends du haut Olympe , où Brutus et Caton portent envie à ton immortelle renommée. O Sidney ! toi , dont les veilles laborieuses , toi , dont les savans ouvrages nous ont tracé avec tant d'éloquence les maux infinis qui naissent et qui se perpétuent sous les pas du despotisme ; ô toi , dont le nom a été l'effroi des tyrans , la vie si belle , la mort si héroïque , accours à mon aide , divin génie , héritier des Platon , des Solon et de toute la vertu romaine. Fais parler ici dans la cause des peuples , et ta vie , et tes ouvrages ; que ta mort soit sans cesse présente à l'esprit de mes con-

citoyens ; qu'ils fixent le tyran, qu'ils contemplent sa victime.

Ah ! c'est au milieu du silence des nuits , alors que tout dort , excepté le crime , excepté le tyran ; alors que livrant mon esprit à la vague de mes pensées , de mes souvenirs et de mes craintes ; mais pourquoi ce calme ? citoyens ! Faut-il donc ? Dieu ! Sidney s'offre à ma pensée ; je vois l'échafaud , j'entends le coup de la hache ! (De son corps palpitant sa tête est séparée).

Tête auguste , tête de Sidney , le tyran n'a pas terminé ta gloire avec ta vie Je me prosterne tremblant de fureur , je me saisis de cet arsenal où la foudre naquit de la pensée : oui , je m'armerai de cette tête , j'appellerai les peuples de tous les siècles , je leur dirai : ne regardez pas en arrière , victimes échappées de l'autel , la désolation est dans votre patrie : ici la dévastation et l'incendie ; là , le poison , le poignard , la hache , la fureur aveugle du soldat , toutes ces choses D'où part ce cri affreux : « tu me déshonores » ? Ah ! j'apperçois la mère qui voue les derniers

momens de sa vie aux larmes, au désespoir ; ce cri étoit celui de sa fille chérie !... Vieillard , ô vieillard ! que pleures-tu ?... tes enfans sont égorgés, et tu respirez, et tu survis à toute ta race. Mes enfans, dis-tu, par le soldat ont été massacrés.

Cris douloureux !... l'époux a péri, et laisse inconsolable une épouse adorée ; le frère manque à la sœur, la mère de tous côtés pousse un cri lamentable. Le tyran s'est vengé !

O vous qui refusez d'ajouter foi à tant d'horreurs , qui bouches vos oreilles à mes craintes, contemplez la tête vénérable de Sidney.

Citoyens , Charles II étoit paisible sur son trône ; la liberté des Anglais s'étoit évacuée comme un songe ; Charles II pouvoit ne pas s'abreuver de sang : son autorité n'en avoit pas besoin. Citoyens, le grand-homme, dont je vous montre le chef séparé de son corps, étoit un grand coupable. Ah !..... Sidney avoit révélé la turpitude des cours, il avoit proclamé les crimes des rois ; il avoit, ingénieur savant, tracé une ligne de circonvallation

entre le tyran et la liberté ; il arma les citoyens des armes de la raison , il leur annonça les rois , et les maux dont ils ont frappé le genre humain ; il révéla la royauté.

Citoyens , n'en doutez pas , si les ennemis de votre liberté parvenoient à obtenir sur vous quelque succès ! si ! mais je vis , je veille , je les observe ; qu'ils tremblent ! Ma plume deviendra un rayon de la foudre , ma pensée luira pendant la nuit , elle éclairera leurs noirs projets ; je m'élancerai au milieu du peuple , comme par bonds ; une épée vengeresse , une voix tonnante de fureur annonceront au peuple que son ami vit encore , qu'il combat avec lui , et pour sa liberté !

CHAPITRE XII.

Quelle conduite un peuple libre doit tenir, dès l'instant où l'insurrection aura commencé.

1°. Abjurer tout sentiment de haine et de dissension qui pourroient subsister de citoyen à citoyen.

2°. Appeller aux places importantes ceux qui , dans les occasions , ont fait preuve d'intégrité ; les y porter , comme par élans.

3°. Se diviser en trois sections , également actives , utiles , nécessaires et indispensables.

La première , composée de jeunes-gens , laquelle doit vivifier tout par sa présence , par son activité , par son zèle , et sur-tout par sa confiance dans les deux autres sections.

La seconde , composée d'hommes mariés , qui ont un si grand intérêt à la chose publique ; ces citoyens qui tiennent à la patrie par leurs femmes , par leurs enfans , par leurs neveux ; qui voient l'orage qui me-

nace l'état , d'un œil si intéressé , et qui ont tant de raison pour le conjurer , seront spécialement chargés de seconder les jeunes gens par leurs conseils ; ce seront eux qui feront retentir , avec une puissance infinie , les accens de la patrie ; ils en éprouveront toutes les craintes et tous les besoins ; il leur suffira de les avoir éprouvés , pour les peindre , pour les communiquer à ses jeunes défenseurs.

La troisième section sera composée des hommes âgés de plus de 50 ans : ce sera le sénat ou plutôt l'assemblée des vénérables.

Tous les rapports , toutes les nouvelles , tous les mouvemens , toutes les affaires qui sont de nature à exiger une certaine maturité dans leurs résultats , seront du ressort de cette troisième section ; elle lira parmi ses membres un président , un second président , un vice-président et un second vice-président , lesquels présideront pendant deux heures alternativement , le sortant rendant compte à celui qui le remplace.

Dans les grands mouvemens de la chose publique , il est nécessaire de multiplier les interprètes de la volonté du peuple , à

peine d'être trahi , vendu , égaré , ou trompé.)

Cette assemblée seroit composée de citoyens envoyés en nombre égal par chacune des sections ; elle tiendrait ses séances publiques.

La troisième section seroit essentiellement chargée d'administrer et d'ordonner ; elle auroit la faculté de confier les rênes du gouvernement à un certain nombre de ses membres , tenus de rendre compte, de quatre heures en quatre heures , à l'assemblée des vénérables.

Cette troisième section auroit toujours dix secrétaires chargés de certifier les ordres émanés de son sein ; deux seulement exerceroient EN COMMUN , et ces secrétaires alterneroient entr'eux , à chaque rénovation du président ou du vice-président.

Les citoyens de la seconde section auroient voix consultative dans les momens calmes , délibérative pendant l'orage ; et pendant le choc et les grands mouvemens du peuple , les citoyens de la première et ceux de la seconde auroient , ainsi que les vieillards , voix délibérative ; on ne sauroit

assez accorder de confiance à tous les citoyens dont les bras sont tendus pour implorer le retour de la loi, dont les cœurs lui sont ouverts, et dont tous les sentimens concourent si puissamment à rétablir sa puissance, à calmer toutes les frayeurs, à vaincre tous les périls, et à fixer, par la seule puissance de la vertu, le règne de la liberté et des loix, là où régnoient le despotisme et ses agens.

CHAPITRE XIII.

Quelle devra être la conduite des magistrats du peuple, dans le cas où l'insurrection seroit évidemment excitée par des ambitieux, ou par les ennemis du peuple et de la liberté.

Tous les efforts des bons citoyens ont-ils été nuls ; en êtes-vous réduits à cette affreuse extrémité qui ne vous laisse que le terrible moyen de la loi martiale, pour dissiper un orage dont tout l'athmosphère public est chargé, dont il menace ; magistrats, en êtes-vous réduits à recourir à cette

loi de sang ; tout vous fait-il penser qu'elle est, en effet, la ressource unique ; que sans elle la chose publique , par-tout méprisée , foulée , méconnue , va devenir la proie de la fureur ; qu'elle sera souillée par ses excès. Déjà le drapeau rouge est sorti, déjà, et les bataillons, et les trains d'artillerie marchent ; ils s'avancent , ils sont arrivés.

O sagesse ! ô humanité ! accourez : voici le moment de votre règne ; un peuple furieux , égaré , va tomber sous le glaive de la guerre : l'air , la lumière , la terre et l'onde vont redire l'injure éternelle que vous aurez reçues : (que ne puis-je mériter d'être lu par toutes les classes de citoyens ; puisses tu , ô sagesse des siècles , te répandre sur les peuples comme ces ondées qui réjouissent la terre altérée !) humanité , sagesse , soyez mes guides , inspirez-moi. Je vais faire entendre votre voix puissante au milieu des vagissemens d'un peuple redevenu enfant et colère. (Un peuple libre ne marche et ne chemine que dans l'étroit sentier de la loi). *Canons*, soyez muets ! Et vous , bataillons , reposez-vous sous les armes ! Maire , municipaux , vous tous magistrats du peuple , dépositaires

taires de sa confiance, organes et membres de la loi , revêtez vos écharpes ; formez une phalange de puissance et de paix ; tous, couvrez vos têtes d'un long crêpe , qu'il pende jusqu'à terre en signe de douleur , que la majesté du peuple , dont vous êtes les rayons , en soit voilée toute entière ! que le peuple attendri , lise sur les traces lentes , silencieuses , muettes et consternées de ses municipaux ; qu'il y contemple sa honte , qu'il y trouve son repentir ; que par - tout le peuple étonné , attendri , voie expirer sa rage ; que ce lion éprouve dans ses veines , dans ses yeux , dans tous ses muscles , cette secousse , cet attendrissement subits qui vont naître pour lui de la connoissance de sa faute , qui vont naître de son retour à l'ordre , qui vont naître enfin , à la voix puissante de la sagesse.

Que celui qui , sourd à la voix des magistrats en deuil , oseroit attenter à leur vie , diminuer du respect et de la confiance qui devront leur être accordés , qui insulteroit à la douleur publique , qui en feroit un sujet de dérision , que ce lâche soit condamné à plusieurs années de gêne ou à la mort , selon la gravité des circonstances qui auront précédé ou suivi son crime.

Il n'y a pas de doute que , si tous les citoyens préparés à entendre de leurs magistrats, ou à obtenir d'eux le redressement de leurs justes sujets des plaintes ; initiés dans tout ce qu'il leur importe de savoir sur le danger dont la chose publique paroît menacée , suffisamment rassurés sur tous ses mouvemens , invités à déployer toute leur puissance , pour raffermir et consolider tout l'état , en rendant au gouvernement la chaleur et le mouvement , en détruisant les causes qui ralentissoient ou entravoient sa marche , en en rendant le retour impossible pour l'avenir ; certes , le peuple est trop éclairé sur ses véritables intérêts , pour se laisser décevoir et pour refuser son assentiment et sa confiance à des hommes qui lui prouveront si hautement qu'ils n'ont pas cessé de la mériter. Eh ! où est le magistrat qui , ayant trahi les intérêts du peuple , oseroit lui insulter par sa présence ? Non , non ! ceux des magistrats que nous verrons accompagnés seulement de leurs collègues et de leurs vertus , ceux-là qui , forts de leur vertu et de leur intégrité , se rendront auprès du peuple , et s'empresseront de le faire rentrer dans

l'ordre , par la seule puissance de la persuasion , ceux-là ne sont pas les ennemis du peuple.

Magistrats ! vous ne courez aucun danger ; la majesté de la loi vous environne ; dans tous les rangs , la patrie dont vous êtes les ministres a fait entendre sa voix ; déjà le scélérat s'isole , il craint que le remords ne parle sur son visage ; il est fortement ému , le peuple , en considérant ce cortège des municipaux , s'avancant lentement , entre une haie double , de chaque côté , de citoyens soldats , qui marchent (ARMES RENVERSÉES) au bruit d'un tambour battant le deuil et non la générale ; déjà ce peuple éprouve une foule de sentimens ; il se dit : suis-je inquiet ? et , plein de ce calme qui renaît dans son ame , à mesure qu'il voit s'avancer le cortège de la force publique , prête à solliciter ce peuple , et à l'environner de sagesse et de protection contre ses ennemis ; oui ! ce peuple s'agite avec moins de violence : sa fureur fait place à la confiance ; il se cherche lui-même ; parlez à ce peuple ; il est là , il attend , pour revêtir toute sa dignité , pour rentrer dans le sentier de la loi , il attend que ses magistrats

aient éclairé sa religion, dissipé ses craintes; il s'attendoit à des moyens de coercition; vous l'avez surpris, il veut vous écouter; parlez au peuple le langage de la vérité, ne lui faites que des promesses sacrées, et sur-tout *soyez-y fidèles*

Écoutons ce que dit M. Petion, *maire de Paris* et admirons la sagesse et la profonde simplicité des motifs de sa conduite.

« J'ai toujours pensé que l'homme en place devoit adopter des règles de conduite dont il ne s'écartât jamais; que ces règles simples devoient avoir pour base l'égalité et la justice, pour but le plus grand bonheur de tous et l'harmonie sociale ».

« Je ne concevrai jamais des hommes heureux et une société paisible, là où l'ordre ne peut s'établir que par la violence, où la force prend la place de la raison, où une grande partie des citoyens languit dans l'ignorance et dans l'avilissement ».

« Si les loix nouvelles nous ont rendus égaux, nos préjugés sur l'inégalité ne sont pas détruits, ils mettent encore une grande distance entre un homme et un autre. Le jadis marquis ne se persuade pas que le bourgeois soit son égal, et le bourgeois

s'estime au dessus de l'honnête artisan. Ces différences sont sensibles dans tous les actes de la vie. Nos manières et nos mœurs n'ont point changé avec notre constitution. Nous conservons toujours les mêmes idées sur cette classe nombreuse et infortunée de la société, et c'est avec ces idées que nous voulons la diriger sous le nouveau régime ».

« On croit généralement que la multitude est aveugle, qu'elle ne peut être conduite que par la force, qu'il n'est pas nécessaire, qu'il n'est même pas bon de l'éclairer, que si elle ne craint pas, elle est dangereuse, que, si elle n'est pas opprimée, elle opprime ».

« Ce sont-là, on n'en peut pas douter, les sentimens qui sont dans presque tous les cœurs, que l'habitude y a gravés, qui s'y réveillent à chaque instant à notre insu, et deviennent le mobile de nos discours et de nos actions ».

» C'est ici un point de la plus haute importance. Il explique comment des hommes d'accord sur les principes, se conduisent d'une manière si diverse dans leur application, lorsque les circonstances sont absolument semblables. Il répand un grand jour

sur la vie des hommes publics ; il sert à distinguer ceux qui sont vraiment à la hauteur d'une constitution libre, de ceux qui peuvent vouloir la liberté, mais qui ne la connaissent pas, et qui n'ont pas même d'idée sur les moyens de la conserver ».

« Le nombre de ceux qui étudient avec fruit la manière de conduire les hommes sous le régime de la liberté, est infiniment petit. Les obstacles que l'on rencontre à l'établissement, à la consolidation des institutions nouvelles, tiennent beaucoup à ce défaut d'habileté, d'instruction, et à l'emploi qu'on se permet des vieilles routines ».

« Il faut donc être persuadé qu'un pays où une classe d'hommes est plongée dans l'abjection et dans l'ignorance, ne peut conserver long-tems sa liberté. C'est un ulcère qui attaque le corps le mieux organisé ».

« La réaction de cette classe sur les autres, l'exemple de ce genre de servitude, la dépravation de la morale publique qui en est la suite, sont des causes de destruction sans cesse agissantes ».

« Il y a d'ailleurs ici une semence de division que rien ne peut étouffer, une lutte

perpétuelle et forcée entre cette classe qui tend à sortir de la position pénible où elle se trouve , et les autres citoyens qui veulent l'y retenir ».

« La lutte devient plus forte et plus dangereuse , si les hommes de cette classe commencent à avoir les sentimens de leurs droits , et assez d'instruction pour comprendre qu'ils sont citoyens , et font partie de l'association ».

« La force alors ne peut plus rien ; la force est une injustice ; la force d'ailleurs est contraire à l'essence de tout gouvernement libre ».

« Il faut se hâter , par tous les moyens , d'instruire cette classe d'hommes , au lieu d'épaissir tous les nuages qui obscurcissent son intelligence. Il faut l'élever au lieu de l'abaisser. Il faut lui inspirer l'estime d'elle-même , au lieu de la dégrader. Il faut employer la raison qui éclaire , au lieu de la force qui irrite ».

« Ce sont là les principes conservateurs des gouvernemens libres : il faut l'avouer , la plupart des fonctionnaires publics , ceux dont les rapports administratifs et judiciaires avec les citoyens sont de tous les

momens, n'en sont pas assez pénétrés. Ils les avouent, mais ils les oublient à chaque instant dans la pratique ».

« Ils sont tellement habitués à regarder cette classe de citoyens (qu'on appelloit dans l'ancien régime le peuple) comme une bête dangereuse qu'il faut enchaîner, qu'ils ne peuvent pas se guérir de cette impression ».

« Qu'on examine avec soin leur conduite à son égard, les mesures qu'ils prennent, les moyens qu'ils emploient; et on demeurera convaincu de ce que j'avance. S'ils ménagent quelquefois ces citoyens, c'est bien plus par le sentiment de la peur, que par amour pour la justice, que par respect pour la dignité de l'homme ».

« J'ai la conviction la plus intime que, dès le moment actuel, rien n'est plus facile que de porter le peuple à la hauteur de sa destinée ».

« J'ai la conviction la plus intime qu'on peut le maintenir dans les bornes de ses droits et de ses devoirs, qu'on peut diriger ses démarches vers le bien, le garantir de tout excès, sans faire usage de la force. Je ne parle pas ici de quelques malfaiteurs

particuliers qui forment exception à la masse du peuple ».

« Oui, la grande police de Paris, celle qui tend à la conservation des mœurs, à rendre les hommes justes, à empêcher ces querelles qui rendent le citoyen l'ennemi du citoyen, qui resserre les liens de cité, qui porte au respect des propriétés et à cette tranquillité que la confiance inspire; cette police, dis-je, peut s'exercer sans violence, sans aucune effusion de sang ».

« Il faut pour cela que ceux qui sont revêtus d'une autorité qui agit sans cesse immédiatement sur le peuple, soient pénétrés d'une morale pure, qui fait qu'on aime les hommes, et qu'on veut leur bonheur ».

« Mais si celui qui exerce momentanément le pouvoir, n'a ni sagesse ni habileté, s'il se livre à des emportemens, s'il est dur, arrogant, injuste, il aigrit les esprits, il les soulève; il se plaint ensuite d'un manque de soumission qu'il a provoqué. Ici les détails échappent par leur variété, par leur multiplicité même, et cependant on les conçoit. L'émeute qui auroit pu être apaisée facilement, prend un caractère grave; parce qu'un officier

imprudent, d'un caractère violent, aura fait des menaces inconsidérées, aura refusé d'entendre, se sera laissé aller à des préventions, et ne se sera pas donné la peine d'être conciliateur ».

« Ceux qui portent les armes pour la loi, peuvent sur-tout avoir un grand ascendant pour prévenir des désordres prêts à naître. On sait toujours bon gré à celui qui a la force d'employer la raison; et l'homme armé qui prêche la paix avec amitié, avec bonté, avec les égards qu'on doit aux hommes, qui engage les citoyens à se chérir, à se retirer paisiblement dans leurs foyers, produit nécessairement une impression salutaire. S'il met au contraire de la rudesse, de la brusquerie, il peut faire couler le sang. A quoi tiennent souvent les évènements les plus fâcheux? à un mot, à un mal-entendu; et on ignore presque toujours la petite cause qui a produit de si terribles effets ».

« On trouve trop long de raisonner avec ce qu'on appelle de la canaille, avec des hommes qu'au fond de l'ame on méprise, parce qu'ils sont mal vêtus. Il est bien plus court d'emprisonner, de frapper. Ces exem-

ples répétés échauffent les têtes , dépravent les cœurs : on habitue le peuple à haïr les autorités qu'il devoit aimer : on lui inspire le désir de la vengeance ; il ne connoît plus que la force pour résister à la force : on le rend méchant et dangereux. Nous lui imputons ensuite nos propres torts ; et on met ainsi la société dans un état de guerre, où une partie des citoyens est sans cesse occupée à contenir et à réprimer l'autre ».

« J'ai des entretiens assez fréquens avec un citoyen qui a observé en philosophe la révolution d'Amérique , qui a vu sur les lieux les différens pouvoirs s'organiser, qui a fait une attention particulière à l'établissement et à l'exercice de la police dans les villes , à Philadelphie sur-tout. Il m'a rapporté à cet égard des faits extrêmement précieux , qui annoncent le respect qu'on a pour le peuple , les précautions extrêmes qu'on prend pour l'instruire , pour lui commander au nom de la raison , et jamais en celui de la force ».

« Sans comparer les Américains aux Français, et Philadelphie à Paris, je dirai qu'il est des règles de conduite également

applicables aux deux peuples et aux deux pays : ce sont celles qui tendent à perfectionner l'espèce humaine , à la rendre meilleure par l'instruction , à mettre tous les citoyens à portée de connoître et de jouir de leurs droits , à leur inspirer des affections douces et bonnes , des sentimens francs et généreux , à ne pas les abâtardir par la crainte , à ne pas les dégrader par l'ignorance ».

« On m'accuse quelquefois de flatter le peuple : on se trompe, et ce reproche est injuste. Celui qui aime la vérité , ne sait pas flatter ; car flatter et tromper sont deux mots à peu près synonymes. Celui qui pardessus tout veut qu'on parle au peuple le langage de la raison , est éloigné du langage de la flatterie , ou , ce qui est la même chose, de la dissimulation. Celui qui veut qu'on instruisse , ne veut pas qu'on égare. Jamais je n'encenserai une faute que le peuple aura commise ; jamais je ne lui dirai qu'il aura raison , lorsque je croirai qu'il aura tort ».

« Mais je l'avoue , je suis autant porté à l'indulgence pour lui , que d'autres sont enclins à le calomnier. L'indulgence est

un sentiment ami de l'homme. Et qui mérite davantage l'appui de ce sentiment, que ceux que la société a disgraciés ? L'homme qui éprouve tous les besoins, contre qui tout conspire, dont l'éducation première a été négligée, est plus vertueux qu'un autre, lorsqu'il est bon citoyen, lorsqu'il ne trouble point une société dont il supporte le poids, sans en recevoir les bienfaits ».

« Combien, dans cette révolution, le peuple a-t-il donné d'exemples de courage et de grandeur ! avec quelle constance héroïque il a supporté des privations de toute espèce ! ».

« Mes efforts ont constamment tendu et tendront toujours à rehausser une classe de citoyens que tout tend sans cesse à humilier, à lui inspirer le sentiment de sa dignité, à lui témoigner de la confiance ».

« Que l'on considère tout ce que j'ai dit et tout ce que j'ai fait dans ma vie publique, les écrits que j'ai publiés avant et depuis la révolution : il n'est pas une seule de mes démarches, pas une de mes actions qui ne parte et ne découle de ces principes, tellement gravés dans mon ame,

qu'ils y sont devenus naturels. Instruire le peuple , c'est le former à la vertu , c'est le lier à la chose publique. L'instruction est la source de tous les biens , comme l'ignorance est la source de tous les maux. Retarder ces heureux développemens , en comprimant sans cesse cette classe utile et laborieuse , c'est nuire à l'affermissement même de la constitution ; c'est en gêner les progrès ; c'est lui occasionner des secousses perpétuelles ; c'est allumer la plus cruelle de toutes les guerres , la guerre intestine ».

« On ne remonte pas assez aux causes premières des troubles et des désordres qui agitent et déchirent les sociétés : on apperçoit ces désordres , et on croit qu'ils sont sans doute inévitables , puisqu'ils existent : cependant les vices des hommes viennent des gouvernemens ; car ce n'est pas la nature qui les leur a donnés. Rendez les hommes heureux , et ils seront bons , et ils chériront les loix ».

CHAPITRE XIV.

Quelle devra être la conduite du roi et de ses ministres.

Les ministres du roi se rendront d'abord à l'assemblée des vénérables ; imitant en cela la conduite infiniment louable , tenue par M. de Lambert , dans les grands jours de la liberté des Français. Ils y viendront pour rendre compte de la situation de l'intérieur et de l'extérieur du royaume ; pour y entendre les justes réclamations des citoyens ; pour calmer par leurs réponses les craintes et les inquiétudes , et pour être à portée de se justifier contre la calomnie , si elle s'attachoit à eux ; pour y recevoir les ordres du souverain , et adoucir par la sagesse des moyens d'exécution tout ce qui s'y trouveroit d'extrême et de rigoureux , pour y être entendus en réponses à toutes les accusations que l'on élèveroit contre eux , pour y trouver un abri contre la fureur des mécontents : enfin pour , de là , s'ils ont démerité dans
les

les fonctions de leur ministère , être incarcérés sous bonne et sûre garde. Je dirai bientôt devant quels juges , par quelle manière on devra les accuser , et par quels supplices ils devront expier leurs crimes.

Le roi s'informera à l'instant même du sujet de l'insurrection , ils'en fera rendre compte par des personnes dont le zèle et la fidélité lui seront bien connus ; son devoir le plus essentiel en ces circonstances sera de concourir , par tous les moyens qui sont en son pouvoir , au redressement des plaintes du peuple ; il devra tout sacrifier pour accélérer le retour de l'ordre et de la paix ; s'il arrivoit , ce qu'à dieu ne plaise , que le roi eût quelque part au motif de l'insurrection , si les preuves étoient majeures , et que les citoyens eussent de fortes raisons de penser que le roi est le principal auteur des maux dont on auroit à se plaindre , le roi sera de fait suspendu de ses fonctions , gardé à vue , interrogé de la manière qui sera énoncée ci après , et dans le cas où le roi , abusant de la puissance suprême , seroit atteint et convaincu du crime de trahison ou de despotisme au premier chef , il sera jugé et condamné

R

par le tribunal dont il sera parlé dans cet ouvrage, à telles peines qu'il appartiendra.

SALUS POPULI SUPREMA LEX ESTO.

N'omettons pas de dire que les citoyens, tant ceux préposés à la garde du roi, que ceux chargés de message entre le souverain et le roi, et enfin tous ceux qui approcheront de sa personne, devront, dans ces circonstances, conserver envers le roi tous les égards et les respects qui son dus au représentant *identique* de la majesté nationale : je veux que les citoyens ne cessent pas un seul instant de respecter celui qu'ils ont couronné, qu'ilsont revêtu de leur puissance ; ce seroit se couvrir d'opprobre à jamais, que d'oublier ce que l'on doit au roi ; et, jusqu'à l'instant où le roi aura été jugé, je veux qu'il soit traité EN ROI.

Plus un peuple libre accorde d'honneur à son premier délégué, plus il resserre les liens qui l'attachent à son bonheur, plus aussi ses ordres sont respectés ; et enfin le respect que l'on aura pour le roi en des momens aussi orageux, sera comme un ressort tout-puissant, qui donne force à la loi, qui la fait exécuter ; ce sera,

pour les gens de bien, un signe assuré que le peuple ne veut pas sortir des limites de la loi, et que l'insurrection n'a d'autre objet que d'y faire rentrer les grands prévaricateurs.

Le roi qui auroit, par sa tyrannie, été la cause principale de l'insurrection, devra se hâter d'en diminuer les horreurs, d'en effacer jusqu'au plus léger souvenir; il devra se soumettre à la loi portée contre le crime de DESPOTISME; et si, ce qui pourroit arriver, le peuple jugeoit devoir lui remettre la peine due à son crime, le tribunal s'abstiendra de prononcer la sentence; néanmoins, et les preuves, et les dépositions, et l'avis des juges, et les dires et réponses du roi, de son avocat défenseur, et toutes les pièces du procès demeureront déposées aux archives de l'assemblée nationale; et la sentence y annexée, encore qu'elle ait été minutée et signée par tous les juges, restera jusqu'à nouvel ordre sans exécution.

Suite du chapitre précédent.

Dans le cas où l'insurrection causeroit quelques inquiétudes sur la sûreté per-

sonnelle du roi ou de sa famille , le roi devra faire part de sa situation au président de l'assemblée nationale , lequel donnera ordre que la garde soit renforcée. Mais , et je ne puis trop le répéter , s'il importe à un peuple libre que son roi ne soit exposé à aucune injure , que sa vie soit protégée de toute la force publique ; de son côté , le roi ne sauroit témoigner trop de confiance dans les personnes préposées pour le garder ; et s'il arrivoit que , lors d'une insurrection , le roi plaçât sa confiance en des personnes qui ne fussent pas agréables au peuple , alors , et pourquoi ne le dirai-je pas ? lui seul , il seroit l'auteur de tout l'accroissement , et du développement rapide de l'insurrection. Ainsi , en même tems que les citoyens doivent accourir auprès du roi , avec un sentiment d'amour , de respect et de confiance pour sa personne , le roi de son côté doit ouvrir son cœur à son peuple , lui confier le soin de ses jours , concourir avec zèle , avec franchise , et par toute l'autorité dont il est revêtu , à accélérer le redressement des justes sujets de plainte.

Je ne l'ai pas encore dit , je voudrois ,

je désire , que l'occasion s'en présentât rarement , mais si le cas (j'en indiquerai toute l'urgence et la nécessité impérieuse) arrivoit qu'il devînt instant que le roi haranguât le peuple , pourquoi ne le feroit-il pas ? ce seroit celle que je conseillerois avec le plus de précaution , seulement dans les insurrections devenues générales , et lorsque la chose publique , déjouée de toutes parts , languissante , devenue la proie d'hommes pervers , au moment où le respect dû à la loi seroit méconnu , alors que tous les freins seroient brisés ou foulés aux pieds ; en un mot , dans le cas où le peuple se donneroit des chefs qui tenteroient de se l'attacher par des largesses , dont les intentions ne pourroient échapper à l'œil du citoyen , (et le lecteur comprend tout ce que j'entends par citoyen !) le roi , dans une telle occurrence , devra se revêtir de ses habits royaux ; il faut que la hache de la loi précède le monarque ; il faut que sa garde soit plutôt respectable que nombreuse ; il faut que le drapeau d'alarme ouvre et ferme la marche (il y en auroit deux). Il faut que , lorsque le roi sera arrivé au lieu où se trouveroient

les chefs mal intentionnés , il donne l'ordre de s'assurer de leurs personnes ; que cet ordre soit exécuté à l'instant même ; il faut que le roi les interroge , là même , devant le peuple ; il faut que le roi , fort de la justice de sa cause , et tout-puissant de la puissance de la loi qui réside en ses mains , commande que ces scélérats soient , sans désemparer , là même , et sous les yeux du peuple , interrogés , entendus , incarcérés ou punis.

Le roi qui se déroberoit au timon de l'état , dans un jour aussi nombreux en évènements , seroit un lâche sur lequel il faudroit jeter le drap mortuaire , l'ensevelir vivant , et le précipiter , œil et oreille fermée , dans la nuit du tombeau. Mais le roi qui aura agi avec activité , avec vigueur ; celui qui aura montré une prudence mûrie et un courage aguerri ; celui dont les sentimens se manifesteront avec candeur et avec cette généreuse impétuosité que donne la conscience des bonnes intentions , ce roi réussira , l'insurrection sera calmée ; le peuple ne l'oubliera jamais ; son nom sera béni , et sa mémoire retentira dans tout l'avenir.

Mais , ô mes concitoyens ! je sens combien il pourroit devenir dangereux pour un peuple libre qu'il dût son bonheur , plus encore aux vertus et aux grandes qualités de son roi , qu'à son ardent amour pour les loix ; je sens tout ce que cette saillie du pouvoir exécutif suprême pourroit causer de maux. Ne l'oubliez jamais , citoyens , s'il arrivoit un seul jour que , devenus sourds à la voix de vos magistrats , vous contraignissiez le roi à vous rappeler lui-même à l'ordre , le sentier de l'arbitraire seroit déjà tracé : je vois ce sentier dans son commencement ; il paroît à peine aux yeux des citoyens ; mais , chemin faisant , le monarque a recueilli des applaudissemens , sa présence a fait plus d'impression que n'en avoient fait les organes de la loi ; si ?

Que le monarque rentre , que le calme renaisse ! magistrats , reprenez votre sérénité ; citoyens , soyez resplendissans sous les armes ; que le peuple considère dans le spectacle de sa puissance , la grandeur du remède ; qu'il déplore , et son aveuglement , et ses excès et ses erreurs ; mai

que le monarque rentré dans son palais, l'œil de l'homme libre n'apperçoive plus autre chose que la puissance de la loi.....

CHAPITRE XV.

Du tribunal dictatorial, et des septemvirs, de leurs fonctions, des formes de leurs jugemens, etc.

Aussitôt que les citoyens, divisés en trois sections, ainsi qu'il a été dit dans le chapitre XII, seront formés en assemblée générale, ils agiteront la question, s'il n'est pas d'une nécessité indispensable d'organiser un tribunal chargé spécialement de connoître de tous les sujets de plaintes qui auroient donné lieu à l'insurrection; et la matière mise en délibération, dans le cas où les citoyens, en assemblée générale, seroient d'avis, à la pluralité absolue des suffrages, qu'il y a lieu à la création d'un tribunal chargé de l'instruction du procès des personnes accusées par le peuple, le tribunal sera convoqué à l'instant, toutes autres affaires cessantes.

Les citoyens de la troisième section éliroient , à la majorité absolue des suffrages , parmi les juges actuellement en activité dans les six tribunaux les plus à proximité , six juges ; les six juges seront convoqués aussitôt dans le lieu de l'insurrection ; ils ordonneront que les prisonniers soient amenés dans la salle d'audience , qui aura été préparée à cet effet. Les six juges rempliront les fonctions de commissaires rapporteurs , pendant les interrogatoires , dires , observations et réponses des accusés ; les vénérables continueront l'élection des juges , à la pluralité absolue des suffrages , au nombre de sept ; et ces derniers éliront entr'eux un président.

Ces sept juges seront revêtus de la plénitude de tous les pouvoirs qui peuvent être délégués par les loix ; leur jugement sera sans appel ; ils siégeront sur des fauteuils recouverts d'un velours de soie blanc ; ils porteront par-dessus leur habillement ordinaire , au lieu d'un manteau court et noir , un long manteau de soie de couleur blanche , bordé d'une frange d'or : le livre de la loi sera placé devant eux ,

sur un carreau de velours violet , le porteglaive du tribunal précédera les septemvirs , tenant en sa main droite une épée nue , la pointe élevée.

Le président des septemvirs aura le front ceint d'un bandeau de fin lin, son chapeau sera orné d'un panache blanc et d'un long crêpe de couleur écarlate ; son manteau sera bordé d'hermine, et n'aura point de frange ; il tiendra dans sa main droite, lorsqu'il siégera sur son tribunal, une épée à garde d'or (celle du porteglaive), et le second des juges portera un miroir, symbole de la prudence. Le président sera qualifié de *premier* ; et les juges collectivement de *septemvirs*.

Le titre de *sagesse* sera donné aux juges , pendant tout le tems de leur audience ; ils seront servis debout et découvert ; on leur donnera des gardes, en nombre suffisant pour imprimer le respect , et non pas assez considérable pour qu'ils puissent usurper un pouvoir arbitraire ; leurs fonctions cesseront le surlendemain du jour du jugement ; et il ne sera jamais permis de les rechercher pour cause de leurs fonctions.

Le tribunal des septemvirs aura un conseil pour l'assister dans ses jugemens, composé mi-partie de citoyens au-dessus de cinquante ans, au nombre de douze, et mi-partie d'hommes de loi, également au nombre de douze, âgés de vingt-cinq ans. Ces vingt-quatre conseillers formeront un JURÉ.

Les juges se rendront à cheval, et au pas, précédés des juges rapporteurs, des vingt-quatre conseillers, du grand procureur général, de l'avocat défenseur, des prisonniers, et suivis d'une escorte nombreuse d'infanterie et de cavalerie, au lieu de l'audience du tribunal.

Toutes les autorités, tous les pouvoirs, le roi lui-même, tous les citoyens enfin, seront justiciables du tribunal des septemvirs. Les septemvirs siégeront à jeun, et le chapeau sur la tête ; leurs sept fauteuils seront placés en section de cercle. Les six juges rapporteurs siégeront sur le côté, trois à la droite, et trois à la gauche du dernier des septemvirs ; les membres du JURÉ se placeront sur des bancs placés derrière les commissaires rapporteurs.

Il y aura une place destinée pour le procureur général , une pour le défenseur de l'accusé ; et l'accusé sera assis sur un siège à dos , à côté de son défenseur.

Il n'y aura pas de garde dans l'intérieur de la salle d'audience ; au nom de la majesté du peuple , les huissiers du tribunal imposeront silence à l'auditoire ; et s'il arrivoit que le silence ne fût pas gardé , le président fera signe à ses collègues , lesquels se leveront au même tems que lui , et il commandera au peuple de garder le respect et le silence ; il s'assiéra , et les six septemvirs attendront qu'ils se sont assis pour se r'asseoir.

Un dais fonds blanc , orné d'une frange d'argent , sera placé au-dessus de la section de cercle décrite par les sept fauteuils.

Vingt-quatre jurés , également nommés par les vénérables , formeront un juré d'accusation , lequel devra connoître toutes les plrintes en première instance.

C H A P I T R E X V I.

Quelle devra être la conduite des citoyens , si (ce que je ne puis présumer) , les ennemis , sous quelque dénomination qu'ils agissent , remportoient quelque succès.

Citoyens , si l'armée nationale éprouvoit un échec , un revers ; si la victoire , un seul instant , abandonnoit la cause de la liberté , écoutez , retenez et répétez ce que mon amour pour la liberté , et m'inspire , et me commande de vous conseiller.

Un premier courrier arrive ; il vous a annoncé la nouvelle. Vous frémissiez : soyez calmes , soyez unis , endossez le harnois (et après avoir fait retirer à quelques lieues de là , vos vieillards , vos femmes , les nourrices et les enfans) , marchez , serrez , serrez les rangs , faites silence , n'écoutez , ne voyez ni la foudre , ni les éclairs , ni la grêle. Qu'importent ces intempéries à des soldats qui vont arracher la victoire à l'ennemi de la patrie : franchissez , et les montagnes , et les côteaux ; que la terre retentisse d'un seul cri , celui de la guerre ; soyez calmes , même au fort

de la mêlée ; imitez l'éternel qui châtie sans colère ; évitez , sur-tout , jusqu'au succès , que vous n'obtiendriez que par une saillie de valeur et d'intrépidité ; souvenez-vous de la bataille de Poitiers. Les Français ne furent vaincus , que parce qu'ils marchèrent au combat , avec une trop grande impétuosité. La fureur ne donne au soldat qu'une force momentanée : le calme , le sang-froid , ajoutent à la valeur un nerf qui ne se détend jamais. Allez , marchez , obéissez à vos chefs : ne faites rien de plus. Mais s'ils nous trahissoient ? Citoyens ! loin de nous cette crainte qui suffiroit seule pour relever sur ses bases l'ancien gouvernement Armée française , l'univers te regarde : marche , combats , ferme l'oreille à la calomnie qui voudroit noircir tes généraux ; et , si tu perdois un de tes généraux , fais-toi l'héritière de sa valeur , de sa sagesse et de son expérience ; multiplie ton général par tes soldats , ressuscite son commandement par la célérité de ta marche et de tes mouvemens : va , vaincs , ton général n'est pas mort , il vit tout entier dans les rangs.

CHAPITRE XVII.

Si les citoyens doivent assister de préférence aux assemblées de leur section, lorsqu'il survient une insurrection.

Citoyens , dans vos assemblées primaires , vous décidez en souverains , vous êtes au-dessus des rois , vous êtes législateurs. Là , et là seulement , citoyens , vous pouvez émettre un vœu , former une volonté , la soutenir , la prononcer , la promulguer ; là seulement , les amis de la liberté vous attendent , pour en rallumer le feu sacré , pour vous indiquer les moyens , vous soumettre les projets et peser dans votre sagesse (en tout ce qui dépend de vos pouvoirs) tout ce qui peut nuire aux intérêts de la patrie , tout ce qui peut ajouter à sa puissance , à son bonheur et à ces succès ; là est l'autel de la patrie , là vos sermens ont été prêtés , là les vœux sacrés redisent encore quels furent votre ivresse et vos transports , et votre courage , dans les grands dangers , et votre activité , et vo-

tre ardeur impétueuse. Citoyens, que pourriez-vous échanger contre des avantages aussi grands ? en quel lieu pourriez-vous, comme dans les assemblées primaires, prononcer ce mot si fier, si énergique, NOUS VOULONS ?

CHAPITRE XVIII.

(*en attendant*) AU ROI.

TEMPUS ET OLEUM PERDIDIT.

Sur la nécessité du bon choix des ministres et sur les avantages qui résultent pour un état, de la capacité et de l'expérience que les ministres peuvent acquérir en conservant la confiance du roi; des avantages infinis que l'on obtiendrait d'une administration dont les rênes ne changeroient pas trop souvent de mains.

Une des choses qui diminuent le plus de la confiance des peuples, c'est la versatilité d'un gouvernement qui passe rapidement de main en main, comme ces chevaux

chevaux de manège que l'on fait monter aux jeunes écuyers , quand ils se croient déjà quelqu'habileté.

Comment des hommes qui se succèdent rapidement à la tête des affaires , pourroient-ils acquérir cette sagesse dans les vues et dans l'exécution , et ce tact que donne l'expérience des hommes , des événemens et des circonstances ; si , à peine entrés au conseil , au moment où ils commencent à saisir les rapports par l'ensemble , et les difficultés par la résistance , un autre survient qui les supplante , à qui il ne leur est plus possible de se communiquer.

J'avoue que les premiers commis sont comme des pilotes côtiers , qu'ils ont une parfaite connoissance des hommes et des choses ; souvent leur intelligence froide , compassée , géométriquement juste , leur a suggéré un conseil utile et des vues sages ; mais encore une fois ce sont des premiers commis , c'est-à-dire , des hommes routinés. Rarement montrent-ils cette activité , cette sagesse , qui franchit le péril et la difficulté : gens à préjugés , à petits moyens , ils abondent dans leurs sens ;

ils s'appuient sur l'exemple du passé. A les entendre , rien ne peut arriver qu'ils ne l'aient déjà pressenti ; l'avenir est l'enfant gâté du présent , qui l'est lui-même du passé. Ces messieurs regardent un nouveau ministre comme tributaire de leur sagesse ; c'est un homme qui arrive , *répètent-ils* ; nous le formerons ; et , avant que le ministre se soit emparé de la bride par laquelle ces messieurs doivent être menés , ils le tâtent , ils lui font faire ce que l'on peut appeller son séminaire , ou son stage , dans cette carrière , du haut de laquelle les nations ne sont plus que des sociétés nécessairement soumises , nécessairement obéissantes. Or, il est arrivé que les premiers commis n'avoient pas encore regardé comme adepte l'homme auquel ils devoient obéir , que le vent de la faveur les privoit inopinément de la reconnoissance et du progrès de leur illustre élève.

Observer les hommes , les connoître , apprécier à propos le degré d'énergie , et bien juger de quelle manière on devra laisser flotter ou retirer à soi les rênes du gouvernement , est-ce donc un art qui s'apprenne dans les livres ?

Savoir dispenser la loi , la faire exécuter , la faire respecter et la venger , ou seulement en protéger l'exécution , ne sont-ce pas là les devoirs et les charges du ministère ?

Qui nous donnera la moyenne proportionnelle des avantages qui résulteroient pour les peuples de la stabilité du ministère , et des conseillers d'un bon roi , mise en opposition avec les saillies de splendeur , de félicité et de richesses qui naissent (si rarement) du fréquent changement des agens de l'administration ?

Que si l'on considère les ministres comme les sens essentiels à un bon roi ; et que celui-ci est l'œil de la loi , cet autre le bras qui atteint jusqu'aux deux Indes ; que l'un protège et défend l'état contre toute espèce d'invasion ; qu'il en est un spécialement chargé du régime intérieur ; qu'un autre a dans ses mains le nerf de la puissance et de la richesse ; et enfin que le dernier est cette intelligence qui embrasse d'un coup d'œil tous les intérêts du dehors , qui devine les ambitions et les projets , qui les déjoue , et qui les dément ; on sera convaincu qu'il ne se

peut que l'état ne souffre du défaut d'harmonie qui se trouve nécessairement entre des SENS qui à peine ont eu le tems de s'assortir , de s'unir et de se mettre parfaitement d'accord.

Il est arrivé que le changement, dans le ministère, d'un ou de plusieurs individus, a redonné au gouvernement une activité et une énergie dont il manquoit , et qui a été avantageuse à l'état.

Mais en quels tems les peuples ont-ils éprouvé ces lueurs de félicité , et ces inespérés bienfaits ? sinon alors que tous les principes du bonheur , noués et entrelacés au gré du caprice , étoient fécondés seulement par le bon vouloir de la cour.

J'observerai donc que dans un état où l'on jouit de tous ses droits à la liberté , et où l'on a solennellement renoncé aux promesses et aux avantages qui s'écarteroient , dans leur objet , du but de la constitution , il seroit absurde de souhaiter pour l'avenir, fût-ce même un demi-siècle de prospérité , par aucune espèce d'inconstance et de variation dans le choix des ministres. N'oublions pas que chaque homme apporte avec soi , à son avènement

au ministère , l'ambition de s'illustrer et de faire époque dans les annales ; or il est incontestable que s'il arrive un nouveau ministre dans chacune des six parties de l'administration , seulement par chaque année , vous aurez six époques à espérer ou à craindre , six ambitieux à rassasier ou à punir , six intrigans dont on aura à se défier , à se garantir , et contre lesquels il faudra défendre les citoyens , les propriétés , et ce qui est beaucoup , ce qui est tout dans un état libre , vous aurez six hommes intéressés à faire chevaucher la loi , à entamer votre constitution , et qui s'essaieront à qui mieux à en rendre le bienfait illusoire ou impossible.

Considérons l'Angleterre , soit que George III soit convaincu des avantages qui pourront naître de la permanence du ministère , son règne tout entier se trouve partagé entre deux ou trois ministres ; et quels hommes ont été ses ministres ? Chatam ! Lord North ! et Pitt ! ce dernier résiste à la tempête , il pare les revers , il enchaîne la confiance , il verse la fécondité , il fait asseoir la sagesse sur les genoux d'une ombre de roi ; son génie fait

tout seul la gloire et l'appui d'un règne qui, sans lui, eût été la proie de l'ambition et de l'intrigue.

Il est hors de doute que l'inconstance et la variation dans le choix des ministres entrent pour beaucoup dans la balance des destinées d'un état ; cette variation fatigue les citoyens ; elle opère tôt ou tard la désorganisation du corps politique, (qui ne peut se conserver sain et vigoureux que par le concours de la confiance et du respect) en ce qu'elle le divise et l'affoiblit ; plus souvent les agens sont renouvelés, plus souvent aussi la confiance des citoyens est travaillée par l'inquiétude ; et enfin quel accord peut-il y avoir entre des hommes qui arrivent au ministère, avant d'avoir fait aucune sorte d'étude propre à les rendre habiles à le remplir dignement ?

Rois, ce chapitre est particulièrement soumis à votre sagesse.

Considérez, citoyens, de quelle manière vous avez été trahis. La cour, en soumettant le ministère à la versatilité de ses projets, et en se livrant à toutes les saillies de l'inconstance ; ce qu'elle a fait ? ci-

toyens ! . . . la cour a trouvé ces intervalles dont elle avoit besoin pour caresser les criminelles espérances de vos ennemis. Déjà les Prussiens sont à Coblentz , et vous avez ignoré s'ils étoient en marche. C'est ainsi , ô François ! que la cour est parvenue à éluder la loi de la responsabilité. A Delessart succède un ministre qui fait place à un second , lequel fait place à un troisième ; vous les avez entendu nommer au ministère avec la rapidité du chant des litanies.

Jusques à quand, odieux repaire ! affreux château ! tous les poisons de Médicis et la politique de Machiavel , et les fureurs de Neron et l'appétit du carnage , de la vengeance , et les sentimens d'une haine active et envenimée ! . . .

CHAPITRE XIX.

De la conduite des citoyens à l'égard des émigrés.

Il ne faut pas se le dissimuler , les hommes sont jetés dans le moule qu'il a plu à leurs auteurs de choisir ; et encore

que ce soit un objet de curiosité bien digne de réflexions , que de voir tout le plaisir qu'ils éprouvent à changer leur condition pour une meilleure , néanmoins il y auroit une souveraine injustice à prétendre qu'un homme dont l'éducation , les préjugés de la naissance et dont toutes les habitudes ne tendoient qu'à détruire en lui tout sentiment d'égalité , de bienveillance pour les autres , d'intérêt général , de patriotisme enfin ; que cet homme dépouillé à la fois de toutes ses petites jouissances , de ses richesses , de cette préséance (qui n'étoient dues qu'au vrai mérite) et de ses nombreux privilèges , et de ses immunités ; que cet homme que tout le monde regardoit , écoutoit et admiroit , dont la décision étoit si souvent sans appel : sans doute il y a quelque cruauté à vouloir en faire d'abord un citoyen , et ce qui est beaucoup , un citoyen digne de la liberté.

Aux yeux de cet homme , le bien de la patrie consiste tout entier dans la pleine jouissance de ses dignités , de ses fiefs , dans la beauté de ses chevaux , dans le nombre de ses gens , dans celui de ses

chiens ; et singulièrement dans la pleine propriété du droit de chasse et de pêche.

Pour de tels hommes , là où se trouvoit le monarque , là étoit la patrie ; et les promesses des ministres , et les pensions , et les emplois , et les récompenses étoient autant d'objets qui concouroient à leur persuader que , sans un roi , il ne pouvoit exister de patrie ; non plus que pour un citoyen , il n'est pas de patrie sans la liberté et l'amour des loix. Les premiers confondent dans leur amour pour le roi et la patrie (dont il ne doit être que le premier citoyen ,) et la loi qui n'est pour eux que l'expression de sa volonté , et le bien public qu'ils font consister essentiellement dans la magnificence et dans la prodigalité du monarque.

Le citoyen , celui qui , plein du sentiment de sa dignité , ne connoît de puissance et de volonté suprême que celle de la loi , dont la patrie est par-tout où il peut rencontrer des citoyens soumis aux seules loix , qui chérit le roi , parce qu'il est le dépositaire de la force publique , qu'il est le protecteur de tous les intérêts ,
AU NOM DE LA LOI ; que le suprême bon-

heur de tous forme les bases de sa félicité : ce citoyen voit dans la loi un génie bien-faisant , qui veille sans cesse pour le bonheur de tous ; ce citoyen voit dans la patrie une mère commune qui ne connoît que des enfans nés dans son sein , nourris par elle ; on jugera facilement de l'infinie différence qui se trouve entre le citoyen et *l'homme des rois*. Il me paroît donc nécessaire d'examiner ici s'il ne sera pas digne de la sagesse des citoyens de prendre en considération toute la fragilité des grandeurs et des dignités , et de se demander s'il n'est pas naturel que des ames enveloppées par des objets aussi fragiles , aient contracté à la longue une habitude de foiblesse qui prolonge pour eux tous les besoins de l'enfance : ce que nous leur avons retiré , n'étoit-ce pas leurs jouets , leurs bonbons , leurs pantins ?

Je conseillerois donc de ne donner aux plaintes de ces grands enfans que la sorte d'attention qu'elles méritent ; l'instituteur habile ne châtie son élève qu'alors qu'il faut déraciner le vice ou la paresse.

Mais si ceux dont je parle , s'avisent de conspirer contre la patrie , sera-ce par

une guerre ou par des traités que l'on devra prévenir leurs desseins ? La guerre seroit par sa nature un moyen violent qui leur donneroit quelque importance , et quant aux traités , peut-il en être contracté entre la sagesse et la déraison ! Que devratt-on faire ? Je proposerois que tous ceux de ces hommes qui seront convaincus d'avoir conspiré contre la patrie , et dont on se sera rendu maître , fussent conduits dans une maison d'éducation , que là ils y fussent traités avec cette tendre compassion et cette pitié que nous aurions pour des hommes dont la raison nous paroîtroit tardive ; ils y seroient éduqués à leurs propres frais ; et si les Romains ont permis que *Persée* , roi de Macédoine , exercât publiquement les fonctions de greffier , je ne vois aucun inconvénient à ce que des ci-devant grands soient soumis à une nouvelle éducation.

Je n'entends pas dire que ceux des émigrés qui seront pris LES ARMES A LA MAIN , recevront une seconde éducation. Le glaive de la loi nous en fera bonne justice. Je ne parle que de leurs enfans ou neveux , au dessous de vingt ans.

C H A P I T R E X X.

Conduite que doivent tenir les citoyens d'un état libre , envers ceux des magistrats dont l'administration pourroit être reprehensible , etc.

Avez-vous à vous plaindre d'un ou de plusieurs de vos magistrats , ou d'un administrateur , ou d'un juge de paix ?

Citoyens , réprimez avec sagesse toute saillie de plainte et de mécontentement. Gardez-vous de médire de ceux-là qui n'ont de puissance que celle que vous-mêmes leur avez déléguée ; garantissez-les, au contraire , contre la calomnie ; soyez-leur un bouclier dans le moment de l'attaque.

Citoyens , voici de quelle manière je me suis conduit envers un ex-président de l'assemblée nationale constituante. Je sou mets à votre sagesse toute ma conduite , et vous jugerez si elle est préférable à celle que les ennemis du bien public souhaitent si ardemment que vous teniez.

C. Lameth , pendant le tems de sa

présidence , s'étoit permis de manifester le désir qu'un particulier fût mis en état d'arrestation ; (le roi étoit alors suspendu dans l'exercice de son autorité , et nous étions gouvernés par la *jun-tocratie* des comités de l'assemblée , à qui tout étoit soumis) le désir de M. le président de l'assemblée nationale devint un ordre , et le particulier arrêté fut 40 jours au secret. Sa jeune épouse accourut chez moi ; elle se répandit en plaintes , en larmes ; et son désespoir ne pouvoit souffrir aucun allègement. — Allons voir M. Bailly , venez , je parlerai à ce magistrat , et nous en obtiendrons la justice que vous avez le droit d'en attendre. Nous nous rendîmes chez M. le Maire. Je me plaignis avec énergie , avec véhémence , de tout ce que la prolongation indéfinie du secret , dans lequel on retenoit l'époux de ma cliente , avoit d'odieux. Je rendis M. Bailly confident de toute l'horreur que je ressentais pour des ordres aussi tyranniques , aussi attentatoires à la liberté des citoyens. J'obtins , pour ma cliente , que le secret cesseroit *pour elle*.

Peu de jours après , j'appris par cette ci-

toyenne vraiment intéressante , que C. Lameth pouvoit contribuer à l'élargissement de son mari : je me rendis chez C. Lameth ; voici le langage que je lui tins. (Il ne le niera pas.) (1)

(1) Il se trouva chez C. Lameth un petit nombre de personnes , qui me parurent être autant d'amis. J'étois connu d'une ou deux ; de toutes , de réputation. J'avoue que je ne m'attendois pas à y rencontrer des auditeurs et des connoissances.

Quelque tems auparavant , je lui avois envoyé la lettre suivante , en date du 1 septembre 1791.

CHARLES LAMETH,

Je ne sais que depuis deux jours seulement la part que vous avez à l'accusation portée contre un homme que je considère , et qui ne mérite pas de se trouver victime de la tyrannie qui s'exerce par l'entremise des comités des recherches et des rapports , par celle de quelques membres de l'assemblée , en votre nom , et sous vos auspices ; je n'entreprendrai pas d'entrer avec vous dans des détails qui pourroient vous paroître peu ménagés , ou tout au moins peu respectueux. Il me semble que votre réputation est intéressée à ce que tout ce qui tient à l'oppression , à la calomnie , à ce despotisme à la fois vil , lâche , odieux et honteux que l'on continue d'exercer sans pudeur , sans respect pour la dignité et pour les droits de citoyens , comme sans

Quel est ici Ch. Lameth , je ne l'ai jamais vu ? — c'est moi. — Comment avez-

considération pour la majesté du peuple : votre réputation, C. Lameth , m'est déjà un sûr garant que vous n'avez que peu , ou point de part à la tyrannie monstrueusement féroce qui s'exerce en votre nom , et, (dit-on) sous votre bon plaisir , et pour cimenter d'autant plus la constitution. Il seroit bien douloureux que vous ne vous oposassiez pas à tant d'horreurs , à tant de forfaits , à une telle série de crimes. Veuillez, C. Lameth , m'indiquer jour , lieu et heure (l'après midi), et je vous ferai juge du juste sujet qui excite toute mon indignation : vous la partagerez sans doute , et vous vous empresserez de détourner la source de toutes les tyrannies dont j'ai à me plaindre , qui s'exercent en votre nom , dont l'ensemble nuit à votre gloire , et vous fera frissonner !

La victime qui gémit sous l'immense poids de votre accusation , est depuis *40 jours au secret* ! Et vous seriez ce Charles Lameth ! J'attends de vous que vous me détromperez sur ce qui m'enivre d'amertume et de douleur ! Lameth , il est encore des hommes qui peuvent vous rappeler les beaux jours de votre gloire , et qui , ne les ayant pas oubliés , s'en feront une arme pour vous combattre.

J'attends , C. Lameth , une réponse indicative du jour , du lieu et de l'heure (ce sera chez vous , si vous le désirez). Je me présenterai accompagné seulement du souvenir glorieux de ce que j'ai fait , de ce que j'ai écrit , pour l'avantage de mes concitoyens : votre nom ,

vous pu sans pudeur faire l'échange odieux de l'estime de vos concitoyens contre l'indignation publique ? comment avez-vous osé , vous que nous avions considéré comme l'une des colonnes vivantes de la liberté , devenir tout-à-coup l'une des verges les plus viles du despotisme ? . . . Si j'entends la foudre partir du haut de la montagne , je n'en suis pas étonné ; mais lorsque la foudre s'allume , de la poussière qui est à mes pieds , je frissonne d'horreur et d'indignation ! Auriez-vous donc oublié , C. Lameth , que mes concitoyens et moi ne vous avons revêtu de notre confiance et de nos pouvoirs , que pour nous proposer des loix qui protègent efficacement la liberté des citoyens ; que notre volonté n'a pas été et ne sauroit être que vous , nos porte-volontés dans l'assemblée nationale , vous érigiez en TYRANS.

voire mérite (comme député) , et vos droits à l'estime publique , à sa reconnoissance et à l'immortalité , tout cela sera présent à ma mémoire ! C'est vous dire que je saurai vous respecter.

Je suis fraternellement, Ch. Lameth,

Votre concitoyen ,
THÉOPHILE MANDAR.

et en DÉCEMVIRS ; eh quoi ! les comités de cette assemblée dont vous avez été président, s'érigeroient en despotes, ils régneroient ! . . . non ! . . . les amis de la liberté et moi ne le souffrirons pas. — M. T. Mandar, ou vous êtes fou, ou vous êtes bien faux, (1) ou vous êtes ivre ? (Un des amis de C. Lameth, là présent, l'interrompit et lui dit : tu ne connois pas M. Mandar, c'est la candeur même ; il n'est pas ivre, mais il est véhément, et son ardent patriotisme se manifeste comme la foudre. Je le connois depuis long-tems ; il n'est point fou ; lis ses ouvrages, et juge-le mieux.) C. Lameth étoit hors de lui ; j'étois calme comme la mer qui refléchit les feux de l'Etna. Je continuai ainsi : C. Lameth, vous êtes peu accoutumé à vous entendre dire des choses fortes ; les reproches et les vérités dures vous surprennent ; je le vois. Mais répondez, n'êtes-vous pas coupable, ou les infâmes comités de l'assemblée nationale ne sont-ils pas coupables de la plus méprisable

(1) C. Lameth avoit fait la veille une déposition en faveur de l'homme auquel je m'intéressois ; et je l'ignorois.

et de la plus atroce tyrannie ? quoi ! vous manifestez le désir qu'un citoyen soit privé de la liberté ; et il est retenu au secret depuis plus de 40 jours ; pensez-vous que les jours de la tyrannie puissent se renouveler ? Ah ! si les comités ne rentrent bientôt dans le devoir , j'appellerai contr'eux toute la vigilance des citoyens ; et nous rendrons l'assemblée nationale juge de la scélératesse de ses comités.—Vous tenez ici le langage d'un cordelier, et d'un ami de ce brigand de Robespierre ; ce lâche qui a voulu se faire proclamer roi, le 17 juillet, et qui s'est tenu caché ; vous êtes peut-être un de ces factieux mis en avant par M. d'Orléans et par les Jacobins ; et je commence à croire que vous regrettez la victoire remportée par la garde nationale sur ces hommes appelés par Pétion et par Robespierre , pour signer, sur l'autel de la patrie, une pétition qui ne tendoit à rien-moins qu'à effacer la royauté, qu'à renverser le trône, et à changer la face toute entière de la constitution décrétée par l'assemblée nationale. Prenez-y garde , monsieur , vous professez-là une opinion qui élèvera contre vous autant d'hommes qu'il se trouve en

France de citoyens qui aiment la monarchie. — Robespierre est trop pour que ses ennemis puissent rien ajouter à sa réputation ; et ni vos discours , ni la calomnie , ni les citoyens dont vous parlez , ne peuvent.

Quant à M. d'Orléans , j'ignore absolument s'il a des partisans , et s'il est vrai , comme vous le dites , que l'on ait voulu détruire la monarchie : je l'ignorois encore ; vous êtes le premier qui me l'avez appris. Je n'étois point au champ de Mars le 17 juillet , j'ignore la teneur de la pétition dont vous me parlez ; mais je ne pense pas que les citoyens , alors que le roi avoit rompu les sermens qui l'attachoient à nous , fussent tenus de remplir les leurs envers un roi qui s'étoit parjuré. Et certes , les citoyens d'un état libre ont toujours le droit de proposer à leurs concitoyens ce qu'ils croient de plus avantageux pour la prospérité de l'état. Que me parlez-vous de factieux ; je n'en conçois pas de plus cruels et de plus féroces , que ces petits tyrans qui se rapprochent , qui se coalisent , pour envahir tous les pouvoirs , et qui en usent pour leur avantage particulier , sans con-

siderer si leur conduite n'est pas celle des ennemis de la liberté. Je déteste les factieux , et je punis les tyrans !.....

C. Lameth étoit loin d'être calme ; mais il enchaîna sa colère , de telle manière cependant que je pusse distinguer qu'il bridait ses passions. Sa conduite fut franche , pleine de cette loyauté , et accompagnée de cette prudence qui laisse appercevoir que l'on diffère d'opinion de l'homme que l'on entend , mais que l'on est maître de soi. — J'ajoutai enfin : peut-être , monsieur , vous n'êtes pas accoutumé à ce que l'on vienne ici vous tenir le langage austère de la vérité : peut-être vous aimez mieux ces hommes qui se cachent derrière la presse de leur imprimeur , qui vous peignent de la couleur et sous les traits que bon leur semble : je suis plus fier ; je suis assez grand pour vous assurer que je voue un souverain mépris à ceux-là qui se permettent tout contre les hommes en place , et qui n'oseroient leur tenir , en présence , le même langage. Je pense qu'un citoyen doit agir avec plus de loyauté , j'estime que c'est à

eux-mêmes qu'il faut dire ce que l'on pense d'eux, de leur conduite ; je n'ai jamais agi différemment, et voici, monsieur, quel doit être l'effet de ma conduite : si l'homme de qui j'ai conçu une opinion défavorable, ou dont j'ai à me plaindre, me prouve qu'il n'a pas les torts qui lui sont reprochés, et qu'il a des droits à mon estime, je change d'opinion à son égard, et la chose publique n'a pas souffert de l'altération de la confiance dont il importe que les citoyens en place soient incessamment investis. C. Lameth convint de la vérité de ce principe ; et après avoir lutté d'opinion sur les circonstances du moment, et être entrés dans des détails intéressans, en présence de nombre de ses amis, je le quittai, en lui disant : M. de Lameth, en venant ici, je ne vous estimois pas ; je vous considérois comme un ennemi de la liberté du peuple ; j'ai voulu vous juger en conférant avec vous. Vous m'avez persuadé que vous avez fait le sacrifice de votre réputation *toute entière*, pour conserver la monarchie ; vous avez retiré votre réputation au siècle actuel, et vous la confierez à un siècle plus reculé :

ainsi, d'âge en âge, nos derniers neveux vous rendront la justice que vos contemporains vous refusent ; j'avoue que voilà du courage et de la vertu. J'ajoutai en le quittant, C. Lameth, je vous ai vu, adieu !

C. Lameth, a concouru, de tout son pouvoir, à l'élargissement de l'homme pour lequel je m'étois intéressé : je n'ai plus revu C. Lameth depuis ce jour.

Je n'ajouterai rien au récit de mon entrevue avec C. Lameth, vers la fin de septembre 1791. Le lecteur jugera combien cette conduite, pleine de franchise, est préférable à des dénonciations dans les clubs, dans les journaux, dans les sections, et à ces bruits, fondés ou non, que l'on se plaît à répandre contre le civisme des citoyens qui occupent des places. J'en ai agi de même en d'autres circonstances avec les ministres en place ; et M. Bailly, ancien maire, a connu la rigueur de mes plaintes, pendant le tems de son administration ; mais il n'y avoit de témoins que des hommes aussi intéressés à sa réputation que lui-même.

CHAPITRE XXI.

De ce qui sera à faire, lorsque la race actuellement régnante sera éteinte (1), et du MAGISTRATISSIME, ou moyens de se garantir des germes pestilentiels de l'hérédité, des excès de la tyrannie, et des orages qui naissent de l'ambition.

Ce sujet mériterait d'être traité dans un ouvrage fait exprès, et sous la dictée de la plus profonde sagesse. Il est digne de nos méditations, de nos recherches, et peut-

(1) Le gouvernement, quoique héréditaire dans une famille, et mis entre les mains d'un seul, n'est pas un bien particulier, qui par conséquent ne peut jamais être enlevé au peuple, à qui seul il appartient essentiellement, et en pleine propriété. Aussi est-ce toujours lui qui en fait le bail; il intervient toujours dans le contrat qui en adjuge l'exercice. Ce n'est pas l'état qui appartient au prince, c'est le prince qui appartient à l'état, parce que l'état l'a choisi pour cela; qu'il

être , il est aussi intimement lié aux intérêts de la patrie , que le sont les vertus et les vices de ses enfans.

s'est engagé envers les peuples , à l'administration des affaires , et que ceux-ci de leur côté se sont engagés à lui obéir conformément aux loix. Celui qui porte la couronne , peut bien s'en décharger s'il le veut ; mais il ne peut pas la remettre sur la tête d'un autre , sans le consentement de la nation qui l'a mise sur la sienne. En un mot , la couronne , le gouvernement et l'autorité publique , sont des biens dont le corps de la nation est propriétaire , et dont les princes sont les usufruitiers , les ministres et les dépositaires. Quoique chefs de l'état , ils n'en sont pas moins membres , à la vérité les premiers , les plus vénérables et les plus puissans , pouvant tout pour gouverner , mais ne pouvant rien légitimement pour changer le gouvernement établi , ni pour mettre un autre chef à leur place.

Le dépôt de l'autorité n'est quelquefois que pour un tems limité , comme dans la république romaine. Il est quelquefois pour la vie d'un seul homme , comme en Pologne (avant la dernière révolution) ; quelquefois pour le tems que subsistera une famille , par les mâles seulement , comme en France.

Ce dépôt est quelquefois confié à un certain ordre dans la société ; quelquefois à plusieurs , choisis de tous les ordres ; et quelquefois à un seul.

Les conditions de ce pacte sont différentes dans les différens états. Mais par-tout la nation est en droit de maintenir , envers et contre tous , le contrat social.

Je n'examinerai pas ici si l'hérédité du trône est de droit divin ; si l'assemblée qu'elle a fait ; aucune puissance ne peut le changer ; et quand il n'a plus lieu, la nation rentre dans le droit et la pleine liberté d'en passer un autre, avec qui, et comme il lui plaît : c'est ce qui arriveroit en France, si, par le plus grand des *malheurs*, la famille entière régnante venoit à s'éteindre jusques dans ses moindres rejetons ; alors le sceptre et la couronne retourneroient à la nation.

Il semble qu'il n'y ait que des esclaves, dont l'esprit seroit aussi borné que le cœur seroit bas, qui pussent penser autrement. Ces sortes de gens ne sont nés, ni pour la gloire du prince, ni pour l'avantage de la société ; ils n'ont ni vertu, ni grandeur d'ame : la crainte et l'intérêt sont les ressorts de leur conduite. La nature ne les produit que pour servir de lustre aux hommes vertueux ; et la providence s'en sert pour former les puissances tyranniques, dont elle châtie pour l'ordinaire les peuples et les souverains qui offensent Dieu ; ceux-ci en usurpant, ceux-là en accordant trop à l'homme, de ce pouvoir suprême que le créateur s'est réservé sur la créature.

L'observation des loix, la conservation de la liberté et l'amour de la patrie, sont les sources fécondes de toutes grandes choses et de toutes belles actions. Là se trouve le bonheur des peuples et la véritable illustration des princes qui les gouvernent. Là l'obéissance est glorieuse, et le commandement auguste. Au contraire, la flatterie, l'intérêt particulier et l'esprit de

nationale constituante n'a pas outre-passé ses pouvoirs , en décrétant que la couronne étoit héréditaire , de mâle en mâle , et jusqu'à quel point les citoyens, dans un état héréditaire , sont exposés à ces empiétemens annuels et séculaires , d'un pouvoir qui ne meurt point , et qui se perpétue par le hasard de la naissance , entre les mains d'un imbécille , d'un vieillard chargé d'ans , d'un sot ou d'un ambitieux ; entre les mains d'enfans de rois , qui , nés sous le manteau royal , sucent le lait de toutes les passions , et dont l'enfance est tour-à-tour , et trop souvent à-

servitude , sont l'origine de tous les maux qui accablent un état , et de toutes les lâchetés qui le déshonorent. Là les sujets sont méprisables , et les princes haïs ; là le monarque ne s'est jamais entendu proclamer *le bien aimé* ; la soumission y est honteuse , et la domination cruelle. Si je rassemble sous un même point de vue la France et la Turquie , j'apperçois d'un côté , une société d'hommes que la raison réunit , que la vertu fait agir et qu'un chef également sage et glorieux gouverne selon les loix de la justice ; de l'autre , un troupeau d'animaux , que l'habitude assemble , que la loi de la *verge* fait marcher , et qu'un maître absolu mène selon son caprice. DIDEROT , *article autorité* , dict. de *l'encyclopédie*.

la-fois , assaillie par la flatterie qui corrompt tout , et par une certaine chaîne de préjugés anti-sociaux , et par une éducation plus propre à en faire de vils esclaves , et à les priver de la dignité primitive de l'homme , pour ne substituer à tant de vertus dont ils auroient besoin , que la suffisance , l'orgueil , le dédain , et le désir de se rendre habiles à éluder ou à tromper la vigilance des législateurs. Je renvoie le lecteur aux profonds raisonnemens de Sidney et de J. J. Rousseau ; je le renvoie à J. Locke , et je l'invite à méditer l'ouvrage de Marchamont Nèedham (1).

(1) Cet auteur, dont j'ai publié l'ouvrage sous ce titre : *DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE , ET DE L'EXCELLENCE D'UN ÉTAT LIBRE* , a traité, de la manière la plus fière et la plus mâle , la question de la permanence du pouvoir dans les mains d'un seul ; c'est particulièrement dans le second volume de cet ouvrage , que le lecteur verra , dans toute leur austérité et dans leur majesté antique , quelles loix conviennent aux états libres ; quels dangers menacent la liberté , alors que la tyrannie parvient à recouvrer sa puissance , et les règles de politique qu'il importe de suivre ; *NÉEDHAM savoit les rois.*

Ajoutons ici , pour le lecteur ami de la vérité , autant qu'ennemi de toutes les institutions qui la trahis-

Je me bornerai à supposer ici le cas où tout ce qui reste de Bourbons , en France ,

sent, qui l'énervent, ou qui la contrarient, ce que dit T. PAINÉ : On ne peut prouver par quel droit le gouvernement héréditaire a commencé. Nul pouvoir humain ne peut s'étendre jusqu'au droit de l'établir. L'homme n'a point d'autorité sur les générations à venir , quant au droit personnel ; et par conséquent, nul individu, nulle corporation n'a eu, et ne peut avoir le droit de créer un gouvernement héréditaire. Supposez même qu'il nous fût possible de renaître, au lieu de notre postérité nous n'aurions pas le droit de nous ravir maintenant les droits qui nous appartiendroient dans cette seconde existence. Sur quel fondement osons-nous prétendre les ravir aux autres ?

Tout gouvernement héréditaire est tyrannique de sa nature : une couronne héréditaire , un trône transmissible, sous quel nom absurde qu'on le désigne, ne présente qu'une seule explication raisonnable : c'est que le genre humain est une propriété transmissible. Hériter d'un gouvernement , c'est hériter des peuples, comme s'ils étoient des troupeaux.

Accorderons-nous ce droit d'hérédité pour une fonction qui demanderoit de la sagesse et des talens ? Eh bien ! toutes fonctions, quelles qu'elles soient, où l'on peut se passer de talens et de sagesse, sont superflues et insignifiantes.

La succession héréditaire est le ridicule de la monarchie ; elle la met sous le point de vue le plus bar-

se trouvant, par la seule volonté des siècles, tout-à-coup effacé de cette terre de liberté ; le cas arrivant , dis-je , où la nomination d'un régent ne nous présenteroit qu'un moyen auxiliaire et temporaire ; et dans la supposition où les citoyens, se déterminant enfin à revêtir en même tems et spontanément la souveraineté nationale , pour en déléguer l'exercice à ce que l'on a nommé un roi ; (et qu'il seroit peut-être plus sage de qualifier *de gardien suprême de la loi* , ou si l'on veut d'homme de la loi, ou, et enfin , de *magistratissime*.)

Citoyens , redoublez d'attention , il s'agit d'un nouvel ordre à établir ; il s'agit du renouvellement de la royauté , de cette magistrature suprême , qui comprend en soi le commencement , et le période , et l'accroissement , et le décroissement de tous

lesque , en faisant d'elle une charge que peuvent remplir des enfans et des idiots. Il faut avoir quelques talens pour être simple ouvrier ; il n'est besoin, pour être roi , que d'avoir la forme humaine , que d'être automate vivant. Cette espèce de superstition peut dominer encore quelques années ; mais elle ne résistera pas long-tems au réveil de la raison , à la connoissance la plus approfondie du véritable intérêt de l'homme.

les biens , comme de toutes les félicités ,
et de la tyrannie , mère de tous les maux.

La nuit des siècles s'est étendue sur le
dernier rejeton de la race actuellement
régnante ; déjà votre œil n'apperçoit plus
que la puissance active des loix ; votre
fierté n'est plus humiliée par la présence
de celui qui étoit l'organe et l'agent de
la puissance exécutive ; ceux-ci se rejouis-
sent. Si j'entre dans ce palais , j'y vois
errer l'ombre royale : elle respire dans les
regrets des courtisans ; elle s'annonce par
leurs gémissemens ; elle existe toute en-
tière dans le sentiment de la reconnois-
sance ; tous se plaignent , tous versent
des larmes. Citoyens ! rassurez-vous ! Vai-
nement ils tendent les mains à cette ombre
fugitive : la race des Bourbons est effacée
du livre des générations ; elle a régné , et
sa gloire ou sa honte seront désormais les
seuls vestiges de sa grandeur , de sa puis-
sance et de tant de splendeur.

Citoyens ! le soleil de la liberté luit sur
toutes les têtes ; l'ombre que projetoit le
trône (aujourd'hui vacant) , n'est plus
perceptible ; la liberté est dans son zé-
nith !

Ce qui est à faire , citoyens ? Ah ! puissions - nous nous trouver suffisamment préparés pour pouvoir jouir (seulement pendant cent siècles !) de tout le bonheur , de toute la prospérité , et de cette puissance , de cette harmonie , qui naissent pour les peuples , d'un ordre de choses organisé et mu par une sagesse constante , infinie. Puissions - nous , en nommant un magistratissime , et en le choisissant le plus sage , au milieu des plus vertueux de nos citoyens ; puissiez-vous , ô neveux ! connoître sur ce sol , que nous , vos aïeux , avons purgé de tout venin et de toute semence de tyrannie. (Génération actuelle , garde , pour un moment , le plus profond silence ; je parle à des hommes que tu n'as pas encore appelés à la vie ; ils vont naître de tes enfans , et ceux auxquels je m'adresse , sont encore dans le sein des siècles à venir ! . . .) O la douce lumière ! ô le plus beau de tous les jours ! siècle auguste ! année désirée ! heure de la liberté plénière des nations , tu viens de sonner ! . . . le tombeau s'est refermé sur l'arbre , sur la tige , et jusques sur les rejetons de la race royale des

Bourbons ! Quel est ce délire , et cet enthousiasme ? Je vous vois ! je vous vois bondir , ô neveux ! vous ne pouvez ni peindre , ni exprimer ce ravissement auquel votre ame se livre toute entière , et avec un si grand charme. Neveux ! respectez du moins les mânes de vos aïeux , *eux seuls*, ils ont conquis la liberté, et vous ne sauriez donner à l'ivresse de votre joie trop de dignité.

Citoyens ! neveux !!! je vous vois , je vous entends, je vous salue. Ma voix s'élève du milieu des tombeaux ; je vous appelle de toute la distance qui se trouve entre un siècle et un autre siècle. Ce ne sera point par des statues , ni par des marches triomphales , que vous pourrez honorer dignement la mémoire de ceux de vos aïeux , qui vous auront tracé ; inspirés par ce génie qui pénètre dans l'avenir , et qui balance dans ses mains la félicité des siècles , non , ce ne sera que par un grand ensemble de vertus civiques , par un concert universel de volontés , de désirs , et par une émulation d'obéissance aux loix , d'amour de l'ordre et de courage , de sagesse , par un cercle rapide et uniforme
de

de mouvemens , et d'élans vers tout ce qui est juste , bon , conforme aux loix ; car la liberté , si on la sépare un seul instant de l'obéissance aux loix , se change bientôt en licence , et tout-à-coup dégénère en anarchie.

Suite du chapitre précédent.

On ne me reprochera pas de vouloir anéantir la constitution monarchique de mon pays : j'adresse la parole à nos neveux ; et les changemens que je propose , ne doivent avoir lieu que lors de l'extinction totale de la dynastie des Bourbons , en France.

Je l'avoue néanmoins ; l'époque m'en semble beaucoup moins éloignée qu'elle ne m'avoit paru d'abord.

Premièrement : la constitution a déterminé les cas dans lesquels le roi encourra la déchéance ; et déjà ! . . .

Secondement : le prince royal est d'une santé très-délicate.

Enfin , il faut aux opinions le tems de se ramifier , de se comparer , de s'ai-

mer , et de se coïncider en une seule et même opinion.

Peut-être aussi nous ne sommes pas encore assez éloignés du souvenir des rois. Chez les uns , le souvenir de leurs bienfaits ; pour tous , la mémoire de leurs attentats n'est pas assez présente ; or , il est nécessaire que les premiers oublient les rois , et que ceux qui ne les connoissent pas encore , ou qui les connoissent à demi , aient eu le tems de les apprécier et de les juger. Alors il suffira aux citoyens de se serrer la main , et de se dire les uns aux autres , en parlant de la royauté : *qu'en pensez-vous ?* Ce sera seulement alors que tous les citoyens seront suffisamment dissuadés des promesses de la monarchie héréditaire , et tout-à-fait convertis à la liberté ; alors , ces citoyens formeront la majorité. Les nobles auront émigré chez les morts , les vers auront achevé de dévorer les parchemins échappés aux flammes , le *Moréry* sera complètement oublié. Il y aura de bonnes mœurs ; nos enfans se seront appliqués à rendre leurs enfans tout-à-fait dignes de la liberté. Des fils de royalistes seront fiers d'être

pères de citoyens parfaitement habiles à jouir de la liberté , à l'aimer , et à la défendre.

CHAPITRE XXII.

Versailles.

Quelles journées ! celles du 14 juillet , 5 et 6 octobre 1789 , 21 juin 1791 , et 10 août 1792 ! Hommes qui voulez peser , dans la balance de la raison , les conséquences résultantes de ces jours à jamais mémorables , accourez à Versailles ! considérez cette ville royale , enrichie des prodigalités et du faste de la cour. On croit fouler les ruines de Carthage l'ancienne , ou de Thèbes aux cent portes. Dans le château , quel silence ! quel calme ! quelle solitude ! quel abandon ! . . . Du sommet doré de ce palais , hier encore la demeure des rois , on n'entend rien ; on n'apperçoit chose au monde qui puisse retracer à l'esprit , la réalité de la grandeur et de la pompe royale ! Magnifique canal , dont les eaux portoient (sous l'ombre épaisse de ces arbres antiques , ces gondoles si légères , et tant admirées de nos citadins ,) ou à cette

ménagerie entretenue à si grands frais , ou dans ce palais digne , en tout genre , de l'art des Fées ; eaux limpides , masses mobiles où la lumière et l'ombre dessinoient à l'œil une multitude d'objets si variés ; or , sang , larmes des citoyens , transformés par Louis en eaux jaillissantes et si belles ! j'ai vu votre limon desséché ; j'ai vu l'herbe croître , servir de pâturages aux animaux des champs. Sublime Volney ! où étois-tu ? Ah ! les ruines de Palmire , le labyrinthe d'Egypte , et le lac Mœris , et ces pyramides , et ces obélisques , et ces palais , et ces temples , vides d'habitans , aujourd'hui le repaire des serpens , l'asyle des hiboux et des chouettes ; oui , ces ossements éternels des empires abîmés , des royaumes détruits ; ces restes de la magnificence , du luxe , et de la vanité mondaine , disent à l'homme qui les contemple ; ils proclament à son oreille : ils font retentir au fond de son cœur cette vérité terrible : « Il n'y a rien sur la terre que l'on puisse comparer au courroux des nations offensées » . (1)

(1) C'est toujours à la longue , le peuple le plus

Qu'ils sont foibles , ces rois ! et combien leur sagesse ressemble à la folie ! ... Ils ont dit : les nations sont notre domaine : tout le produit de leur industrie forme notre héritage éternel. Dieu est avec nous, dès le commencement ; il sera notre protecteur et notre appui ! ... Maintenant , ô rois , où êtes-vous ?

Suite du chapitre précédent.

« Le prince est , dit Bossuet , par sa charge , à chaque particulier, un abri pour se mettre à couvert du vent et de la tempête , et un rocher avancé sous lequel il se met à l'ombre dans une terre sèche et brûlante. La justice établit la paix ; il n'y a rien de plus beau que de voir les hommes vivre tranquillement : chacun est en sûreté dans sa tente , et jouit du repos et de l'abondance ». Voilà les fruits naturels d'un gouvernement réglé.

En voulant tout donner à la force , chacun se trouve foible dans ses préten-

juste , le plus éclairé , le plus attentif , le plus généreux , qui fait pâlir la tyrannie et terrasse la superstition. BONNEVILLE. *Esprit des religions.*

tions les plus légitimes , par la multitude des concurrens contre qui il faut être prêt. Mais , sous un pouvoir légitime , chacun se trouve fort , en mettant toute la force dans le magistrat qui a intérêt de tenir tout en paix , pour être lui-même en sûreté.

Dans un gouvernement réglé , les veuves , les orphelins , les pupilles , les enfans , même dans le berceau , sont forts. Leur bien leur est conservé ; le public prend soin de leur éducation , leurs droits sont défendus , et leur cause est la cause propre du magistrat.

De tout cela il résulte qu'il n'y a point de pire état que l'anarchie , c'est-à-dire , l'état où il n'y a point de gouvernement ni d'autorité. Où tout le monde veut faire ce qu'il veut , nul ne fait ce qu'il veut ; où il n'y a point de maître , tout le monde est maître ; où tout le monde est maître , tout le monde est esclave.

Un prince qui se fait haïr par ses violences , est toujours à la veille de périr.

Il est regardé non comme un homme , mais comme une bête féroce. « Le prince impitoyable est un lion rugissant et un ours affamé ».

Il se peut assurer qu'il vit au milieu de ses ennemis. Comme il n'aime personne , personne ne l'aime. « Il dit en son cœur : je suis , et il n'y a que moi sur la terre : il lui viendra du mal sans qu'il sache de quel côté : il tombera dans une misère inévitable. La calamité viendra sur lui lorsqu'il y pensera le moins ».

Les princes qui manquent à leurs sermens (ce qu'à Dieu ne plaise qu'il leur arrive jamais) autant qu'il est en eux , rendent vain ce qu'il y a de plus ferme parmi les hommes , et en même tems rendent impossible la société et le repos du genre-humain , par où ils font Dieu et les hommes leurs justes et irréconciliables ennemis , puisque pour les concilier , il ne reste plus rien au-dessus de ce qu'ils ont rendu nul.

Dieu inspire l'obéissance aux peuples , et il y laisse répandre un esprit de soulèvement.

Dieu qui tient en bride les flots de la mer , est le seul qui peut aussi tenir sous le joug l'humeur indocile des peuples. Et c'est pourquoi David lui chantoit : « Béni soit le seigneur , mon Dieu , mon protec-

teur en qui j'espère , qui soumet mon peuple à ma puissance. »

« Il agit dans les cœurs des nouveaux sujets qu'il avoit donnés à Saül : et une partie de l'armée dont Dieu toucha le cœur, suivit Saül ».

En inspirant l'obéissance aux sujets , il met aussi dans le cœur du prince une confiance secrète qui le fait commander sans crainte : « Et Dieu donna à Saül un autre cœur ». Lui qui se regardoit auparavant comme le dernier de tout le peuple d'Israël , prend en main le commandement et des peuples et des armées , et sent en lui-même toute la force qu'il falloit pour agir en maître.

Après que le prophète envoyé de Dieu eut parlé à Jéhu pour le faire roi , « les seigneurs lui demandèrent que vouloit cet insensé ? et il leur dit : le connoissez-vous , et savez-vous ce qu'il m'a dit ? Ils lui répondirent : tout ce qu'il aura dit est faux : mais ne laissez pas de nous le raconter ». Voilà ce qu'ils dirent , peu disposés , comme on voit , à en croire le prophète. Mais Jéhu ne leur eut pas plutôt rapporté que ce prophète l'avoit sacré roi , « que tous

aussitôt prirent leurs manteaux , les étendant sous ses pieds en forme de tribunal , et firent sonner la trompette , et crièrent Jéhu est roi ». Et ils oublièrent leur roi légitime pour qui ils venoient d'exposer leur vie dans une bataille sanglante contre le roi de Syrie , et dans le siège de Ramot Galaad. Tant Dieu changea promptement les cœurs.

Il faut toujours se souvenir , continue Bossuet, que ces choses si extraordinaires ne servent qu'à manifester ce que Dieu fait ordinairement , d'une manière aussi efficace, quoique plus cachée. En même tems qu'il inspire aux grands de suivre Jéhu , par un secret jugement de sa providence , il se répand dans le peuple un esprit de soulèvement universel , et rien ne se soutient plus dans le royaume. Jéhu marche avec sa troupe conjurée à Jezraël où étoit le roi. Comme on le voit arriver , « Joram envoie pour lui demander s'il venoit en esprit de paix ? De quelle paix me parlez-vous , dit-il à celui qui lui faisoit ce message ? Passez ici , et suivez-moi ». Joram en envoya un autre pour faire la même demande : il reçut la même réponse , et

il imita le premier en se joignant à Jéhu. Le roi, qui ne recevoit aucune réponse, avance en personne avec le roi de Juda, croyant étonner Jéhu par la présence de deux rois unis, dont l'un étoit son souverain. Aussitôt qu'il eut apperçu Jéhu, il lui dit: « Venez-vous en paix » ? « Quelle paix y a-t-il pour vous, répliqua-t-il ? et en même tems il banda son arc, et perça d'un coup de flèche le cœur de Joram, qui tomba mort à ses pieds. Il restoit dans le palais la reine Jézabel, mère de Joram: elle parut à la fenêtre, richement parée, les yeux colorés d'un fard exquis. Qui est celle-là, dit Jéhu ? et il ordonna aux eunuques de cette princesse de la précipiter du haut en bas ». Après toute cette sanglante exécution, il envoie des ordres à Samarie, de faire mourir les enfans du roi. Et tous les grands du royaume résolurent de les faire mourir au nombre de soixante et dix, dont ils portèrent les têtes à Jéhu ; et il envahit le royaume sans résistance. Dieu vengea par ces moyens les impiétés d'Achab et de Jézabel, sur eux et sur leur maison.

Voilà, dit-il encore, l'esprit de révolte

qu'il envoie, quand il veut renverser les trônes. Sans autoriser les rebellions, Dieu les permet, et punit les crimes par d'autres crimes, qu'il châtie aussi en son tems : toujours terrible et toujours juste.

Enflé d'une longue suite de prospérités, un prince insensé dit en son cœur : Je suis heureux ; tout me réussit : la fortune, qui m'a toujours été favorable, gouverne tout parmi les hommes ; et il ne m'arrivera aucun mal. « Je suis reine, disoit Babylone, qui se glorifioit dans son vaste et redoutable empire ; je suis assise dans mon trône, heureuse et tranquille ; je serai toujours dominante ; jamais je ne serai veuve, jamais privée d'aucun bien ; jamais je ne connoîtrai ce que c'est que stérilité et foiblesse ». Tu ne songes pas, insensée, que c'est Dieu qui t'envoie ta félicité : peut-être pour t'aveugler et te rendre ton infortune plus insupportable. « Je t'ai mis entre les mains de Nabuchodonosor, roi de Babylonne ; et, jusqu'aux bêtes, je veux que tout fléchisse sous lui. Les ~~rois~~ et les nations qui ne voudront pas subir le joug, périront, non seulement par l'épée de ce conquérant, mais

de mon côté je leur enverrai la famine et la peste , jusqu'à ce que je les détruise entièrement ». Afin que rien ne manque , ni à son bonheur , ni au malheur de ses ennemis.

Mais tout cela n'est que pour un tems ; et cet excès de bonheur a un prompt retour ; car , pendant qu'il se promenoit dans sa Babylone , dans ses salles et dans ses cours , et qu'il disoit en son cœur : « N'est-ce pas cette grande Babylone , que j'ai bâtie dans ma force et dans l'éclat de ma gloire ». Sans seulement jeter le moindre regard sur la puissance suprême , d'où lui venoit tout ce bonheur. Une voix partit du ciel , et lui dit : « Nabuchodonosor ; c'est à toi qu'on parle : ton royaume te sera ôté à cet instant ; on te chassera du milieu des hommes ; tu vivras parmi les bêtes , jusqu'à ce que tu apprennes que le très-haut tient en sa main les empires , et les donne à qui il lui plaît ».

O prince ! prenez-donc garde de ne pas considérer votre bonheur comme une chose attachée à votre personne ; si vous ne pensez en même-tems qu'il vient de Dieu , qui le peut également donner et ôter , « ces

deux choses , la stérilité et la viduité, viendront sur vous en un même jour, dit Isaïe. Tous les maux vous accableront ». Et pendant que vous n'aurez à la bouche que la paix et la sécurité, la ruine survient tout-à-coup.

Ainsi le roi Balthasar, au milieu d'un festin royal qu'il faisoit avec ses seigneurs et ses courtisans, en grande joie, ne songoit qu'à louer ses dieux d'or et d'argent, d'airain et de marbre, qui le combloient de tant de plaisirs et de tant de gloire : quand ces trois doigts (si célèbres) parurent en l'air, qui écrivoient sa sentence sur la muraille : *mané, thecel, pharès* : « Dieu a compté tes jours ; et ton règne est à sa fin : tu as été mis dans la balance, et tu as été trouvé léger : ton empire est divisé, et il va être livré aux Mèdes et aux Perses ».

On a beau compasser dans son esprit tous ses discours et tous ses desseins ; l'occasion apporte toujours, plus ou moins qu'on ne pensoit. Et cet endroit inconnu à l'homme, dans ses propres actions et dans ses propres démarches, c'est l'endroit se-

cret par où Dieu agit , et le ressort qu'il remue.

Rois , qui tenez encore les rênes d'un grand état , c'est pour vous , et pour vous seulement , que j'ai inséré cet extrait de BOSSUET ; méditez-le sans cesse.

CHAPITRE XXIII.

Devra-t-on une pension aux Bourbons émigrés , à titre d'indemnité , pour leurs droits prétendus à la couronne.

La nation angloise a donné un grand exemple de l'extrême générosité des peuples envers leurs rois , alors même que ces rois ont violé leurs sermens ; et ce qui doit ajouter un grand poids dans l'examen de la question proposée , c'est peut-être cette magnificence des Anglais envers le feu (Charles-Edouard Stuart) , *prétendant* à la couronne de la grande Bretagne , comme descendant du roi Jacques. Tout le monde sait que l'Angleterre lui avoit accordé un subside de 50,000 livres sterlings , somme véritablement énorme.

Mais en quelles circonstances , cet hé-

ritier de trois royaumes , dont l'aïeul avoit donné à Louis XIV une leçon si éloquente (sur les limites du pouvoir arbitraire), en quel tems l'avons nous vu jouir d'une pension aussi exorbitante ? sinon , et seulement alors que cet héritier des Stuart ne pouvoit plus causer la plus légère inquiétude , et encore alors que ce prince étoit parvenu à ce degré de nullité politique , si nécessaire à la tranquillité de ses prétendus sujets.

Devrons-nous suivre cet exemple des Anglais ? et la majesté du nom français aura-t-elle aussi besoin d'un sacrifice aussi considérable ? nos neveux seront-ils tenus de payer un subside aux héritiers de ces hommes qui ont amassé sur nos têtes tant de calamités , et qui ont rempli nos campagnes de désolation ? Pourquoi transigeroient-ils ? Quelles raisons , ô neveux ! pourroient invoquer , en leur faveur , les rejetons de ces princes , qui ont été pour nous un principe non interrompu de dissensions et de haines ?

Neveux ! j'ai connu un citoyen qui avoit rendu d'importans services à la patrie ; ce citoyen avoit les droits les plus incontes-

tables à ses secours. Il n'avoit pas remporté de victoire ; il n'avoit pas massacré des citoyens sans armes , au champ-de-mars ; il avoit consacré ses veilles à la défense des droits du peuple. Il étoit né de race civique et non-royale. Neveux ! ce citoyen a souvent manqué du nécessaire : et vous accorderiez un peu plus que l'absolu nécessaire à ces atômes de rois , dont les pères se sont armés contre vos pères ?

La générosité des Anglais, à l'égard du prétendant , seroit-elle donc une règle que vous deviez suivre ?

Neveux ! je vous le dis en présence de vos pères , si vous étiez magnifiques envers les petits enfans des Bourbons émigrés , vous insulteriez aux mânes de vos aïeux ; vous seriez les rémunérateurs de traîtres et de conspirateurs.

Assignez à ces enfans de Bourbons émigrés , une portion de terre dans l'intérieur de vos états ; ne les stipendiez pas dans l'oisiveté et la paresse ; que vos bienfaits se répandent tout entiers dans l'intérieur : jugez par vous-même , si celui à qui vous les aurez accordés en mérite la continuation.

En effet , le subside accordé au petit-fils
d'un

d'un prince , ne peut être considérée que comme un aveu tacite des mérites de ses ancêtres , comme une expiation offerte pour les torts des citoyens , envers des hommes qui prétendoient exercer sur la patrie des droits de propriété , et sur ses enfans une autorité imprescriptible , éternelle !....

Neveux ! si mes cendres reposoient dans la ville où seroit faite la proposition d'un subside , *pour les feuilles séchées de la royauté* , de deux choses l'une , ou vous chasserez du milieu de vous , un homme avili par des sentimens aussi contraires à votre dignité , ou (et je vous en conjure) vous permettrez que mes cendres en soient enlevées pour être transportées en un lieu plus digne.

CHAPITRE XXIV.

Considérations sur l'hérédité du trône.

Ouvrons l'histoire de France.

Ecartons d'abord la race des Mérovingiens beaucoup trop nulle , et dont les dix-neuf rois embrassent un laps de trois siècles.

(Trois siècles d'anarchie , de guerres civiles, de féodalité et de superstition.)

Pendant ce tems , on vit paroître quelques grands-hommes, Bède, Boëce, Remy, Grégoire de Tours.

Le président Hainault a parfaitement groupé ces rois. On voit que , comme s'ils avoient déjà la prescience du *maximum* des maux produits par la tyrannie , ces rois s'entr'égorgeoient et s'assassinoient ; ces rois révoquoient en doute , ou plutôt ils anéantissoient eux-mêmes la maxime, si admirée depuis , de l'inviolabilité , en se déposant et en s'exterminant les uns par les autres.

Les rois de ces tems barbares s'essayèrent au crime sur leurs plus proches parens ; différens en cela de leurs successeurs , qui ont été avarés du sang des princes de leur maison , et fort prodigues du sang des peuples.

Jetons un regard attentif, mais brûlant , sur la seconde race , dite des Carlovingiens ; elle comprend quinze règnes , et un peu plus de deux siècles.

Quel bonheur ces rois ont-ils versé sur les générations ? Charlemagne paroît , au milieu de tant de princes , comme un astre

que l'on admire ; nous le compterons pour *un* , en considération des universités qu'il a fondées , et de ces institutions sages qui ont pris naissance sous son règne (1).

Quant à la conduite privée de ce roi et à sa morale , (encore que Rome lui ait accordé les honneurs de l'apothéose en le canonisant) les cendres de ceux que Charlemagne a immolés à son ambition insatiable , s'élèvent et parlent Le philosophe les entend , et il gémit ! ...

Deux siècles ont donné quinze rois , et seulement un homme de qui nous puissions dire *il a régné* , et son règne a influé sur les règnes suivans.

La troisième race , dite des Capétiens , comprend sept siècles entiers , et trente-trois règnes.

Je trouve seulement cinq règnes , formant *ensemble* un laps de près de cent ans , pendant lesquels nos aïeux ont connu les bienfaits du gouvernement monarchique

Le premier est celui de Louis IX. Il régna près de quarante-quatre ans ; ce roi ne vient que le neuvième de la nouvelle dynas-

(1) Voyez esprit des loix, liv. XXXI, chap. XVIII, Charlemagne , et les chapitres suivans.

tie , plus de deux siècles après Hugues Capet , et je trouve entre ce roi et Charles V , dont le règne n'est que de seize ans et demi , une lacune au bonheur du peuple de tout un siècle.

Après vingt lustres d'inertie et de calamités ! nos aïeux sont encore effrayés de la tyrannie de Louis XI. Elle dure 22 ans.

(Il faut l'avouer , Louis XI ne fut cruel qu'aux grands ; c'étoit l'homme le plus économe , et le roi le plus ami des gens de *moyen état*).

La nation languit pendant quinze années , et Louis XII , le bon Louis XII , honore le trône et l'humanité. A ce roi succède François I (le père des lettres).

Vacance douloureuse , tyrannique et sanglante pour la félicité des peuples , dont la durée est de trente-cinq ans ; la France renaît sous Henri IV qui règne un peu plus de vingt ans.

Il seroit bien impossible de nombrer les bonnes années de règne de Louis XIII dit *le juste*. Les années prospères du règne de Louis XIV qui ne nous présente autre chose qu'une longue suite de succès à la guerre ,

terminée tout-à-coup par des revers que ceux qui sont venus près d'un siècle après ces revers partagent encore ; et quant au règne de Louis XV , j'ai été forcé , pour compléter un siècle sur sept , de supposer que la France avoit joui , pendant la vie de ce roi , de près de vingt ans de félicité , de bonheur et de paix.

Il résulte de ces observations que la félicité du peuple , sous le gouvernement des rois , n'est dans la série des siècles , que d'un à sept.

Ainsi les nations qui obéissent à des rois héréditaires , ont à peine un siècle sur sept.

CHAPITRE XXV.

Quelle peut être la meilleure forme de gouvernement.

La meilleure forme de gouvernement est celle qui , sans être contrainte dans sa marche par les vices ou par les vertus de ceux qui gouvernent , demeure indépendante de leurs talens personnels. Or , il me paroît évident que la forme de gouvernement royal contracte tous les vices , et centuple

pour les peuples , tous les inconvéniens qui résultent de l'ineptie , de la stupidité de quelques rois ; ou , alors que les rois sont de grands hommes , elle modifie le genre humain au gré de ces grands hommes.

La prospérité de l'Angleterre , sous le règne d'Elisabeth , est-elle la même que sous le protecteur ? Rome gouvernée par Titus , ou par Marc-Aurèle , est-elle Rome opprimée sous la dictature de Sylla ?

Comparez Athènes sous Périclès , à ce qu'elle fut sous les TRENTÉ TYRANS ; et pour ne pas sortir des exemples que nous fournit l'histoire de France , comparez les belles années du règne de Louis XV , après la bataille de Fontenoi , jusqu'au moment où ce roi , nouveau Salomon , fit de sa cour un rendez-vous de crimes.

Il n'est pas nécessaire de s'appesantir longtemps sur les nombreux inconvéniens qui résultent pour les peuples , d'un mode de gouvernement susceptible de prendre la rouille des vices du prince , et dont la sagesse , ou l'impéritie se mesurent sur la capacité et sur le génie d'hommes qui arrivent au trône par le hasard de la naissance.

Il est passé ce tems où nos pères , où nous-mêmes , avec une confiance aveugle , suivions sans murmurer l'étroit sentier de l'hérédité du trône.

Il est passé ce tems où le genre humain consentoit à n'être heureux que par hasard , et sous le bon plaisir des rois.

Élevons , et nos cœurs , et nos pensées ; d'un regard profond , pénétrons jusques dans l'avenir. Hâtons l'heure de la liberté des nations ! Ne formons qu'un seul vœu : génération d'hommes libres , suivez la route tracée par les explorateurs de la liberté des nations (1) , (Sydney ! J. J. Rousseau ! J. Locke ! Nèedham ! Harrington ! . . . Et . . .) que cette route retentisse de chants joyeux ; serrez , serrez les rangs ! . . . En avant. Marche. . . .

(1) Parmi les bons ouvrages dont je recommande la lecture aux citoyens , je distingue particulièrement ceux de T. Paine : sa plume est brûlante de l'amour de la liberté. T. Paine , reçois ici mon hommage. Je t'estime , je te chéris.

Suite du Chapitre précédent.

Alors que je médite sur les avantages qui résultent , pour les états , d'un mode de gouvernement libre , d'un seul élan ma pensée franchit et les espaces et les siècles ; d'un seul coup-d'œil je distingue à-la-fois la vague éternelle des générations ! Elles se pressent , elles se succèdent : je les vois toutes ; je m'identifie à toutes les aberrations des gouvernemens , je vois renaître les tyrans. Les peuples étudient-ils nos publicistes ; déjà l'éloquence renaît , déjà le feu brûlant du génie luit , il éclaire , il embrase ; le tyran ! il est anéanti sous les débris de sa puissance.

Archimède , nous dit - on , incendia une flotte ennemie par des miroirs dont il avoit tellement combiné les rayons , qu'ils devinrent autant de foyers ardents ; puissé-je , *Archimède* de la politique , inspirer aux peuples , par mes écrits , une telle horreur pour les tyrans , qu'il suffise de la lecture de mes ouvrages , pour ranimer le feu sacré de l'amour de la liberté , prêt à s'éteindre sous les efforts d'un despo-

tisme éloigné , mais immense ; puisse-je , par mes leçons , effrayer les rois , ébranler les trônes ! . . . puisse - je , plus craint , plus redouté que l'ouragan , que le tonnerre , inspirer aux hommes une telle énergie , qu'il devienne impossible aux statues elles-mêmes , de se défendre de la commotion électrique que j'aurai fait naître.

Habitans des cités et des campagnes , et vous qui habitez les hameaux solitaires , écoutez ! Si l'amour de la liberté vit dans vos cœurs , si la patrie vous est chère , si vous redoutez les tyrans , si la gloire qui naît de l'indépendance vous semble préférable aux promesses toujours trompeuses des rois , éveillez-vous ! vieillards , femmes , enfans , prêtez l'oreille ! Tombeaux soyez brisés ! Cendres de l'homme , écoutez ! Vous éprouvez le besoin d'un mot de ralliement ? Amis de la liberté , peut-être il suffira de dire au tyran de telle ou telle contrée , un Théophile est né , il est né , *il vit* !

Masaniello , je te salue ! Peuples libres ! il importe à votre bonheur que les écrits des Sydney , des Née'dham , des J. J. Rous-

seau , soient à jamais l'évangile des citoyens ; ah ! il est toujours possible aux tyrans d'insulter aux philosophes , et de les immoler ; leur gloire appartient à tous les siècles ; et la hâche qui trancha la tête de Sydney , se change en un burin d'acier , qui transmet aux générations les attentats du pouvoir.

CHAPITRE XXVI.

Des moyens d'anéantir la royauté telle que nous l'avons vue , et telle qu'elle subsiste encore , malgré les restrictions auxquelles la constitution l'a soumise.

Neveux ! c'est encore à vous que je m'adresse. Vos braves aïeux sont si parfaitement épris de la royauté constitutionnelle ; la faveur de la cour a , pour nos citoyens , un charme si grand ; pour quelques-uns d'entr'eux , les regards d'un monarque sont un tel bienfait , un si rare avantage , que c'est véritablement se déclarer fou , que de leur proposer d'effacer de la langue d'un peuple libre , avec le nom de roi et de la royauté , le souvenir du bien qu'ils pou-

voient faire , et auquel ils ont substitué tant de maux.

O neveux ! il se présente tant de difficultés à surmonter ; vos aïeux ont à se défaire d'habitudes si chères , de souvenirs si doux ! . . . la royauté a produit de si grands avantages ; la vue d'un roi offre quelque chose de si enivrant ! . . . et en effet , ô neveux ! n'avons-nous pas eu un Charles V , un Louis XII , un Henri IV , et n'est-ce rien que la perspective de trois règnes , et de trois bons rois , dans soixante-dix ; ne pensez - vous pas , comme font beaucoup de gens sages , que le règne si fréquent des mauvais princes , ne doit être considéré que comme les hivers de la royauté ; c'est pour les peuples un tems prospère de calamités utiles ; ils estiment d'autant plus la royauté , qu'ils la peuvent comparer dans la diversité de son cours non interrompu , à travers les siècles. Et certes , à moins d'être ennemi déclaré de tout principe d'équité , d'abjurer la raison , de faire divorce avec la sagesse , comment peut-on dire que le petit nombre des bons rois , comparés aux criminels attentats de la presque totalité des princes , comparés au

malheur quotidien des peuples , comparés à la continuelle misère , à la désolation , à cette léthargie , à cette stupeur profonde , dans laquelle ils ont plongé les nations. Comment , à moins de ne connoître de l'histoire des rois , que le peu de bien qu'ils ont fait , et encore faudroit-il oublier toutes les calamités qu'ils ont fait naître , celles qu'ils ont encouragées , celles qu'ils s'étoient plu à caresser , telles que le luxe , en le décorant du nom d'encouragement des beaux arts ; comment , dis-je , seroit-il permis à un philosophe de les estimer , au citoyen de les protéger , à l'homme libre de les souffrir , et aux enfans de ne pas commencer à les haïr , en apprenant à les connoître ?

Ainsi , ô neveux ! ce ne sera que , lors de l'extinction totale de la race royale des Bourbons , et seulement alors , qu'il vous sera possible de changer la forme de notre gouvernement ! O neveux ! le trône sera véritablement vacant ; la race royale tout-à-fait éteinte , le peuple ne sera plus lié par aucun serment ! L'Éternel lui-même aura daigné ôter les rois ; le peuple affranchi de ses sermens , jouira de sa li-

berté toute entière , le peuple se réveillera dans toute sa majesté. Nouvel Adam , il n'aura que Dieu pour roi ; que sa conscience pour sénat et pour conseil ; pour protecteur que sa propre sagesse. Les peaux d'agneaux ne s'élèveront plus entre ses droits , sa liberté , et quelques hommes ; le chapitre II de la constitution française restera blanc et comme non venu. Dieu ! protège ma patrie ! ne permets pas que ses rois lui soient retirés , avant que les erreurs et les fautes des rois n'aient suffisamment éclairé toutes les classes des citoyens. Avant de leur accorder un si rare bienfait , attends que les rois *eux-mêmes* achèvent de nous dissuader toute la confiance en des rois héréditaires , ou bien , si telles sont les volontés de ta sagesse , permets que tous les malheurs survenus par l'action de la royauté , soient tellement présens à la mémoire des hommes , qu'il en soit des rois , comme d'un ouragan , comme d'une inondation , comme d'un grand tremblement de terre , et comme de ces accidens de la nature , dont le souvenir s'imprime , avec tous les caractères de la terreur , dans l'esprit indolent de la mul-

titude ! Permets , ô Dieu ! que le bruit des crimes commis par les rois , retentisse des villes jusques dans les hameaux ; puissent les vieillards se lever en sursaut , éveiller leurs enfans et leurs petits enfans ; et , après les avoir réunis en rond , autour d'un feu d'hiver , puissent-ils leur inspirer , par la seule magie de leurs vieilles pensées , une longue horreur pour l'hérédité du trône ; puissent-ils propager ces vérités que Dieu met dans la bouche des vieillards , et qu'il éternise en les apprenant aux enfans !

CHAPITRE XXVII.

Suite du chapitre précédent.

Des difficultés qui s'opposent à la rénovation des principes de la liberté , et combien il est difficile d'oublier les rois.

Je suis persuadé que nous ne pourrions faire un seul pas vers la rénovation des principes sociaux ; j'ajoute que tous nos succès seront éphémères , toutes nos espérances illusoire , tous nos efforts inutiles , et que nos vertus ne nous ser-

viront que foiblement , aussi long-tems que le mode du gouvernement excitera parmi les citoyens des zélateurs , aussi long-tems que ce mode sera étayé de la puissance de l'opinion.

L'attachement superstitieux des peuples pour une forme de gouvernement , et particulièrement pour une famille choisie , toutes ces choses sont autant d'obstacles qui s'opposent à la rénovation des principes primordiaux des sociétés politiques.

Et en effet , on ne demande pas à un philosophe , si ce qu'il a écrit est sage , si son avis est propre à accroître le bonheur des hommes ; mais s'il est républicain , ou s'il est royaliste. On n'étudie pas un ouvrage philosophique , qui offre aux peuples de nouvelles avenues pour arriver au bonheur ; mais beaucoup de gens l'ouvrent et le ferment , sur le vu de son titre.

L'ouvrage de Néeđham a éprouvé le sort de tant de bons ouvrages : il ne sera bien connu que long-tems après le moment où il a paru. Comme si la lumière nous devenoit fatigante ou incommode ; nous n'écoutons les sages que par délassemens , et pour faire diversion à nos plaisirs.

A Dieu ne plaise que je médise des rois, et que je soumette leur conduite au tribunal de la censure ! nous les avons revêtus d'inviolabilité et de puissance ; leur autorité se perpétue dans leur famille ; l'état, la liberté et le bonheur des citoyens leur ont été concédés sans condition ; or , que les rois aient montré quelque penchant à tous les vices , quelque passion pour tous les crimes , nous avions d'avance consenti , à ce qu'ils donnassent une libre carrière à leur ambition ; et , si les rois ont montré quelques vertus , ces vertus ont été pour les peuples un soleil d'hiver , tout le monde a dû s'en réjouir. Et quand les rois ont marché comme par les élans vers la tyrannie , nous-mêmes ne les y avons-nous pas invités ?

Ainsi nous aurions mauvaise grace , si nous nous avisions d'argumenter de ces actions dont le nombre , la nature , l'enchaînement et les conséquences , ont enfanté le système de l'arbitraire , qui a fourni à un jeune auteur , la matière d'un lourd volume dont l'incohésion et la monstruosité n'échapperont à l'oubli , qu'à la faveur
de

de l'exécration que l'on éprouve à la lecture de tant de crimes.

Je me contenterai d'avertir le lecteur qui n'auroit pas lu le livre intitulé , *les crimes des rois* , que les rois se sont , en divers tems souillés par tous les crimes ; et qu'il suffit , pour un lecteur raisonnable , de se souvenir qu'ils s'étoient placés an-dessus des loix , et qu'ils se félicitoient de cette prérogative ; il suffit , dis-je , que le lecteur se livre aux réflexions qui naissent d'elles-mêmes , et le livre *de la Vicomterie* aura été lu et médité , avant même qu'il ait été apperçu.

Je dirai à ceux qui ont lu cette horrible histoire , je vous plains ; vous essaieriez vainement d'aimer les rois. Le souvenir odieux des maux qu'ils ont causés , la diversité des formes qu'ils ont fait prendre à la tyrannie , les excès , les atrocités , l'extravagante fureur dont plusieurs de nos rois ont souillé leur règne , toutes ces choses exciteront dans vos cœurs une haine indestructible , invétérée ; et la constitution vous soumet à un roi ; et , ce qui est un peu davantage , à un roi revêtu par la loi de l'état , d'une inviolabilité absolue.

Il s'élève d'abord entre le premier et le second de mes lecteurs, une différence sensible ; le premier craint que son imagination ne prête aux rois quelques vices, ou des crimes dont ils ne se seroient jamais rendus coupables ; et sa délicatesse, ajoutant de nouveaux motifs à la disposition où il est, il craint de trop aimer les rois, il voudroit n'avoir jamais lieu de les détester, et sagement indécis dans une cause aussi auguste, *la cause des peuples*, il prend pitié de ceux qui sont soumis à des rois ; il plaint des rois qui s'environnent d'une inviolabilité si contraire à la liberté.

Et quant à ceux qui ont lu *La Vicomterie*, je ne puis que leur conseiller d'oublier ce livre affreux.

Citoyens ! accoutumé, dès ma plus tendre enfance, à éviter jusqu'à l'ombre du crime, j'avoue que je n'ai pu continuer la lecture *des crimes des rois*. Quand on a étudié TACITE, comment consentiroit-on à souiller sa mémoire par le tableau de nouveaux crimes ? Que le despotisme agisse sous le nom de Tibère et de Néron, ou de Philippe II, ou de Louis XI, cesse-t-il d'être lui-même ?

CHAPITRE XXVIII.

De l'éducation de la jeunesse, dans un gouvernement libre.

Il m'auroit été facile de grossir ce chapitre par des citations de Xénophon, par des extraits de l'admirable ouvrage de l'abbé Barthelemy, « Voyage du jeune Anacharsis », et par une analyse raisonnée de plusieurs excellens livres publiés sur l'éducation publique. Je me bornerai à inviter le lecteur à méditer ce qu'a écrit le célèbre Muratori, « Traité sur le bonheur public ». Fort peu d'auteurs se sont présentés avec autant de simplicité, avec une sagesse plus universelle, et une prudence plus consommée.

J'invite aussi le lecteur à se nourrir de la lecture de ces auteurs, pour qui le peuple est tout, et qui ne cessent de dire aux rois qu'ils n'ont été établis que pour procurer le bien de l'état : Fénelon, J. Loke, J. J. Rousseau, le bon abbé de Saint-Pierre, et les deux illustres frères Mably, Condillac. Oublierai-je l'auteur sentimental des études de la nature, et (s'il

étoit possible d'abrégé et de rajeunir son ouvrage) l'auteur du tableau de Paris , M. Mercier.

Parmi les nouveaux ouvrages qui n'ont eu pour objet que l'éducation , il en est qui m'ont paru mériter une mention particulière : le premier publié par le citoyen P. L. Lacretelle , en 1791 , offre des vues sages ; le second a été lu par l'ancien évêque d'Autun , à la tribune de l'assemblée constituante. Cet ouvrage , fruit d'un travail immense , est un monument érigé par le génie , qui atteste toute la complication des besoins de l'homme en société. On voit dans cet ouvrage , que , pour exercer dignement les vertueuses et pénibles fonctions de citoyen , il suffit à peine d'untiers de nos années.

Quelques passages de l'ouvrage publié par le citoyen P. L. Lacretelle , suppléeront admirablement à mon peu de moyens.

Heureux de rencontrer , dans un auteur estimable que je n'ai jamais vu , les idées qu'il m'auroit été si glorieux d'exprimer !

Les législateurs anciens , guidés par un heureux instinct , s'étoient fortement at-

tachés à cette grande règle qui appuie les loix sur les mœurs, et qui forme les mœurs par les impressions sociales. Les philosophes modernes, effrayés de la difficulté de son exécution, l'avoient presque bannie de leur théorie. Plusieurs même s'exagérant ce problème politique, au lieu de le résoudre, prenant les dédains de l'humeur pour les inspirations du génie, nous flétrissant à jamais par le désespoir d'un meilleur sort, nous avoient déclarés aussi incapables de la liberté, que nous y paroissions indifférens. Après avoir si noblement démenti leur injurieuse conjecture, sachons aussi vaincre cette difficulté dans laquelle leur génie n'a montré que ses bornes; montrons tout ce que peuvent les lumières d'un siècle tel que le nôtre, pour tout accorder dans les choses, comme pour tout relever dans les ames.

La littérature s'attache essentiellement au langage, et n'est proprement que l'art de mieux exprimer les idées. Toutes ses parties ont cet objet: par l'éloquence elle y fait passer l'énergie et le charme des passions; par la poésie, elle l'anime de la puissance de l'enthousiasme; par le

goût , elle explique ses beautés ; par la critique , elle les sépare des défauts ; née de l'imagination pour se marier à la raison, c'est de leur accord qu'elle tire un style digne des grandes pensées ; et comme ce qu'elle fait pour le langage est le plus grand service pour les idées mêmes , elle ne peut les embellir qu'en les perfectionnant.

Profitez de ce moment où un puissant mouvement seconde toutes vos entreprises, pour en assurer une , qui sera le plus grand bienfait pour le genre-humain , et le garant immortel de cette perfection sociale où vous osez prétendre. Admirable caractère de ces époques où les nations prennent un nouvel esprit , une nouvelle direction ! Un grand dessein acquiert tout de suite la force qui se déploie dans les volontés ; les difficultés s'écartent par la vigueur des résolutions ; on mesure les projets à leur utilité , et les efforts à leur grandeur.

Ce seroit déjà beaucoup d'avoir à examiner les moyens et les ressources de l'esprit humain , pour mettre un enfant au niveau de l'instruction de ses maîtres , pour amener l'homme au point

d'aller au-delà de ce qu'il a appris ; pour préparer un enfant à tout ce qu'il lui importe d'apprendre dans la société , pour conduire l'homme à rassembler en lui toutes les connoissances de son siècle. C'est ce qui a déjà été tenté dans plusieurs beaux ouvrages, lesquels , par la distance des tems où ils ont paru , par la variété de leurs principes et de leurs méthodes , montrent assez combien une pareille étude demande d'observations et de génie. Tout ce que nous avons acquis à cet égard , est une richesse qui pourra être employée dans le plan d'une éducation nationale , mais n'en forme pas le système.

L'abbé *Gros de Besplas* , dans son ouvrage « *Des causes du bonheur public* », a développé des vues profondes , une sagesse et un savoir dignes des beaux siècles d'Athènes.

Je renvoie le lecteur à ces deux ouvrages , et à ce qu'a écrit le citoyen J. Gorani (1).

Revenons maintenant à l'éducation pu-

(1) *Recherches sur la science du gouvernement.*

plique , considérée dans ses rapports avec les insurrections.

Il importe , par-dessus toutes choses , que les citoyens d'un état libre entretiennent sans cesse le feu sacré de l'amour de la liberté. De tous les moyens de protéger la liberté et de la conserver , en est-il de plus puissans que ceux qui résultent des insurrections ? Or , si les insurrections sont , ainsi que je l'ai dit dans la première partie de mon discours préliminaire , parmi les moyens extrêmes , le plus puissant et le plus propre à ruiner le despotisme et tous ses agens , ne devons-nous pas répéter au lecteur , que c'est par l'éloquence qu'il devient possible d'en diriger la vague , de l'appeller jusques sur les hauteurs , de la répandre là où sa présence sera utile , d'en diminuer , ou d'en détourner le cours.

A l'aide de l'éloquence , le citoyen revêt tout-à-coup un grand caractère , il déploie une grande puissance , sa parole appaise et calme ; sa parole accélère et augmente. Ordonne-t-il ? à sa voix , les rois se taisent , et les citoyens obéissent !

Idée noble ! idée sublime ! Oui , citoyens , je veux que , dans l'éducation de vos en-

fans , l'art de tirer des insurrections les plus grands avantages , et de les faire servir à la liberté , entre tout naturellement dans le cours de leurs études.

On nous enseigne l'art de la guerre , on nous enseigne à défendre la patrie contre les ennemis du dehors ; et , comme si les tyrans devoient être plus respectés , on ne nous dit pas comment il sera possible de débaser leur puissance et de l'anéantir !

Je veux que nos enfans apprennent l'art de faire , à *heure donnée* , une insurrection générale ; c'est un art qu'il est nécessaire d'ajouter à la science des gouvernemens ; si les Romains avoient appris dans leur enfance à se former tout-à-coup en corps armé , pour la défense de la liberté , et pour détruire la tyrannie ; si les Espagnols , qui ont eu des *Cortez* , (ils n'en ont plus !...) avoient appris l'art de la résistance à l'oppression ; si les Anglais qui , sous Cromwel , ont fait une si rude épreuve de la liberté qui ne demeure pas , et du despotisme qui succède à l'anarchie ; si les peuples de la Hollande ? . . . Oh ! ma patrie , je vis ! et , plus craint , plus redouté

que l'art des Vauban , je ferai retentir l'air des mâles accens de la liberté. Hommes éloquens , vous redirez mes paroles ; ma pensée retentira ! Oui ! la flamme de l'incendie qui dévore une forêt , sera moins redoutée , par les tyrans , que le feu de mes expressions. O liberté ! tu vivras ! l'amour des citoyens , leurs vertus , seront ton bouclier.

Suite du chapitre précédent.

Extrait de l'ouvrage de M. LA CRETELLE.

Les vérités , gardiennes de la liberté , obstacles à la tyrannie , sont celles qu'elle (l'éducation) a fait descendre plus avant dans leurs ames. Plus de ces superstitions sociales qui étouffoient en eux le sentiment de leurs droits naturels ; plus de cette subordination servile , qui rendoit à l'orgueil ce qui n'appartient qu'au mérite. La loi seule se montre entre les gouvernans et les gouvernés , et les sépare plutôt par les devoirs que par les rangs. La force publique l'accompagne ; mais sans pouvoir jamais ni l'excéder , ni la suppléer. Cette force

publique n'est plus que dans ceux sur qui elle s'exerce. C'est dans la nature même de sa soumission que le citoyen reconnoît le mieux la plénitude de sa liberté. Il est devenu comme les rois ; il ne se contient qu'en opposant sans cesse la volonté qu'il puise dans sa raison, aux volontés que lui inspirent ses passions. Et cependant il faut que sa dépendance naisse de sa liberté même ; que l'obéissance remplace par la fidélité ce qu'elle a perdu de contrainte ; que dans le corps politique , ainsi que dans le corps humain , les membres ne sachent plus résister , dès que l'ame a résolu. Voilà le changement qu'il faut opérer dans les Français.

Est-il vrai aussi que nous soyons indignes des destinées qui nous sont préparées ? ah ! je rendrai justice à tous ; je me soulagerai de mon indignation pour les méchans, par une admiration reconnoissante pour les vrais citoyens ! je regarde ce peuple, naguères si avili, si opprimé, et encore si odieusement méconnu ; et son bon-sens ne m'attache pas moins que son courage. D'autres avoient précipité cette révolution, qu'ame-
noit l'état des choses et des esprits ; mais dès

qu'elle a été ouverte , il s'est présenté ; il a mesuré ses droits à ses outrages , les remèdes à ses maux ; et il a voulu recueillir tous les fruits de ce terrible ébranlement. Dès-lors , ni les périls , ni les souffrances n'ont pu retourner ses pensées en arrière. Il a donné l'exemple de ces sacrifices , de cette patience qu'il commandoit. Souverain détrôné , il a pris les armes ; souverain armé , il a juré de périr ou de remonter à ses droits. Voilà ce qui est de lui ; le reste lui est étranger.

Ce qui confond toute réflexion , ce qui a surpassé toute espérance dans notre révolution , c'est qu'elle ait pu s'accomplir dans l'état moral où elle a trouvé la France. Les philosophes s'étoient détournés de frayeur devant une pareille rénovation. L'histoire n'offre pas d'exemple d'un tel combat. Tous les intérêts ont été aux prises avec tous les intérêts ; toutes les passions , avec toutes les passions ; tous les principes avec tous les préjugés. Le génie du bien , le génie du mal ont disputé de leur existence ou de leur destruction. Dans un siècle qui ne ressembloit à aucun autre , un grand peuple a voulu se dépouiller de

tout son régime, comme un homme change
 de vêtement dans une saison nouvelle. Il
 a fallu interrompre le cours social , pour
 en redresser le système. Jugeons des dif-
 ficultés de cette entreprise par ses dangers
 et ses prodiges. Voyez dans les uns cette
 résistance toujours plus opiniâtre , à me-
 sure qu'elle devenoit plus impuissante ;
 l'abrûtissement de l'ancienne servitude
 profanant la conquête de la liberté par un
 délire féroce ; dans quelques-uns , ces deux
 genres de scélératesse, qui sembloient plutôt
 appartenir à la décrépitude d'une consti-
 tution qu'à l'ouverture d'une régénération,
 toutes deux spéculant sur la guerre civile ;
 l'une excitant des fureurs qu'elle ne par-
 tageoit pas , l'autre se servant des fu-
 reurs qui la poursuivoient : l'une cher-
 chant de vils salaires et une sanglante do-
 mination dans l'anarchie ; l'autre , rap-
 pellant par elle le despotisme ; par-tout
 les vices étouffant les gémissemens de la
 vertu , les passions emportant la raison ,
 et néanmoins , par un ascendant impé-
 rieux , concourant à l'œuvre de la vertu
 et de la raison.

Mais c'est ici que l'imprévoyance des

autres tems doit avertir notre prudence. Combien de peuples ont été écartés de leur direction par les circonstances , de leurs maximes par leurs passions. Qu'est-ce que la sagesse d'une nation , si elle ne se verse dans son caractère ? Qu'est - ce que sa vertu , si elle ne devient sa gloire ? Où aboutissent ses plus beaux desseins , s'ils ne sont attachés à une grande institution ? Quel est donc ce but auquel notre constitution doit nous fixer ? C'est la plus entière perfection sociale , par toute la perfectibilité humaine. Par quelle institution peut-elle nous y conduire ? Par le plus actif développement de l'instruction publique. Ainsi cette auguste destination nous ramène aussi à regarder la science humaine comme l'instrument de la grandeur où nous pouvons nous élever , comme l'emploi de toute la prospérité que nous devons acquérir. Donnons-lui donc , dans l'édifice que nous élevons , une place d'où elle puisse recevoir tous les secours , distribuer toutes les lumières. Epousons-la , non comme le faste d'une grande nation , mais comme sa sûreté , son aliment et sa gloire ; portons - y des vues aussi

solides qu'étendues ; cultivons-la au profit du pauvre , comme à l'honneur du riche ; pour les plus simples travaux , comme pour les plus magnifiques ; rassemblons tout ce qu'elle possède ; acquérons tout ce qui lui manque ; dérobons tout aux autres peuples , pour tout leur rendre ; allons chercher par-tout ses fruits comme des bienfaits pour nous ; répandons - les comme des bienfaits pour les autres ; marchons avec grandeur , avec constance , dans cette carrière sans terme.

A tout ce mouvement vaste et rapide , qu'il en entretienne l'action , qu'il en prévienne les dérèglements , qu'il rétablisse la circulation où se fait l'engorgement , la paix où se prépare la guerre ; qu'il tienne sans cesse ouvertes , qu'il dégage incessamment toutes ces sources de prospérités toujours prêtes à s'arrêter ou à s'accroître ; qu'il substitue des principes plus féconds à des pratiques bornées ; qu'il rattache sans cesse à l'ordre social , tant de ressorts qui tendent sans cesse à s'en écarter.

Comment le gouvernement parviendra-t-il à se monter à la hauteur d'un tel ou-

vrage? Par deux ressources , qui dépendent de son association avec la science : en s'épargnant cette direction des choses , pour ne se réserver que le maintien des principes qui les meuvent , en perfectionnant son art par la justesse des vues , et la simplification des moyens.

C'est une de nos erreurs politiques d'imaginer que ce riche développement d'un commerce général , cette prodigieuse fécondité de l'industrie sociale , aient été le prix de ces dépenses , de ces soins , de ce zèle dont toutes les nations se travaillent depuis un siècle. Il n'est pas donné à l'administration publique de créer les choses avant le tems , ni de leur donner un autre cours que celui de la nature. On n'a fait qu'agiter des forces qui avoient leur principe en elles-mêmes ; que tourmenter des effets qui s'accomplissoient tout seuls. Cette prétendue protection n'a été qu'un obstacle de plus à la marche toute puissante des choses. Croire tout faire , est la plus absurde vanité ; vouloir tout régler , est la plus funeste manie.

De viles passions restent toujours dans le fond de nos ames ; elles les combattent
par

par les grandes pensées , par les vives impressions qu'elles y répandent : nos plaisirs tendent au raffinement et à la corruption ; par le bon goût , elles les ramènent à la nature ; par la délicatesse , elles les rapprochent de la vertu. L'inévitable distinction des fortunes et des états expose sans cesse la pauvreté à la souffrance , et l'opulence à la frivolité du luxe ; leur féconde industrie ouvre des ressources au pauvre , et leurs majestueuses créations indiquent au riche , des dépenses qui l'honorent. Intéressées à unir tous les peuples pour les dévouer à leur culte , par - tout elles respirent l'humanité , conseillent la justice , invoquent la liberté , affermissent l'ordre ; par-tout , elles resserrent ces liens de la nature , que la politique de l'ignorance déchire par la guerre , repousse par un orgueil farouche ou une stupide défiance.

CHAPITRE XXIX.

Le soulèvement de toute une nation ne mérite point le nom de rebellion.

(Extrait d'ALGERNON SYDNEY).

Comme il arrive rarement qu'un imposteur puisse faire recevoir les faussetés, à moins qu'il n'ait trouvé le secret de les déguiser sous de faux noms, ceux qui tâchent de persuader aux peuples qu'ils ne doivent pas défendre leur liberté, en donnant le nom de rebellion aux actions les plus justes et les plus honorables qu'on ait jamais faites pour s'assurer la possession d'un bien si précieux, et pour nous en faire concevoir encore plus d'horreur, ne craignent pas de nous dire que la rebellion est semblable au crime de sorcellerie. Mais ceux qui recherchent la vérité, verront sans peine que le soulèvement de toute une nation contre ses magistrats, ne peut pas avec justice être appelé rebellion, et que la rebellion n'est pas toujours mauvaise.

Pour mettre cette vérité dans tout son jour, il sera bon d'examiner la véritable signification de ce mot, et de considérer attentivement ce que l'on entend par ce terme, lorsqu'on s'en sert dans un mauvais sens.

Ce mot vient du latin *rebellare*, qui signifie simplement renouveler une guerre. Lorsque les Romains avoient subjugué et mis sous leur domination une ville ou une province, si elles violoient les conditions qu'elles avoient promis d'observer en faisant la paix, et qu'elles commissent quelque attentat contre leurs maîtres qui les avoient épargnées, on donnoit à leur entreprise le nom de rebellion. Mais il auroit été encore plus ridicule d'appliquer ce mot au soulèvement des Romains contre les décemvirs, contre leurs rois, ou contre les autres magistrats, qu'aux guerres qu'ils avoient avec les *Parthes*, ou avec les autres qui n'étoient point soumis à leur domination; car on ne trouvoit dans ces soulèvements aucune des circonstances qui accompagnent, ou plutôt qui font l'essence de la rebellion. Ce mot impliquant une supériorité en ceux contre qui on se soulève,

aussi bien que l'infraction d'une paix établie. Mais quoiqu'un des membres de la société en particulier soit obligé d'obéir aux ordres du magistrat, il ne s'ensuit pas que tout le corps du peuple soit dans la même obligation ; car le magistrat est établi par le peuple et pour le peuple ; au lieu que le peuple ne subsiste pas par lui ni pour lui. La loi générale est le fondement et la règle de l'obéissance que chaque particulier doit lui rendre , et cette loi, ne supposant que le bonheur du peuple , ne peut pas préférer l'intérêt d'une personne , ou d'un petit nombre de personnes , à celui du public. Toute une nation ne peut donc être obligée d'obéir, qu'en tant qu'elle juge que son obéissance peut compâtrir avec le bien public ; et, n'ayant été subjuguée par les magistrats , ni contrainte de faire la paix avec eux à de certaines conditions , on ne peut pas dire qu'elle se révolte contre eux , puisqu'elle ne leur doit que ce qu'elle juge elle-même à propos de leur rendre , et qu'originellement ces magistrats ne sont pas plus que les autres membres de la société.

De plus , ce que l'on entend par rebellion n'est pas toujours mauvais ; car , quoique toute la nation vaincue soit obligée de reconnoître quelque supériorité en ceux qui l'ont soumise , et que le mot de rebellion implique une infraction de paix , cependant cette supériorité ne va pas à l'infini : on peut rompre la paix pour de justes causes , et on peut le faire sans crime et sans infamie. Les Privernates avoient été subjugués plus d'une fois par les Romains , et s'étoient révoltés aussi souvent. Leur ville fut enfin prise par le consul Plautius , après que leur chef Vitruvius , une grande partie de leur sénat et du peuple eut péri dans les combats : réduits dans un si triste état , ils envoyèrent des ambassadeurs à Rome pour demander la paix. Un des sénateurs leur ayant demandé quelle punition ils croyoient mériter , un d'entr'eux lui répondit : celle que méritent ceux qui se croient dignes de vivre en liberté. Alors le consul lui demanda , s'il y avoit lieu de se promettre qu'ils observeroient la paix en cas qu'on leur pardonnât leur faute : à quoi cet ambassadeur répondit : la paix sera perpétuelle , et nous

l'observerons fidèlement, si les conditions que vous nous imposez sont justes et raisonnables ; mais si elles sont fâcheuses et rudes , cette paix ne sera pas de longue durée , et nous l'aurons bientôt rompue. Quoique quelques-uns des sénateurs fussent scandalisés de la fierté de cette réponse , cependant la plupart d'entr'eux l'approuvèrent , disant qu'elle étoit digne d'un homme , et d'un homme libre ; et reconnoissant qu'il n'y a point d'homme ni de peuple qui veuille observer des conditions fâcheuses , à moins que d'y être contraint par force , ils s'écrièrent que ceux-là seuls étoient dignes d'être faits citoyens de Rome , qui n'estimoient rien en comparaison de la liberté. Sur quoi ils furent tous faits citoyens romains , et obtinrent ce qu'ils demandoient.

Je ne crois pas qu'on puisse pousser la chose plus loin ; car s'il étoit vrai qu'un peuple qui résiste à ceux qui veulent l'opprimer , et qui fait tous ses efforts pour recouvrer sa liberté , ne le pût faire sans crime et sans infamie , on ne peut nier que les Privernates ne fussent coupables et infâmes ; puisqu'ayant été vaincus plusieurs fois , ils

avoient autant de fois pris les armes contre leurs maîtres ; cependant , au jugement même des conquérans qu'ils avoient souvent offensés , la protestation qu'ils firent par leurs ambassadeurs , de n'observer aucun traité forcé , passa pour un témoignage authentique d'une vertu qui les rendoit dignes de devenir compagnons de ceux qui étoient les plus braves , les plus vertueux peuples du monde.

Or , si la patience d'un peuple conquis peut avoir des bornes , et si des gens qui n'ont pas voulu se laisser opprimer par ceux qui leur avoient donné la vie , qu'ils pouvoient leur ôter , ont mérité des louanges et des récompenses de leurs conquérans , il faudroit être fou pour s'imaginer qu'aucune nation soit obligée de souffrir tout ce qu'il plaît à ses magistrats de lui faire souffrir. Ceci paroîtra peut-être surprenant à ceux qui parlent si souvent des conquêtes que les rois ont faites ; des immunités , des libertés et des privilèges que ces souverains ont selon eux accordés aux nations ; des sermens de fidélité qu'on leur prête , et des prérogatives extraordinaires qui leur ont été conférées. Mais ayant déjà

assez parlé de ce qui regarde les conquêtes , et prouvé que le magistrat qui n'a rien que ce qui lui a été donné , ne peut disposer que des franchises et des privilèges dont on lui a confié la disposition , pour récompenser ceux qui ont rendu de bons services à l'état , et pour porter les autres à la vertu ; je me contenterai pour le présent de l'examen des deux derniers points.

Allégeance ne signifie autre chose , comme on le peut voir par ces mots , *ad legem* , d'où il est dérivé , qu'une obéissance telle que la loi exige. Or , comme la loi ne peut rien exiger de tout un peuple qui est le maître de la loi , ce mot ne peut avoir rapport qu'aux particuliers , et non à tout le corps de la nation. Il n'y a que ceux qui ont prêté un serment qui sont obligés de l'observer , en s'attachant uniquement à la véritable intention de ce serment ; or , il n'y a que les particuliers qui prêtent ce serment de fidélité , il n'y a donc que les particuliers qui soient obligés de l'observer : le corps de la nation ne fait ni ne peut faire un pareil acte : on a fait des accords et passé des contrats ; la tribu de Juda , et ensuite toutes les

autres , firent alliance avec David , après quoi il fut élevé sur le trône d'Israël ; mais il n'y a point de personne raisonnable qui croie que , par cet accord ou alliance , les Israélites se soient faits créatures de leurs créatures.

On doit aussi considérer la véritable intention du serment. Le serment n'oblige qu'à ce soit de rien faire au-delà de ce à quoi il s'est engagé par ce serment , ni d'agir contre la véritable intention de cette promesse solennelle ? Les particuliers qui jurent obéissance à la loi , *ad legem* , ne promettent pas d'obéir au-delà des loix ou contre les loix ; *extra* ou *contra legem* : quelque chose qu'ils puissent promettre ou jurer , cela ne diminue en rien la liberté publique , dont la conservation est le principal but qu'on s'est proposé en faisant la loi. Quoique plusieurs d'entr'eux puissent être obligés , dans les emplois dont ils sont revêtus , de rendre de certains services au prince , le peuple ne laisse pas de rester aussi libre que les pensées internes de l'homme , et ne peut jamais perdre le droit qu'il a de maintenir sa li-

berté , et de se venger de ceux qui y ont donné quelques atteintes.

Si l'on examinait bien toutes choses , on trouveroit peut-être que plusieurs magistrats ne peuvent pas former de grandes prétentions , en conséquence de leur mérite personnel , sur-tout si eux et leurs ancêtres ont exercé long - tems les emplois de la magistrature. On peut croire , sans crainte de se tromper , que les commodités et les avantages annexés à l'exercice de la puissance souveraine , suffisent pour payer ce que l'on pourroit devoir , et que les meilleurs princes ont lieu d'en être contents ; et de la manière dont les affaires du gouvernement vont aujourd'hui , on auroit de la peine à croire que tous les princes soient en droit de prétendre à une autorité à laquelle il ne soit pas permis de résister , en conséquence des biens et des avantages qu'ils procurent à leurs peuples. Lorsque la famille des Médicis s'empara de la souveraineté de la Toscane , ce pays étoit sans contredit une des plus florissantes provinces du monde , tant par le nombre de ses habitans que par celui de ses soldats , comme on le peut voir par

le détail qu'en fait Machiavel , et par la relation de ce qui se passa entre Charles VIII et les magistrats de Florence , dont j'ai déjà parlé en rapportant ce qu'en dit Guichardin. Or , qui voudra considérer les forces de cet état en ces tems là , et l'augmentation de puissance qu'il auroit pu acquérir en l'espace de cent - quarante ans qu'il a été exempt de guerre et de toute autre perte , n'ayant eu à souffrir que les extorsions , la fraude , la rapine et la cruauté de ses princes ; et qui voudra comparer ce florissant état , avec la condition triste et méprisable où cette province désolée est présentement réduite , peut croire , s'il lui plaît , qu'on doit avoir beaucoup de respect pour les princes qui la gouvernent ; mais il ne fera jamais croire à personne que leur titre est fondé sur les avantages qu'ils ont procurés à leurs misérables sujets , et sur la tendresse paternelle qu'ils ont eue pour eux. On en peut dire autant du duc de Savoie , qui prétendant , je ne sais par quelle raison , que chaque paysan de son duché doit lui payer deux écus toutes les demi-années , découvrit fort subtilement , en mil six

cent soixante-deux , qu'il y avoit treize demi-années en un an. De sorte qu'un pauvre homme qui n'avoit pour vivre que ce qu'il gagnoit à la sueur de son visage , se vit obligé , par un effet du soin paternel et de la bonté de son maître , de payer vingt-six écus par an à son altesse royale , pour les employer aux plaisirs et aux divertissemens sages et vertueux qu'elle prend à Turin.

La condition des dix-sept provinces des Pays-Bas , et d'Espagne même , ne fut pas plus heureuse , lorsque ces pays tombèrent entre les mains des princes de la maison d'Autriche : et je demeurerai d'accord de tout ce que l'on voudra , si l'on trouve qu'il reste encore de ces provinces quelque marque du gouvernement de ces bons souverains , qui ne soit une preuve manifeste de leur orgueil , de leur avarice , de leur luxe et de leur cruauté.

Les François sont en apparence plus heureux ; mais rien ne surpasse la misère où ce pauvre peuple est réduit , à l'abri du soin paternel de son triomphant monarque. Semblables aux ânes et aux mâtins , le plus grand bonheur dont ils jouis-

sent , c'est de travailler et de combattre , d'être opprimés et massacrés pour le service , ou pour le plaisir de leur bon maître. Ceux d'entr'eux qui ont de l'esprit, n'ignorent pas que leur adresse , leur courage et leurs succès , non-seulement ne leur sont d'aucune utilité , mais même que tout cela contribue à leur ruine ; et qu'en travaillant à l'accroissement de la puissance de leur maître , ils ne font qu'appesantir leurs chaînes. Que si l'on a vu quelques princes avoir plus de modération , faire un meilleur usage de leur autorité , et s'acquitter plus fidèlement de l'importante charge qu'on leur avoit confiée , on doit principalement attribuer ce bonheur aux vertus personnelles de ces princes , et on ne peut tirer aucune conséquence par rapport aux autres souverains.

Le droit des rois n'est donc pas fondé sur leurs conquêtes , les libertés et privilèges des nations ne procèdent pas de la libéralité de leurs princes , puisque leurs concessions n'en sont pas le fondement ; le serment de fidélité n'oblige les particuliers qu'à obéir aux commandemens qui sont conformes à la loi , et n'a au-

cune influence sur tout le corps d'une nation. Plusieurs princes ne sont connus de leurs sujets , que par leurs injustices , et par les pertes et les malheurs qu'ils ont attirés sur eux ; on doit récompenser ceux qui sont bons et justes , en considération de leurs vertus personnelles ; mais cela ne doit pas tirer à conséquence pour ceux qui ne leur ressemblent point , ni servir à établir leur droit ; et quiconque prétend qu'on doit avoir pour lui les mêmes égards qu'on a eus pour un bon prince , doit faire voir , par ses actions , qu'il n'a pas moins de mérite que lui ; le mot de rebellion ne signifiant autre chose que le renouvellement d'une guerre , on ne peut pas s'en servir en parlant du soulèvement général d'un gouvernement qui n'a pas été établi par la guerre ; et cette rebellion en soi-même n'est ni bonne ni mauvaise , non plus que toute autre guerre ; mais juste ou injuste , suivant les raisons que l'on a eues de se révolter , et selon les moyens dont on s'est servi dans cette révolte. De plus cette rebellion que Samuël compare au péché de *devinement* , n'est pas la rebellion des particuliers ou de toute une

nation contre le souverain , mais il parle en cet endroit de l'action criminelle du prince qui se rebelle contre Dieu : nous trouvons en plusieurs lieux de l'écriture , que les Israélites se sont rebellés contre la loi , contre la parole ou le commandement de Dieu.

Mais , quoiqu'ils se soient souvent opposés aux entreprises de leur rois , nous ne voyons pas que les livres sacrés désapprouvent ces actions , et qu'ils se soient servis du terme de rebellion pour marquer cette résistance des Israélites aux volontés de leurs rois. Ces mêmes livres font aussi mention de quelques rois qui avoient été subjugués , et qui ensuite s'étoient révoltés contre Kedor Lavmer , et contre quelques autres princes ; mais ils ne nous disent point que leur cause fût mauvaise ; au contraire , nous avons lieu de croire qu'elle étoit bonne , puisqu'Abraham prit le parti de ces rebelles. Quoi qu'il en soit , cela ne peut en rien préjudicier à celle que je défends : car quand même il seroit vrai que ces rois vaincus n'auroient pu , sans injustice , prendre les armes contre celui qui les auroit assujettis,

ou qu'un général , un roi qui a été une fois vaincu , ne pût jamais être en droit de se révolter contre celui qui l'a vaincu, cela ne pourroit avoir aucun rapport aux actions d'un peuple qui défend ou qui tâche de maintenir ses loix et ses libertés, contre les attentats d'un prince qui veut les enfreindre ; car on ne peut pas renouveler une guerre qui n'a jamais été auparavant. Et si l'on a jamais pu dire avec vérité que les mains et les armes ont été données aux hommes , afin qu'il n'y ait que les lâches qui soient esclaves , cela est vrai sans contredit , lorsque la liberté est renversée par ceux qui auroient dû la défendre avec le plus d'industrie et de vigueur.

Il est nécessaire qu'on sache ceci , non-seulement pour la sûreté des nations , mais aussi parce que cette connoissance est avantageuse aux rois qui sont bons et sages. Ceux qui connoissent la fragilité de la nature humaine , se défient toujours d'eux-mêmes ; et souhaitant uniquement de s'acquitter de leur devoir , ils sont bien aises qu'on mette des bornes à leur autorité , et qu'on les empêche , par ce moyen , de
faire

faire ce qu'ils ne doivent pas faire ; instruits par les lumières de la raison et par l'expérience , que les peuples aiment la paix et l'équité d'un bon gouvernement , ils ne craindront jamais un soulèvement général , tant qu'ils auront soin de gouverner équitablement, et d'empêcher leurs officiers de commettre des injustices ; et de cette manière, se trouvant en sûreté , ils verront, sans répugnance , qu'on oblige leurs enfans ou leurs successeurs , à suivre le même chemin , et à imiter leur exemple.

Si l'on me dit que cela peut quelquefois causer du désordre , je ne puis le désavouer ; mais n'y ayant point de condition dans la vie , où l'on puisse jouir du bonheur parfait , on doit toujours choisir celle dont on peut plus facilement supporter les incommodités : et comme il est beaucoup plus avantageux de limiter l'autorité des princes , afin de les empêcher de tomber dans des excès et des irrégularités qui seroient funestes au public , ou de les réprimer s'ils abusent de leur pouvoir , que de souffrir que toute une nation périclisse par leur mauvaise conduite , les gouvernemens sont les plus louables et

les meilleurs qui ont su sagement pourvoir aux maux les plus pressans et qui sont le plus à craindre.

Si les gouvernemens avoient été établis pour l'avantage et les plaisirs d'un seul, ceux-là ne seroient pas de bons gouvernemens qui ont fait des loix pour tenir les princes en bride ; mais tout ce qu'il y a de personnes raisonnables demeurant d'accord qu'ils ont été établis pour le bien des peuples , ceux-là seuls méritent des louanges qui, sur toutes choses , tâchent de le procurer par toutes sortes de moyens conformes à cette fin.

La grande diversité des gouvernemens que nous voyons dans tout le monde , n'est autre chose qu'un effet de ce soin ; et tous les peuples ont été et sont plus ou moins heureux , selon qu'eux ou leurs ancêtres ont fait paroître plus ou moins de sagesse , de prudence et d'intégrité dans les loix qu'ils ont faites pour procurer ce bien qu'ils recherchoient tous. Mais comme il n'y a point de règle , quelque exacte qu'elle soit , qui puisse pourvoir à toutes les contestations qui peuvent naître ; et que tous les différens qui s'élèvent

touchant le droit , se terminent naturellement par la force , lorsqu'on ne peut obtenir justice ; les méchans ne se soumettant pas volontiers à aucune décision qui est contraire à leur intérêt et à leurs passions , les meilleures loix deviennent inutiles , s'il n'y a pas de puissance établie pour les maintenir et les faire observer. Cette puissance se manifeste d'abord , en faisant administrer la justice par les officiers ordinaires : mais n'ayant jamais eu de nations assez heureuses pour n'avoir pas quelquefois produit des princes du caractère d'Edouard II , et de Richard II , et des ministres semblables à Gaveston , à Spemer , et à Thesilian , souvent les officiers ordinaires ne veulent pas réprimer leur insolence , et ils n'en ont jamais le pouvoir. Ainsi il faut de toute nécessité que les droits et les privilèges d'une nation soient entièrement renversés et abolis , si on ne peut se servir du pouvoir de toute la société pour les maintenir ou pour punir les usurpateurs. Or , comme le droit fondamental et originaire de chaque nation consiste en ce qu'elle se gouverne par ses propres loix de la manière qu'elle

juge la plus convenable , et par le ministère de ceux qu'elle croit les plus propres à procurer le bien public. Elle ne doit rendre compte qu'à elle-même , de tout ce qu'elle fait dans cette importante affaire.

CHAPITRE XXX.

Les troubles et les guerres civiles ne sont pas les plus grands maux qui puissent arriver à une nation.

(Extrait d'ALGERNON SYDNEY).

Mais on donnera peau pour peau , dit Filmer , (auquel Sydney répond dans son ouvrage) et l'homme cédera volontiers tout ce qu'il possède pour sauver sa vie. Puisqu'il a cru qu'il étoit nécessaire qu'il ornât son livre de quelques passages de l'Écriture , il n'en pouvoit trouver qui convînt mieux à son dessein que celui que le diable lui-même a prononcé : cependant je ne crois pas qu'il en puisse faire grand usage ; car quand même je serois d'humeur à vouloir renoncer à la vérité , jusqu'au point d'avouer que ces paroles n'ont rien

qui y répugne , je pourrois toujours en toute sûreté nier les conséquences qu'il en tire ; savoir , que les gouvernemens sont les plus mauvais , où il se répand plus de sang , et qu'on fait mourir plus de personnes dans les républiques que dans les monarchies absolues. Car ayant démontré que toutes les guerres et les troubles qui ont affligé les gouvernemens populaires , n'ont jamais causé tant de carnage , que les contestations entre plusieurs concurrens à la couronne en ont causé dans l'empire grec et romain , dans les royautes d'Israël , de Juda , de France , d'Espagne , d'Écosse et d'Angleterre ; si les troubles , les guerres et le carnage sont proprement ce dont il est ici question ; il n'y a point de doute que ces gouvernemens sont les plus mauvais de tous , où ces guerres ont été les plus fréquentes et les plus sanglantes ; mais quoique ces troubles soient incontestablement de terribles châtimens , je nie pourtant que le gouvernement soit le plus mauvais , qui y est le plus sujet. C'est fort mal fait aux hommes de se tuer les uns les autres dans les séditions , les troubles et les guerres ; mais c'est encore

plus mal fait de réduire le peuple à une misère, à une foiblesse et à une lâcheté si grande, qu'il ne lui reste plus ni courage, ni force, pour ne rien entreprendre ; de ne lui rien laisser qui mérite qu'il cherche à s'en assurer la possession, et de donner le glorieux nom de paix à une affreuse solitude. La Grèce, à mon avis, étoit heureuse et glorieuse, lorsque remplie d'une infinité de villes qui regorgeoient d'habitans, on y voyoit fleurir tous les arts utiles et profitables à la société : lorsque les peuples étoient craints et caressés des plus grands rois, dont aucun ne les a jamais attaqués qu'à sa perte et à sa confusion ; lorsque Babylone et Suze trembloient au seul mouvement de leurs armées ; lorsque leur valeur exercée dans ces guerres et ces troubles que notre auteur regarde comme les plus grands maux qui puissent affliger un état, les eut élevés à un si haut degré de puissance, qu'il n'y avoit rien sur la terre qui fût capable de leur résister ; mais je la crois fort malheureuse à-présent, nonobstant la paix qui règne dans les murailles de ces villes désertes : peut-on dire que les tristes restes de ces nations

épuisées , jouissent d'un grand bonheur aujourd'hui , qu'ils sont réduits de se mettre à l'abri de leurs villes désolées , qu'il ne leur reste rien dont la possession puisse exciter parmi eux ni querelles ni contestations ; et qu'ils n'ont ni la force ni le courage de se venger des iniquités que leur fait souffrir un maître orgueilleux et insupportable.

On peut dire la même chose de l'Italie ; pendant que les peuples ont été libres , il s'est ému quelquefois des séditions parmi eux , et ils ont souvent eu la guerre avec leurs voisins. Tant qu'ils ont conservé la liberté , ils ont aimé leur patrie , et ont toujours été prêts à la défendre , au péril de leur vie. Ceux qui avoient le bonheur de réussir dans leur juste défense , croisoient en force et en puissance ; ceux même à qui la fortune étoit le plus contraire dans un tems , trouvoient toujours quelques moyens de réparer leurs pertes , pourvu que leur gouvernement n'eût pas été tout-à-fait renversé. Tant qu'ils gardèrent la propriété de leurs biens , ils n'eurent garde de souffrir qu'on envahît leur patrie , parce qu'ils étoient per-

suadés qu'ils perdroient tout , s'ils ne s'opposoient aux entreprises des usurpateurs. Cela donna occasion aux guerres et aux troubles ; mais cela servit en même tems à aiguïser leur courage , à entretenir une bonne discipline parmi eux ; et les peuples qui furent les plus sujets à ces troubles , s'accrûrent toujours considérablement en nombre de personnes aussi bien qu'en puissance , de sorte qu'on peut dire avec vérité que jamais pays n'a été plus puissant qu'étoit l'Italie , lorsqu'Annibal entreprit de s'en rendre le maître ; et qu'après la défaite de ce grand capitaine , rien au monde ne fut capable de résister à la valeur et au pouvoir des Romains ; ils se tuoient quelquefois les uns les autres ; mais leurs ennemis ne gagnèrent sur eux qu'autant de terre qu'il en falloit pour inhumer ceux qui avoient succombé sous l'effort de leurs armes. Toutes choses y ont changé de face : grâces au bienheureux gouvernement auquel ces peuples sont présentement soumis , on y suit une maxime bien différente. Le soin paternel du roi d'Espagne , du pape et des autres princes , a établi la paix parmi ces nations.

Depuis plusieurs siècles nous n'avons pas entendu dire qu'il se soit élevé une sédition entre les Latins, les Sabins, les Volsques, les Eques, les Samnites et autres habitans de cet heureux climat. Un petit nombre de citoyens à demi-morts de faim, renfermés dans des murailles fortifiées de lierre, n'ont rien à craindre des troubles domestiques, ni des guerres étrangères; et rien n'interrompt leur sommeil, que la faim qu'ils endurent, le cri de leurs enfans, ou le hurlement des loups. Au lieu d'un grand nombre de villes mutines et querelleuses dont ce pays étoit rempli, on n'y voit qu'un petit nombre de cabannes éparses çà et là, où règne un profond silence; et la fierté de ces nations est si bien abaissée, qu'un misérable collecteur arrache sans crainte des mains de chaque particulier, ce qu'il réservoir pour l'entretien de toute sa famille. Si quelqueune de ces provinces est exempte de cette vermine, elle en a l'obligation à l'extrême pauvreté où elle est réduite. Dans Rome même, il ne s'y passe rien qui approche tant soit peu de ce qu'on appelle sédition, et qui sente la violence. On y vit en sû-

reté de ce côté-là , et tout ce qu'un particulier a à craindre dans cet heureux séjour , c'est de succomber sous les artifices d'un prêtre , ou de périr par le poison que pourroit lui donner un de ses voisins , dans l'espérance de posséder , après sa mort , ses biens , sa femme , sa p. . . . , ou ses enfans. Les gouverneurs craignent aussi peu Gracchus qu'Annibal ; et au lieu de fatiguer leurs sujets par des guerres continuelles , ils se contentent de s'emparer de leurs biens et de leurs héritages , en pervertissant les loix , en corrompant les juges , en produisant de faux témoins , et en leur suscitant de fâcheux procès. Voilà en quoi consiste le plus grand bonheur de ces peuples dans les lieux où l'on met ces artifices en usage ; il s'y trouve encore des habitans , et ils ont quelque chose à perdre ; mais la plus grande partie de ces provinces sont devenues autant de terres désertes , et bien loin d'être exposées comme autrefois aux désordres qui arrivent ordinairement dans les villes bien peuplées , elles jouissent de cette heureuse paix qu'on voit régner dans les déserts.

De plus , il y a une manière d'ôter la

vie aux hommes , qui est encore pire que de les faire périr par le fer ; car , comme le dit fort bien Tertullien dans une autre occasion , *prohibere nasci , est occidere* ; empêcher de naître , c'est tuer ; ces gouverneurs sont meurtriers dans le souverain degré , qui réduisent leurs sujets à la dernière misère , qui leur ôtent tout courage pour des établissemens , et qui , par leurs extorsions , les contraignent d'aller chercher une autre patrie. Florence et les autres villes de la Toscane furent fort peuplées , riches et florissantes , tandis qu'elles furent libres , malgré les séditions dont elles furent déchirées , et les horribles factions des Guelphes et des Gibelins , des Neri et des Bianchi , des nobles et des communes ; au lieu que sous le paisible gouvernement des Médicis , dans l'espace de cent cinquante ans , le nombre des habitans a été réduit à la dixième partie de ce qu'il étoit autrefois. Il est à remarquer que lorsque Philippe II , roi d'Espagne , donna la république de Sienne au duc de Florence , l'ambassadeur que ce monarque avoit alors à Rome , lui manda que , par ce présent , il s'étoit privé de

plus de six cents cinquante mille sujets ; et on ne croit pas qu'il y ait aujourd'hui vingt mille habitans dans cette ville , et dans toute l'étendue de son territoire. Pise , Pistore , Arrezo , Cortona et plusieurs autres villes qui étoient alors considérables et bien peuplées , sont diminuées à proportion ; et Florence encore plus que tous les autres : quoique cette ville eût été pendant long-tems affligée de séditions , de troubles et de guerres , qui , pour la plupart , n'avoient pas été à son avantage , ses peuples étoient encore si puissans , que lorsque Charles VIII , roi de France , y ayant été reçu comme ami avec toute son armée qui , peu de tems après , conquit le royaume de Naples , voulut s'en rendre maître , ils coururent aux armes , ce qui donna tant de frayeur à ce jeune monarque , qu'il se crut trop heureux d'en sortir aux conditions qu'eux - mêmes voulurent bien lui prescrire. Machiavel rapporte qu'en ce tems-là , la seule ville de Florence avec le Val-d'Arno qui est un petit territoire des dépendances de cette ville , pouvoit , en peu d'heures , au son d'une cloche , mettre sur pied plus de cent

trente-cinq mille hommes bien armés ; au lieu qu'à présent cette ville , aussi bien que toutes les autres de la même province , sont devenues si méprisables , si désertes , si pauvres , et l'on y trouve si peu d'habitans , si lâches , qu'il ne leur est pas possible de résister à leurs princes qui les oppriment , ni de les défendre , ni de se défendre eux-mêmes , si un ennemi étranger venoit les attaquer. Les peuples y sont épars ou détruits , et les meilleures familles vont chercher un établissement à Venise , à Gênes , à Rome , à Lucques et à Naples. Cette disposition n'est pas l'effet des guerres ou de la peste ; on voit régner dans cet état une paix parfaite , et on n'y est pas affligé d'autre peste que celle du gouvernement auquel ce pays est soumis. Mais celui qui les a guéris de ces désordres et de ces troubles , ne mérite pas , à mon avis , plus de louanges qu'en mériterait un médecin qui se vanterait qu'il n'y a pas une seule personne malade dans une maison qu'on a confiée à ses soins , parce qu'il les a toutes empoisonnées. Les Espagnols ont établi la même paix dans les royaumes de Naples et de

Sicile , dans l'Amérique et dans plusieurs autres lieux de leur domination. Les Turcs se servent des mêmes voies , pour prévenir les désordres et les séditions qui pourroient s'allumer dans les pays de leur obéissance ; et ces moyens sont si efficaces dans tous les endroits où on les met en usage , qu'on dit que Mario Chigi , frère du pape Alexandre VII , par une basse et une infâme tromperie dont il usa dans la vente des blés , fit périr en moins de huit années plus de la troisième partie des habitans de l'état ecclésiastique ; et ce pays , d'où les Romains tiroient leurs principales forces du tems des guerres de Carthage , a plus souffert par l'avarice et la tromperie de ce scélérat , qu'il n'a jamais souffert de toutes les victoires qu'Annibal remporta autrefois sur ses habitans.

On n'auroit jamais fait , si l'on vouloit nommer tous les royaumes dont la monarchie absolue a fait une paisible solitude ; mais les gouvernemens populaires et mixtes , se sont toujours appliqués à augmenter le nombre , la force , la puissance , les richesses et le courage de leurs sujets , en donnant moyen à leurs citoyens de sub-

sister commodément, en invitant les étrangers à venir s'établir chez eux, et en inspirant aux uns et aux autres tant d'amour pour la patrie, que chaque particulier peut regarder la cause publique comme la sienne propre, et être toujours prêt à la défendre. Cette maxime peut quelquefois donner occasion à des troubles et à des guerres; tout de même que les corps les plus robustes, peuvent être attaqués de maladie. Lorsque tous les particuliers s'intéressent au bien public, ils peuvent différer dans leurs sentimens, et il se peut faire qu'en prenant un chemin pour l'autre, il s'en trouve qui font du préjudice à l'état, au lieu du bien qu'ils avoient dessein de lui faire; mais, à moins qu'il ne s'élève un tyran qui détruise le gouvernement, qui est la source de leur félicité, ou qu'ils ne succombent sous le pouvoir d'une vertu ou d'une fortune qui surpasse la leur, et à laquelle il n'est pas possible de résister, ils se remettent bientôt de leurs pertes, et ordinairement ils s'élèvent à un plus haut degré de gloire et de bonheur. C'est ce qu'on a vu arriver aux républiques de Grèce et d'Italie, qui pour cette raison

ont été nommées avec justice les pépinières de la vertu, et leurs magistrats les conservateurs des hommes ; au lieu que ces monarques pacifiques, dont Filmer nous fait l'éloge, ne peuvent mériter d'autres titres que celui d'ennemis et de destructeurs du genre humain.

Je ne saurois imaginer qu'il parle sérieusement, lorsqu'en exagérant les cruautés de Sylla, il veut s'en servir pour prouver que les malheurs auxquels on est exposé dans les gouvernemens libres, sont plus grands que ceux qu'on souffre sous la domination des rois et des tyrans ; car il n'y a jamais eu de tyran au monde, si celui-là ne l'étoit pas : quoiqu'à la fin il se démit de sa puissance, soit qu'il le fît parce qu'il étoit las d'un si pesant fardeau, soit qu'il y fût porté par les infirmités dont il fut attaqué, soit que ce fût par la crainte qu'il conçut des attentats qu'on pouvoit faire contre sa personne, ou par l'horreur qu'il avoit de son crime : mais, hélas ! le mal avoit pris de si fortes racines, qu'il étoit sans remède : il ne restoit plus aucune liberté à Rome : les loix avoient succombé sous la violence des armes.

armes. Il ne s'agissoit plus que de savoir qui seroit le souverain ; et on n'a pas lieu de croire que , si Pompée avoit remporté la victoire à Pharsale , il en eût usé avec plus de modération que ne fit César , ou que Rome eût été plus heureuse sous sa domination que sous celle de César. Sa cause sembloit la plus juste , parce que le sénat suivoit son parti , et que César étoit l'agresseur ; mais il n'étoit pas meilleur que lui par rapport à ses qualités personnelles , et il semble que ses desseins n'étoient pas moins pernicioeux. Il avoit été long-tems auparavant *suarum legum auctor et eversor*. Ce fut lui qui jeta les fondemens du premier triumvirat ; et il faudroit avoir perdu l'esprit , pour s'imaginer que celui qui avoit fait paroître tant d'insolence avant que d'être arrivé au faîte de la grandeur , eût pu se modérer , si la fortune eût mis la destinée de l'empire romain entre ses mains. Marius , Cinna , Catilina , Octave et Marc-Antoine tinrent tous la même conduite , et leurs projets n'étoient pas d'une nature différente ; ils fouloient les loix aux pieds ;

ils ne se proposoient aucunement le bien public : l'ambition particulière étoit ce qui donnoit le branle à toutes les affaires ; et on doit aussi peu attribuer aux républiques , aux aristocraties ou aux gouvernemens mixtes , tout ce qui se fit par eux , ou par leurs partisans , pour l'avancement de leurs intérêts , qu'on peut leur attribuer la fureur de Caligula et de Néron.

CHAPITRE XXXI.

Une simple présomption que le roi gouvernera selon l'équité , ne suffit pas pour mettre le peuple en sûreté.

(Extrait d'ALGERNON SYDNEY.)

Il est vrai que notre auteur dit que les souverains , nonobstant leur pouvoir absolu , ne laisseront pas de gouverner leurs sujets conformément aux loix , et qu'un roi qui règne dans un royaume bien policé , cesse d'être roi , et devient tyran aussitôt qu'il cesse de gouverner selon les loix : que

cependant , lorsqu'il trouve qu'elles sont douteuses ou trop rigoureuses en de certains cas , il peut les adoucir ou les interpréter comme il juge à propos. C'est donc un effet de la bonté de ces souverains ; ils sont au-dessus des loix , mais ils sont si bons , qu'ils ne veulent gouverner que conformément aux loix ; nous n'avons pas lieu d'en douter , puisque Filmer a bien voulu prendre la peine de nous en assurer. Mais cependant je ne sais comment les peuples peuvent s'assurer que leurs princes seront toujours si bons : la bonté accompagne toujours la sagesse , et je ne trouve pas que ces admirables qualités , soient généralement et nécessairement attachées à la personne des souverains magistrats. Ils ne se ressemblent pas tous , et jusque'ici nous n'avons pas lieu de croire qu'ils soient tous animés du même esprit , et imbus du même principe. Je ne trouve aucune ressemblance entre Moïse et Caligula , entre Josué et Claudius , Gedéon et Néron , Samson et Vitellius , entre Samuël et Othon , et entre David et Domitien ; les

enfans mêmes des meilleurs de tous les
 princes , dont je viens de parler , n'ont
 aucunement ressemblé à leurs pères. Si
 les fils de Moïse et de Josué avoient eu
 autant de sagesse , de valeur , de vertu et
 d'intégrité que ces grands serviteurs de
 Dieu , il y a apparence qu'on les auroit
 choisis pour leur succéder. Je ne crois
 pas que personne ait jamais dit d'Abi-
 mélec , qu'il eut autant de modération
 que son père Gédéon ; que Hophui et
 Phinéas fussent aussi pieux que Héli ; qu'on
 a vu reluire autant de pureté et d'intégrité
 dans les mœurs de Joël et d'Abiah , que
 dans celles de Samuël ; ni tant de sagesse
 dans la conduite de Roboam que dans
 celle de Salomon. Et s'il y a eu une si
 grande différence entre ceux - ci et leurs
 enfans , que ces excellens hommes avoient
 sans doute instruits , autant par leurs
 préceptes que par leurs exemples , dans la
 pratique de la sagesse et de la justice , ne
 faudroit-il pas être fou , pour s'imaginer
 que ceux qui n'ont ni préceptes , ni exemple
 pour leur servir de guide , mais qui , au
 contraire , sont élevés dans une entière

ignorance , et même dans la haine de la vertu , seront toujours bons et justes ? Ne faudroit-il pas être fou , pour mettre toute l'autorité entre les mains de tout homme , femme ou enfant , qui naîtra dans la famille royale ; sur une supposition qu'une chose qui n'est jamais arrivée arrivera , ou que le plus foible ou le plus méchant homme du monde fera tout ce qu'on pourroit attendre des meilleurs et des plus sages , qui le font même fort rarement , ce ne seroit pas exposer les nations à une ruine certaine et inévitable , si cette supposition se trouve , fausse comme on ne peut pas douter qu'elle ne le soit. Or , si c'est sans contredit la plus grande des folies , on a tout lieu de croire que ce n'a jamais été le dessein des peuples , et on peut , en toute assurance , demeurer dans cette pensée , jusqu'à ce que notre auteur ait démontré que tous les peuples du monde ont été fous dès le commencement , et qu'ils le seront sans aucune interruption jusqu'à la fin. Pour se tirer de ce mauvais pas , il dit que les rois dégénèrent en tyrans , et s'il le pensoit comme il le dit , cela suffiroit pour décider notre dispute.

Car un roi légitime ne peut devenir un tyran , en s'écartant d'une loi qui n'est qu'une production de sa volonté. Mais s'il devient tyran , il faut que ce soit en s'écartant de ce qui ne dépend point de son vouloir , et qui est une règle qu'une puissance supérieure à la sienne lui a prescrite. C'est là véritablement la doctrine de Brenton , qui , après avoir dit que le pouvoir du roi est le pouvoir de la loi , parce que la loi le fait roi , ajoute que s'il fait des injustices , il cesse d'être roi , dégénère en tyran , et devient le lieutenant du diable. Mais je crois qu'on ne doit pas prendre ces paroles tout-à-fait à la rigueur , et que par ce mot *d'injustice* , on doit entendre des injustices criantes et insupportables , et avoir un peu égard à la fragilité humaine ; autrement cette maxime donneroit une terrible secousse à toutes le couronnes du monde.

Notre auteur , craignant apparemment qu'on ne croie qu'il a agi sincèrement , et qu'il a dit la vérité une fois en sa vie , découvre lui-même sa mauvaise-foi dans les lignes suivantes , en donnant au prince le pouvoir d'interpréter les loix ou d'en modérer

la rigueur , lorsqu'elles lui paroissent douteuses ou trop sévères. Mais comme un roi légitime ne peut dégénérer en tyran pour s'écarter d'une loi qui seroit émanée de sa propre volonté , aussi ne peut-il pas interpréter ou modérer celle qui procède d'une puissance supérieure à la sienne , à moins que cette puissance ne lui ait conféré le pouvoir d'interpréter cette loi , ou d'en modérer la rigueur. Car comme tout ce qu'il y a de gens sages au monde reconnoissent qu'il n'y a que ceux qui établissent qui puissent abroger , et que toute interprétation ou adoucissement qui diffère du véritable sens , est un changement , ce changement est une abrogation ; car tout ce qui est changé est dissous , et par conséquent le pouvoir d'adoucir la loi est inséparable de celui de l'établir. C'est ce que l'on voit manifestement dans la réponse de Henri VIII à la harangue que l'orateur de la chambre des communes lui fit l'an 1545 , dans laquelle le prince , quoique l'un des plus violens qui aient porté la couronne , avoue que les parlemens sont ceux qui font les loix , et que tout roi qu'il étoit , il se reconnoissoit indispen-

sablement obligé de ne point abuser de l'autorité qu'on lui avoit confiée. Le droit de changer quelque chose aux loix , étant donc inséparable de celui de les faire , l'un appartenant au parlement , il faut nécessairement que l'autre lui appartienne aussi. Fortescue dit ouvertement que le roi ne peut changer aucune loi : la grande chartre renvoie la décision de toutes les affaires aux loix du pays , et aux coutumes d'Angleterre : mais de dire que la volonté du roi suffise pour faire passer en loi ou pour une coutume ancienne ce qui n'est ni l'un ni l'autre , est la chose du monde la plus ridicule. Il faut donc qu'il prenne les loix et les coutumes telles qu'il les trouve , et il ne peut y diminuer ni y ajouter la moindre chose. Comme la fin est prescrite , les moyens pour y parvenir sont aussi prescrits. Ce sont les pairs qui rendent la justice. Les juges qui assistent avec eux à ces jugemens , jurent de n'avoir aucun égard aux lettres ou aux commandemens qu'ils pourroient recevoir du roi ; les cas douteux sont réservés et envoyés au parlement , mais jamais au roi , comme on le peut voir dans le statut du 35 d'Edw.

III, où il est parlé des critiques d'état. L'intention de la loi étant que ces parlemens soient annuels , et laissant au roi la liberté de les convoquer plus souvent s'il en est besoin , ôte tout le prétexte de dire qu'il est nécessaire qu'il y ait quelque'autre puissance pour interpréter ou pour adoucir ces loix ; car on ne peut pas concevoir qu'il y ait un mal si pernicieux dans une ancienne loi , coutume ou acte de parlement plus récent , qui , venant à se découvrir tout d'un coup , ne puisse fort bien sans préjudice y rester quarante jours jusqu'à ce qu'on ait assemblé le parlement ; au lieu que la force et l'essence de toutes les loix seroient entièrement renversées , si sous prétexte d'adoucir ou d'interpréter ces loix , il étoit permis aux rois d'y changer ce qu'ils jugeroient à propos ; puisque souvent ils ne seroient pas d'humeur à le faire comme il seroit à souhaiter , et que souvent même ils n'en sont pas capables. La sûreté de tout un peuple ne doit pas dépendre du jugement ou de la volonté des princes. Quelquefois le souverain est un enfant qui manque de capacité et d'expérience , et quelquefois il

est accablé sous le poids des années. Il y en a qui sont foibles , négligens , paresseux , foux ou vicieux ; il y en a d'autres qui peuvent avoir de la droiture , et qui naturellement ne sont pas incapables de bien faire , mais ils se laissent entraîner hors du véritable chemin par la subtilité de ceux qui ont acquis du crédit auprès d'eux : une règle qui dépend de la fantaisie d'un tel homme , est toujours incertaine et sujette à aller de travers. Il est dans une agitation perpétuelle, et chaque passion qui s'élève dans son cœur , ou qui lui est inspirée par d'autres , ne manque jamais de le mettre en désordre. Le bonheur des peuples doit être appuyé sur un *fondement* plus solide ; c'est pour cette raison qu'on a établi la loi , qu'aucune puissance ne peut troubler. Elle est exempte de désirs, de craintes , d'appétits et de colère. C'est un esprit sans passions , *mens sine affectu* ; c'est la raison écrite qui retient quelque mesure de la perfection divine. Elle n'enjoint pas ce qui pourroit plaire à un homme foible et fragile ; mais sans aucun égard à qui que ce soit , elle commande ce qui est bon , et punit le mal en toutes sortes

de personnes , soit riches , soit pauvres ; soit qu'elles soient élevées aux dignités , soit d'une condition rampante , elle est sourde , inexorable et inflexible.

Par ce moyen , chacun connoît s'il est en sûreté ou en danger , parce qu'il sait s'il a fait bien ou mal. Mais si tout dépendoit de la volonté d'un homme , les plus scélérats seroient souvent ceux qui auroient le moins à craindre , et on verroit les plus honnêtes gens exposés aux plus grands dangers ; on verroit souvent de lâches esclaves élevés aux honneurs , pendant que les personnes de probité et de courage seroient méprisées et mises en oubli. Les nations les plus généreuses ont sur-tout tâché de prévenir ce mal ; et pour connoître la vertu , la sagesse et la générosité de chacun de ces peuples , on n'a qu'à considérer avec combien de soin ils ont établi les règles que chacun doit suivre , et combien de précaution ils ont pris pour mettre leurs magistrats en état de faire observer exactement ces réglemens. Les peuples qui ont atteint à ce degré de perfection , ont toujours été vertueux et heureux : ils ont été plutôt gou-

vernés par Dieu que par des hommes , comme le dit Aristote ; au lieu que ceux qui ont été assez lâches pour se soumettre à la volonté d'un homme , ont été gouvernés par une bête. Cela étant ainsi , ce que dit notre auteur , dans la suite , est tout-à-fait impertinent ; voici les propres termes dont il s'exprime : quoiqu'un roi se conforme aux loix dans toutes ses actions, il n'y est pourtant pas obligé , qu'autant que la loi établie pour la sûreté de l'état l'y oblige naturellement. Car si le roi , qui ne gouverne pas conformément aux loix , dégénère , par cela même , en tyran , il est obligé de conformer ses actions à la loi, ou de cesser d'être roi ; car un tyran *n'est pas roi* , ce premier étant autant opposé au dernier , que le plus scélérat est opposé au meilleur homme du monde. Mais si on dispensoit les souverains de ce devoir, nous pouvons aisément connoître quelle assurance nous devons prendre sur la parole de Filmer qui nous promet que , volontairement et pour donner bon exemple aux autres , le roi ne manquera jamais de conformer ses actions à la loi. Au lieu que l'expérience ne nous a que trop ap-

pris qu'ils ont souvent négligé ce devoir , nonobstant les loix les plus sévères et les meilleures constitutions , dont les plus habiles gens du monde ont cru se devoir servir , pour réprimer les appétits déordonnés de ceux qui sont élevés en autorité, et malgré les exemples terribles de la vengeance qu'on a exercée sur ceux qui ne vouloient pas se corriger. Nous ne savons que trop que la plupart des plus puissans princes ne se sont distingués du reste des hommes , que par l'énormité de leurs vices, et par le penchant qu'ils ont fait paroître, à porter les autres au crime , par leur mauvais exemple.

CHAPITRE XXXII.

Ce n'est pas une marque de désordre que de changer le nom, ou le nombre des Magistrats ; et l'état n'en reçoit aucun préjudice , pourvu que l'origine et le principe de leur autorité demeurent dans leur entier.

(Extrait d'ALGERNON SYDNEY).

Ensuite notre auteur voudroit nous persuader que les Romains ont été inconstans, parce qu'ils firent divers changemens dans leur gouvernement durant le tems de leur république, élisant tantôt des consuls annuels, tantôt des tribuns militaires, et mettant quelquefois l'autorité souveraine entre les mains des décemvirs et des dictateurs ; et il ne fait point de difficulté de donner le nom de sédition aux plaintes que le peuple faisoit quelquefois contre les usuriers, ou aux contestations qui survenoient de tems en tems, au sujet des mariages et des charges de magistrature ; mais je soutiens ,

1°. Que ce n'est pas une marque de dé-

sordre , que de changer le nom ou le nombre des magistrats , et que l'état n'en reçoit aucun préjudice , pourvu que ce changement soit fait par ceux qui sont en droit de le faire , et que celui ou ceux qui sont établis dans ces nouvelles charges , n'outrepassent point les loix qui doivent servir de bornes à leur autorité , et qu'ils fassent leur possible pour répondre au but qu'on s'est proposé en leur conférant ces emplois ; car il y a plusieurs formes de gouvernement qui sont également bonnes en elles-mêmes , et dont on peut se servir indifféremment , selon les tems et les circonstances où l'on se trouve.

2°. Il est rare qu'une société soit , dès le commencement , fondée sur des loix si sûres , qu'il n'y ait rien à changer dans la suite ; il est impossible aux hommes de prévoir tout ce qui peut arriver dans l'espace de plusieurs siècles , et il faut remédier à ce qu'il peut y avoir de défectueux , par rapport aux changemens qui accompagnent cette révolution des années. Rome dans ses commencemens , fut sujette à ces défauts , et peu à peu on les découvrit et on y remédia. Les Romains ne songèrent

pas à faire de réglemens contre l'usure, jusqu'à ce qu'ils eurent ressenti les malheurs que leur causoit la cruauté des usuriers ; ils ne pensèrent pas au partage des terres , et à en assigner à un chacun une certaine portion , jusqu'à ce que quelques particuliers , par leur avarice , eussent amassé tant de richesses , qu'ils en devinrent redoutables aux autres, dont la pauvreté étoit si grande qu'elle les mettoit hors d'état de pouvoir être utiles à leur patrie. Il n'étoit pas tems de faire une loi, pour ordonner que ceux des familles du peuple pourroient s'allier avec les familles patriciennes , jusqu'à ce qu'on s'apperçut que la distinction qu'on avoit mise *entre* le peuple et les patriciens , avoit inspiré tant d'orgueil et de vanité à ces derniers ; qu'ils se regardoient comme ayant en leur personne quelque chose de divin ; au lieu qu'ils ne considéroient les autres que comme des hommes profanes et *inanspicati* : ce fut alors qu'il fallut remédier à ce désordre , puisque la division étoit allée si avant, qu'elle avoit mis la ville en danger. Il auroit été inutile de faire une loi en faveur du peuple , pour le déclarer capable de

de parvenir aux premières dignités de l'état , avant qu'il y eût dans ce corps des personnes capables de s'acquitter dignement de ces importans emplois. Mais lorsqu'on eut remarqué tous ces manquemens , on y remédia fort à propos. Ce ne fut pas à la vérité sans bruit et sans contestations , mais au moins ce fut sans répandre du sang , et sans qu'il arrivât aucun malheur.

3^o. Tous les établissemens humains , étant d'eux-mêmes sujets à se corrompre , il faut nécessairement qu'ils périssent , à moins qu'on ne les renouvelle , lorsqu'il en est tems , et qu'on ne les ramène à leurs premiers principes : ce furent principalement ces tumultes qui produisirent ce bon effet , quoique notre auteur les blâme avec son ignorance ordinaire : le corps entier de la nation , qui , dans les commencemens , avoit créé les magistrats , exerça son pouvoir dans toutes les choses où il s'agissoit des droits de la souveraineté , et obligea tout le monde à reconnoître que l'autorité souveraine lui appartenoit légitimement : il n'y avoit rien d'impossible à ceux qui avoient conféré , dans les com-

mencemens, les premières charges de l'état aux patriciens, et qui dans la suite rendirent ceux du peuple égaux à eux. Cependant ils ne firent pas moins paroître de modestie et de modération, qu'ils avoient témoigné de résolution et de courage à soutenir leur autorité : lorsqu'ils eurent fait une loi qui les autorisoit à élever à la dignité consulaire un homme d'une famille populaire, ils laissèrent écouler quarante ans avant que de s'en servir : et lorsqu'en se servant de leur droit, ils jugèrent à propos d'avancer aux emplois ceux de leur corps, ils se conduisirent avec tant de discrétion et de prudence, qu'on ne peut pas dire qu'ils se soient trompés trois fois dans le choix qu'ils firent, tout le tems qu'ils eurent la liberté de leurs suffrages : au lieu que de tous les empereurs qui montèrent sur le trône par usurpation, ou sous prétexte d'être les plus proches parens de ceux qui avoient usurpé l'autorité souveraine, ou qui y furent élevés par les années, à peine en trouve-t on trois qui aient mérité cet honneur ; on peut dire, au contraire, que la plupart d'entr'eux semblent n'être venus

au monde , que pour être les fléaux du genre humain.

4°. Filmer fait connoître sa mauvaise-foi , ou son ignorance , lorsqu'il attribue le pouvoir législatif , tantôt au sénat , et tantôt au peuple ; car le sénat ne l'a jamais eu. Dans toutes les résolutions de cette auguste assemblée , on s'est toujours servi de ce style , *senatus censuit , populus jussit* ; mais le droit de conseiller restant toujours au sénat , celui de faire passer en loi les délibérations de ce corps , restera toujours au peuple.

5°. C'est à tort qu'on a pris occasion de faire l'éloge du pouvoir absolu , dans la vue d'établir la monarchie héréditaire ; de ce que les Romains mettoient l'autorité souveraine dans les mains d'un dictateur , lorsqu'ils se trouvoient en quelque pressant danger ; car ils n'ont jamais élevé personne à cette dignité éminente , qui ne fût capable de porter un si grand fardeau , ce qui dans les gouvernemens héréditaires dépend absolument du hasard. Quoique la puissance du dictateur fût grande , ce

pendant elle tiroit son origine des loix, et cette autorité ne lui étant donnée que pour six mois, il étoit presque impossible qu'il en abusât, ou qu'il pût corrompre ceux qui avoient été honorés du même emploi, ou qui y pouvoient prétendre dans la suite, ni que ceux-là fussent assez fous, pour vouloir trahir leur patrie pour l'amour de lui : et comme on n'a jamais conféré cette dignité qu'à des personnes qui avoient donné des preuves signalées de leur valeur et de leur vertu, aussi en a-t-on jamais trouvé aucun qui ait démenti la bonne opinion qu'on avoit pour lui : on portoit alors de l'honneur à la vertu, et on étoit si persuadé qu'elle inspiroit nécessairement un amour sincère et une fidélité inviolable pour l'état, que sans elle toutes les autres qualités les plus éminentes étoient méprisables et odieuses ; jusques-là qu'il n'y avoit pas de pardon à espérer pour ceux qui conspiroient contre la patrie, leurs services précédens, quelque signalés qu'ils fussent, n'étant pas capables d'expier un crime si énorme. Ceci qui paroît une sévérité excessive, étoit effectivement la plus grande de toutes les

clémences. Car quoique notre auteur ait l'imprudence de dire que du tems de la liberté romaine , les plus honnêtes gens étoient ceux qui réussissoient le moins , et les plus scélérats ceux qui faisoient le mieux leurs affaires , il ne peut citer aucun exemple d'un homme distingué parmi les Romains , qui ait été mis à mort , excepté Manlius Capitolinus , non pas même depuis le bannissement des Tarquins jusqu'au tems des Gracques , et jusqu'aux guerres civiles qui commencèrent bientôt après ; et il y en eut aussi très-peu d'exilés. Par ce moyen on prévint les crimes ; et en ôtant tout ce qui pouvoit donner lieu à la tentation , on coupa la trahison par la racine , et on fit connoître à ceux qui étoient naturellement ambitieux , que le chemin de la vertu étoit le seul qui conduisoit aux honneurs et aux dignités.

Mais de peur que cela ne fût pas encore suffisant pour arrêter les entreprises de quelque esprit ambitieux et hardi , quelque grande que fût l'autorité qu'on donnoit aux magistrats , quels qu'ils fussent , la souveraineté restoit toujours entre les mains du peuple , et tous ensemble lui

étoient sujets sans aucune exception. Ceci pourra sembler étrange à ceux qui s'imaginent que les dictateurs avoient un pouvoir absolu , parce qu'on dit qu'ils étoient *sine provocatione* ; mais cela ne doit s'entendre que par rapport aux magistrats , et non pas par rapport aux peuples , comme on le peut voir manifestement par ce qui se passa à l'égard de Quintus Fabius , que le dictateur Papirius vouloit mettre à mort : *Tribuno plebis appello* , dit son père Fabius Maximus , *et provoco ad populum eumque tibi fugient. Exercitus tui, fugienti senatus judicium, judicem fero, qui certè unus plus quàm tua dictatura potest polletque : videro cessurusne sis provocationi, cui Tullius Hostilius cessit.* Et quoique le peuple se contentât d'intercéder pour Fabius , plutôt que d'ordonner qu'on le mît en liberté , cette modestie qu'il fit paroître en cette rencontre , ne procédoit que de ce qu'il croyoit que Papirius avoit raison de le vouloir faire mourir ; et quelque envie que ce peuple eût de sauver Fabius qui semble avoir été un des plus grands hommes que la république ait jamais eus , il ne vouloit pas affoiblir

en sa faveur cette discipline militaire , à qui l'état étoit redevable non-seulement de sa grandeur , mais encore de son existence , sur-tout dans cette occasion où tout le monde reconnoissoit son autorité souveraine , jusques-là même que le dictateur n'avoit aucune difficulté de s'y soumettre. Ce droit d'appeller au peuple étoit , pour ainsi dire , le fondement de la république romaine ; il étoit en usage dès le tems de Romulus ; Hostilius s'y soumit dans le tems des Horaces , et on ne commença à le violer , que lorsque les loix et la liberté dont il étoit le soutien et l'appui , furent renversées par le pouvoir des armes. Ceci nous est encore confirmé par la harangue du tribun Metellus qui , du tems de la seconde guerre punique , désapprouvant sans raison la conduite du dictateur Quintus Fabius Maximus , dit dans une assemblée générale du peuple : *Quòd si antiquus animus plebi romanæ esset , se audacter laturum de abrogando Q. Fabii imperio ; nunc modicam rogationem promulgaturum de æquando magistri equitum et dictatoris jure* : on fit ce qu'il souhaitoit , et cette action qui n'avoit point

d'exemple , montre que le peuple n'en avoit pas besoin , et que dans l'exercice de son autorité , qui étoit infiniment au-dessus de celle de tous les magistrats , il n'étoit pas obligé de suivre d'autre règle que celle de sa propre volonté. Quoique je demeure donc d'accord que les peuples sages et bien disciplinés puissent quelquefois , sans s'écarter des règles de la prudence , donner à un homme vertueux et prudent un pouvoir semblable à celui des dictateurs romains , limité à un certain tems , sujet aux loix , et toujours dépendant de l'autorité souveraine du peuple ; il ne s'ensuit pas que cela favorise l'opinion de notre auteur ; car il n'y a aucun rapport entre un semblable magistrat , et le monarque qu'il nous propose , en la personne de qui réside originairement le pouvoir souverain , qui n'est sujet à aucune loi , qui exerce une autorité perpétuelle , soit qu'il ait les qualités requises pour s'acquitter dignement de cet important emploi , soit qu'il en soit entièrement dénué , et qui croit que cette puissance dont il est revêtu , ne lui est donnée que pour son intérêt particulier. En effet , ce seroit

la pensée du monde la plus déraisonnable, que de vouloir tirer des conséquences de choses qui sont tout-à-fait dissemblables, tant à l'égard de la substance, qu'à l'égard des circonstances. Mais, au contraire, ces exemples faisant voir que le peuple romain s'est toujours réservé l'exercice du pouvoir souverain, dans le tems même qu'il sembloit avoir donné une autorité absolue à ses magistrats, démontrent évidemment que le gouvernement a toujours été le même, la souveraineté ayant toujours été entre les mains de la nation, qui, sans préjudicier à ces droits souverains, pouvoit donner la conduite de l'état à une ou plusieurs personnes, comme elle jugeoit à propos; et la suite fit bien voir qu'en cela, elle a toujours agi avec beaucoup de prudence.

CHAPITRE XXXIII.

Quels sont les malheurs auxquels les peuples, qui sont soumis à des rois, se trouvent continuellement exposés.

(Extrait d'ALGERNON SYDNEY).

Quand même on n'auroit pas mis un frein aux passions des rois hébreux en limitant leur autorité , cela ne devroit pas porter préjudice aux peuples. Ils se détournèrent de la loi de Dieu , et l'ayant rejeté à ce qu'il ne régnât plus sur eux , ils se précipitèrent dans cet abîme de malheurs , réservés à ceux qui, comme eux, jouissant d'une heureuse liberté , sont assez insensés pour la mépriser. Si leurs rois avoient un pouvoir incompatible avec le bonheur de la société , ils ne pouvoient s'en prendre qu'à eux-mêmes qui le leur avoient donné; car Dieu déclare que ce n'est point lui qui a établi ces sortes de souverains ; vous avez choisi des rois , mais non pas *de par moi* , et des princes , mais je ne les connois point : Dieu leur donna une loi de liberté ; et s'ils tombèrent ensuite

dans l'infâmie et la misère qui accompagne l'esclavage , ils n'en pouvoient accuser que leur propre folie. Ils n'étoient pas obligés de se soumettre à aucun roi ; et ils ne pouvoient en prendre sans crime , à moins qu'il ne fût tel que Dieu le leur avoit ordonné , c'est-à-dire , qu'il ne s'élevât pas par orgueil au-dessus de ses frères. C'est ce que Moïse leur avoit enseigné , et Samuël qui étoit inspiré du même esprit , n'avoit garde de le contredire ; de sorte qu'en représentant au peuple ce que feroit le roi qu'ils demandoient , lorsqu'il seroit établi sur le trône , il leur annonçoit les malheurs qu'ils attireroient sur leurs têtes , en choisissant un prince semblable à ceux des autres nations , contre la défense que Dieu leur en avoit faite. Cette monarchie libre dont notre auteur s'imagine que Samuël nous a fait une description si magnifique , étoit non - seulement fort désagréable au prophète , mais Dieu lui-même déclare qu'en voulant s'y soumettre , ils l'avoient rejeté , et n'avoient pas voulu qu'il régnât plus long - tems sur eux , son gouvernement étant incompatible avec celui-là. Cela auroit pu suffire pour dé-

tourner tout autre peuple d'une résolution si furieuse ; mais le prophète voulant les faire rentrer en eux-mêmes , se sert d'une raison encore plus pressante ; il leur dit que Dieu , qui dans tout leurs besoins avoit été leur refuge et leur libérateur , ne les écouterait point lorsqu'ils crieroient vers lui à cause de leur roi. Voilà quelle est la description magnifique de cette monarchie dont Filmer est si charmé ; elle étoit désagréable au prophète , et odieuse aux yeux de Dieu. Elle aggravait tous les crimes qu'ils avoient commis depuis qu'ils étoient sortis du pays d'Egypte , et elle devoit attirer sur eux , comme cela ne manqua pas d'arriver , une ruine certaine et irréparable.

Mais il semble que dans ces tems là , la majesté royale étoit encore dans son enfance , et que c'étoit peu de chose en comparaison de celle des rois dont nous parlent Tacite , Suétone , et quelques autres écrivains modernes. Il prendra vos fils , dit Samuël , et les ordonnera sur ses chariots , et vos filles pour en faire des parfumeuses , des cuisinières et des boulan-

gères. Mais la majesté des empereurs romains monta à un bien plus haut degré de gloire. Achab ne put obtenir un petit morceau de terre , pour en faire un jardin de verdure , quoiqu'il offrît d'en payer la valeur , et pour satisfaire son , envie il fut obligé d'avoir recours à la trahison et à la fraude : mais Tibère , Caligula et Néron , faisoient mourir qui bon leur sembloit , et prenoient ce qu'il leur plaisoit du bien de ceux qu'ils avoient ainsi sacrifié à leur haine et à leur avarice. Après avoir assouvi l'une et l'autre de ces passions , par le massacre des personnes les plus nobles et les plus vertueuses , et par la confiscation de leurs biens , ils exposoient ordinairement les enfans de ces illustres morts à la brutalité de leurs esclaves. S'il est glorieux de pouvoir faire du mal, l'excès de ce pouvoir est le comble de la gloire ; et c'est dommage que Samuël n'ait pas mieux connu les effets que produit la passion d'un homme, lorsqu'il n'est soumis à aucune loi ; sans doute il nous en auroit laissé une description plus magnifique : et comme on ne peut rien souffrir de plus cruel que les violences , les tourmens et

la mort, au lieu de ces bagatelles dont il fait mention , il auroit pu représenter aux Israélites, les effets de la fureur dans toute leur gloire et leur plus brillant éclat.

S'il est avantageux à une nation de vivre sous un semblable gouvernement, pourquoi Dieu, qui est la bonté même , ne l'a-t-il pas établi ? Manqua-t-il de sagesse, ou d'amour pour son peuple , lorsqu'il fut question de lui faire du bien ? Ou s'il est vrai qu'il ne leur eût pas donné le meilleur de leurs gouvernemens, auroit-il pu se fâcher contre eux , parce qu'ils le lui demandoient ? Sépara-t-il cette nation du reste du genre humain , pour rendre sa condition pire que celle de tous les autres peuples du monde ? La loi naturelle n'est-elle pas une règle qu'il a donnée à tout ce qui existe ? Et la loi de la nature de l'homme , qui est la raison , n'est-elle pas une émanation de la sagesse divine, ou quelque rayon de cette lumière divine qui reste au dedans de nous ? Est-il possible que ce qui nous vient de Dieu soit contraire à sa volonté , et qu'il regarde comme coupables ceux qui souhaitent de vivre conformément à cette loi ? Ou au-

roit-on pu dire avec justice que le peuple avoit choisi ce qui n'étoit pas bon , s'il n'y avoit point de bon gouvernement dans le monde , excepté celui qu'ils chérissent.

Mais comme les plus méchans esprits prennent plaisir à ce qu'il y a de plus mauvais dans le monde , et les fous aux choses les plus absurdes, aussi Filmer ne se contente pas d'élever jusqu'aux cieux un gouvernement qui porte tant de marques visibles de la haine de Dieu; mais après avoir dit qu'Abraham, Isaac, Jacob et Moïse ont été rois, il continue et dit que les Israélites demandèrent un roi à Samuël; ce qui auroit été ridicule et impertinent, si les magistrats établis par la loi avoient été rois; et quoique c'eût été une folie à eux de demander ce qu'ils avoient déjà, au moins n'auroit-on pu les accuser d'avoir péché en demandant ce qu'ils possédoient par le commandement de Dieu. Si ces magistrats n'étoient pas rois, il s'ensuit que le seul gouvernement que Dieu a établi parmi les hommes, étoit defectueux dans sa principale partie, c'est-à-dire qu'il n'avoit ni tête ni fondement, d'où toutes les autres parties empruntent

leur être et leur mouvement; c'est-à-dire, en un mot, que la loi de Dieu est contre la loi de Dieu, et qu'elle se détruit elle-même.

Mais si Dieu, par une ordonnance générale et perpétuelle, n'a point soumis tous les peuples du monde à cette monarchie que Samüel nous décrit, et que, par un commandement particulier, il n'ait point ordonné à son peuple de s'y soumettre, on doit regarder cette forme de gouvernement comme une créature du peuple, une production de leur caprice, conçue en péché, et née en iniquité; une idole qu'ils élevèrent eux-mêmes à leur perte, à l'imitation des *nations* maudites dont ils étoient environnés. Pour punition de cette demande impie, Dieu voulut bien la leur accorder; car c'est un des plus rudes châtimens de Dieu que d'accorder aux pécheurs l'accomplissement de leurs souhaits. Tous ceux d'entre les interprètes qui ont passé pour gens de bien et pour personnes éclairées, conviennent que ce que Samuël dit au peuple, ne tendoit qu'à les détourner de leurs principaux desseins, et que son intention n'étoit

n'étoit pas de leur représenter ce qu'un roi a droit de faire en vertu de sa dignité, mais ce que feroient les rois qui seroient établis contre Dieu et contre sa loi, lorsqu'ils auroient le pouvoir en main ; et je laisse à ceux qui ne sont pas destitués de raison ni abandonnés de Dieu, à juger si l'exemple d'un peuple insensé et criminel, doit servir de règle aux autres nations, et si cela doit les obliger à l'imiter dans sa folie.

CHAPITRE XXXIV.

La gloire, la vertu et la puissance des Romains commencèrent et finirent avec leur liberté.

(Extrait d'ALGERNON SYDNEY.)

Entre plusieurs belles remarques que Filmer a faites, je ne vois rien qui soit plus digne de notre admiration, ni qui fasse mieux connoître la solidité de son jugement, que ce qu'il dit au sujet de l'empire romain ; savoir, qu'il n'y a que le commencement et la fin qui lui plaisent ; et il ajoute que le tems de la liberté ro-

maine, entre ces deux extrémités, n'a rien eu de bon en soi, sinon qu'il n'a pas été de longue durée, au lieu que je soutiens que tout ce qu'il y en a de louable et de digne de nos souhaits et de notre imitation dans l'ancienne Rome, a commencé, augmenté et pris fin avec la liberté de cette fameuse république, et je crois que tout le monde en convient, excepté ceux qui préfèrent les vices les plus infâmes aux vertus les plus éminentes; qui croient que le peuple romain, sous le règne des Tarquins, étoit plus dignement occupé à nettoyer les égouts et les cloaques, qu'il ne le fut dans la suite à conquérir la plus grande partie du monde, et qui prétendent qu'il est plus avantageux pour une nation d'être opprimée et accablée de travail, sous le gouvernement d'un maître orgueilleux, ne possédant que dix milles de pays, et encore un pays stérile et malsain, que de commander à toutes les provinces qui sont entre l'Euphrate et la Bretagne. Je crois qu'il ne peut y avoir que Filmer et ses disciples, qui soient capables de soutenir une pareille opinion; et je suis persuadé que tous ceux qui sont

versés dans l'histoire de ces tems-là, demeureront d'accord des faits qui nous y sont rapportés. Il se peut bien faire qu'il s'est trouvé plusieurs personnes parmi les Romains, sous la domination des rois, qui avoient dans leur cœur les semences de la vertu; mais elle ne produisirent pas beaucoup de fruits. Tarquin, surnommé le superbe, étant Grec d'origine, avoit peut-être remarqué que la vertu des Grecs n'avoit servi qu'à leur faire concevoir de l'aversion pour ce gouvernement divin qu'il vouloit établir à Rome, et s'étant servi de la bonne Tullia, pour empoisonner son propre frère, qui étoit son mari, et sa femme qui étoit propre sœur de cette empoisonneuse, il l'épousa; après quoi, il fit mourir le père de cette digne princesse, et n'épargna aucun de ceux qu'il crut capables de s'opposer à ses desseins; et enfin pour mettre la dernière main à son ouvrage, il massacra le sénat et tout ce qu'il y avoit de personnes distinguées parmi le peuple, faisant tout son possible comme un véritable père qui souhaite avec ardeur le bien de ses enfans, pour désoler et détruire toute cette ville : durant son

règne , ceux qui ne vouloient pas devenir
 les instrumens de ses cruautés et de ses
 crimes , furent obligés , pour leur propre
 sûreté , de cacher leurs vertus ; mais lors-
 qu'on eut chassé ce prince , ces vertus pa-
 rurent dans tout leur éclat. Pendant qu'il
 fut sur le trône , Brutus , Valerius ,
 Horatius , Larcius et Coriolan demeurèrent
 cachés dans l'obscurité , sans qu'on en fit
 aucun cas ; mais lorsqu'ils combattirent
 pour eux-mêmes , et qu'ils trouvèrent l'oc-
 casion d'employer leur valeur pour le bien
 de leur patrie , ils donnèrent des preuves
 si éclatantes de leur courage et de leur
 bravoure , qu'ils sont devenus l'objet de
 l'admiration des siècles suivans ; *non con-*
tens de cela , ils établirent parmi la nation
 une si bonne discipline , qu'elle a produit
 dans la suite , jusqu'au tems que sa liberté
 lui fut ravie , plusieurs personnes qui ne
 leur ont été inférieures en rien , et qui
 même les ont surpassés en toutes sortes de
 vertus. En deux cents soixante années que
 dura la domination des rois , quoique
 tous ces souverains , excepté le dernier ,
 eussent été choisis par le sénat et par le
 peuple , et qu'ils eussent fait tout ce qu'on

pouvoit raisonnablement attendre d'eux ; pour le bien public, ils n'avoient cependant étendu leurs conquêtes qu'aussi loin qu'il y a de Londres à Houwuslow. Encore ne sais-je s'ils possédoient une aussi grande étendue de pays ; mais après qu'ils eurent recouvré leur liberté , il ne leur fallut que trois cents ans , ou un peu plus, pour assujettir à leur domination tous les peuples belliqueux de l'Italie , pour renverser la puissance formidable de Carthage, pour défaire les armées prodigieuses des Gaulois , des Cimbres et des Germains , et pour conquérir la Gaule cisalpine, aussi bien que celle qui est au de-là des Alpes , avec les nations d'Espagne , nonobstant la férocité des uns, et la valeur des autres ; les uns et les autres ne s'étant pu garantir de l'esclavage , quoiqu'ils eussent eu une multitude prodigieuse de troupes ; en cet espace de tems , ils se rendirent maîtres de la Grèce , et par la conquête du royaume de Macédoine , ils acquirent les dépouilles de tout l'univers , dont ils firent l'ornement de leurs villes , et ils trouvèrent si peu de difficultés dans toutes les guerres qu'ils eurent à soutenir contre les plus

grands monarques, après la mort d'Alexandre et de Pirrhus , roi d'Epire , qu'il semble que la défaite de Siphax , de Persée, d'Antiochus, de Prusias, de Tygranes, de Ptolomée et de plusieurs autres, ne mérite pas d'être mise au rang de leurs victoires.

Ce seroit une chose ridicule , d'attribuer tous ces grands succès au hasard , et de croire que la fortune qui est l'inconstance même , ait pu se fixer en leur faveur pendant un si grand nombre de siècles , à moins que la vertu de ce peuple ne l'y ait pour ainsi dire contrainte ; il faudroit être fou pour s'imaginer que cette république eût pu renverser toutes ces *monarchies* qui ont fait tant de bruit dans le monde , s'il n'y avoit eu dans son gouvernement ni force , ni fermeté , ni vertu , ni bon ordre : les conseils secrets de Dieu sont impénétrables ; mais il nous faut souvent connoître les moyens dont il se sert pour exécuter ce qu'il a arrêté dans son conseil éternel : lorsqu'il a dessein d'élever un peuple au dessus des autres , il l'enrichit, lui et ses conducteurs, des vertus requises et nécessaires pour cet effet , et ôte à ceux

qu'il veut détruire , la sagesse et la vertu dont ils auroient besoin pour se défendre. La lâcheté de Sardanapale fut cause de la ruine de l'empire des Assyriens et des Babyloniens ; et l'orgueilleuse ville de Babylone tomba sous la puissance de ses ennemis , ayant été prise pendant que Belshazart, abîmé dans la débauche, ne songeoit qu'à se divertir avec ses courtisannes. Cyrus ensuite , et Alexandre , suivis de braves soldats , conquirent cet empire par leur valeur. Nous trouvons dans toutes les histoires un nombre infini d'exemples de cette nature ; mais je ne crois pas qu'on en puisse trouver aucun d'un peuple lâche, foible , efféminé , sans jugement et sans discipline , qui ait assujetti une nation qui possédât , en un degré éminent , la force , la valeur et toutes les autres qualités qui se rencontrent parmi les gens bien disciplinés , ou que ces qualités aient jamais subsisté et fleuri en aucun pays , sinon dans ceux où elles ont été cultivées par un gouvernement bien réglé. Si elles ont donc fleuri parmi les Romains , et qu'elles aient été inconnues dans les royaumes qui devinrent la proie de ces républicains ,

il faut demeurer d'accord qu'il y avoit dans le gouvernement de ceux-ci, de l'ordre et de la fermeté ; qu'il n'y en avoit pas dans ces monarchies ; et que la force et la vertu qui leur procurèrent tant d'heureux succès , étoient l'effet de ce bon ordre et de cette fermeté. Mais si cette vertu et la gloire qu'elle leur fit acquérir, commencèrent avec leur liberté, elles finirent aussi avec elle. Il ne servit de rien aux plus honnêtes gens d'entr'eux d'avoir évité la fureur des combats, puisqu'ils périrent par la proscription, ou par le moyen d'infâmes délateurs. Les hommes sont enclins au vice, et la vertu est si difficile, qu'on a besoin d'être encouragé pour pouvoir se résoudre à la suivre ; mais lorsque les honneurs, les avantages et les emplois sont la récompense du vice, et que la vertu méprisée n'en peut attendre d'autre que la haine, la persécution et la mort, il se trouve peu de personnes qui veuillent la suivre. Tacite nous décrit parfaitement bien l'état où étoit l'empire, lorsque l'autorité souveraine fut tombée entre les mains d'un seul : « *Italia novis cladibus, vel post longam saeculorum seriem repetitis,*

afflicta ; urbs incendiis vastata , consumptis antiquissimis delubris , ipso capitolio civium manibus immerso ; pollutae ceremoniarum ; magna adulteria ; plenum exiliis mare ; infecti cœdibus scopuli ; atrocius in urbe saevitum ; nobilitas , opes ; omissi vel gesti honores pro crimine , et ob virtutes certissimum exitum ». Ce que cet auteur dit dans la suite , fait voir que la récompense de ces crimes abominables , n'étoit pas moins odieuse que les crimes mêmes ; on élevoit aux premières dignités les délateurs , qui étoient une espèce de scélérats semblables à nos témoins irlandois , ou à ceux à qui nous avons donné le nom de trépanners. Ce tableau n'est pas l'ouvrage d'un homme du commun , c'est celui d'un des meilleurs peintres du monde ; et puisque c'est un modèle dont Filmer est si charmé , il est bon de voir que cela a produit la première chose que produisit ce gouvernement arbitraire ; c'est que les Romains dégénérèrent tellement de toutes les bonnes qualités de leurs ancêtres , qu'on peut dire avec justice que Rome n'a jamais produit un brave homme , depuis qu'elle fut tombée dans l'es-

clavage. Germanicus et Corbulon étoient déjà nés dans le tems que la liberté étoit aux abois ; et la récompense qu'ils reçurent encouragea si peu les autres à suivre leur exemple , qu'il n'y en a pas eu un depuis qui ait en rien approché de leur mérite ; jusques-là même que ceux qui descendoient des plus nobles familles s'abandonnoient entièrement au sommeil , à la paresse et à la débauche , de peur qu'on ne les soupçonnât de vouloir être plus vertueux que leurs maîtres. Thraséas , Soranus et Helvidius étoient des hommes qui se distinguoient par un très-grand mérite , et qui résolurent de conserver leur intégrité , même au péril de leur vie. Mais c'étoit là la seule chose qui les rendit illustres , étant d'ailleurs de familles inconnues ; car ils n'étoient pas Romains de naissance , et n'avoient jamais eu aucun emploi dans les armées : et parmi les empereurs , ceux qui possédèrent quelques vertus , étoient spagnols , Gaúlois , Africains , Thraces , en un mot de toutes sortes de nations ; mais il ne s'en trouve pas un qui fût Romain de naissance. Les familles patriciennes et celles du peuple qui,

pendant tant de siècles, avoient, pour ainsi dire, rempli l'univers de grands commandans, qui excelloient en toutes sortes de vertus, étant ainsi éteintes ou corrompues, le menu peuple tomba dans la dernière bassesse. *Plebs sordida, circo et theatris sueta.* Ce peuple, qui avoit surpassé en grandeur d'ame toutes les autres nations du monde, qui n'avoit jamais cru qu'aucune entreprise fût au-dessus de ses forces, et qui étoit venu à bout de toutes celles qu'il avoit formées, perdit toute sa force et sa vertu, en perdant sa liberté

Ces Romains, dont les suffrages dispo-
soient autrefois du sort des provinces et
des royaumes entiers, s'estiment trop heu-
reux de pouvoir trouver de quoi vivre,
et de passer leur vie dans les spectacles;
c'est là à quoi ils bornèrent tous leurs
souhaits.

*Duas tantùm res anxius optat,
Panem et circenses.*

Que leurs empereurs fussent de bons ou
de méchans princes, ils se réjouissoient
ordinairement de leur mort, dans l'espé-

rance que le successeur leur feroit donner quelque peu d'argent ou de vivres. Quoique l'empire se fût ainsi affoibli , et qu'il n'eût plus aucune vigueur , il n'étoit pourtant pas possible qu'il tombât tout d'un coup ; un si grand corps ne pouvoit pas mourir en un moment : toutes les nations voisines avoient été tellement accablées sous sa puissance , qu'il n'y en avoit pas qui fût en état de profiter de la foiblesse où cet empire se trouvoit alors ; il se conservoit encore , par le moyen des troupes de Barbares affamés qui accouroient de toutes parts , attirés par la grandeur de la solde qu'ils recevoient , pour défendre ceux qui n'étoient plus en état de se défendre eux-mêmes. Ce secours casuel et mendié ne pouvoit pas être de longue durée. Ces soldats mercenaires qui , pendant quelque tems , s'étoient contentés de leurs gages , se mirent bientôt dans l'esprit qu'il leur seroit plus avantageux de combattre pour eux-mêmes , que d'employer leurs armes à la défense de leurs foibles maîtres , et ne manquèrent pas d'élever sur le trône , des empereurs qui dépendoient absolument d'eux , ou bien de s'emparer des pro-

vinces qui se trouvèrent sans défense , et où ils n'eurent aucune difficulté à surmonter , que celle qui pût venir de la part d'autres étrangers , qui avoient même dessein qu'eux. C'est ainsi que les armées de l'orient et celles de l'occident , faisoient des empereurs quand bon leur sembloit ; et quoique les Goths , les Vandales , les Huns , les Suèves , les Alains et plusieurs autres peuples , fussent enveloppés dans de cruelles guerres entr'eux , cependant ils craignoient fort peu les Romains , qui effectivement ne leur firent pas grand mal , ou , pour mieux dire , qui ne leur en firent point du tout. On fut si peu de tems à remarquer le déplorable état des affaires de cet empire , que , dès le commencement du règne de Tibère , ceux qui tâchoient de faire prendre les armes aux Gaulois pour les engager dans la révolte , se contentoient , pour toutes raisons , de leur représenter l'extrême foiblesse des Romains , *quam inops Italia , plebs urbana imbellis , nihil in exercitibus validum praeter exter-*
num. Il est évident qu'après les batailles de Philippes et d'Actium , la force des armées romaines ne consistoit que dans

les troupes étrangères ; et même ils étoient redevables des victoires qu'on leur attribuoit , à ces nations qu'ils avoient assujetties du tems que leur république jouissoit de sa liberté. Il ne restoit plus rien que les richesses qu'ils avoient ramassées de toutes les provinces de leur vaste domination ; et par une triste expérience qui fut bientôt suivie de leur ruine , il apprirent qu'un empire acquis par la vertu , ne peut pas se soutenir par l'argent. Ceux qui , par leur valeur , étoient parvenus à un si haut degré de gloire , de puissance , de grandeur et de prospérité , qu'ils n'ont jamais eu d'égaux dans le monde , et qui selon toutes les apparences , n'avoient rien à craindre d'aucun pouvoir étranger , n'auroient jamais pu tomber dans une si misérable condition , s'ils n'avoient pas dégénéré de la vertu de leurs ancêtres , s'ils n'avoient pas laissé abâtardir leur discipline , et si la corruption de leurs mœurs ne les avoit pas portés à tourner contr'eux-mêmes leurs armes victorieuses. Pendant qu'ils étoient dans cet état florissant , ils croyoient qu'il ne leur restoit rien à souhaiter , sinon qu'il fût de longue durée :

mais si l'on en croit notre auteur, cet état n'avoit rien de bon en soi, sinon qu'il ne dura pas long-tems : selon lui les Romains avoient de l'obligation à ceux qui avoient changé la forme de leur gouvernement ; les batailles de Pharsale, de Philippes, de Munda et d'Actium, leur avoient été avantageuses ; la destruction des deux tiers du peuple et le massacre de la noblesse leur avoient été utiles ; les proscriptions leur avoient tenu lieu de remèdes salutaires ; si l'on veut s'en rapporter à lui, Tacite ne connoissoit pas l'état de sa patrie, lorsqu'il semble avoir honte d'en écrire l'histoire ; *nobis in arcto et inglorius labor* ; lorsqu'au lieu de ces exploits glorieux qui avoient été faits par les Romains, du tems que l'autorité souveraine étoit entre les mains du sénat, ou du peuple, il ne trouvoit rien dont il pût faire la description ; sinon *saeva jussa, continuas accusationes, fallaces amicitias, pernitiem innocentium*. Suivant le sentiment de Filmer, cette nation ne se peut vanter d'avoir joui d'aucun bonheur, depuis l'exil de Tarquin, jusqu'au rétablissement de cette monarchie divine et absolue, qui se fit en la

personne de ces bons pères du peuple, Tibère, Caligula, Claudius, Néron, Othon, Vitellius et leurs successeurs. Il ne se trouvoit plus ni vertu, ni valeur parmi les descendans des Junius, des Horaces, des Cornélius, des Quintius, des Décius, des Manlius; mais ces bons et généreux princes dont je viens de parler, possédoient ces qualités dans un degré si éminent, qu'on les pouvoit regarder comme de parfaits modèles de tout ce qu'il y avoit de bon et de vertueux. Pendant que la république fut gouvernée par des magistrats qu'on changeoit tous les ans, elle ne fit paroître aucune fermeté. Séjan, Macrobas et Tigellin y établirent l'ordre et la discipline : l'ancien sénat et le peuple romain n'avoit fait aucun cas de la vertu; Messaline, Agrippine, Poppée, Narcisse, Pallas, Vinius et Lacore en connoissoient seuls la juste valeur, et l'honoroient de toute leur estime. La conduite modérée des armées d'Allemagne, de Pannonie et d'Orient, et la discrétion modeste des bandes prétoriennes, remédia à tout ce qu'il y avoit d'irrégulier dans les assemblées du peuple, et suppléa au manque de prudence

dence que le sénat faisoit paroître dans les délibérations. Ces troupes déchargèrent la ville de Rome du pesant fardeau du gouvernement de l'empire , et ne se proposant pour but que le bien de cette capitale de l'univers , elles crurent qu'elles ne pourroient mieux le lui prouver qu'en la pillant , et en l'exposant souvent aux incendies ; et enfin, animées d'un zèle ardent pour le bien public , elles souffrirent que des nations barbares et cruelles missent sous leur joug l'Italie et les plus considérables provinces de l'Europe , de l'Asie et de l'Afrique. C'est par le moyen de Filmer, que nous avons appris à reconnoître que ceux qui tâchoient de perpétuer la misérable liberté des Romains, et qui furent assez fous de perdre leur vie en la défendant , étoient les plus malhonnêtes gens du monde ; et que ceux qui renversèrent cette liberté étoient des personnes de mérite , qui surpassoient tous les autres en bonté , et qui connoissoient parfaitement bien ce qui convenoit le mieux au peuple romain. Cette belle découverte rectifie toutes nos erreurs ; et si ceux qui sont venus à bout de cet admirable ou-

vrage , méritent avec justice toutes sortes de louanges , ceux qui périrent en voulant entreprendre la même chose , ne doivent pas être privés de celles qui leur sont dues ; et si les fils de Brutus , avec leurs compagnons les Aquilius et les Vitellius , Claudius Appius le décemvir ; ceux qui vouloient livrer la ville de Rome à Porsenna ; Spurius Mélius , Spurius Cassius , Manlius Capitolinus , Saturnius , Catilina , Cethegus , Lentullus , si tous ceux-là , dis-je , avoient été aussi heureux que Jules César , et que leur entreprise eût eu le même succès , il ne faut point douter qu'ils n'eussent mérité d'être mis au rang des dieux aussi bien que lui. Mais si cette *opinion* est fausse , absurde et détestable , il faut nécessairement que les principes dont on tire de semblables conclusions , le soient aussi ; ce qui suffit pour démontrer que la force , la vertu , la gloire , les richesses , la puissance et le bonheur de l'ancienne Rome , procédant de sa liberté , commencèrent , s'accrurent , et finirent avec elle.

*Observations de l'AUTEUR sur les cinq
chapitres précédens.*

Citoyens , ces cinq chapitres d'ALGER-
NON SYDNEY ne vous donneront qu'une
idée imparfaite de cet auteur. J'invite
mes lecteurs à méditer dans l'œuvre
de ce grand-homme (qui a péri sur un
échafaud) les maximes sublimes sur les-
quelles ce publiciste a basé les droits
des citoyens, leurs devoirs, et les avan-
tages dont ils peuvent jouir sous un mode
de gouvernement libre ; je les invite à se
pénétrer des grandes vérités politiques,
consacrées dans les écrits de *Sydney* ; je
les invite à se persuader de ce principe :
que les rois osent tout contre les peuples ;
et qu'il importe essentiellement au bon-
heur du peuple de s'opposer avec cons-
tance à tout ce qui pourroit favoriser, de
quelque manière que ce puisse être, le
retour de la royauté.

Maintenant les statues des rois sont
tombées, et les bustes des *Sydney*, des

Néedham, des *Beccaria*, des *Montesquieu*, des *Fénélon*, des *J. Locke*, des *J. J. Rousseau* (et le tien, *J. Harrington*), remplaceront ces effigies royales, dont l'ombre orgueilleuse insultoit aux générations.

APPENDICE.

APPENDICE.

ESSAI

Sur la sorte d'ÉLOQUENCE, la plus propre à servir utilement la cause de LA LIBERTÉ, dans un gouvernement POPULAIRE ; auquel on a joint quelques exemples , etc.

Par THÉOPHILE MANDAR.

APPENDICE.

ESSAI

Sur la sorte d'éloquence, la plus
 propre à servir utilement la cause
 de la liberté, dans un gouverne-
 ment populaire ; auquel on a joint
 quelques exemples, etc.

PAR THÉOPHILE MANDAR.

APPENDICE.

SECTION PREMIÈRE.

*EXTRAIT de l'Ouvrage intitulé,
MÉCANIQUE MORALE; par
ANTOINE DE LA SALLE.*

BIEN commencer, c'est rompre le silence peu à peu, à l'aide d'un exorde doux et modéré; c'est réveiller l'auditeur insensiblement, et graduer la force des stimulans, pour le tenir long-tems éveillé: que si vous le prenez trop haut en débutant, l'auditeur, réveillé en sursaut, haïra, et le sujet, et le discours, et l'orateur; il ne lui pardonnera qu'en s'assoupissant, ou ne veillera que pour censurer. Comme il n'y a point d'attention sans passion, point de passion sans intérêt personnel, on tiendra l'audi-

teur attentif, en présentant, d'une main, un grand avantage, et de l'autre, un prétexte d'intérêt public qu'il puisse montrer en se rendant à nos désirs ; mais gardons pour la fin le motif du sujet et le mouvement du style le plus puissant, de peur qu'il n'ait le tems de réfléchir, après que nous aurons porté de grands coups.

Le style doit avoir des hauts et des bas, comme la surface du globe ; mais il faut que la plaine et les montagnes s'unissent par degrés, et si doucement qu'on ne puisse déterminer le point où, l'une finissant, l'autre commence ; à-peu-près, comme dans cette ligne onduoyante et serpentine qui glisse voluptueusement le long d'une nymphe de dix-huit ans, ou dans celle que trace un vaisseau à la surface de l'Océan, lorsqu'après une tempête, les vents commençant à se taire, il s'avance toute les voiles déployées, fendant les ondes et se balançant avec majesté.

De toutes les gradations, celle qui nous plairoit le plus, seroit celle qui feroit passer l'auditeur insensiblement par ces différens états ; la douce gravité, la tristesse réfléchie, la noire mélancolie, l'in-

dignation, la commisération, la bienveillance, les élans affectueux, l'alégresse, le courage tranquille, la tenue de résolution appuyée sur le jugement et sur la paix de l'ame; parce qu'elle laisseroit l'auditeur disposé à l'action, après avoir épuisé les sentimens qu'accompagnent l'activité excessive, ou le découragement.

Un discours où les contrastes sont très-marqués et très-voisins, est une espèce d'orage; et cet orage est excellent pour en exciter un autre dans le cœur de l'auditeur, pour réveiller ou exalter ses passions et frapper son imagination; au contraire, un discours, où les contrastes sont foibles et très-éloignés, qui nous tient trop long-tems fixés sur des choses analogues, ressemble à ces températures monotones et de longue durée, qui ralentissent tous nos mouvemens, retardent les fonctions, rendent toute la machine paresseuse et assoupissent toutes les facultés: il produit le même effet: ainsi l'on usera du premier ou du second moyen, selon que l'on voudra échauffer, accélérer et agiter, ou refroidir, ralentir et calmer.

On donnera au style de la chaleur et de la vivacité, à l'aide de transitions et de liaisons, plutôt sentimentales et passionnées, que judiciaires et raisonnées; en employant les interrogations, les apostrophes, les interjections, les oui et les non, et toutes ces formes de discours qui rapprochent le style didactique du style dramatique; mais sur-tout en introduisant dans le discours des gens qui se parlent; ce qui est toujours possible; car s'il s'agit d'explications, d'indications, de relations de causes à effets, de moyens à but, en peignant l'enchaînement des choses qui se suivent ou s'accompagnent, dans le tems ou le lieu; vous devenez, comme nous l'avons dit, historique et descriptif, sans cesser d'être analyste exact, et raisonneur conséquent; que s'il s'agit de questions à résoudre, de discussions, comme il y a, en tout état de cause, deux manières de sentir et de penser opposées, qui conviennent à des hommes opposés de caractère ou d'intérêt, vous pouvez toujours introduire dans le discours un ou plusieurs couples d'antagonistes, les mettre aux prises, et vivifier le style par ce moyen.

Admiration, étonnement. Nous donnerons au style de la grandeur et de la pompe, en ouvrant notre sujet par une proposition générale qui enveloppe tout le livre dans son orbe ; puis développant élégamment, à l'aide d'exemples bien choisis : cette marche est plus oratoire que philosophique ; elle rend le discours plus admirable qu'intelligible ; mais elle tend à votre véritable but, orateur !

Avec des auditeurs rassasiés de chefs-d'œuvre, et de grands hommes blasés par l'abondance, ou assourdis par l'envie et le grand nombre des parleurs, nous commencerons par les formes paradoxales pour les étonner et les forcer d'écouter : il est, dans la durée d'une nation, une époque où, pour s'en faire remarquer, il faut être étranger ou étrange, ou l'un et l'autre : puis nous développerons peu-à-peu ; nous finirons par l'extrême clarté ; ce qui sera toujours possible, les vérités les plus générales n'étant qu'une somme de faits dont la plupart sont très-communs et très-connus : il n'y a d'autre différence, entre la science du vulgaire, et celle du plus grand métaphysicien, que le degré

de cohérence des idées , l'étendue et la forme des propositions : on formera donc , mentalement , une série ou échelle de faits , depuis le plus connu et le plus trivial , jusqu'au plus extraordinaire et au plus étonnant : pour se faire admirer , l'on commencera par ce dernier , et l'on finira par le premier : que , si l'on veut être clair et méthodique , l'on prendra la progression en sens contraire.

Souplesse , mollesse. Pour amolir nos auditeurs , et même nos adversaires , rien de meilleur qu'un style doux , indulgent , affectueux , qui suppose toujours aux autres de bonnes intentions , qui rend justice aux talens , aux vertus d'un *ennemi* , qui suppose qu'ils ne se sont trompés que par l'excès de quelque vertu : on aime ces personnages indulgens qui louent et pardonnent volontiers : ce sont de bons amis et de bons outils ; on ne craint pas qu'ils blessent la main qui les emploie.

Pour exciter une forte pitié en sa faveur , ou en celle de ses cliens , il faut commencer par exciter l'indignation contre ses ennemis ou ses adversaires : la pitié est l'effet d'un mouvement expansif

semblable à celui de la colère ; mais moins vif , moins étendu : lorsque ce dernier est poussé au *maximum* , le cœur humain retombe naturellement au premier.

Rien de plus oratoire que de demander le consentement et l'approbation de l'auditeur , d'un style et d'un ton plaintif : cette manière le rend sot et facile. Cependant il ne faudroit pas trop compter sur ce moyen avec des hommes lâches , malins et railleurs , qui abusent de leurs avantages.

« Les Tarentins , pressés par l'armée romaine , appellèrent Pyrrhus à leur secours : ce prince passe en Italie , et déclare la guerre aux Romains : deux fois vainqueur , il leur offre la paix ; affoiblis par les deux combats , ils étoient près de l'accepter. Appius Cécus , âgé de 90 ans , aveugle depuis trente , et tout perclus , apprend cette nouvelle ; l'impérieux consul se fait porter au sénat. Qu'entends-je ? Vous êtes vaincus , et vous parlez de paix ! Où sont ces fiers Romains qui bravoient Alexandre ? Les voilà fuyant devant le courtisan d'un de ses domestiques Depuis trente ans je suis privé de la vue de mes concitoyens et de ma famille. Tu

sais , ô Jupiter , si j'ai supporté mon malheur avec courage ; mais puissé-je être sourd encore , pour cesser d'entendre les timides conseils qu'on nous donne. Vous ne devez penser à la paix , qu'après des victoires : Rome la donne , et ne l'accepte jamais. Renvoyez ces députés. Ils le furent. Quelques jours après , la bataille se donna ; et Pyrrhus , vaincu , fut trop heureux de sortir d'Italie ». Ainsi parlent des hommes qui sauvent ou perdent les nations.

Pour être clair dans un auditoire particulier , il faut d'abord tâcher de reconnoître le répertoire et le dictionnaire de ses auditeurs ; et comme tout se ressemble , puiser les exemples , les figures , les mouvemens , les termes , dans l'ordre des choses qu'ils connoissent , aiment et estiment le plus.

Nous aurons donc , le sublime d'images en repos , ou en mouvement ; le sublime de sentiment , et le sublime de pensée , qui n'existe pas pour tous les hommes.

Le premier genre de sublime suppose de la grandeur dans les êtres , dans le tems et le lieu ; une quantité extraordinaire dans

la vîtesse , et même dans la lenteur du mouvement , rapportée à quelque être intelligent pour qui le grand est petit. Je donneroïs pour exemple du sublime descriptif, le début de la profession de foi du vicaire savoyard ; pour exemple du style narratif exprimant la vîtesse , ce passage de Moïse : *dixit, et omnia facta sunt* ; et cet autre tiré de la traduction de la Jérusalem délivrée, par M le Brun : « L'ange Raphaël , envoyé par le très-haut , parut à côté du soleil , et plus brillant que cet astre ; puis il s'abattit sur les plaines de Tortose , et , s'arrêtant devant Godefroi , il lui dit : l'éternel Il dit ; et il est déjà dans le ciel ». De même la rapidité des conquêtes d'Alexandre et la fulminante activité de Jules César , comparée à cette lente et opiniâtre énergie de la nature qui prodigue les siècles pour former un grain de sable , nous fournira quelque expression sublime ; pourvu que le contraste ne soit pas attendu comme ici.

Le second genre de sublime a pour base, ou une énergie , ou une absence de sentiment , qui passe la portée de l'homme ; car il est également sublime d'être remué

par un sentiment noble et généreux , lorsque les autres hommes , livrés à l'intérêt personnel , ne le sont que médiocrement ; ou de rester calme dans les occasions où tous seroient dominés par quelque sentiment bas , et même par quelque sentiment noble , mais déplacé : ainsi , on peut distinguer le sublime tranquille et le sublime passionné.

Je donneroïis, pour exemple du premier, ces deux mots que Voltaire place dans la bouche de Mahomet, en réponse à la peinture exagérée du danger le plus pressant : « Mahomet, tout est découvert : Seïde détrompé a détrompé le peuple : tous demandent ta tête ; les portes sont enfoncées, les voilà sur mes pas. — *Que crains-tu ?* »

Le troisième genre , qui est le didactique , consiste dans une idée générale et lumineuse , revêtue d'une forme simple et décorée de cette majestueuse simplicité qui peint l'aisance et la facilité des hommes accoutumés à sentir , à penser , à dire et à faire de grandes choses ; idée qui indique , en même-tems , un grand nombre d'idées particulières à l'homme : mais intéressantes pour tous les tems et tous les lieux.

lieux. Une pareille proposition semble une montagne qui se perd dans les nues, d'où le contemplatif découvre des régions immenses, d'où il voit les objets les plus élevés s'écraser et ramper sous ses pieds.

Ne voir mentalement que les plus grands hommes dans tous les genres, se repaître sans cesse des plus belles scènes du spectacle de la nature, fuir tout ce qui est bas, vil, mesquin, et même ne le pas voir exister ; qui contractera cette habitude, se naturalisera par degré dans la région du sublime ; un style simple et naïf, une certaine aisance dans la démarche, après le vol le plus hardi, prouvera qu'il n'eut pas besoin d'effort pour s'y élever, et qu'en y séjournant, il étoit, en quelque sorte, chez lui.

L'article de la prononciation est plus essentiel que celui de l'imitation ; et les préceptes qui regardent celle-ci doivent être subordonnés à ceux qui concernent la première : l'expérience nous apprend qu'un style nombreux, sonore, harmonieux, favorise les opérations intellectuelles, ainsi qu'une belle écriture ; qu'il est plus clair et plus intéressant qu'un style rude, sac-

cadé , boiteux : d'abord le premier ne produit point de ces sensations désagréables qui arrêtent le lecteur , partagent son attention ou la détournent ; au lieu que , dans le second , on se heurte , et l'on est forcé de s'arrêter à chaque pas , comme dans un chemin âpre et raboteux ; 2°. le plaisir que l'on goûte par l'organe de l'ouïe , adoucit la peine qu'éprouve celui de l'attention. Le plaisir rend plus gai , plus léger , plus actif , plus habile , il assouplit tous les organes , et celui de la pensée , comme les autres. Il n'y a point de talent pour qui n'a pas de plaisir. Très-peu d'hommes sentent , mais tous pensent ; et si vous choquez d'abord l'homme sentant , vous choquez aussi l'homme pensant ; parce que ces deux hommes ne font qu'un seul et même individu. C'est un fort mauvais avant-propos que la laideur et la difformité : le beau est le véritable costume du bon ; et l'agréable , la véritable préface de l'utile.

Fin de l'Extrait d'ANTOINE DE LA SALLE.

SECTION II.

Dévorez l'exorde, ou plutôt que votre visage en serve d'abord ; gardez-vous, dans une harangue adressée au peuple, de recourir au syllogisme, et ne vous appesantissez pas sur la majeure, ni sur la mineure. Ne marchez pas, ne courez pas ; soyez, à la fois, par-tout. Préférez cette figure que les Rhéteurs ont nommée *enthimême*, qui est le syllogisme des orateurs ; élancez-vous, comme un trait, de l'enthimême à la conséquence. Ne la présentez pas, montrez-là.

Effacez, d'un geste, le sentier que le crime a tracé ; remuez, comme sans efforts, tout le sol de votre auditoire ; appelez autour de vous, les vieillards, et les enfans entre les bras de leur mère ; que le jeune époux serre la main de sa bien-aimée ; que le vieillard embrasse d'un seul regard sa famille réunie ; après avoir ainsi groupé ces objets, et leur avoir donné le plus haut degré d'intérêt, faites un repos oratoire de quelques secondes ; tout-à-coup répandez-vous en larmes : déjà la fureur

vous anime ; les larmes que vous avez fait couler , sont les seules qui doivent être répandues : par une transition rapide , réjouissez-vous , bondissez de joie , ou montrez un regard menaçant , une contenance pleine de fierté , de calme et d'assurance ; s'agit-il d'inviter les citoyens à s'armer ? ceignez vo-us-même l'épée , brandissez la hache ; ne criez point aux armes ! mais dites seulement , ALLONS VAINCRE.

Que l'orateur qui portera la parole au peuple , le traite de *majesté* ; qu'il lui parle ce langage austère , sévère , âpre , qui convient à une multitude immense. Que sa voix retentisse dans tous les cœurs , qu'il éveille celui-ci par les éclats de la foudre , qu'il enchaîne la fureur de cet autre par la seule puissance de l'opinion de tous ceux qui l'entourent ; que sa voix , que son geste , que ses sentimens , forment un concert de puissance : il faut que l'orateur , si j'ose ainsi m'exprimer , noue l'attention de son auditoire , de telle sorte que chacun de ceux qui l'écoutent , éprouve aussi fortement que lui-même les impressions , ou plutôt la commotion de tous ses sentimens. S'il parle à l'esprit , il se perd ;

s'il fait des phrases , il sera *massacré*. Il ne peut donc parler au peuple que par de grandes images , je vais essayer d'en proposer quelques-unes.

Voulez-vous faire naître soudainement une grande attention , montrez l'étonnement , la crainte , la frayeur ; accordez les modulations de la voix , et la magie des gestes , aux sentimens que vous exprimerez.

Exemple. Citoyens ! quels coups il lui porte , avec qu'elle insolence il la traite ; il la foule aux pieds , il la frappe sans pitié , il rit de sa douleur , il calomnie ses larmes , qui coulent avec son sang ! ... Et vous souffririez que la liberté que vos pères ont conquise , soit ainsi traitée par ? ... Citoyens ! comtemplez avec moi , quelle est toute sa douleur ; elle ne gémit plus , elle ne peut plus se plaindre , le tyran s'est assis sur son corps étendu ; il savoure avec joie sa profonde douleur ; il la dépouille , il la tient à ses pieds. Comment ? où ? en quel lieu ? qui ? Citoyens ! ah ! craignez plus que la famine , plus que l'incendie , le feu de vos divisions. Le despote , c'est votre égarement ; le despote ,

c'est votre fureur ; le depote, ah !
 qu'ai-je dit ? j'en vois deux , j'en vois cent ,
 j'en vois mille. Ralliez-vous , à la voix de
 vos magistrats : votre malheur seroit pour
 eux le plus grand des supplices.

Que chacun de vous , citoyens , se fasse
 magistrat, pour nous seconder de vos lu-
 mières auprès de ceux qui l'écoutent.

Ignorez-vous ce que l'on entend par le
 nom de citoyen ! un citoyen est cet homme
 qui éprouve toutes les craintes de la pa-
 trie ; il est magistrat par l'effet de son
 zèle , soldat par son intrépidité, sa fermeté
 et son courage ; il est roi par l'action im-
 mense de ses lumières et de sa sagesse ;
 il est législateur , par l'effort qu'il fait
 pour augmenter la puissance des loix, de
 celle de ses vertus , de tout le torrent
 de sa vo-lonté , renoncerez-vous au titre
 auguste de citoyen ? etc.

Citoyens , quelle sera grande la joie de
 vos tyrans ! ils désirent le moment où vo-
 tre égarement sera à son comble , afin de
 s'armer contre vous, de toute la force qu'ils
 vont se composer des débris de votre pro-
 pre sagesse.

Déjà , si vous continuez à vous livrer à

toute l'impétuosité d'une fureur aveugle , déjà vos ennemis comptent leurs victimes , déjà !

Où sont-ils ? Ah ! je ne les apperçois déjà plus, ces citoyens ! En un moment la fureur les a dévorés. Non ! la flamme de l'incendie n'agit pas avec plus de promptitude.

Là étoient des hommes assis à l'ombre des loix ; ils régnoient par les loix ! Oh ! le plus grand , oh ! le plus irréparable de tous les maux ! ils ont permis que l'anarchie souillât toutes les magistratures ! . . . »

Ne perdons pas de vue que l'éloquence est la science des grands mouvemens , des passions fortes et impétueuses ; or , elles se nourrissent de flammes , et c'est les éteindre que de les vouloir modérer.

Peut-être il seroit nécessaire d'établir , dans chaque district , au concours , une place d'orateur ; cette place , si elle étoit dignement remplie , pourroit être considérée comme un moyen de bonheur ajouté à ceux que nous promet la nouvelle constitution.

« Le fruit de vos lectures , dit l'abbé de Besplas , dans son ouvrage sur l'éloquence

de la chaire , doit passer de la mémoire dans une faculté plus active. Si elles s'arrêtent dans la première , vous ne serez jamais qu'un orateur médiocre. Il faut qu'elles descendent , pour ainsi dire , dans les fourneaux de l'imagination ; c'est là le véritable laboratoire du sublime : rassemblez-y , pour en nourrir les flammes , tout ce que l'esprit humain produit de plus grand , les fortes compositions d'Homère , de Virgile , de Lucrèce , de Démosthènes , de Cicéron , de Milton , de Corneille , de Bossuet , de Young ; précipitez en quelque sorte , dans ces fournaies ardentes , tous ces cèdres superbes , et vous sentirez bientôt l'effet de leur activité dévorante. Soutenu par de nouvelles forces , vous serez étonné de la hardiesse de votre essor. La nature , dit-on , étoit avant ces grands modèles : sans doute , mais admirables dans leurs ouvrages , ils nous ont imposé la loi de marcher à leur suite , si nous voulons la bien observer ».

L'éloquence est la raison de la multitude.

Plus l'éloquence s'exprime par de grands mouvemens , plus elle est elle-même.

Un orateur qui pare un sujet terrible , fait soupçonner que l'effroi , loin de son cœur , n'est que sur ses lèvres.

Je veux que l'orateur montre et inspire ce courage que l'on nomme intrépidité.

L'intrépidité est une force extraordinaire de l'ame , qui l'élève au-dessus des troubles , des désordres et des émotions que la vue des grands périls pourroit exciter en elle ; et c'est par cette force que les héros se maintiennent en un état paisible , et conservent l'usage libre de leur raison dans les accidens les plus surprenans et les plus terribles.

Citoyens ! dans les grands dangers de la patrie , placez-vous d'abord au poste du péril : si vous succombez , vous aurez donné l'exemple , et l'exemple est tout , pour ceux-là qui ont besoin de grands exemples.

Citoyens ! souvenez-vous de la gloire dont la patrie orne le front de ses défenseurs !

L'orateur touche à la fois sur toutes les cordes harmonieuses du sentiment. Les modulations de sa voix , son regard et son geste , semblent permettre à l'auditeur de deviner sa pensée ; mais il prouve bien-

tôt à tous ceux qui l'écoutent, que , s'ils ne s'efforcent de le suivre dans son rapide essor , il ne les appercevra que comme d'*en haut*. Il enseigne cette sagesse qui sauve les états; il a parlé, et tous les citoyens n'ont plus de volonté que celle de l'orateur.

L'abbé *Gros-de-Besplas*, dans son ouvrage intitulé, *causes du bonheur public*, en parlant de l'orateur, s'exprime ainsi.

« Il pleure, et les ames dures sont amol-
 » lies ; il se livre à la joie , et les cœurs
 » les plus glacés sont embrasés. Tous leurs
 » sens prennent en quelque sorte le carac-
 » tère de l'ouïe ; les yeux , la bouche , le
 » corps , tout a une manière d'*écouter et*
 » d'entendre. Par-tout où il veut, le glaive
 » de sa parole fait des plaies; ils les guérit,
 » ou les laisse saigner. Tous les objets qu'il
 » emploie, jusqu'aux plus vils , dès qu'il
 » les présente , ont un éclat qui surpasse
 » les images les plus magnifiques ; l'obscu-
 » rité même de ses discours est formidable;
 » c'est la nuée où la majesté de Dieu vient
 » s'enfermer.

» Il exerce un empire souverain sur la
 » nature ; il soulève les tempêtes , ou les

» appaise ; il commande aux orages , et
 » on croit les entendre gronder ; il parle ,
 » et la cendre des morts se réveille ; il
 » appelle les siècles passés , et ils viennent
 » se précipiter sous ses yeux. L'avenir s'ap-
 » proche ou s'éloigne à son gré. Sa voix
 » fait naître tour-à-tour la crainte, le trou-
 » ble , l'effroi , le calme ; il semble tenir
 » dans ses mains toutes les destinées, lais-
 » ser tomber du haut de la tribune, des
 » chaînes où chacun vient s'attacher li-
 » brement. Il frappe les palais des grands,
 » et les lambris dorés, ternis par sa parole,
 » deviennent plus vils que la poussière ;
 » il pénètre dans la chaumière du pau-
 » vre , et elle s'élève plus superbe que la
 » demeure des rois. Pouvoir inoui de l'élo-
 » quence ! elle emporte dans des torrens
 » de lumière les esprits et les cœurs.

» L'orateur quitte la tribune , et son
 » éloquence y retentit après lui ; muette,
 » elle agit, elle presse, elle importune ;
 » l'effroi est encore au milieu de ses au-
 » diteurs ; aucun n'est rendu à soi-même.
 » La tempête ne gronde plus, mais le calme
 » produit des frayeurs que l'orage n'avoit
 » point excitées.

» Le bien opéré par le ministère de la
 » parole , n'a point de bornes ; elle con-
 » sole dans les cachots , dans les hôpitaux ;
 » elle donne un père à l'orphelin , un sou-
 » tien à la vertu malheureuse , un défen-
 » seur à l'innocent , un protecteur au foi-
 » ble , un guide à celui qui s'égare , un
 » ami à celui que la fortune a abandonné.
 » Ses invitations attirent les âmes sensibles ,
 » ses menaces effraient les cœurs endurcis ,
 » sa morale persuade les hommes vrais et
 « judicieux » .

Oh ! la belle harangue , et combien elle
 est terrible ! Le bruit éloigné , rapproché ,
 éclatant et tombant de la foudre ; et la
 lumière pénétrante et vive , et subite des
 éclairs ! Comme un orage ainsi accompagné
 nous émeut ! comme il appelle les con-
 sciences ! comme il accroît les remords !
 La lumière de la foudre pénètre tout le
 cœur du méchant , malgré lui il se voit :
 la pâleur de son visage révèle la noirceur
 de son âme .

Qui eût peint Néron , ou Louis XI , ou
 Charles IX , ou Philippe II , en traits fi-
 dèles et rapides , au moment d'un orage ,
 nous eût inspiré pour ces tyrans une hor-

reur égale à celle qu'ils s'inspiroient à eux-mêmes.

Mais revenons à mon sujet.

Un grand orateur paroît aux yeux de la multitude agitée , comme ces hautes montagnes dont la cîme reçoit les rayons du soleil , alors que les vallées sont couvertes encore d'un épais nuage. Tel le cèdre , dont les profondes racines touchent aux fondemens du monde ; sa tête , voisine des nues , se balance avec majesté au-dessus des plus grands arbres : roi des forêts , il habite le nuage ; la foudre tombe à ses pieds , sans l'abattre. Tel , et non moins inébranlable , s'élève un grand orateur : il paroît , et déjà on l'écoute ; il parle , et les cœurs les plus rebelles s'ouvrent aux accens de sa voix ; ses paroles sont des oracles , sa volonté est une lumière ajoutée à la lumière des sages. C'est le phare du peuple ; il éclaire dans l'étendue ; sa menace est une foudre dont on redoute les éclats ; son estime et sa bienveillance sont plus désirés que l'éclat des richesses ; sa modestie est comme un bandeau qui tempère la majesté de ses paroles et de son

visage ; il ne l'oublie que pour terrasser le méchant.

Démosthènes appelle la guerre contre Philippe ; et sa parole est un foyer ardent , où se forgent les boucliers , les épées et les casques ; il a parlé , et l'air au loin retentit du cri de la guerre.

Démosthènes se mêle aux combattans , et son ame , ajoutée à celle de tous les Grecs , est un incendie que rien ne peut arrêter. Philippe est attaqué , et Philippe demande la paix.

O sublime éloquence , que ton pouvoir est grand ! Les rois obéissent à tes ordres , et les nations reçoivent dans le silence les oracles que tu prononces dans ta sagesse.

O Dieu , donne-moi l'éloquence , et je m'élèverai : comme l'aigle , je planerai sur tous les peuples ; je reposerai sur la cîme des âges , je verrai naître et mourir les dynasties , je peserai la sagesse des rois , je formerai de leur ambition et de leur orgueil comme une verge dont j'armerai les peuples ; et les rois seront châtiés par leurs passions mêmes. Armé de la foudre , j'accourrai au secours des nations libres ; je parlerai aux rois , et les rois m'écoute-

ront en silence. Je placerai un rayon de miel sur les lèvres des magistrats, et leurs paroles seront des paroles de paix. Je dirai aux guerriers : soyez armés, venez ; et les guerriers couvriront la campagne : j'appellerai les sages, je leur dirai : répandez-vous au milieu de ce peuple, associez-le à votre prudence. Je saluerai les vieillards, et les vieillards seront vénérés ; je donnerai aux vierges un voile blanc, et les vierges seront considérées comme des gages de bonheur et de paix ; je fixerai le tyran, et le tyran sera anéanti.

De toutes les manières d'adresser la parole au peuple, l'apologue, présenté habilement, facile à saisir, s'imprime d'abord dans la mémoire d'une multitude immense ; il ne s'en efface plus.

Le peuple est toujours porté par inclination à embrasser le parti de la justice, même au préjudice de ses intérêts, tant il est ami de l'équité, tant il goûte de plaisir à se montrer paré des attributs de la souveraineté ; la justice et l'amour de l'ordre.

Combien de fois, dans des sociétés populaires, j'ai vu des citoyens revenir sur

leurs opinions : ils s'étoient égarés sur les pas rapides d'un orateur ; celui qui lui succède , le combat , le réfute ; et la raison du peuple s'identifioit naturellement à toutes les raisons du second. Il n'a pas encore conclu , et déjà les auditeurs ont prononcé.

Les comparaisons donnent un corps à la pensée , elles fixent l'attention ; c'est le repos du génie.

A peine l'image a-t-elle été présentée , elle n'appartient plus à l'orateur ; c'est alors qu'il peut , aigle terrible et superbe , s'élancer , d'un vol hardi , jusques dans les hauteurs de la pensée : plein de feu , interroger toutes les volontés , et , par leur *opposition* , les juger Mais , et l'on ne sauroit trop le recommander aux orateurs civiques , il importe que toutes les expressions naissent du sujet même ; il ne faut pas que l'orateur s'isole dans le sublime. Appellées par lui , il faut que les opinions se coïncident et se manifestent à la vue de tous les auditeurs. Si l'orateur a interpellé les cieux , il faut que l'Olympe rapproché , ne s'éloigne qu'avec majesté ; il faut qu'à mesure de son éloignement , le peuple éprouve
plus

plus fortement encore le sentiment profond de l'admiration.

Il se trouve dans l'esprit du peuple une disposition si favorable pour l'orateur.

Le peuple , moins blasé que les grands , moins habitué à la pompe des paroles , et par cette raison moins délicat , n'en est pas pour cela plus facile à émouvoir : ses préjugés , et les vices de son éducation , sont comme une écorce qu'il faut pénétrer. A peine l'orateur s'est-il saisi du *sens* qui aime et qui scrute , s'il parle avec énergie , s'il est véhément et impétueux sans fureur ; s'il donne un accent prononcé à ses expressions , si son attitude , si son geste ne sortent pas de la nature ; et encore s'il se contente de communiquer l'intention de ses pensées ; si son cœur est le conseil de sa tête ; si l'équité gît en son cœur ; citoyens , cet orateur sera véritablement éloquent.

On ne peut trop le répéter : le caractère et la probité de l'orateursuffiroient pour donner à ses paroles toute l'autorité de la persuasion.

Avant la malheureuse journée du 17 juillet 1791 , M. Bailly étoit , de nos dé-

putés , celui que le peuple avoit toujours écouté avec le plus de confiance. Et ce M. de la Fayette ? avec quelle ivresse et quel enthousiasme les cœurs s'éjouissoient à son passage. O Bailly ! ô la Fayette ! un seul jour a suffi ! Et vous-mêmes avez dissuadé le peuple de tout l'amour que son cœur vous portoit.

Peut-être aussi tu m'aimeras , ô peuple ! Non ! jamais mon épée ne fut teinte du sang du peuple ! Mon épée ! je la tiens levée sur les tyrans ! je veux vivre et mourir pour ta liberté , ô bon peuple ! il n'y aura dans l'histoire de ma vie que des 14 juillet 1789 , des 12 mai 1790 et des 2 juillet 1791

Des hommes vils , ô bon peuple , m'ont calomnié dans ces sociétés où ton ame se montre à nu. THÉOPHILE MANDAR , ont-ils dit , est allé à Coblentz.

Aujourd'hui , citoyens , je vous présente le fruit de plusieurs années de veilles , et vous jugerez quel il est , mon patriotisme ; vous jugerez mes opinions , et , à votre tour , vous direz : Paris fut constamment le lieu de son asyle. Ah ! notre bonheur fut l'unique objet de ses méditations.

Eh ! comment ne t'aimer pas , ô bon

peuple ! Tu m'as donné une garde ; tes mains m'ont si souvent porté ! Je l'avoue : si j'eusse désiré me trouver a la tête de plusieurs mille hommes , j'ai vu le moment où il m'auroit suffi d'un *venez* ! et venez en grand nombre ! Mais j'ai dû me dire , ma pensée est chez moi supérieure à l'action ; et d'abord je me suis enfoncé dans le silence et dans la retraite.

Je vous voyois, ô neveux !.....

Avec quelle ivresse le peuple chérit ceux qu'il aime ! il vit en eux. Par ses regrets, il meurt, il descend avec eux dans le tombeau.

Qu'on ne me parle jamais de ses vengeances. Le peuple n'est terrible que lorsqu'on le force à sortir des limites qu'il s'est imposées.

Le peuple est tout sentiment ; ses sensations sont des plaisirs , ses plaisirs sont des fêtes.

Moi, je trouve dans l'amour du peuple le commencement de tous les maux sous lesquels il succombe ; je trouve dans sa fureur une image rapide de la fureur continuelle des tyrans.

Le peuple se chauffe de paille et de

copeaux : les grands , ils détruisent les forêts !

Tyrans ! j'opposerai mes labeurs à vos trames : j'opposerai la lumière si douce de la vérité , à l'astuce et à la perfidie de vos agens ; j'opposerai la marche franche , rapide , impétueuse de la pensée , de la pensée qui s'élance sur les aîles de la méditation , à cette politique à courte vue , qui , toujours amie du passé , ne juge des hommes et des choses que par le degré d'asservissement où les tyrans étoient parvenus à courber le genre humain.

S E C T I O N I I I .

Qu'il me soit permis de consacrer ici un exemple de ce que peut un homme fortement ému.

Je m'abstiendrai de parler de la retraite de l'armée campée au Champ-de-Mars le 14 juillet 1789 , l'an premier de la liberté : j'en ai rendu compte dans le second volume de l'ouvrage intitulé , *de la Souveraineté du peuple , et de l'excellence d'un état libre* ; ainsi je me bornerai à citer deux époques de ma vie , dont la mémoire

est présente à des citoyens du plus rare mérite, et dont la vertu a passé en proverbe.

PREMIÈRE ÉPOQUE. Le 12 mai 1790, je me rendis dans une société patriotique, dont j'étois membre, composée alors de près de mille personnes, là présentes.

Après beaucoup de motions et d'avis, un ecclésiastique attaché à l'une des paroisses de Paris, monta à la tribune, et, après avoir fait une sortie vigoureuse contre les ennemis de la patrie, il proposa qu'il fût ouvert un registre, sur la droite duquel seroient inscrits les noms de ceux qu'il pensoit que l'on pouvoit considérer comme des traîtres; et, disoit-il, nous consignerons sur ce registre leurs qualités, âge, sexe et demeures.

Sur le côté opposé du même registre, devoient pareillement être portés les noms des citoyens, qui, amis de la constitution, se feroient justice, œil et oreille fermée (1), de chacun des citoyens ré-

(1) Il est incontestable que la proposition faite par ce prêtre, ouvroit un libre champ à des vengeances domestiques; c'étoit un moyen admirable, pour certaines gens, de payer leurs dettes. Et la seule consi-

putés ennemis et traîtres , en les immolant à leur ressentiment.

Dieu m'est témoin de la haine que j'ai vouée aux ennemis de la patrie.

Je m'élançai, en bondissant de fureur et d'indignation ; je m'emparai à mon tour de cette même tribune, du haut de laquelle je venois d'entendre prêcher l'assassinat, l'incendie et le meurtre (1) par un prêtre!...

dération que ce parti, pris par une grande ville, invitoit au crime ; celle plus grande encore de l'immense fureur que ce projet auroit allumée entre tous les citoyens ; et la honte éternelle, et l'infamie ! Je me félicite de la réponse que j'adressai à ce prêtre, et je la consacre ici comme un exemple de ce que veut le civisme. T. M.

(1) Madame Leclerc-Saint-Aubin, et deux autres dames, connues par leur civisme, autant que par leurs vertus, me dirent : « T. MANDAR, il n'y a ici que vous qui puissiez assez sévèrement réprimer ce scélérat. Rassemblez toute votre fureur et tous vos moyens ; conjurez cet orage de crimes qu'il voudroit former dans cette assemblée ». Je montai sur un banc, et je m'écriai, d'une voix forte : « Prédicateur de St. Barthelemi, infame scélérat ! je demande la parole à la tribune, pour te répondre, et pour te confondre ». Ces paroles furent couvertes de murmures et d'applaudissemens. M. de RUTLEDGE, dont l'éloquence peut

De toutes parts on me cria : « Soyez calme » ! Je me recueillis profondément. J'improvisai un discours plein de véhémence.

Voici de ce discours , qui fut assez long, tout ce dont je me souviens (1).

Citoyens , il y avoit à Athènes une loi de Solon , qui ordonnoit qu'alors que les citoyens de la république seroient divisés d'opinion sur les intérêts de la patrie , celui-là des citoyens qui ne se déclareroit pour l'une ni pour l'autre opinion , et

être comparée au cours tranquille d'un fleuve profond, et qui imprime tous ses sentimens à ceux qui l'entendent , avoit depuis long-tems la parole ; il me précéda à la tribune. Mais si on l'écouta avec plaisir , on attendoit mon discours dans la plus grande impatience. Cet orateur fut également sublime et concis.

Il seroit bien impossible de se former une idée de cet enthousiasme qui me précéda à la tribune , et des vifs applaudissemens dont je fus couvert , avant même que j'eusse commencé à parler. Tous les yeux étoient fixés sur moi. Il régna le plus grand silence. O jour mémorable !

(1) 2 juin 1792.

qui s'obstineroit à garder une neutralité dangereuse , seroit réputé traître à la patrie , et puni comme traître.

L'heureux effet de cette loi de Solon , faisoit que lorsqu'il se formoit des partis dans l'état , la loi pesant également sur les citoyens , faisoit refluer d'un ou d'autre côté , ceux qui partageoient les inquiétudes , et qui s'occupoient des grands intérêts de la patrie.

A Athènes , tous les citoyens se connoissoient de vue , et presque tous par leurs noms.

Citoyens ! je ne pense pas que nous devions faire l'application de cette loi de Solon , au gouvernement de la France. Là le gouvernement ne pouvoit se conserver sain et vigoureux , que par l'action simple de loix peu compliquées , de loix promulguées au nom du peuple , qui les avoit décrétées dans sa sagesse. Mais ici combien de différence , et dans les mœurs , et dans les usages , et dans la forme de nos loix , et jusques dans la manière de manifester son opinion ?

Citoyens ! avant que l'état soit remis à

flot , par l'harmonie de toutes les volontés ; avant que les loix soient parvenues à leur entière perfection ; avons-nous donc le droit , et pouvons-nous , à moins d'usurper la puissance que nous refusent les loix de l'état , oserons-nous forcer des citoyens à professer une opinion conforme en tout à la nôtre ? Ne seroit-ce pas faire dépendre les suffrages du droit du plus fort , ce code des despotes ? Ah ! laissons plutôt aux esprits le tems de se calmer. Concourons de tout notre pouvoir à briser , à neutraliser , par les seules armes de la raison , et par les seuls efforts d'une constante sagesse , tout ce qui pourroit diminuer de la félicité commune.

Citoyens ! . . . ce que j'ai entendu dans cette tribune , il n'y a qu'un moment , m'épouvante d'horreur !....

Quand l'éternel veut appesantir son bras vengeur sur les empires et sur les générations , il permet que , du sein des siècles , il paroisse tout-à-coup de ces hommes aguerris au crime dès leur enfance. Ils suivent d'abord les sentiers de la vertu , pour la mieux trahir , et pour l'opprimer plus

habilement. Semblables à ces cataractes dont les eaux suspendues n'attendent qu'un mot du créateur , pour couvrir et pour inonder la face de la terre ; considérez ces scélérats ! Leur imagination est la zone torride du crime. L'audace veille sur leur front. La vengeance détermine dans le secret de leur pensée , comment , quand , et sur qui devront s'étendre ses coups. Plus à craindre que la tempête , plus redoutable que la guerre , plus cruelle que la peste , plus dévorante que la famine , leur ame atroce combine le forfait et le crime. Le genre-humain est, tout entier, le théâtre sur lequel ils voudroient promener leur rage impie. Dans leur vaste fureur , ils se complaisent à entasser la plainte , le mort et le mourant ! . . . Ils souhaitent en leur ame que les hommes se multiplient par la précipitation de leurs mouvemens , afin d'élever encore plus haut les trophées du crime ! . . . et ce que vingt tyrans qui se succédroient sur le trône , n'auroient osé faire ; ce que le despotisme , dans sa profonde et continuelle fureur, pourroit à peine enfanter de maux, et commettre d'attentats pendant tout un

règne ; toutes ces choses ne sont , pour ces hommes de sang , que la moisson d'un jour !

Citoyens ! il faut avec moi prévenir l'irruption de leurs projets !... il faut d'un bras d'airain enchaîner leur rage.

Les scélérats !... voient-ils le glaive vengeur des loix suspendu sur leurs têtes ?

Rappelez-vous , citoyens , ce sermon prononcé dans la cathédrale de Paris , sous le règne du dernier des Valois. Voyez des citoyens accourus dans la maison de prières , pour élever des mains pures vers le ciel , et fortifier leur ame par tout ce que les promesses de la béatitude , et tout ce que l'espérance d'une vie à venir , ont de charmes. Ces citoyens qui s'étoient rendus à l'église pour y puiser un nouveau courage , et pour échanger les inquiétudes et les angoisses de la vie , contre des consolations célestes. Entendez , comme l'ont entendu ces citoyens , *Rose* , évêque de Senlis (1) ; le monstre ! il a fait perdre terre à toutes les vertus. Il leur a

(1) Voyez les *Mémoires du tems*.

substitué tous les crimes. Bientôt ces citoyens vont éprouver tous également le délire de la superstition

Voyez-les sortir de la maison de prières ; transportés , aveuglés par la fureur , ils se précipitent comme des vautours et comme des lions. Ils savourent le crime ; ils le chérissent ! . . . ils le vantent ! . . . ses projets sont des devoirs ; et ses sanglans excès un droit à la renommée.

Vous frémissez ! citoyens ! ! ! Comparez ce que vous avez entendu dans cette tribune , de la bouche de l'anti-préopinant, avec cette conflagration de crimes et d'attentats qui a dévasté la France à l'issue d'un sermon homicide ! Une seule étincelle a suffi pour l'allumer Et , tout - à - l'heure , mon oreille n'a-t-elle pas été frappée par des acclamations féroces , qui supposent à l'anti-préopinant autant de complices que d'approbateurs ? . . . Et nous rappellerions ces jours d'horreurs , qui ont causé une joie si grande à Philippe II , (ce Néron de l'Espagne ?) . Entendez-vous dans la nuit des tombeaux , ces applaudissemens , ces transports , cette

alégresse ! . . . Tibère ! Caligula ! l'implacable Marie ! Louis XI ! . . . Charles IX ! ont aussi été applaudis ?

Où sont-ils , ceux-là qui ont fait CHORUS avec ces tyrans de la terre , et qui ont osé applaudir au forfait ? . . . Qu'ils se lèvent ! et que je les fixe , du haut de cette tribune ! . . .

Citoyens ! transportez - vous avec moi vers ce siècle qui fut témoin des plaintes , et des cris ; et qui baigna de ses pleurs les corps sanglans de tant de Français.

Entendez les gémissemens de la patrie ! . . . ses larmes coulent dans tous les cœurs. Ah ! . . . et cette Saint - Barthelemi , cette action plénière du crime ; ce jour (de soixante douze heures ! . . .) si célèbre dans les fastes de la tyrannie , si atroce , et si constamment lamenté par tous nos vieillards ! Eh bien ! vous l'avez entendu , citoyens ! on est avide de le revoir.

Etrangers , qui , dans votre course effrayée , vous exilâtes de cette terre qui avoit été changée par le fanatisme en un autel immense , où le peuple étoit la

victime , et la superstition le bourreau ;
 En ce jour où le roi et sa féroce mère ,
 et sa cour , firent les fonctions d'ordonna-
 teurs ; vous en fûtes les témoins : vous
 entendîtes le cri perçant de la veuve , la
 longue plainte de la mère , vous vites errer
 les orphelins et les neveux de tant d'hommes
 égorgés. Vos villes et vos hameaux accou-
 rurent au devant d'eux , et leur tendirent
 des mains baignées de larmes.

Vous vites le genre humain , muet de
 douleur et d'indignation. Vous entendites
 la France éplorée , appeller , dans sa dou-
 leur , les hommes de tous les pays et de
 tous les siècles , et les inviter à partager son
 deuil.

Cris douloureux , voix lamentables !
 retentissez-ici ! . . . formez encore cette
 plainte éloquente qui fit répandre tant de
 pleurs à la cour d'Elisabeth , et à cette
 reine , lorsque traversant , et la France , et
 la mer , vous parvîntes jusques dans le
 palais de Westminster ! . .

Citoyens , la Grande-Bretagne s'enveloppe
 d'un crêpe funèbre ! . . Albion est en deuil !
 Albion gémit ! . . . Albion pleure ! . . .

Citoyens ! . . . j'ai en horreur , je ne

puis respirer l'air impur , je ne puis partager la société d'hommes qui ont applaudi à la scélératesse ; d'hommes qui n'ont pas tendu à la vertu un bras nerveux , et qui se sont persuadés qu'il pouvoit être possible que l'assassinat , que l'incendie , que l'aveugle vengeance soient aussi des moyens de défense pour la patrie.

Ah ! quels seroient donc les élémens du bonheur pour un état , si les citoyens de cet état devoient appeller le crime au secours de la patrie ; et s'il étoit posé en principe que le meurtre , que l'incendie , que l'assassinat dussent être mis au rang des armes destinées à protéger les citoyens!..

Citoyens ! faites tous comme moi , (j'essuyai mon front avec une extrême impétuosité) , que chacun de vous efface de son souvenir tout ce que l'anti-préopinant a prononcé d'odieux , tout ce qu'il a professé de crimes , tout ce qu'il a voulu réaliser d'attentats.

Que chacun de vous , en même tems que j'efface de mon front la poussière et la colère , efface aussi de sa mémoire jusques aux moindres vestiges de ce qu'il a entendu.

Citoyens ! je serois courbé sous le poids du remords , si , dans une société , dans un cercle , ou si même un seul homme pouvoit me dire : « Tu étois là ; tu as entendu le » bruissement du crime ; le crime a rugi » à la tribune , il a fait étinceler , il a » fait retentir la menace ; il s'est créé des » bras ; tu étois là , et tu ne l'as pas ter- » rassé ! »

Que ne m'est-il donné , en ce jour , de priver à la fois l'anti-préopinant de ces facultés dont il fait un usage aussi atroce et aussi monstrueux ?

Que ne puis-je détruire son ame toute entière ; lui donner une autre ame , d'autres sentimens , et des idées plus calmes ?

Mais peut-être, Messieurs, il a été emporté plus loin qu'il ne s'étoit proposé. (Seroit-il donc vrai de dire, qu'un écueil dangereux nous attend à la tribune ?) Peut-être, Messieurs, les applaudissemens dont vous l'avez couronné , ont fait éclore, malgré lui, ces germes du crime , et ces appétits de carnage , qui ont fait que ce prêtre a effrayé tout ce qu'il y a d'honnêtes gens dans cette société , et auxquels, n'en doutons pas ,

pas , cet homme fait une guerre qui ne connoît point de trêve (1).

J'avois guerroyé le crime jusques dans sa retraite la plus secrète.

Les approbateurs de ce prêtre expièrent leur honte , par cette ivresse sublime , que la vertu seule peut inspirer , et qu'elle entretient. Tous les regards se portoient sur moi , et se divergoient en rayons de feu contre ce malheureux.

Plusieurs voix s'élevèrent , pour demander que ce prêtre fût chassé de la société. Je me joignis volontiers à ceux qui désiroient connoître la situation de son ame.

Il demanda à parler de nouveau , et à la tribune.

Il prononça, d'un ton calme, une rétraction complète. Il me prodigua de grands éloges , que j'ai oubliés. Mais il avoit abjuré le crime.

J'avois donc réussi à en prévenir les fu-

(1) Ce discours fut prononcé par T. MANDAR avec la plus grande émotion ; ses mouvemens avoient la rapidité de l'éclair ; ses yeux étoient arides de fureur : on eût dit qu'il gourmandoit la tempête ; qu'il commandoit aux vagues. Toute l'assemblée partagea son opinion. NOTE DE L'ÉDITEUR.

nestes débordemens. J'avoue que d'abord il me sembla voir un démon s'essayant au remords. Mais je fus bientôt persuadé que ce prêtre vouloit être sincère ; et depuis ce jour mémorable, je n'ai rien appris sur cet homme, qui puisse m'autoriser à imprimer sur son front la tache éternelle de son nom.

La seconde Epoque eut lieu le dimanche 2 juillet 1791.

Rappelons-nous cette affluence d'hommes, arrivés à Paris, Français ou étrangers : ils s'étoient persuadés que la ville où s'étoit faite la révolution, devoit aussi nourrir les habitans et les hommes nés sur tous les points de la surface de la France, s'ils pouvoient dire avec vérité : « *J'ai besoin de travail ; donnez-moi du pain !* » Ils formoient un nombre de 22,000 ouvriers, connus sous la dénomination d'*hommes employés aux ateliers de charité* : ces ouvriers, ainsi que M. Bailly me l'a certifié, causoient une dépense, absolument nulle dans ses produits, d'un million par mois ; et certes, cette somme étoit beaucoup au-dessus des secours disponibles confiés à la municipa-

lité et au directoire du département de Paris. L'assemblée constituante supprima ces ateliers , tous à la fois , par un décret ; et la suspension subite du subsidé accordé à 22,000 hommes (dont un grand nombre avoient femme et enfans) s'effectua le 29 juin , qui étoit un jeudi.

Ces hommes s'assemblèrent dans les places publiques : ils sembloient menacer la tranquillité de la ville ; et M. Bailly les portoit sur ses bras avec une peine inexprimable ; ils occasionnoient un engorgement dans tous les lieux où ils se portoient , et ce n'étoit pas une chose facile que de les diviser , sans faire droit à leurs plaintes. (Ils demandoient du travail et du pain !)

Un concours de circonstances , qui depuis ont perdu leur attrait , me fit choisir par ceux que ces 22,000 hommes avoient spécialement chargés du soin de leurs intérêts , dont le premier étoit la FAIM , pour présider la députation , et contenir dans l'ordre par la seule puissance qu'elle-même avoit consentie à nous accorder toute cette portion de l'humanité souffrante.

J'avoue que je n'acceptai cette présidence que dans la ferme résolution où j'étois de n'en user que pour le plus grand avantage de ma patrie. Le samedi 1 juillet, je me rendis seul à la maison commune ; je dis au commandant de la garde , alors de service près le maire , que je désirois parler à M. Bailly , ou à l'un des officiers municipaux ; il en avertit le maire , qui présidoit le conseil général , et bientôt après M. Joly , officier municipal , vint me donner audience , en me priant de lui confier ce dont je voulois entretenir M. Bailly , et qu'il lui en rendroit fidèlement compte.

Je lui dis que je venois pour conférer avec le maire , sur la demande formée par les ouvriers des ateliers , que l'on venoit de congédier au milieu de la semaine (un jeudi) ; et qu'il étoit bien important que M. le maire sût que je m'étois chargé de présider la députation de ces 22,000 hommes : j'ajoutai que j'étois persuadé combien il pouvoit être avantageux pour le parti que M. le maire et la municipalité proposeroient au département d'adopter sur la clameur de tant d'hommes , que M. Bailly s'entre-

tînt avec moi de leur demande , avant même que je portasse la parole en qualité de leur président. Je lui fis part de toute l'inquiétude que j'éprouvois , dans la crainte que ces 22,000 hommes ne se permissent des mouvemens ou des excès , qu'il me seroit si difficile de prévenir , ou de réprimer à tems , malgré toute la confiance dont ils m'avoient investi. Je n'épargnai rien pour déterminer M. Joly à me faire obtenir de M. Bailly un entretien à l'heure même , et j'insistai sur la nécessité de cette entrevue. Il me félicita sur la candeur de mon procédé , monta vers M. le maire , qui d'abord hâta la levée du conseil général , et me donna audience , debout , auprès de la table placée devant son fauteuil , en présence de M. Joly , qui lui rendit compte de notre entretien.

M. le maire parut fort satisfait de la confiance et de la franchise avec laquelle j'entamois auprès de lui la négociation des intérêts de citoyens dont les travaux venoient d'être suspendus pour toujours.

Nous conférâmes , pendant près d'une heure , sur la nature des secours qui pourroient leur être accordés ; et après être en-

tré dans les détails les plus propres à me persuader combien la municipalité de Paris se trouvoit embarrassée par le séjour d'un si grand nombre d'hommes , auxquels la ville n'étoit redevable que de la sûreté et de la protection commune à tous les citoyens , M. Bailly me fit juge de l'anxiété dans laquelle il étoit plongé en attendant la plainte formée par cette multitude, mue par le seul instinct du besoin ; il avoua que , de toutes les peines attachées aux fonctions de sa place , aucune n'égalait la vive inquiétude où il étoit sur la difficulté de trouver les moyens de subvenir aux besoins impérieux d'ouvriers réunis en si grand nombre. Il me confia toute la perplexité où il se trouvoit, plus particulièrement encore que personne. M. Bailly alla jusqu'à me promettre qu'il solliciteroit , auprès du directoire du département , la paie de quinze jours , (500,000 liv.) ajoutant qu'il doutoit du succès de sa demande , mais qu'il ne négligeroit rien de tout ce qui seroit en son pouvoir , pour obtenir à tant d'hommes , un secours qui les mît à même d'attendre que , par leur placement dans des ateliers particuliers , ils se suffissent à eux-mêmes.

Je demandai à M. Bailly qu'il voulût bien prévenir M. le commandant général, de mon entretien avec lui ; je l'assurai de tout le zèle avec lequel je désirois contribuer à la félicité et à la tranquillité publique ; et je convins de n'accepter la présidence de la députation , qu'autant qu'il me seroit accordé de n'être accompagné que d'un seul homme, par mille ; ce qui devoit porter ma députation à vingt-deux membres : de son côté M. le maire me donna sa parole que M. de la Fayette alloit être prévenu de l'ouverture confidentielle que je venois de lui faire : et je le saluai. Il étoit près de onze heures du soir.

Le lendemain , 2 juillet , les citoyens réunis chez MM. les directeurs du cercle social , composant la société connue sous le nom de POINT CENTRAL des arts et métiers , ayant rédigé une pétition indicative de travaux à ouvrir , et de secours provisoires à accorder aux ouvriers , me la donnèrent en communication , N. Bonneville en avoit été le rédacteur. Je la trouvai parfaitement sage , et tous les membres

de la société l'ayant signée , je la signai aussi.

C'étoit à ces citoyens que je devois l'honneur de ma présidence : je les rendis juges de ma conduite de la veille ; ils l'approuvèrent à l'unanimité , et me désignèrent dans la pétition pour la présenter à l'assemblée nationale , conjointement avec L. Reynier , l'un d'eux , et un citoyen dont le zèle et le civisme leur étoient connus.

Nous nous rendîmes chez M. Bailly , qui fut visible à l'instant même , et nous reçut dans le jardin de l'hôtel de la mairie ; après avoir lu notre pétition , M. le maire nous promit de redoubler d'efforts , soit à l'assemblée nationale , soit auprès du département ; mais il nous avoua combien il doutoit du succès de notre demande.

Arrivés à l'assemblée nationale , C. Lameth qui venoit à l'instant d'être nommé président , ayant examiné la pétition , convoqua , pour le soir même , les quatre comités réunis *des rapports , du commerce , d'agriculture et de finances* , auxquels la pétition fut renvoyée pour en rendre compte à l'assemblée , s'il y avoit lieu.

Mes collègues et moi , nous arrivâmes

sur les six heures , au lieu des séances du *quadruple* comité ; et lorsque tous les membres y furent arrivés , (M. Bailly , M. de la Fayette , M. de la Rochefoucault , l'évêque du département de l'Ain étoient les seuls que je connusse de vue ,) nous nous nous fîmes annoncer , et presque à l'instant nous fûmes introduits. (1)

Les membres de l'assemblée nationale , au nombre de 30 à 35 , nous reçurent debout. M. Bailly nous fit présenter des fauteuils , je fis signe à mes collègues de s'asseoir ; resté debout , je prononçai d'abondance un discours , du ton le plus ému et le plus énergique.

(Le président avoit ouvert la discussion , en nous annonçant que le comité avoit pris connoissance de notre pétition , et que nous avions la parole.)

(1) Il n'y avoit que sept jours que T. MANDAR avoit présenté une pétition à l'assemblée nationale , revêtue de plus de 6,000 signatures , et qu'il avoit été le président de 30,000 citoyens là présens. Nous ignorons par quels motifs T. MANDAR ne fait ici aucune mention de l'entretien qu'il eut (le 24 juin) avec M. Bailly et le général la Fayette. Nous pensons que si ce jeune orateur s'est abstenu d'en parler , c'est une

« Messieurs, je ne viens point ici, par des phrases étudiées, ranimer dans vos cœurs, des sentimens d'humanité qui ne dûrent jamais s'y éteindre ; je ne vous ferai pas l'injure de recourir aux grands mouvemens de l'éloquence, pour vous intéresser fortement à des hommes qui ont, par la nature de leur condition, tant de droits à votre sollicitude paternelle, et à la protection immédiate de l'assemblée nationale. Vous le savez, Messieurs, les riches sont les fils aînés de la patrie ; les pauvres en sont les puînés. Et de quel droit les premiers diroient-ils à ces derniers : nous avons dîné, nous ! peu nous importe que vous ayez dîné, vous ».

« Oui, Messieurs, je languis ! . . . j'ai faim, moi, j'ai faim ! . . . et la faim que j'éprouve est la faim que ressentent vingt-deux mille hommes ; Messieurs, j'ai encore faim ! et cette autre faim que j'éprouve, est la faim qui dessèche et qui dévore les femmes et les enfans de chacun de ces vingt-deux mille hommes ».

réticence que nous ne devons qu'à la crainte qu'il éprouve que d'autres ne l'imitent, qui n'auroient pas toute sa prudence. NOTE DE L'ÉDITEUR.

« Et, Messieurs, ne pensez pas qu'il vous soit possible d'éluder la demande impérieuse de tant d'hommes qui peuvent, par leurs travaux, ajouter à la félicité publique ; de ces hommes qui sont, dans le corps politique, la sève de la puissance et de la fécondité, le bras du commerce, la main qui tient l'épée, et ce sang qui bout dans ses veines, qui circule librement, alors que tant d'hommes restent courbés sous la chaîne rivée par les tyrans, sous cette chaîne portée par les agens de la cour, par les grands, et par tous ceux qui en dépendent ».

« Mais vingt-deux mille hommes, sans propriétés, qui tiennent à la société par leurs travaux, ou par leurs vertus, qui tiennent à l'empire par tout ce que l'amour de leurs femmes, de leurs enfans et de la patrie a des charmes, seront-ils évincés dans la demande, si juste, qu'ils soumettent à votre sagesse, de travail et de pain » ?

« Quels que soient, Messieurs, les prompts secours que vous accorderez à tant d'hommes, vous devez considérer la somme et la nature de leurs besoins, plu-

tôt que la nécessité où vous pouvez être d'économiser les ressources de l'état ».

« En bonne politique, Messieurs, il est plus sage de dépenser un million, si les circonstances l'exigent, qu'il ne seroit avantageux de l'épargner, au risque de troubler la tranquillité de l'état, et de livrer la chose publique à cet assaut que lui donneroient vingt-deux mille hommes, éprouvant les tourmens de la faim, et qui verroient descendre avec eux leurs femmes et leurs enfans, dans la nuit du tombeau.

« Plutôt que de succomber sous la rage de la faim, vingt-deux mille hommes deviendroient tous-puissans; craignez, Messieurs, que la faim, que la misère ne deviennent enfin un levain d'insurrection, dont il vous seroit impossible d'arrêter ou de prévenir les suites ».

M. de la Rochefoucault me répondit par l'énumération des moyens de secours que l'assemblée nationale avoit décrétés pour les départemens. M. Bailly se plaignit de la manière impérative avec laquelle quelques-uns de ces hommes s'étoient permis de lui demander des secours; il paroissoit avoir oublié, ou ignorer absolument

de quel danger il avoit été menacé par ceux de ces hommes que ses réponses *académiques* n'avoient pas nourri.

J'observai à M. Bailly, que son éloquence l'avoit mal servi ; j'osai lui conseiller, pour l'avenir, plus d'aménité et de douceur ; je lui représentai qu'il étoit quelquefois plus sage de se servir, en parlant au peuple, du miel de Platon, que de l'étonner par les foudres de Démosthène. Je me plaiguis à lui même de son atticisme sévère ; je lui dis qu'il y avoit des occasions où toute la pompe des paroles devenoit inutile ; des occasions où la menace devenoit dangereuse ; je lui dis que je savois combien son caractère étoit inflexible, mais que je pensois qu'il pouvoit se présenter des occasions où la douceur (1) des

(1) On peut l'assurer sans rien craindre ; c'est la douceur qui joue le plus grand rôle dans le monde et qui amène les plus grands succès. Tous les jours on voit tomber des projets que le courage seul répondoit de conduire à une fin heureuse. Il est également d'expérience que la crainte et la menace réussissent peu, et plus rarement encore d'une manière solide. Sous le masque de la soumission, on conserve tout le fiel de la discorde. Pour vaincre d'une manière durable,

paroles et la simplicité des images étoient préférables à toutes les armes de l'élo-

il faut vaincre par la douceur. L'autorité forme des esclaves , la douceur fait aimer l'obéissance : de là toute l'étendue de son empire et son influence universelle, les affaires mêmes les moins susceptibles de médiation, se terminent rarement sans elle ; et jusques dans ces occasions extraordinaires où la raison seule semble devoir tout entraîner, il faut presque toujours qu'elle partage son triomphe avec la douceur. Ainsi s'accomplit cette belle sentence : La force et la douceur se prêtent un mutuel secours.

De même encore aujourd'hui, si la douceur cessoit de nourrir par-tout ce fonds d'esprit patriotique, ce germe de pacification générale, que deviendrait l'ordre public ? que deviendrions-nous nous-mêmes ? Il y a eu de ces tems malheureux où des hommes puissans croyoient faire un bel usage de leur pouvoir, en se livrant à tous les transports de leur colère. Ah ! pour suivre les terribles effets de leur emportement et de leur indignation, il faudroit fixer les yeux sur les ruines fumantes encore des plus superbes cités, sur des régions immenses sans habitans et sans habitations, sur tous les genres de maux, sur toutes les horreurs qui peuvent caractériser une dévastation générale, sur les tyrans eux-mêmes, devenus victimes à leur tour de la colère des autres, et tous egorgés, les uns au sein du sommeil, les autres au milieu de leurs plaisirs, ou en présence de ceux-là mêmes dont ils méditoient les massacres. Mais oublions, s'il est

quence. J'ajoutai : M. le maire , ceux-là sont vos ennemis et vos assassins , possible , des scènes désastreuses , et reportons nos regards sur les charmes innombrables que répand la douceur sur la société.

C'est par elle sur-tout que , dans des tems orageux , on réussit à arrêter les troubles , à mettre un frein à la licence , à contenir le zèle mal-entendu , à créer , pour parler ainsi , et à perpétuer le véritable esprit patriotique. Que ne peut pas , dans ces grandes occasions , un homme pacifique pour détruire les défiances , pour étouffer les soupçons , pour ramener le calme , pour rétablir la paix et consolider , par des moyens sages , les bonnes intentions publiques ! C'est alors que l'homme , par le seul empire de la douceur , règne sur tous les sentimens , s'empare de toutes les opinions , et par l'admirable secret de n'exercer sa force que par sa douceur , devient l'organe de ses semblables , le sauveur de ses frères et l'ange tutélaire de sa patrie. En un mot , tout ce que le ciel a répandu parmi les hommes de qualités aimables , de vertus sociales , tout ce qu'elles ont d'agrément et d'utilité , autant de dons ineffables de la douceur , autant de preuves sans réplique , de son influence sur le bonheur universel. Sans elle l'homme concentré en lui-même ne communiqueroit presque jamais sa bonté aux autres hommes. La générosité qui nous rapproche si fort de l'être P. C. infiniment libéral , seroit presque toujours perdue pour la terre. L'amitié même , sans elle , n'existeroit pas. Disons plus , la sagesse lui rend cet

qui vous disent , que votre éloquence plaît toujours au peuple ; moi qui ne suis pas votre ennemi , et qui n'ai point de raisons pour vous traiter en ami , je ne veux voir en vous que le magistrat du peuple ; et ce seroit avec effroi , et avec une douleur profonde , que j'apprendrois qu'un maire de Paris , pour n'avoir pas su mesurer sa sagesse et ses paroles , selon les circonstances et les personnes , auroit été massacré ; ah ! plutôt les plus grands sacrifices , plutôt le déploiement de la plus grande sagesse , plutôt que de vous exposer , par une roideur déplacée , à périr victime de la fureur d'un peuple qui a faim ».

M. Bailly me répondit avec autant de calme que de dignité ; plusieurs députés prirent la parole après M. Bailly et M. de la Rochefoucault. Rien ne m'autorisoit à croire que l'intention du quadruple comité seroit enfin favorable à incomparable hommage , que si la force lui sert pour porter ses grands coups , c'est à la douceur qu'elle doit de tout disposer de manière à triompher toujours ; *attingit fortiter et disponit omnia suaviter. Sa. 8.*
1 AUDREIM , discours à la jeunesse.

tant

tant d'hommes dont je m'étois rendu le PORTE-VŒU. Ces Messieurs raisonnoient après dîné, et leur sagesse étoit abondante et profonde. Mais lorsque, par leur réponse, j'eus tout lieu d'être convaincu que ces Messieurs se reposoient sur les canons et sur les baïonnettes, du soin de subvenir aux pressans besoins de mes nombreux commettans, alors je fis comme une sortie de paroles et de mouvemens oratoires. Mon ame s'étoit placée sur mes lèvres; je leurs dis, d'un ton de voix aigri par la douleur, avec un sentiment d'émotion plus aisé à sentir qu'à peindre : « Eh bien, Messieurs, je le vois, vous avez mesuré l'ombre des baïonnettes et le bruit du canon ! vous avez compté sur les soldats, et vous vous êtes dit : nous congédierons ceux de ces hommes qui n'ont point de domicile à Paris ; nous contiendrons facilement par la force des armes, ceux dont le murmure s'élèveroit un peu ; et peut-être vous vous êtes dit, Messieurs : les mutins que l'armée aura châtiés, ajouteront, par leur défection, aux moyens de secours destinés à ceux qui n'auront pris aucune part à la clameur de ces mutins ».

« La terreur d'un premier choc suffira pour disperser le plus grand nombre , et nous serons facilement les maîtres de ceux qui resteront soumis. O étrange abus de la puissance ! . . . ô criminel oubli des conseils de la sagesse ! Eh ! quoi , Messieurs , vous auriez aussi recours à des moyens de coërtion , que l'humanité désavoue ; mais non ! je parle à mes concitoyens , à des hommes qui ont coopéré à la liberté de ma patrie ; la politique italienne leur est odieuse ; le peuple leur est cher , ses besoins sont l'objet de toute leur sollicitude. Ah ! si je me trompois , si effectivement , Messieurs , vous aviez résolu de ne rien accorder à cette portion souffrante de l'humanité ; vous en serez effrayés , Messieurs , et vous ne pourrez vous y opposer. Je me présenterai à la tête de tous ces malheureux qui manquent de pain , et qui ne demandent que du travail , (ou un secours provisoire , en attendant qu'ils se soient procuré du travail.) Oui , Messieurs , je les accompagnerai , ces hommes , en foule , le peuple ajoutera , par sa présence , un intérêt puissant à celui de vingt-deux mille hommes , le peuple aura faim de leur

faim ; et, toujours accompagné de ces hommes , j'appellerai autour de moi leurs femmes et leurs enfans , et l'assemblée nationale sera d'abord inondée des flots d'un peuple immense ; je le répandrai ; il parviendra jusques sur les bancs les plus élevés , l'Assemblée nationale éprouvera dans chacun de ses membres les tourmens de la faim. Oui, Messieurs, l'assemblée nationale sera embrasée de la faim de tant de citoyens ! Eh ! que pourroit contre des hommes dont la cause est légitime ; que pourroit toute une armée ? non, Messieurs, l'armée sera émue, et les soldats se reposeront sous les armes, pour prendre part à ma demande ; l'armée , l'armée elle-même fera place au cortège de la faim ».

J'avois fait des efforts pénibles , en prononçant ce discours, et j'avois besoin d'un peu de calme ; je continuai ainsi : « Ne pensez pas , Messieurs, que je consentisse à vous tenir un langage aussi véhément , à la tête de vingt-deux mille hommes ; il suffiroit pour les porter à des excès ; mais j'en use avec confiance, en vous parlant ici , accompagné seulement de

ceux que les signataires de la pétition m'ont donnés pour collègues ».

« C'est avec une juste douleur, messieurs, que je vois la force - publique former un rempart entre le peuple et ses magistrats ».

« Pourquoi donc , MM. nos municipaux ne harangueroient - ils pas le peuple ? Pourquoi l'éloquence , si puissante à Rome , si bienfaisante à Athènes , ne seroit-elle pas comptée parmi les grands moyens propres à calmer les mouvemens populaires ? Eh quoi ! toujours des canons , toujours des baïonnettes et toujours des soldats ! Oh ! combien insensés , ces administrateurs qui , oubliant cette maxime de Tacite , (que l'autorité de la persuasion est plus puissante que celle du commandement) , s'enveloppent de la force comme d'un manteau ! Aucun de vous , Messieurs , n'ignore le pouvoir infini de l'éloquence. La force publique est l'arme favorite des tyrans ; pour un peuple libre ! il suffit de lui parler ».

« Pourquoi donc , messieurs , (M. le maire , n'écoutez pas !) pourquoi

nos municipaux n'auroient-ils pas aussi recours aux seuls moyens de la persuasion (1) ».

(1) Le 23 juin 1789, la proposition d'une adresse au roi pour demander le renvoi des troupes qui environnent la salle des états généraux, a été reprise et soutenue par M. Barnave; et il a été arrêté qu'on enverroit une députation à Sa Majesté; mais au moment où l'on s'occupoit de cet objet, on a appris qu'il y avoit de la fermentation hors de la salle; que le peuple irrité sans doute du spectacle des baïonnettes, menaçoit de se porter à quelques extrémités pour forcer l'entrée. Cependant le bruit augmentoit: la prudence vouloit que l'on cherchât tous les moyens possibles de calmer le peuple. Cette mission a été confiée à Messieurs Bailly (*dont la brillante réputation étoit alors sans nuage*), Clermont-Tonnerre, l'archevêque de Vienne, et Pison du Galand. Ces députés se sont présentés devant le peuple, lui ont fait part des résolutions qu'on avoit prises, pour que désormais l'entrée de la salle des états généraux ne lui fût pas interdite. Ils ont mis dans leur discours cette onction qui ne manque jamais son effet. Le peuple prêt à braver les sabres et les baïonnettes, a respecté de simples conseils, qui lui ont paru dictés par un zèle véritable pour ses intérêts. Il obéit à des invitations; il se seroit fait égorger pour des menaces. Nouvelle leçon pour ceux qui sont appelés à gouverner les hommes. Puisse-t-elle ne pas être infructueuse! MIRABEAU.

« On diroit , à voir la conduite de nos municipaux , qu'ils n'ont que des écharpes , et qu'ils sont inhabiles à rédiger une proclamation , comme à improviser un discours : aura-t-on recours à la loi martiale ? si expéditive ? mais elle étonne tout le corps politique , et la commotion qu'elle lui donne , a des effets qu'il est impossible de calculer. Et, messieurs , on ne sauroit assez le répéter , la loi martiale est-elle une ressource pour un gouvernement libre ? »

M. Bailly , surpris que je l'eusse apostrophé , raconta à l'assemblée ce qui s'étoit passé sur la place Vendôme , entre les ouvriers et lui , et nous rendit compte de sa conduite à leur égard. — « Vos discours , M. le maire , ne portoient aucune promesse ; et c'est parce que vous vous présentez au peuple avec un visage désintéressé , froid , trop sévère , que je vous excepte personnellement de ceux qui pourroient haranguer le peuple ; vous mettez dans vos discours , un calme qui fait un contraste ironique avec les oscillations d'une multitude excitée dans ses grands

mouvemens , par le sentiment profond de ses besoins ! »

« Je me résume , messieurs ; aujourd'hui il m'est permis de faire retentir ici le cri du pauvre et ses gémissemens ; votre devoir est de l'accueillir et d'en prévenir la renaissance. *Demain il sera trop tard* ».

M. de la Rochefoucault , après m'avoir donné l'assurance positive que les membres , qui nous avoient entendus , alloient d'abord s'occuper de notre pétition , et qu'elle seroit prise dans la plus grande considération , me conjura d'une voix accentuée , pleine d'émotion , et qui marquoit combien mon discours l'avoit touché ; il m'invita à rendre , moi-même , compte des intentions bienfaisantes et justes de l'assemblée nationale ; il désira que je haranguasse le peuple , rassemblé en foule sur la place Vendôme , et que la ville de Paris m'eût l'obligation du dispersement d'une multitude inquiète , turbulente et immense. Quelques députés sourioient à l'invitation de M. de la Rochefoucault , et souhaitoient pouvoir lire sur mon visage encore agité , encore ému ,

la réponse que je ferois à une demande qu'ils couvroient de toute leur approbation.

Sans attendre l'avis de mes collègues , jérépliquai : « A Dieu ne plaise, messieurs, que je donne un exemple aussi dangereux !.... Je n'ai point de caractère public. C'est aux seuls magistrats du peuple à le haranguer. Le caractère dont ils sont revêtus , imprimera à leurs discours le sceau de la confiance. Ils seront écoutés attentivement. Et les promesses faites au peuple par ses magistrats , seront pour vous , messieurs , des obligations sacrées, vous y serez fidelles. Ce n'est pas à moi, messieurs , à haranguer le peuple , si un bon citoyen le harangue aujourd'hui pour une chose juste , demain ce citoyen sera massacré : qui vengera sa mémoire ? c'est donc aux seuls magistrats du peuple , investis de sa confiance , qu'il est permis de le haranguer sans danger. Et, messieurs, pourquoi n'auriez-vous pas recours à une proclamation, rédigée avec sagesse ?... »

Ces messieurs se rendirent à cet avis , et nous promirent, à mes collègues et à moi , de faire connoître au peuple , par une proclamation , avec ce que l'assem-

blée nationale avoit déjà fait pour la classe indigente , ce qu'elle feroit dès actuellement pour les citoyens au nom desquels j'avois porté la parole.

Le lendemain 3 juillet 1791 , la proclamation que j'avois si ardemment sollicitée , annonça au peuple , savoir , pour ceux des ouvriers domiciliés à Paris un secours de 96,000 livres réparties dans les 48 sections , en raison de leurs nécessitez ; 2°. de l'emploi pour près de 6000 hommes , à Paris ; 3°. et enfin , un secours de cinq sous par lieues pour ceux qui , n'étant pas domiciliés à Paris depuis le 14 juillet 1789, et qui ne pouvant pas se procurer du travail , vouloient se rendre dans leurs départemens respectifs.

(Ma harangue coûta 100,000 écus.)

Chagrins amers , coups redoublés de l'infortune , inconstance de l'amitié , dé-sappointemens de l'amour , liguez-vous contre moi ; j'ai vécu ! ... Quatorze juillet 1789 !.. tu brilles à mes yeux , ta splendeur appartient à tous les siècles !

Avènement d'un grand peuple au trône de la liberté , d'un peuple n'obéissant qu'à la loi qui seule règne sur tous les citoyens !...

Quatorze juillet 1789 !.. sois à jamais un jour de malheur pour les tyrans !...

(O nuit ! confidente de mes transports joyeux , le 2 juillet 1791 , tu retentis de mes accens !... tu descendis de ton char d'ébène pour prendre part à ce ravissement, à cette ivresse à laquelle je me livrais sans réserve. O nuit ! je fixai tes brillantes étoiles ; je leur dis : astres des nuits ! innombrables flambeaux ! écoutez ma joie ! naguère , j'en'ai pas remporté une victoire ! j'ai empêché une action ! aujourd'hui (puissiez-vous le redire à tous les siècles !) , alors que , du haut des plaines de l'immensité , vous répandiez la lumière sur ce grain de sable habité par tant de peuples , j'ai , inspiré par les sentimens de l'humanité la plus active ; étoiles ! nuit ! ténèbres ! silence ! vous l'avez entendu ? 22000 hommes seront secourus !.... Il n'y aura point de massacres , ô mon ame ! Ennemis de la paix , ennemis de la liberté , votre espérance est déçue !....)

DISCOURS
SUR LE COMMERCE
ET L'ESCLAVAGE
DES NÈGRES,

DÉDIÉ
AUX CITOYENS PRESTAT,
PÈRE ET FILS,
EN LA CITÉ,

COMME UN TÉMOIGNAGE
DE LA HAUTE ESTIME
ET DE L'INVIOLABLE ATTACHEMENT
DE LEUR DÉVOUÉ CONCITOYEN,

THÉOPHILE MANDAR.

Ce discours se trouve imprimé dans le second volume « DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE »; mais l'AUTEUR le donne ici avec des additions. NOTE DE L'ÉDITEUR.

DISCOURS

SUR LE COMMERCE

ET L'ESCLAVAGE

DES NÈGRES.

CONCITOYENS, AMIS,

Si un peuple libre a, dans ses pensées, dans ses discours, dans sa marche, et jusques dans ses gestes et dans ses regards, cette fierté qu'il ne tient que du sentiment de son indépendance ; cette noblesse et cette majesté que l'exercice de la souveraineté imprime sur le front du citoyen, et qui ne l'abandonne qu'à la mort ; si la liberté donne à l'homme, dignité, grandeur, sentiment, noblesse, force, courage et magnanimité ; le rendroit-elle indifférent aux maux de ses semblables ? Dira-t-on que l'homme libre, le citoyen-roi, conserve dans son caractère cette atro-

cité qui ferme à la sensibilité le cœur des tyrans , et qu'il aime à s'en défendre ? L'homme libre , le citoyen-roi formerait-il aussi le désir de se nourrir du sang et des sueurs de l'homme , lui qui élève librement ses mains vers le ciel pour y adresser ses vœux ; lui dont la voix est ce foudre qui écrase et punit les rois ? Le citoyen dont le bonheur et la liberté font l'objet de l'admiration de tous les peuples, consentirait-il à être servi par des esclaves ! Si les Français possèdent 600,000 esclaves, à mille livres l'un portant l'autre , voilà, s'écriera-t-on une perte réelle de six cents millions ; ce qui est immense.

Je réponds : ces 600,000 hommes ne vous appartîrent jamais. Sans pudeur , vous les avez mis au nombre de vos propriétés ; offrez-leur un salaire : ils continueront de multiplier pour vous le produit de vos terres. Les QUAKERS nous ont donné cet exemple. Serions-nous moins susceptibles d'humanité , de désintéressement ; et l'équité ne seroit-elle pour nous qu'un nom , et la justice un problème ? Les loix saintes de la nature , feroient

elles sur nos cœurs moins d'impression ,
que ses merveilles sur nos esprits ?

Le travail de l'homme qui jouit de sa liberté , est plus considérable : son intelligence lui donne une main que n'a pas l'esclave : il se sert de sa raison ; c'est pour lui un excellent maître : l'esclave , au contraire , n'a qu'un, de tout ce que le libre a par deux.

Et que l'on ne dise pas que ce sont encore des idées purement philosophiques , que l'expérience n'a pas démontrées , et qu'elle démentiroit. J'en appelle à tous les Colons qui voudroient être de bonne-foi ; et je fonde la vérité de cette assertion sur leur propre témoignage : je l'ai avec eux observé , et ils l'ont souvent reconnu entr'eux.

La liberté nous élève vers les cieux , d'où elle tire son origine , et la servitude nous courbe vers la terre où elle est née.

On ne peut se défendre de la plus profonde compassion à la vue de cette classe nombreuse d'hommes qui reçoivent avec l'existence ce bienfait du créateur, les marques d'un esclavage aussi long que la vie ; de ces hommes qui comptent les années

par la variété de leurs souffrances , et dont les sentimens toujours flétris , toujours calomniés , n'ont jamais été bien connus. (1)

(1) Madame SENNARD vécut 86 à 87 ans. J'ai fait les honneurs de ses funérailles. Quelques années avant sa mort, elle avoit donné la liberté à plusieurs nègres. Il y avoit , de l'habitation à l'église , une distance de trois lieues. J'accompagnois le corps : arrivé au bourg , on le déposa dans une bière *commune*, sous un grand arbre qui sert de lieu de rendez-vous, d'où le clergé part pour aller à l'église. Les habitans et les amis arrivèrent par toutes les routes , et bientôt leur nombre indiqua que le corps qui venoit d'être déposé sous l'arbre , étoit celui d'une riche. Le petit-fils de la défunte pleuroit : je le consolais , quand tout-à-coup j'apperçus deux vieux nègres qui accoururent, s'aidant de leur bâton ; ils jetèrent un cri perçant, et se dirent : « VOILA NOTRE BONNE MAÎTRESSE ; ELLE EST MORTE ! » Et ils pleuroient. Je considérai attentivement ces deux vieillards : ils soulevèrent le drap mortuaire. Je leur demandai pourquoi : Je vous en supplie , Monsieur ; que je baise les pieds de notre bonne maîtresse ; notre maîtresse étoit si bonne ! Nous voulons pleurer sur ses pieds , sur son visage ; permettez que je lui baise les pieds ! Je leur défendis de découdre le linceul. *Nos larmes le mouilleront , nos larmes sur les pieds de notre bonne maîtresse !* Je me retirai , ne pouvant en imposer à deux hommes dont les supplications étoient interrompues par les sanglots. Ils dé cousirent le linceul

La servitude qui isole les hommes ; comme leurs sentimens et leurs volontés , fera place à la liberté qui les réunit , qui leur donne je ne sais quoi de grand et de noble. A l'abri de la liberté , les Nègres bâtiront des bourgades ; les mariages seront fréquens , la population en sera l'effet ; et , tout aussi long-tems que les blancs pourront se maintenir à ce degré

à l'endroit des pieds , les lui baisèrent en versant des larmes avec abondance : il jetèrent de grands cris , élevèrent les mains au ciel , et les reposèrent sur les pieds froids de Madame SENNARD. L'un d'eux commença à découvrir la face de cette morte respectable. Je ne voulois pas le souffrir ; mais je sentis jusques au fond du cœur le pouvoir que cet acte de leur reconnaissance exerçoit sur moi. Plein d'admiration pour ces deux vieillards , je détournai pour quelques momens la vue d'un spectacle aussi nouveau et aussi attendrissant. Cependant les amis, le clergé vinrent : on plaça en hâte le corps dans la bière. Leurs cris , leurs gémissemens furent l'oraison funèbre de Madame SENNARD : ils suivirent le *deuil* dans le chœur , se placèrent à genoux au bord de la fosse ; et tandis que les amis et moi y jetions de l'eau bénite , ils y déposèrent leurs pieuses larmes. Je les vis baiser la terre dont j'avois fait combler la fosse , et pendant plus d'une heure , ils y parurent immobiles. Je les entendis répéter ces mots : *elle étoit si bonne !*

de supériorité qu'ils ont sur les Africains , et du côté des lumières , des sciences et des arts , autant que par cet ascendant légitime et naturel qu'un bienfaiteur conserve sur ses protégés , de l'accroissement des Nègres suivra celui des richesses de l'habitant , et du commerce de la métropole avec les colonies.

Cet arbrisseau que le soleil n'avoit jamais vivifié de ses rayons , vous l'avez transplanté ; la main de l'homme a protégé ses jeunes branches ; il le couvre bientôt de son ombre , le couronne de ses fleurs et l'enrichit de ses fruits. Voici , ô Français ! une race nombreuse d'ÊTRES qui n'attendent que la lumière bienfaisante de la liberté , pour devenir des hommes.

Les hommages de nos inférieurs nous flattent peu : nous n'y faisons qu'une légère attention ; ce sont nos inférieurs ; mais l'hommage et la reconnoissance de nos égaux nous élève au-dessus de nous-mêmes. Notre ame et tous nos sentimens sont d'accord. On ne sauroit ajouter à notre bonheur : nous régions , et nos sujets sont nos égaux !

Aujourd'hui , ô mes concitoyens , livrez-

vous à tous les sentimens de la charité, qui compâtit, qui soulage et qui nourrit. Plusieurs milliers d'hommes, vos égaux dans l'ordre de la nature, vos frères en Dieu, élèvent tous ensemble leurs mains suppliantes ; leurs regards sont fixés sur vous ; ils ne se plaignent pas, ils oublient leurs maux ; ils vous implorent, vous qui êtes leurs maîtres ; ils vous supplient, eux par qui vous prospérez ! ils sont dans les profondes ténèbres de l'ignorance, vous possédez toutes les lumières ; ils ont encore cette ame vierge, susceptible des sentimens les plus purs ; par cette longue patience à attendre de vous le bienfait de la liberté, ce zèle à vous servir, par cet amour de leurs jeunes épouses en allaitant vos enfans : toutes les années de leur vie, vous en avez joui !

Depuis trois siècles, vos aïeux, et vous-mêmes qui m'entendez, possédez de vastes domaines ; leurs travaux les ont mis dans vos mains. Jouissez-en : jouissez de ces biens : plusieurs milliers d'esclaves vous en ont donné et embelli la propriété. Ceux qui vous supplient sont leurs enfans.

La liberté dont les peuples les plus li-

bres font la base de la grandeur , de la prospérité et de la gloire , ainsi que du bonheur des nations , sera-t-elle un bienfait pour les Nègres ? Leur caractère naturellement indolent , l'habitude d'obéir , l'insouciance absolue du lendemain , cette existence , ou plutôt ce sommeil continu dans lequel toutes les facultés de leur ame paroissent plongées comme dans un abîme , pardonnez-moi l'expression , font qu'ils vivent de la vie des morts ; et je les appellerois plus volontiers des êtres qui aspirent à devenir des hommes : ils naissent : les années se rassemblent sur leur tête ; ils ont passé en gémissant sur la terre : leur vie a été un long et horrible songe.

Ces hommes sont à une distance qui ne peut s'apprécier ; pour les élever à notre hauteur , leur tendrons-nous , comme à des enfans , une main secourable et protectrice ?

Ces êtres sont nés pour nos plaisirs , pour multiplier nos richesses , et jouir , sous notre protection , de la portion des biens dont nous daignons leur laisser le libre usage.

Si j'ai bien entendu, habitans des Colonies, ce sont-là vos discours.

Vous connoissez le cours des astres : les saisons ont une marche invariable, malgré leur inconstance. Connoissons-nous les bornes de la tyrannie, les loix qui lui seront supérieures, les institutions que nous devons rechercher pour prévenir sa naissance, son accroissement continuel, et pour empêcher ses dangereux desseins.

Que l'un de ces habitans, riche des flots de sang et de larmes qui coulent sur de vastes habitations, soit soumis au supplice le plus ordinaire parmi les plus extrêmes ; ordonnez qu'un nabot soit arrondi au-dessus de la cheville de son pied droit, qu'une chaîne prenne de ce nabot, et soit fixée à un collier de fer, qui sera son carcan ; donnez-lui une nourriture grossière, un travail continu ; que son sommeil soit court, ses heures de repos rares ; qu'il ignore à jamais le terme de ses maux ; s'il se plaint, répondez-lui par un châtiment atroce ; s'il murmure, que ses douleurs augmentent (1). Avec quelle

(1) Je m'empresse de vous faire passer les détails que j'ai pris, pendant un séjour de près de cinq ans

éloquence il fera retentir les tribunaux de ses justes réclamations ! Que dis - je ?

que j'ai fait à Saint-Domingue , sur la manière dont les nègres sont traités.

Etant précepteur de trois enfans sur une habitation au Gros-Morne, il arriva qu'une négresse, âgée de onze à douze ans, déroba un canard et s'en régala. La dame fit faire les recherches les plus exactes, et les plumes se trouvèrent assez près de la *case* où couchoit la jeune négresse, pour faire changer tous les soupçons qu'il y avoit déjà sur elle en conviction.

Il y a, pour un Européen, de quoi frémir d'horreur au seul récit du châtiment que la jeune esclave a subi. Pour les créoles, c'est un récit intéressant ; il éveille leur attention, il tient dans leur esprit la place de nos faits d'armes, et de nos tournois.

Elle reçut cinquante coups de fouet, on arrosa la plaie de jus de citron pimenté, et on l'essuya avec de la cendre ardente. Ceci n'est que le commencement d'un supplice inoui, et qui m'irrite (encore qu'il y ait à présent 17 ans) ; elle fut enchaînée avec un carcan, fixé par sa chaîne à un poteau, à l'injure de l'air. Là on lui présenta à la fois, un fer rouge, et dans une cuiller, de la fiente de canard. — Mange, monstre, lui a dit Madame Lagarde, ou je te brûle jusqu'au gosier : elle hésite ; le feu l'épouvante ; elle regarde l'un avec effroi, l'autre avec horreur. — Mange, ou je te brûle. — *Maîtresse à moi, moi mandez-vous pardon !* Elle étoit *nue* ; la cendre n'avoit pas éteint le sang de sa plaie ; le carcan, la chaîne,

Les tribunaux ! Un esclave ! Il n'en est pas pour lui : ses larmes n'exciteront

plusieurs coups de fouet répétés, ces tortures la sollicitent : elle a opté, et ce ne fut pas pour le fer rouge. Ce supplice fut répété deux fois. Je ne le vis pas ; je ne l'eusse pu souffrir ; mais j'ai vu la jeune négresse pendant quinze jours, couchée à l'air, sous un colombier, et enchaînée. Les enfans m'ont redit la peine qu'elle avoit subie ; ils me l'ont dit en riant, EN RIANANT ! Leur mère m'a confirmé tout ce que j'en avois appris. J'écrirai, me suis-je dit à moi-même, je graverai ce supplice en caractères ineffaçables ; et la dernière postérité partagera toute l'horreur qu'il m'inspire.

Je tiens les détails suivans de la même Madame Lagarde, qui a été présente au supplice ; il eut lieu chez le sieur Imbaut, son frère.

Un nègre fuyoit de l'habitation pour se dérober au châtiment ; tous les nègres étoient à sa poursuite ; le sentiment de la servitude ralentissoit leurs pas. Un libre (c'étoit son maître) courut aussi après lui ; il le joignit à quarante pas plus loin que le plus hors d'haleine de tous ceux qui le poursuivoient ; il le prend au collet ; ils se serrent : le blanc le terrasse ; le nègre parvient à mettre son maître dessous lui ; et dans cette attitude, il le supplie de lui pardonner ; cependant les nègres arrivent. (J'oubliois de vous dire , Monsieur, que cet esclave avoit été arrêté dans sa fuite par les deux neveux de son maître, et qu'il étoit échappé de leurs mains, en les renversant).

point la pitié , ou , s'il parvenoit à trouver des ames qui voulussent compâtrir à ses

Je reprends mon récit. Les nègres arrivent : tous oublient qu'ils sont esclaves ; ils ne considèrent , ils ne voient dans la personne de leur maître qu'un père de qui ils tiennent tout. Ce sentiment est le seul qui les anime ; il est dégagé : l'esclave , lié , est amené au lieu du supplice.

Que les mères de famille ne lisent pas cet affreux récit ! que les jeunes personnes du sexe ne l'entendent jamais ! Les dix-sept années qui se sont écoulées sont pour moi comme l'heure qui vient de sonner. Je recueille mes esprits trop émus du souvenir de cet horrible supplice.

On l'a étendu à terre , ses membres tirés avec effort , sont liés à des piquets qui ont été profondément enfoncés dans la terre ; il est la face contre terre , les bras en croix , les pieds serrés par un nœud coulant , deux piquets le contiennent des deux côtés des reins : quatre commandeurs , placés quarrément , l'un à la tête , l'autre aux pieds , et les deux autres de chaque côté , lui donnèrent chacun cent coups de fouets : le jus de citron et de piment dont les femmes blanches ont fait , *avec joie* , l'odieux mélange , est versé à flots sur le *corps-plaie* de l'esclave ; il respire cependant !.. Alors , alors on lui enfonça un piquet dans les t..... Tous les nègres , épouvantés , saisis d'horreur , quelques-uns de joie , voient avec avidité ce supplément de douleurs ! Le nègre rappelle à soi tout son courage , il ne succombe pas. Bientôt toute l'habitation retentit

peines, ce sera pour lui comme le bon grain de l'évangile, qui est tombé parmi les épines. J'aborde cet homme doublement malheureux ; son ame fuit la présence des hommes : l'espérance d'un sort plus heureux n'est pour lui qu'un songe : il ne s'y livrera pas : sa situation actuelle brûle et dévore ses pensées ; ses réflexions sont à l'égard de son cœur, ce que le nabot, ce que la chaîne et le carcan sont à l'égard de son corps.

O vous qui jouissez en paix du bienfait inestimable de la liberté ! considérez et voyez cet homme dont toute la force suffit à peine à ses tourmens : son courage

d'un cri affreux, épouvantable, douloureux ; mais, comme pour faire éprouver à cet homme une harmonie de douleurs, les quatre commandeurs continuent de frapper de leurs lourds et longs fouets, et lui donnèrent encore 25 coups de fouets, ce qui termina la peine de 500, à laquelle il avoit été condamné par le comité, formé des habitans voisins, assemblés chez son maître, et qui assistèrent à ce supplice. On le détacha : il étoit couvert de sang ; et la plus hideuse de toutes ses plaies, celle qui lui avoit causé les douleurs les plus vives, excita le rire des blancs et la curiosité des dames. Il mourut le lendemain. PREMIÈRE LETTRE A M. FROSSARD, en 1788.

est courbé par la douleur; il ne peut plus pleurer, il a versé sa dernière larme.

Elevez vos pensées vers cet avenir qui s'ouvre à vos neveux; ils vantent votre générosité, ils gémissent d'être nés deux siècles après vous, ils vous envient l'honneur de ce bienfait; et la gloire qui en réjaillit sur eux ne leur semble qu'une foible lumière comparée à la gloire infinie que vous vous êtes acquise.

O Français! peuple généreux et magnanime, tes enfans vont mettre au nombre de l'héritage de leurs pères, les continues actions de grâces des esclaves qui tiennent la liberté de leur magnificence; et, d'âge en âge, le vieillard redira à ses petits enfans: « Nos pères eurent des esclaves; ces esclaves ont imploré nos pères; nous sommes Français. O mes petits enfans! nos pères les ont affranchis: ces hommes ont loué Dieu et béni nos pères; leurs enfans en conservent le précieux souvenir; ils nous chérissent, leurs cabanes sont pour nous un sûr asyle, et leurs fruits, ils les trouvent meilleurs quand ils nous les ont offerts ».

Mots sublimes , qui retentissez de la terre au ciel, accens de plusieurs milliers d'hommes, qui s'écrient, transportés, ravis de joie: *nous libres !* vieillards, enfans tous répètent ces mots , pour eux une seconde naissance: *nous libres !* voilà d'éternels titres de noblesse ; vous aviez six cents mille esclaves, ce sont six cents mille hommes ! et c'est par vous , par votre unanime consentement qu'ils ont franchi l'intervalle immense de l'ESCLAVE à l'HOMME.

Quelques personnes peut-être me diront que la traite des nègres a été faite sous la sanction du gouvernement : que si ce trafic n'eût pas été permis , on ne l'auroit osé faire. Et encore que ces hommes vous appartiennent en toute propriété , comme la maison de votre père , qu'il a héritée de votre aïeul , est la vôtre par succession , ne me dites pas non plus , habitans des colonies , que vous avez soigné et nourri les enfans de vos esclaves ; que vous les avez logés , vêtus ; que vous les avez instruits, et que , par tous ces titres , ils vous appartiennent de droit comme vos propres enfans.

Si tels sont vos argumens , je vous en conjure , et par tous ces généreux Français ,

vos ancêtres , dont vous avez trop négligé les grands exemples , par cette naissance dont vous vous targuez, ÊTRE BLANCS ! et par cette humanité que vous montrez en donnant l'hospitalité aux étrangers ; par l'amour que vous devez à votre patrie , dont le nom fait TOUT SEUL votre joie et votre bonheur ; par tous vos concitoyens qui , d'une voix unanime , vous y invitent et vous en pressent ; et si l'on peut ajouter à d'aussi puissans motifs , je vous en conjure par vous-mêmes , par votre gloire , le silence est préférable à ces raisons ; il est préférable à la honte ineffaçable d'une telle excuse ; avec quelque éloquence que vous la présentiez , il est préférable au crime et à l'infamie dont vous vous rendriez coupables : redites-vous à vous-mêmes ce qu'un étranger (qui n'auroit d'autre intérêt à cette cause , que celui dont il ne pourroit se défendre à la vue d'un grand nombre d'hommes malheureux et opprimés) se diroit , que les prérogatives de l'homme sont scellées du sceau de la sagesse divine , qui l'a doué de facultés nobles , distinctes de celles de la brute.

Mais , me direz-vous , les esclaves que

nous achetons , sont des criminels condamnés au dernier supplice ; nous les en délivrons.

Ainsi vous , qui êtes des François , devenez les généreux libérateurs des criminels de l'Afrique ; vous ravissez à la loi le coupable qu'elle a condamné ; et afin que votre générosité soit digne du nom que vous portez , FRANÇAIS ! Et vous nations de l'Europe , VENEZ ET OYEZ ! Ils ne dérobent à un supplice plusieurs milliers d'hommes , que pour les faire jouir d'une vie longue d'infamies , d'une vie douloureuse , et qu'ils prolongent avec art , par un alternatif raisonné de bien-être instantané et de maux infinis ; ainsi , de notre aveu , nous devenons les exécuteurs des sentences portées contre les criminels de l'Afrique , nous qui répétons avec orgueil les noms de nos héros , de nos savans , de nos philosophes , et qui , ô comble d'horreur ! ô honte ! *nous* les législateurs des nations , nous en devenons les bourreaux !

Que si je vous accorde qu'ils sont des prisonniers de guerre , vous vous plongez plus avant dans l'infamie. Des prisonniers de guerre ! ces hommes qui sont échappés du

carnage ! leur vie est sacrée. Quand ils étoient criminels , vous n'étiez que les exécuteurs de la loi ; et quels exécuteurs encore ! dans le second cas , vous violez le droit des gens ; vous faites le mal que Dieu avoit permis qu'il n'arrivât pas à ces prisonniers ; j'entends qu'ils ne succombassent pas à la guerre : vous vous pressez comme des animaux de carnage , et ne pouvant , comme eux , dévorer les victimes immolées sur le champ de bataille , vous vous appropriez les malheureux prisonniers , pour les détruire ensuite par le glaive de la tyrannie , par le feu de la douleur et par tous les tourmens.

Quel moment , ô mes concitoyens , que celui où le vieillard nègre dira à son fils : moi qui suis libre par les années (1), je

(1) Lorsqu'un nègre ou une négresse est parvenu à l'âge de 60 ans , c'est un usage presque généralement suivi par les habitans , de ne plus donner à ces vieux serviteurs aucune espèce d'occupation ; ils jouissent d'une ombre de liberté , et les derniers instans de leur vie leur appartiennent. Je n'ai point vu d'exemples d'esclaves âgés de soixante ans assujettis au travail , qu'ils reçoivent des ordres , ni qu'ils aient aucune inquiétude ; le soir de leur vie se passe , graces à cet usage , dans

vois ma liberté se prolonger comme un rayon de lumières sur mes enfans ; tu es libre avant l'âge , tes enfans naîtront libres ; et d'un esclave long-tems malheureux , je vois naître , avec les siècles , une nation d'hommes libres ! oui , ils seront tous libres , ils ne seront jamais esclaves , Dieu ne le permet pas.

J'entends des hommes respectables, épou-

un oubli absolu des peines et des chagrins dont ils étoient accablés. J'en ai connu qui avoient 80 ans , quelques-uns de 90 ans : j'ai dîné avec un nègre libre , âgé de 105 ans ; il jouissoit de la santé la plus robuste , s'étoit marié à l'âge de 103 ans , et avoit un fils de cet hymen : son épouse avoit 20 ans ; elle étoit sage : il avoit demeuré plusieurs années à Paris ; et les évènements dont on ne trouvoit plus la trace que dans l'histoire , étoient récents pour cet homme ; sa mémoire étoit fidelle et son esprit juste , mais sans culture.

Dans les grandes habitations, il n'est pas fort extraordinaire de voir jusqu'à deux ou trois centenaires. Quant aux nonagénaires, on y fait peu d'attention , et beaucoup moins aux vieillards ; ils ne manquent de rien ; leur vieillesse a quelque chose de vénérable. Le maître naît , il se hâte de jouir ; sa vie s'écoule avec rapidité , tandis que l'esclave est debout surchargé d'années. Ces vieillards nègres sont très-religieux. T.

MANDAR,

vantés de l'affranchissement subit des Nègres ; le moment de la liberté sera pour eux une surabondance de jouissances de toute espèce , leur ame sera plongée dans une sorte de délire , et les plus modérés ne seront pas exempts de cette ivresse générale qui s'emparera de tous les esprits ; elle est naturelle : seroit-ce donc un crime à ces malheureux , de ne plus se souvenir de leur déplorable situation , à l'instant où ils sont affranchis ? hommes respectables , voyez avec moi l'homme pénétrer ces faibles êtres , en même tems que le sentiment de la liberté efface toute l'horreur des années écoulées. Ivresse sublime , l'esclave n'est plus ! L'acte , par lequel un blanc achète d'un noir sa liberté , est illégal , il est criminel , il est atroce.

Le Nègre vend la propriété de sa personne , de ses volontés et de ses actions , sa personne appartient à la société dans laquelle il est né , à sa patrie , après Dieu : sa volonté dénuée des lumières de la raison , et ses actions , de la moralité desquelles son bonheur présent et futur dépendent tout entiers , ne peuvent , sous aucun rapport , être concédées ni vendues.

Le

Le nègre qui se vend, ignore certainement le prix infini de l'existence, celui plus grand encore de la liberté; il ignore jusqu'à quel point on pourra abuser du droit illimité qu'il a donné sur sa personne : ce que l'on ne connoît pas, n'a pu être apprécié, n'a pu être payé, ne peut être cédé; comment pourroit-on le vendre? le blanc qui achète le nègre du nègre, a, par-dessus lui, l'avantage de savoir qu'il achète un *homme*; il reconnoît si le nègre à vendre a essentiellement toutes les facultés de l'homme, l'intelligence, la force, l'adresse, la mémoire; s'il ne les a pas toutes, il diminue de sa valeur; et de quelque manière que l'un et l'autre établissent leurs principes, ils sont, et le vendeur, et l'acheteur, dans une erreur égale; je n'y trouve qu'une différence, c'est que le vendeur ne connoît pas bien précisément le prix de ce qu'il vend; pourquoi il est digne de pitié : l'acheteur, au contraire, le sait parfaitement; c'est parce qu'il le sait, qu'il contracte; c'est parce qu'il achète sciemment la liberté et l'existence d'un être, son égal dans la classe des êtres, son frère en Dieu, qu'il

est criminel , qu'il est méprisable , qu'il est infâme ; et par toutes ces raisons , le mépris qu'on a pour les esclaves doit , à plus juste titre , s'étendre sur leurs maîtres.

La liberté ! la liberté est un bienfait inhérent à l'existence de l'homme ; elle est inaliénable et incessible. D'où nous viennent tant d'argumens , sinon de la peine que vous ressentez à vous désaisir d'un bien acquis contre les loix saintes et inviolables de la nature ; ces loix augustes sont sacrées ; elles sont éternelles.

En examinant quels ont été les motifs qui ont pu vous déterminer à faire la traite des nègres , si je vous demande, FRANÇAIS ! est-ce l'amour de l'humanité, de la justice ? vous gardez le silence d'un homme accablé sous l'énormité de son crime ; ce silence dévoile à la fois votre honte et vos forfaits ; ce silence vous accuse , il vous convainc ; ce silence fixe sur vos actions , sur vos pensées , tous les sentimens de l'horreur et de l'exécration ; ce silence change à mes yeux tout ce qui vous environne en objets d'indignation ; ce silence appelle sur vous les supplices réservés aux plus grands criminels , l'ignomi-

nie qui les précède , et ce long souvenir par lequel les hommes expient sur les enfans , et les crimes , et les bassesses de leurs ancêtres ; et comme si le tems de notre vie ne suffisoit pas à notre honte , la vengeance divine toujours implacable et infinie dans ses moyens , transmet le souvenir de nos crimes , et de siècle en siècle , ces mêmes sentimens de courroux et d'indignation dont nous sommes émus , parviendront à nos derniers neveux avec la même horreur , et votre infamie sera encore une infamie dans tous les siècles à venir.

Ce fleuve dont la source est éloignée de la mer par plusieurs centaines de lieues , et qui , par sa largeur et sa profondeur , vous laisse à douter si vous cessez de naviguer en pleine mer , vous l'appellez grand ; et par comparaison à d'autres fleuves , vous dites , c'est le plus grand de tous les fleuves ; vous nommez le lieu d'où il prend sa source , et celui où ses eaux se confondent avec les eaux de la mer ; leur distance excite en vous une profonde admiration ; vous ne connoissez rien au monde dont la grandeur puisse être comparée à la grandeur de ce fleuve ;

je m'en étonne avec vous ; comme vous je l'admire ; et , quelle que soit l'immensité de ce fleuve , vous en connoissez la naissance , et vous voyez son embouchure.

Voici , ô Français ! un long cours de crimes ; il a commencé depuis plusieurs générations : placés à une grande distance du lieu où il coule avec les années , nous n'en connoissons que ce que les voyageurs , dont l'exagération est toujours loin de la vérité , nous en disent ; si leur nombre qui est infini , n'inspire pas une confiance sans bornes , vous convenez néanmoins que le peu que vous en savez , et à quoi votre scepticisme ne peut rien opposer , est au-dessus de tout ce dont l'homme est capable : ce cours de crimes est l'œuvre de l'homme civilisé , il est , ce cours de crimes , il est immense , puisqu'il couvre toutes entières des isles plus grandes ensemble que des royaumes ; de l'ancien monde , il traverse les mers , il dépeuple l'Afrique ; et l'Amérique , l'Amérique entière n'est pas assez vaste pour ses ravages : ET CE CRIME N'EN SERA PAS UN TRÈS-GRAND !

Les nègres libres sont , de tous les maîtres ,

les plus durs ; et quand un Européen veut effrayer son nègre , et lui inspirer une grande crainte , il le menace de le vendre à un nègre libre : ces hommes parvenus tout-à-coup de l'esclavage à la liberté , conservent dans leur cœur le souvenir affreux de ce qu'ils ont été capables de souffrir sans mourir , et ils épuisent sur leurs malheureux esclaves les tourmens et les tortures que l'homme a inventés dans sa fureur ; ils les exécutent avec un raffinement de cruauté , et cet air de satisfaction que nous aurions un jour de fête. Rien n'approche de la tranquille férocité , de cette ironie dans les paroles , dans le regard et dans les gestes , par lesquels ils froissent tous les sentimens du patient , à l'instant où son corps offre l'image d'une plaie inguérissable , et dont les douleurs ne se peuvent concevoir.

Si un Européen le sollicite de faire grace , il lui réplique , avec un respect mêlé de reproches : c'est mon nègre , c'est mon esclave , etc.

Trente-deux mille esclaves importés dans nos colonies ont perdu , avant leur arrivée , le sixième de leurs compagnons ,

ou par les suites d'une épidémie , ou par les accidens de la mer , et , ce qui est pire , par la férocité et l'intempérance des blancs , et enfin par le défaut d'espace et la mauvaise nourriture , autant que par les précautions mêmes que les blancs prennent pour leur conservation : si vous ajoutez à ces trente-deux mille hommes qui ont été faits prisonniers de guerre, pour nous être vendus ; le nombre de ceux qui sont périés dans la mêlée , avant ou après la bataille , en se précipitant dans les rivières ; ceux qui sont morts à la guerre, en combattant pour leur liberté , et qu'ils ont défendue avec la plus grande intrépidité ; ceux que le spectacle de leur patrie dévastée aura affectés profondément , et qui sont allés attendre la mort sur les tombeaux de leurs ancêtres , en nous maudissant ; ceux qui savent que les fers de la servitude entrent jusques dans l'ame , et qui préfèrent la mort à l'esclavage et à la clémence des blancs : si vous réfléchissez sur tous ces objets ; vous conviendrez que, pour convertir tous les ans trente-deux mille hommes en animaux domestiques et en instrumens de labourage , nous avons

imité un homme qui , voulant transplanter des arbres , détruiroit plusieurs forêts.

Et en effet , on ne peut estimer la dépopulation annuelle , moindre de 60 à 70,000 hommes pour la partie de l'Afrique , avec laquelle nous faisons la traite des nègres ; ce qui donne pour dix années un nombre de 60 à 70,000 ! Depuis trois cents années nous continuons ce commerce avec la côte d'Afrique. (1)

(1) Vastes contrées ; qui redisiez avec orgueil le nombre de vos habitans ! votre fécondité multiplie pour l'homme tous les moyens de bonheur , et ces plaisirs enfans de l'abondance ! Que sont devenues ces heureuses mains qui amassoient vos riches moissons ? ceux qui bénissoient le ciel en cueillant les fruits délicieux de vos arbres toujours fleuris ? Rivières qui descendez avec majesté de ces montagnes , et qui coulez en serpentant lentement dans les immenses plaines de l'Afrique , l'homme ne réjouit plus vos ondes par des chants d'alégresse : vous murmurez les plaintes de toute la nature ; elle a perdu son roi ! Les échos retentissent du cri affreux des animaux féroces : le lion rugit SEUL ; et dans ce veuvage universel , je n'apperois que des villes désertes , et autour des tombeaux , quelques vieillards errant tristement témoins augustes de votre splendeur passée ! ...

Si je me transporte en Afrique , je vois des Français exciter les rois à dépeupler leurs provinces ; et un chargement d'eau-de-vie , faire couler une plus grande quantité de sang : un miroir , un peigne , une pièce de toile sont le prix que nous offrons en échange de meurtres que l'on vient de commettre ; ces vils objets , pour la liberté d'un homme , pour la liberté de plusieurs milliers d'hommes , pour la mort d'un plus grand nombre. Je succombe à la vue de tant d'horreurs , et tous les hommes assemblés applaudiroient à ce commerce , que j'élèverois ma voix du milieu de leurs criminelles acclamations , et seul je m'écrierois : AYEZ HORREUR !

Les larmes que ce nègre verse avec amertume , ses aïeux les ont répandues avant lui ; son fils les répandra à son tour , et ses arrières-petits-enfans arroseront de leurs sang et de leurs pleurs ce même sol , sur lequel leur aïeul a gémì : la douleur , l'ignominie , les tourmens , la servitude , voilà donc l'héritage que l'esclave promet à sa postérité ! étoit-il donc réservé aux peuples modernes de

commettre un crime dont toute l'horreur fut transmise, et par l'agresseur, et par l'offensé, de générations en générations ?

Dans la supposition même où les nègres que vous achetez seroient, contre toute vraisemblance, coupables de crimes, ne les ont-ils pas déjà expiés en devenant vos esclaves ? cette peine n'est-elle pas infiniment supérieure à toutes les peines qui ont jamais été infligées par les législateurs ? mais leur postérité est-elle aussi complice des crimes commis par leurs parens en Afrique ? non, sans doute ; c'est votre postérité, au contraire, qui se rend complice de vos fureurs, et de vos cruautés ; vos successions sont un héritage de crimes à expier, que l'on continue ; un héritage de pleurs à essuyer, un héritage de plaies à guérir, de consolations à donner ; au lieu desquelles vous prodiguez les tourmens ; un héritage de torts à réparer, et que vous aggravez ; de malheurs et de maux infinis, que vous augmentez tous les jours.

On me pardonnera sans doute cette digression sur l'esclavage des nègres, dans un ouvrage consacré tout entier à redire

quelle est la splendeur d'un peuple qui , à l'énergie de la liberté , ajoute encore la majesté du pouvoir souverain , un ouvrage destiné à faire connoître à l'homme ses droits , leur étendue , sa dignité , sa puissance , et quels biens il a droit d'en espérer ! sans doute un sujet aussi grand , les droits et la souveraineté du peuple , n'est pas éloigné de la cause des noirs. Français ! ô Français ! peuple magnanime , qui vois le trône et sa splendeur comme une prairie , où tes législateurs viennent de s'asseoir en ton nom ; il est tems que ta puissance se manifeste par des bienfaits ! la cause des nègres rencontre sans cesse aux pieds du trône des rois , DES HOMMES , DES INTÉRÊTS ET DES PASSIONS. O peuple-roi ! jusqu'à quand souffriras-tu que la majesté du nom français soit avilie et offensée ?

C'est dans la convention nationale que l'humanité fera entendre sa voix touchante : Eh ! que puisse-t-elle s'y montrer précédée de ces gémissemens que forme dans les provinces de l'Afrique le vieillard isolé , qui demande aux vents

sur quelles côtes ont abordée ces hommes *blancs* , qui ont emporté les *noirs* ? pour ne les revoir jamais ! heureux ce vieillard dans sa douleur ! trois fois heureux ! il ignore ce que sont devenus , sur une rive étrangère , son frère , sa femme , les fils de sa sœur , et ses propres enfans.

Le zèle avec lequel je voudrois servir la cause de la liberté des nègres ; le reproche qui m'a été fait de n'avoir pas employé toute la force de la logique , dans la défense de la cause la plus auguste qui ait encore été agitée devant le tribunal de l'opinion publique , et le désir de voir arriver *enfin* le grand jour de l'affranchissement de tant d'HOMMES , que notre cupidité a réduits en servitude ; toutes ces raisons me déterminent à renvoyer le lecteur aux sages observations de M. GARAT , homme plein de talent , et dont j'admire sincèrement les qualités estimables (1) ; Puisse-t-il s'élever du sein de toutes les cités de l'empire français d'autres Garat ! puissent ces hommes

(1) Je ne connois M GARAT que de réputation.

dont les études et les veilles sont uniquement consacrées à propager l'amour de l'humanité , de la justice , et à accroître les lumières de la philosophie , réunir tous leurs efforts , pousser tous ensemble ce long gémissement , ce cri universel qui émeut , qui attendrit , qui crée , qui remue et qui excite tous les sentimens : puissent-ils , par leur éloquence , opérer dans les opinions et dans les esprits comme un assaut général , qui fasse briser à la fois tous les chaînons de l'esclavage.

O le plus beau de tous les jours ! ô la plus célèbre de toutes les années ! ô le plus heureux de tous les siècles ! siècle béni parmi toutes les nations ; année désirée ; jour que le Seigneur lui-même aura fait ! il n'est pas éloigné ce jour où un MILLION D'HOMMES entendront , dans tous les lieux que l'esclave remplit , aujourd'hui de sa plainte , ce mot créateur et pour eux le gage de plusieurs années de bonheur : « VOUS LIBRES ! »

HOMME robuste , plein d'énergie et de prudence ; toi dont la valeur sera utile à tes frères opprimés ; toi dont la sagesse

leur enseignera à changer les chaînes de la servitude contre une lance et un épée ; des supplices atroces et arbitraires , contre des loix équitables ; les malheurs de tous les jours , et l'ignominie de tous les momens , contre une félicité sans nuage : toi dont les hautes pensées rendront faciles ces entreprises contre lesquelles la gloire et la politique européenne ont échoué ! au mépris de ces phares que les philosophes avoient allumés , qui brilloient de tout ce que l'amour de la justice et l'étude de la morale pouvoient offrir de plus lumineux et de plus ardent ; toi , le fléau de Dieu , toi , la verge rigoureuse avec laquelle l'éternel viendra briser la puissance , et châtier l'orgueil des blancs , je te salue ! Entendez-vous cette voix qui s'élève du milieu des tombeaux ! voix terrible ! ses accens se font entendre comme les mugissemens des vagues , avec plus de fureur que les vents conjurés ; semblable à l'airain retentissant , cette voix dit : venge , ô ciel ! . . . arme-toi , venge , venge , et l'Afrique dépeuplée ; et l'Amérique , l'Amérique qui pousse un seul cri ! vois , ô DIEU , l'océan

tout couvert du sang et des cadavres de
mes frères ; sa surface immense , et celle
de l'Amérique présentent à tes yeux le ta-
bleau de ce que les blancs ont osé !...

« Grand Dieu ! ne verse pas sur eux leur
propre iniquité ! »

AU CITOYEN PRESTAT,
FILS AINÉ, EN LA CITÉ.

*Paris, l'an II de la république, le 18
janvier 1793: dans ma thébaïde, rue de
Malthe, marais du Temple.*

Vous regrettez, mon ami, les suppressions que j'ai faites à mon ouvrage; vous me reprochez de manquer de courage, et vous blâmez ma circonspection!.....

Ecoutez :

Je ne suis pas député à la Convention nationale, et je n'ai que des relations éloignées avec ceux des députés que je connois.

Il est pour les états des situations si critiques..... l'anarchie a des mouvemens si parfaitement semblables aux excès de la fureur..... Quelquefois les opinions se composent comme une atmosphère éclairée par l'embrasement de toute une grande ville. Les révolutions communiquent à tous les objets un si grand carac-

tère ! En de tels momens , la sagesse émue , étonnée , oublie toute son attaraxie , avez-vous vu le 2 septembre ?

Si j'avois pu parler dans cette journée contre ce qui se fit , oh ! combien je me serois fait d'ennemis , et combien d'admirateurs ! . . .

Vous le savez , mon ami , cette insurrection devoit arriver le 17 août.

Ce jour je me rendis à la barre de l'assemblée législative. Un Dieu dicta mes paroles ; je semai la terreur , je lançai toutes les foudres de l'éloquence. Le peuple applaudit au retentissement de la vérité : je peignis le ressentiment du peuple ; je donnai à sa plainte une grande solennité ; je la présentai toute entière. Mon discours fut écouté avec un religieux silence ; je m'entourai des oracles de la sagesse : ils firent un *chorus* unanime aux éclats de ma plainte. JE DIS L'INSURRECTION : elle apparut dans sa brillante horreur ! On crut entendre les rugissemens de plusieurs lions , et le débordement des eaux : je dis ce haut , ce long cri que pousse le crime , au moment où il apperçoit sa proie. Je fis parler les pleurs et le

le gémissement. Le tribunal fut organisé, il le fut à l'heure même, et j'eus le bonheur immense de conquérir dans la cause du peuple quelques jours, quelques minutes. J'avois réussi. Le peuple sut ce que j'avois dit, ce que j'avois fait; mon nom, et que j'avois été l'*orateur* du juri d'accusation.

L'insurrection n'eut pas lieu.

Victoire trop brillante, succès trop complet, vous ne fûtes, hélas! que de courte durée! J'avois passé plusieurs jours, plusieurs nuits, sans interruption, au tribunal.

Le canon d'alarme retentit, le tocsin sonne; j'étois dans mon lit, je réparois mes forces; pendant ce tems, le 2 septembre arriva; il arriva! je me lève, j'interroge les citoyens, je cherche des hommes, je cherche des armes, j'appelle, je gémis, je me plains; je me rends partout; la fureur comme un vaste incendie avoit dévoré tous les prisonniers. Deux fois je me rendis au conseil général, deux fois j'abordai la tribune; la parole expira sur mes lèvres; à tous les yeux je dérobaï mes larmes, j'allai à l'assemblée électorale, chez ma sœur, chez le mi-

nistre de la justice , à ma section ; je rugissois de fureur. Le cri des prisonniers , leurs soupirs étouffés sembloient attachés à mes pas ; alors , mon ami , oh ! combien je regrettai que mon ouvrage ne fût pas imprimé !

Ce que peut la terreur ! . . .

Les citoyens de tous les départemens sauront-ils jamais assez , que ces 2 et 3 septembre , si terribles , et si malheureux , se sont passés , alors que de toutes parts on croyoit entendre les trompettes de l'ennemi , cinquante mille hommes venoient de sortir de Paris ; ici et là on pleuroit un père , un époux , ou un frère qui marchoit à l'ennemi , chacun n'écoutoit , n'entendoit que le tocsin , que le canon ; dans nos maisons , les armes manquoient , et puis l'immensité de la ville , et puis l'ardeur avec laquelle chacun dérouilloit ses vieilles armes ; alors tous les bras étoient ou sans armes , ou (ce qui est pire) sans confiance ; les bataillons étoient dédoublés , désorganisés ; dans l'assemblée législative plusieurs membres succomboient de crainte à la vue de dangers qui paroisoient si inévitables , si grands , si près ! Nos citoyennes , en tout autre tems si aimables ,

repoussaient avec indignation tous ceux sur le front desquels on lisoit ou le désespoir ou la joie. Il falloit , auprès d'elles , savoir espérer et vaincre ; il falloit retentir du bruit des armes ou étinceler de fureur et d'acier.

Le 3 septembre j'accourus à ma section ; furieux , je sortis l'épée du fourreau , entouré de mes concitoyens , ma harangue fut brève , elle fut impétueuse. 300 citoyens allèrent grossir les phalanges parisiennes. Le premier enrôlé fut couvert d'applaudissemens , vous le connoissez ; mon frère *l'architecte* m'offrit son uniforme et ses armes , ma jeune sœur m'embrassa , pleura de joie , et me dit : *va !* mais le 13 août j'avois été nommé *juri d'accusation* ; et le 6 septembre , au moment où je comptois partir , le président de la section me rapella le serment que j'avois prononcé *de mourir à mon poste* , en m'observant qu'il étoit au tribunal ; ainsi je ne partis pas : vous le savez , j'y courus , ainsi que mes collègues , d'immenses dangers ; là je contins le peuple par les seuls efforts de la persuasion : les dangers ? ils étoient égaux par-tout. De tous côtés , je

persuadai les lâches que les tombeaux n'étoient pas sûrs ; ils se firent tous soldats.

Voulez-vous , mon ami , un tableau frappant des dangers dont les révolutions menacent et semblent couvrir la surface toute entière d'un état.

Vous et moi , nous étions à Londres en mai 1789.

Supposez , pour un moment , que le feu dévore tous les bâtimens marchands qui sont à l'ancre sur la Tamise : cet incendie s'est allumé sur une rivière immense et large ; un vent d'ouest étend cet incendie sur toutes les maisons qui bordent la rivière ; un très-grand vent vient , soulève toutes les vagues , accroît toutes les flammes : ajoutez que cet incendie a commencé au moment où la marée remonte. Dans la ville , sur la rivière , sur les ponts , par-tout on rencontre les cris , le désespoir , le gémissement , la douleur , tous les sentimens : ils croissent , ils se détruisent , ils renaissent ; on voit le jeu de toutes les passions , on entend , ce semble , la chute de la pensée qui vient d'être détruite sous les ef-

forts de la pensée qui lui succède , les esprits reçoivent le reflet de toutes les passions. Le bruit de la flamme qui dévore la flotte est moins déchirant que l'accent plaintif de l'avare. La Tamise couverte de débris , ou brûlans , ou fumans , présente comme un fleuve de désolation dont les vagues font , sur les habitans qui les observent , un effet si terrible , qu'il n'y a que l'aigle qui puisse l'envisager sans péril ; ou Néron qui puisse en concevoir de la joie.

Mon ami , voici , en un jour , un abrégé de ce qui se passe dans un état lors d'une révolution. Comptez toutes les heures pour des mois.

Ce n'est pas D. ni R. que je crains ; ce ne sont pas ces *Démosthènes* des sociétés populaires , ni tous ces hommes dont les discours sont comme la vague qui couvre d'écume les rochers.

Vous le savez , mon ami , ce R si habile , si fier , si grand , n'a pas encore eu le tems d'oublier l'électeur bègue , qui , dans le mois de septembre 1792 , lui observa à la tribune combien sa sa-

gesse étoit souvent tardive. Je l'avoue, mon ami, j'ai autrefois estimé cet orateur; mais comment, sans crime, estimer plus long-tems un homme dont les yeux ne versent point de larmes, et qui a osé faire un crime à TALLIEN de savoir pleurer? . . .

Que craignez-vous donc? mon ami, je ne sais pas craindre.

J'attends que mes concitoyens soient revenus de leur enthousiasme pour certains hommes, et pour certaines opinions, dont les plus sages de nos députés ne se garantissent pas assez.

J'attends le lendemain de la tempête.

J'ai besoin, mon ami, que l'amour de l'ordre et des loix ait achevé de conquérir à la liberté tous nos concitoyens.

J'entends par les loix, celles qui auront été consenties par le peuple.

Mon ouvrage m'a coûté tant de veilles, et des nuits si courtes, si délicieuses; quelquefois il me sembloit que, dans la cause des peuples contre les rois, je plaidois au tribunal des siècles: tous les peuples du monde en composoient la galerie, mes cliens étoient tout ce qu'il y a d'hommes

libres. J'avois pour adversaires des têtes couronnées ; je les voyois s'étonner de leur petit nombre : ces rois observoient entre eux ce silence effrayé de plusieurs scélérats , accusés de complicité , qui se verroient tout-à-coup placés sous le glaive de la loi.

Je m'attends, mon ami, à ce que mon ouvrage sur les INSURRECTIONS sera prohibé en Angleterre. Tant mieux : les efforts des gouvernemens, leurs craintes, leurs précautions avertiront les peuples que, pour eux, arrive l'heure de la liberté ; que George III, que Charles IV, et leurs ministres osent, qu'ils osent toujours davantage ; les peuples les observent ; et, malgré ces rois, les peuples se resaisiront de leurs droits.

Minuit sonne.

Je vous tends la main d'un homme libre, et je vous salue.

THÉOPHILE MANDAR.

P. S. J'ai besoin d'un peu de repos ; mes yeux le sollicitent ; et mon méde-

cin, qui me dit, du ton le plus aimable, qu'il est fondé de pouvoir, exige de moi que je ferme tous les livres. Que n'ai-je un bon ami à Bordeaux ? J'irois me rétablir un peu, et je substituerois le vin de Bordeaux à toutes les tisannes.

G É N I E

D E S S I È C L E S. (1)

Nations , soyez dans le silence !
oui ! je distingue je ne sais quelle hilarité
sur toutes les fleurs ; elles s'animent ,
elles respirent ; ce rocher , fils du tems ,
il retentit de ses fondemens jusqu'à sa
cime , voisine des nues ! Comme cette
lumière est douce ! ce fleuve majes-
tueux , il dessine en traits brillans et mo-
biles les beautés de la création ; il en
adoucit le savant pinceau ! Ce fleuve !
Dieu ! il élève ses eaux , il devient
immense comme la mer qui baigne l'A-
frique et l'antique Hespérie. Du sein de
ses vagues émues , mon œil est frappé de
la vue d'un fantôme ; il s'approche ; il
dépouille ses vêtemens humides ; il secoue
l'onde , et les gouttes d'eau suspendues à
la vaste aigrette qui le couronne , se cris-
tallisent et brillent avec tout l'éclat des
perles de l'Orient ; il étend ses aîles , il

(1) Ce morceau faisoit suite à la troisième partie
au discours préliminaire.

s'élève¹, il plane ; quel est ce fantôme ?... mais il s'arrête sur le sommet de ce rocher ; ô merveille ! à ce rocher , que je n'apperçois déjà plus , à ce fleuve dont l'onde s'est tout-à-coup écoulée ; à ce site , à ce fantôme a succédé une création nouvelle.

Nations ! soyez dans le silence. Une voix se fait entendre , et dit : « Je suis le génie des siècles !.... »

Mon ame a dépouillé mon corps : ah ! je vais découvrir à nu la sagesse des siècles ; je saurai pourquoi les rois ont été si *souvent* les plus vils et les plus mal-faisans de tous les êtres ; je saurai par quelle chance les sages ne paroissent qu'à des distances si éloignées (1) et encore en des contrées si différentes ; pourquoi pendant tout le tems de leur vie , les grands-hommes sont si peu connus , et si négligés de leurs contemporains ; je pénétrerai ces causes qui ont pu nécessiter les règnes de Tibère , de Caligula , de Néron , et la longue tyrannie de leurs lâches successeurs ; je verrai l'à-propos de tant de guerres , de tant de règnes qui ne composoient qu'un laps de calamités ; peut-être je pourrai révéler le jour et l'heure de la rénovation

politique des gouvernemens (2) , sans doute les siècles n'ont chacun en partage qu'un certain nombre de maux à verser , et dont ils ne peuvent empêcher l'accomplissement.

Que ne m'est-il donné d'en détourner le cours !.... aidé du levier de la politique , aidé de cette sagesse , qui tout arrange , et qui dispense les bienfaits , qui les centuple , ou qui les accélère ; peut-être je parviendrai à déjouer ces projets qui pourroient faire naître , pour ma patrie , tant d'heures de monarchie absolue ; révélons au peuple , par ce qu'il a souffert , tous les maux suspendus sur sa tête ; efforçons-nous d'en diriger le vaste cours , dans ces déserts où jamais la lumière n'a projeté l'ombre d'un seul homme.

Génie des siècles , entends ma voix , dis comment tu corresponds avec tous les trônes de l'univers. Découvre à mes regards le type de la liberté. Explique le pourquoi de la tyrannie ; justifie , s'il t'est possible , la lenteur des progrès de la liberté nationale , et l'impétueuse saillie , et la ramification , et l'expansion immense des maux produits par l'action de la ty-

rannie ? Dis pourquoi l'opinion qui pouvoit garantir la liberté des peuples , se tait en la présence des rois ; explique [cette pitié avec laquelle les sages embrassent , dans leurs vastes conceptions , toutes les institutions qui découlent du gouvernement monarchique absolu ? Dis pourquoi les sages permettent les tyrans (3), alors qu'ils pourroient anéantir tous les principes de leur autorité , débaser leur puissance , proclamer leurs complots ? Dis pourquoi les enfans de rois ne sont , si souvent , que la fange de l'espèce humaine , qui contient en soi le ferment de tous les vices qui peuvent avilir , et de tous les sentimens qui séparent l'homme de l'homme ? Dis pourquoi ces enfans de rois , sont comme autant de vases de crimes ? Dis pourquoi la vertu inflexible de Burrhus , et l'austère sagesse de Sénèque , après avoir formé comme une digue élevée pour contenir , dans son flux et reflux , l'ame de Néron , devinrent tout-à-coup inutiles , et par quel vestige Néron se souilla du meurtre de sa mère ?

Génie des siècles , vois-tu l'Espagne reculer d'épouvante au seul souvenir de

Philippe II ; entends-tu l'Angleterre qui gémit encore sur les règnes de *Henri VIII* et de *Marie* , digne épouse de *Philippe II* ? Et ma patrie , dis , ne l'as-tu pas sévèrement châtiée ? Dis quels crimes avoient commis nos aïeux ? Ah ! sans doute tu étois torturé par les furies , alors que tu fis naître *Louis XI* ; alors que tous les poisons et toutes les fureurs de la politique florentine , éclos dans l'ame atroce de Médicis , se répandirent en flots de sang , et formèrent comme une vague de forfaits et de crimes , qui souilla la surface toute entière de ma patrie.

Génie des siècles , révèle à mon ame émue , ces principes moteurs de tes déterminations , montre-moi dans sa coquille le germe , si multiplié depuis , avec lequel tu enfantas le despotisme du règne de *Louis XIV* (4) , de ce long règne qui fut générateur de tant de maux , de tant de guerres , et dont le cours n'est pas à sa fin ; de ce règne qui comprenoit en soi la nullité du règne qui l'a suivi , et l'explosion universelle de tous les principes de la liberté ; Tirons le rideau sur ces vestiges de Bourbons , errans de contrée

en contrée , faisant retentir , pour se créer une armée , la trompette de la rebellion , s'obstinant à ne pas voir que le crime ne s'allie qu'avec le crime , n'écoulant et n'interrogeant que le passé (puisse-je imprimer sur leur front , la cendre si éloquente des Stuarts !....). Génie des siècles , je t'en conjure , écarte bien loin ton influence si puissante , ne permets pas que Louis XVI , devenu l'oracle de tes volontés , les annonce par de nouveaux attentats ; qu'il soit le dernier anneau de la chaîne des peuples !.....

Le génie des siècles daigne me répondre ; il dit : écoute ! ô jeune-homme , plusieurs causes concourent à la décadence des états ; la plus active est cette trop grande inégalité des richesses territoriales ; (5) que dirai-je du célibat , que des hommes avoient honoré du nom de la vertu et qui en est le profanateur. Vois naître la misère par-tout où passèrent les rois et les grands , vois - la se répandre sur le peuple ; vois ces armées nombreuses , tour-à-tour dévorées et dévorantes. Vois le luxe tel qu'un fleuve rapide , il descend du trône , il inonde les grandes villes , il

dévaste les campagnes , il a produit les modes , les hôpitaux !.... il désarme les citoyens , en les énervant. Ah ! si les peuples ne forment enfin une ligue puissante de vertus et de courage ?... vois s'allumer le feu dévorant de l'anarchie , qui s'accroît par le choc impétueux de tous les intérêts et de toutes les passions , de l'anarchie qui opère la dissolution subite de toutes les autorités ; de l'anarchie, ce despotisme composé de la volonté désordonnée et arbitraire de tous les citoyens ; puissent-ils, ces citoyens , calculer tous les maux qui naissent pour un état , de l'oubli de l'ordre et du mépris de la loi.

Là est Louis XI ! il vit tout entier ; il vit dans la mémoire odieuse de ses forfaits ; j'ai multiplié son existence , je l'ai étendue à tous les siècles ; j'ai permis que l'ombre de ce Roi demeurât en même tems le peuple qui est opprimé , et le tyran qui ordonne l'oppression ; son sceptre est dans ses mains une verge de feu , il en est frappé ; la plaie renaît de la plaie , la chair survit à la chair ; des génies attachés à sa conservation le rendent témoin de l'exécration de tous les peuples ; ces gé-

nies ordonnent la continuité de son supplice. Louis XI ne peut mourir , son supplice est devenu le principe de sa vie.

Et Charles IX , ce roi mort âgé seulement de vingt-deux ans. Maintenant sa jeunesse est défendue contre les atteintes de la vieillesse et de la décrépitude ; sa mère et son frère ont été les instrumens de la vengeance divine , ils en sont devenus les témoins.

J'ai puni ce roi. Son bourreau vit en lui , et par lui ; l'affreux désespoir s'est assis dans son ame ; il en a banni la paix ; sa langue est ardente , son sang est livide , le fluide de la vie est , pour ce roi-assassin , un continuel supplice ; chacun de ses membres en ressent le douloureux passage , la mère et le frère de ce roi ont été associés à toutes les rigueurs de son supplice.

Jeune homme , annonce à l'univers , que le bras étendu sur Louis XI , et qui punit Charles IX , est aussi le bras qui venge les peuples sur Louis XIV et sur Louis XV , des attentats de la royauté. Dis : qu'est devenu Louis XVI ?

Combien

Combien elles sont rares, les révolutions qui changent la face des empires ! Les siècles s'écoulent ; ils étendent une nuit obscure sur les évènements passés ; ces évènements ne sont connus que de ceux qui étudient l'histoire. En est-il beaucoup qui se soient occupés de faire l'application des évènements anciens au tems présent, et qui aient tenté de rendre propre à leur siècle la sagesse que donne l'expérience du passé ? N'a-t'on pas vu ces grands hommes, nés, ce semble, pour rajeunir les sociétés, aux prises avec les agens du despote ? et des hommes assez vils et lâches, pour féliciter les rois sur les avantages qu'ils avoient obtenus sur la philosophie ? plus vils que le chien, dont un cadenas vient de resserrer le collier, ils caressent leur maître. Tu es jeune, défends-toi des prestiges de l'ambition, évite sur toutes choses des applaudissemens prématurés. Avec toi, ô jeune homme ! je daignerai veiller. La gloire sera la récompense de tes longs travaux, s'ils sont utiles ; l'oubli les dévorera, s'ils ne sont qu'ébauchés.

A-t-on vu les nations ériger des statues à l'homme qui n'est qu'opulent ? . . . Où

sont les statues de ceux dont le règne n'a pas été prospère ?

Trop souvent d'amères pensées viennent t'assaillir dans ta retraite : pourquoi , alors que tes pensées découvrent par élans , tant de peuples dont les cendres sont couvertes des ruines de leur grandeur , et dont la magnificence est devenue la proie d'un barbare ; alors que du sommet des pyramides d'Egypte , j'expose à tes yeux , et Babylone , et Ninive , et Memphis ; la vue de tant d'empires expirés , permettroit-elle à ton ame un soupir , une larme ! tu différerois de méditer sur les causes de la décadence des empires ? ... Cent générations sont là ! . . . cent rois ! . . . Les nations qu'ils gouvernoient , s'offrent à ton esprit. La poussière que le vent emporte , est la population toute entière d'un grand royaume. Le seuil de ce palais maintenant si désert , a servi de passage à des millions d'hommes. Tu foules à tes pieds la cendre de citoyens , et peut-être le monument ignoré d'un grand homme ! de tous côtés tu planes sur des ruines. (6) Le silence de la solitude t'environne : le trépas a cessé d'agir sur ces empires dont

la situation étoit là . . . la nuit t'offre leur ombre dans sa majestueuse horreur : permets-tu à ton ame de se rabattre vers la terre ? ô jeune homme , que sont les momens de la vie et sa rapidité , comparés à l'existence de tant de peuples qui sont maintenant oubliés sur la terre ?

Qui sait ce que peut la sagesse , et ce que son vouloir ajoute de siècles à la durée d'un état ? as-tu interrogé la cendre des législateurs ? dis combien la liberté ajoute à l'énergie des citoyens , dis ce qu'elle répand de grandeur sur les états , dis quelle est la puissance d'un peuple qui chérit les loix , qui en compose l'élément de son bonheur , et les rend l'arbitre de sa destinée , d'un peuple armé d'une sage défiance contre les rois , et contre les hommes des rois.

Vois l'habitant sobre et sage de la campagne , il atteint un siècle de vie : seul ! il survit à tous les vieillards qu'il a vu naître ! l'équité a été la règle de ses actions ; la sève de la vertu et de la joie , ensemble , ont circulé dans ses veines ! . . . Il achève sa vie sans douleur : la mort est pour cet homme une nuit sans réveil.

Considère quels sont les rapports des insurrections avec la liberté : considère comment les tyrans s'en sont servis contre les peuples ! dis , révèle , promulgue , au son de la trompette , et au bruit du canon , ces vérités si redoutées par les tyrans , si utiles aux peuples qui veulent être libres.

Remarques.

(1) En parcourant l'histoire des empires, il me semble voir une forêt dévorée par les flammes, où l'on distingue çà et là quelques arbres qui, par leur élévation sur le sommet des montagnes, conservent des rameaux verts, à côté de débris en cendres. Titus, Marc-Aurèle, Trajan, Alfred, Louis XII et avec ces rois-citoyens, un petit nombre de philosophes, de sages, jetés à plusieurs siècles de distance, les uns des autres. Voilà !

(2) Les évènements qui viennent de nous jeter dans l'admiration et le re-

cueillement , peuvent être nommés une *contre-révolution*. La tyrannie et sa conquête avoient à des époques anciennes dépossédé l'homme de ses droits , et maintenant il y rentre. Les évènements humains ont leur marée , dont le flux et reflux s'écoulent en directions contraires : un gouvernement fondé sur la morale , sur un système de paix universelle , sur les droits imprescriptibles de l'homme , reflue maintenant de l'ouest à l'est. Mais par une impulsion bien plus forte que celle du gouvernement militaire , qui s'étendoit en sens contraire ; ces mouvemens ne concernent point les individus , mais les nations dans leurs progrès ; et préparent un nouvel ère à la race humaine. T. PAINE, *Théorie et Pratique des droits de l'homme*.

(3) Un seul homme , un sage peut arrêter la marche des tyrans , peut les faire pâlir , peut sauver sa patrie. Armé de la force de la raison , par-tout il les appelle , il les défie , il les attaque , dévoile leurs forfaits , oppose à leur lâcheté et à leurs barbares sophismes , la morale invincible. LA VICOMTERIE. *République sans impôt*.

(4) Écoutons ce que dit Harrington dans son *Océana*.

« Aussi long-tems que la balance de la propriété nationale , sera hors de son juste équilibre , quelque'excellentes que puissent être les qualités , les dons personnels et les soins du souverain , quelque'adresse qu'il emploie , quelques efforts qu'il puisse mettre en œuvre , pour satisfaire ceux dont le gouvernement lui est confié ; il ne pourra parvenir à leur procurer la tranquillité et le bonheur. Quand même, ajoute ce publiciste , (si peu connu de nos Français) le génie supérieur et les vertus du meilleur , du plus habile des monarques, réussiroient à procurer ce calme et cette félicité durant sa vie , un fait de cette espèce ne seroit assurément pas une épreuve suffisante d'une constitution politique , parfaite , ou bonne en soi , puisqu'il seroit vrai que , sous le règne d'un individu moins sage et moins vertueux, tous ces inconvéniens destructeurs et oppressifs se manifesteroient de nouveau. Il n'y a , dit-il , et il ne sauroit y avoir de constitution égale et parfaite , que celle

qui oblige les méchans à être bons et les insensés à se montrer sages ».

« Que l'empire ou la puissance co-active suive toujours le sort de la balance de la propriété nationale , soit dans une seule , un petit nombre , ou une multitude de mains : c'est , dit ce philosophe , une vérité fondamentale de la politique ».

Depuis Harrington , le savant Filangieri , dans son ouvrage sur la *législation* , trouve que la cause du contraste qu'offre à Naples l'aspect hideux de la misère , avec les dehors les plus fastueux de quelques nobles titrés , réside dans les substitutions et les majorats. Voyez la citation qu'en a faite M. de la Croix , page 165 , titre III de son ouvrage sur les constitutions des principaux états de l'Europe.

Il est démontré que , loin que les grands propriétaires favorisent l'agriculture , le commerce et les arts , ils paralysent , au contraire , par la diversité de leurs goûts , de leurs caprices , et de leurs jouissances , la partie la plus productive du territoire.

Ajoutons à cette considération , si propre à exciter le zèle et la sagesse de nos législateurs , celle non moins impor-

tante que le droit d'aînesse a perpétué, aussi long-tems qu'il a été en vigueur, la calamité qui naissoit de cet amoncellement de richesses, dans les mains d'un seul et même propriétaire. Je renvoie le lecteur à l'ouvrage d'HARRINGTON, et à celui récemment publié par FILANGIERI, *ce magistrat législateur*.

Écoutons encore sur cette question, l'estimable auteur des *Etndes de la nature*, dans le tome premier de son ouvrage. Après avoir tracé le tableau des malheurs qui naissent pour la société, de la trop grande inégalité des richesses; il dit : « les Romains avoient des censeurs qui fixèrent d'abord pour chaque particulier l'étendue de sa possession à sept arpens *comme suffisans* pour la subsistance d'une famille. Ils entendoient par arpent ce qu'un joug de bœufs pouvoit labourer dans un jour. Dans le luxe de Rome, on la régla à cinquante; mais cette loi, malgré son indulgence, fut bientôt enfreinte, et son infraction entraîna la perte de la république. Les grands parcs et les grands domaines, dit Pline, ont ruiné notre Italie, et les provinces que les Romains ont

conquises ; car , ce qui causa les victoires que Néron (le consul) obtint en Afrique , vint de ce que six hommes tenoient en propriété près de la moitié de la Numidie , quand Néron les défit. « Plutarque disoit , que de son tems , sous Trajan , on n'auroit pas levé trois mille soldats dans la Grèce qui avoit fourni autrefois des armées si nombreuses , et qu'on y voyageoit quelquefois tout un jour , sans rencontrer d'autres personnes que quelques bergers , le long des chemins ». C'est que les terres de la Grèce étoient presque toutes tombées en partage à de grands propriétaires. Les conquérans ont toujours trouvé une foible résistance dans les pays divisés en grandes propriétés. Nous en avons des exemples dans tous les siècles , depuis l'invasion du Bas-Empire faite par les Turcs , jusqu'à celle de la Pologne , arrivée de nos jours. Les grandes propriétés ôtent à la fois le patriotisme à ceux qui ont tout , et à ceux qui n'ont rien. « Les gerbes , disoit Xenophon , donnent à ceux qui les font croître , le courage de les défendre. Elles sont dans les champs comme un prix au milieu d'un jeu pour le vain-

queur ». Je renvoie le lecteur à l'ouvrage de BERNARDIN DE ST. PIERRE ; avec quelle sagesse il dessine les sinuosités du luxe ! avec quelle énergie et quelle éloquence il développe dans toute leur étendue les rapports éloignés et les causes de la décadence des empires ?

(5) On a tout dit sur Louis XIV, et la postérité s'est vengée peut-être avec excès des mensonges adulateurs de ses sujets. Mais si ce roi protégea les arts qui lui donnoient de la gloire , s'il vit éclore les fruits que Richelieu avoit semés, s'il étonna par un air de grandeur qui fait le caractère de son règne ; par combien de calamités ces biens factices n'ont-ils pas été compensés ? Son goût pour les conquêtes faciles lui fit prodiguer l'or et le sang de ses sujets ; son faste arrogant lui attira l'inimitié de toute l'Europe ; son despotisme sur la pensée ensanglanta ses états et les dépeupla. Louis XI n'avoit ouvert qu'un cachot , et il couchoit sur la voûte , sous laquelle gémissaient ses victimes. Louis XIV en ouvroit mille , et sourd aux cris de ses sujets malheureux , il se livroit

à toutes les voluptés d'une cour galante et fastueuse. C'est lui qui a préparé la chute de la noblesse , en la tirant de ses châteaux , pour l'amuser et l'avilir avec des cordons , des rubans , et des tabourets : et quand une fois le titre de gloire a été vénal , et qu'on est devenu illustre avec de l'argent , l'opinion a été formée , et la noblesse de France a été dans toute l'Europe , comme elle l'a été parmi nous. »

« Les fruits du règne de Louis XIV ont été d'un côté la conquête de quelques provinces ; la perfection des beaux arts , un théâtre supérieur à celui d'Athènes , un goût et une urbanité qui ont servi de modèle à toutes les cours , et sur-tout la réunion de toutes les parties , auparavant incohérentes , du gouvernement et de l'empire. D'un côté la perte de cinq ou six cents mille hommes , tués en différentes guerres ; celle de cinq ou six cents mille fugitifs qui portèrent dans toute l'Europe la haine de son nom , et les arts qu'il avoit favorisés ; une dette immense , des calamités désastreuses sur la fin de son règne , et une misère telle qu'aucun peuple moderne n'en a éprouvé de pareilles. Le despotisme

qu'il avoit consolidé , fut l'héritage qu'il nous laissa , depuis le ministre jusqu'au dernier agent de l'autorité , ce n'étoit qu'une chaîne d'oppression. Tous consentoient à ramper devant leurs maîtres , pour avoir droit de mépriser leurs inférieurs ; et cet esprit servile nous avoit été fidèlement transmis de règne en règne. Ses armées formidables pendant quelque tems aux étrangers , ne le furent plus qu'à ses sujets. Dix mille esclaves dorés et titrés faisoient sa garde : et cet appareil de puissance , si propre à éblouir le vulgaire , n'annonçoit que l'énorme distance où il se mettoit de son peuple. Ces vertus des despotes , la hauteur et la vanité qui faisoient de Louis XIV une superbe idole , ne sont plus regardées que comme des vices et des injustices , sous le règne de la liberté et de l'égalité. RABAUD , *Précis historique de la Révolution française*.

(6) Ici , dit l'éloquent Volney , ici fleurit jadis une ville opulente : ici fut le siège d'un empire puissant. Oui , ces lieux maintenant si déserts , jadis une multitude vivante animoit leur enceinte ; une foule

active circuloit dans ces routes aujourd'hui solitaires , en ces murs où règne un morne silence , retentissoient sans cesse le bruit des arts , et les cris d'alégresse et de fête ; ces marbres amoncelés formoient des palais réguliers ; ces colonnes abattues ornoient la majesté des temples ; ces galeries écroulées dessinoient les places publiques. Là , pour les devoirs respectables de son culte , pour les soins touchans de sa subsistance , affluoit un peuple nombreux : là , un industrie créatrice de jouissances , appelloit les richesses de tous les climats , et l'on voyoit s'échanger la pourpre de Tyr , pour le fil précieux de la Sérique ; les tissus moëlleux de Kachemire , pour les tapis fastueux de la Lydie ; l'ambre de la Baltique , pour les perles et les parfums arabes , l'or d'Ophir pour l'étain de Thulé.

Et maintenant voilà ce qui subsiste de cette ville puissante ; un lugubre Squelette ! voilà ce qui reste d'une vaste domination , un souvenir obscur et vain ! au concours bruyant qui se pressoit sous ces portiques , a succédé une solitude de mort. Le silence des tombeaux s'est substitué au murmure des places publiques. L'opulence d'une

cité de commerce s'est changée en une
 pauvreté hideuse. Les palais des rois sont
 devenus le repaire des fauves; les trou-
 peaux parquent au seuil des temples, et
 les reptiles immondes habitent les sanc-
 tuaires des dieux Ah ! comment s'est
 éclipsée tant de gloire ! comment se
 sont anéantis tant de travaux ! ainsi
 donc périssent les ouvrages des hommes !
 ainsi s'évanouissent les empires et les
 nations.

L'histoire des tems passés se retraçoit
 vivement à ma pensée ; je me rappellois
 ces siècles anciens , où vingt peuples fa-
 meux existoient en ces contrées ; je me
 peignis l'Assyrien sur les rives du Tybre ,
 le Chaldéen sur celles de l'Euphrate , le
 Perse régnaient de l'Indus à la Méditerranée.
 Je dénombrai les royaumes de Damas et
 de l'Idumée , de Jérusalem et de Samarie ,
 et les états belliqueux des Philistins , et
 les républiques commerçantes de la Phe-
 nicie. Cette Syrie , me disois-je , aujour-
 d'hui presque dépeuplée , comptoit alors
 cent villes puissantes ! . . . Ces campagnes
 étoient couvertes de villages , de bourgs
 et de hameaux , et de toutes parts , l'on ne

voyoit que champs cultivés , que chemins fréquentés , qu'habitations pressées . . . Ah ! que sont devenus ces âges d'abondance et de vie ? Que sont devenus tant de brillantes créations de la main de l'homme ; où sont-ils ces palais de Persépolis , ces temples de Balbec et de Jérusalem ? où sont ces flottes de Tyr , ces chantiers d'Arad , ces ateliers de Sidon ; et cette multitude de matelots , de pilotes , de marchands , de soldats ? et ces laboureurs , et ces moissons , et ces troupeaux , et toute cette création d'êtres vivans , dont s'énorgueillissoit la face de la terre ? Hélas ! je l'ai parcourue cette terre ravagée ! j'ai visité les lieux qui furent le théâtre de tant de splendeur ; et je n'ai vu qu'abandon et que solitude j'ai cherché les anciens peuples et leurs ouvrages ; et je n'en ai vu que la trace , semblable à celle que le pied du passant laisse sur la poussière. Les temples sont écroulés , les palais sont renversés , les ports sont comblés , les villes sont détruites , et la terre nue d'habitans n'est plus qu'un lieu désolé de sépulcres Grand Dieu ! d'où viennent de si funestes révolutions ? par quels motifs la fortune de ces contrées

a-t-elle si fort changé ? pourquoi tant de villes se sont-elles détruites ? pourquoi cette ancienne population ne s'est-elle pas reproduite et perpétuée ?

Dites, race perverse et hypocrite, si ces lieux sont désolés, si des cités puissantes sont réduites en solitudes, est-ce Dieu qui en a causé la ruine ? est-ce sa main qui a renversé ces murailles, sappé ces temples, mutilé ces colonnes ? ou est-ce la main de l'homme ? est-ce la main de Dieu qui a porté le fer dans la ville, et le feu dans la campagne ; qui a tué le peuple, incendié les moissons, arraché les arbres, et ravagé les cultures ? ou est-ce le bras de l'homme ? et lorsqu'après la dévastation des récoltes, la famine est survenue, est-ce la vengeance de Dieu qui l'a produite, ou la fureur insensée de l'homme ? Lorsque dans la famine, le peuple s'est repu d'alimens immondes, si la peste a suivi, est-ce la colère de Dieu qui l'a envoyé, ou l'imprudence de l'homme ? Lorsque la guerre, la famine et la peste ont moissonné ses habitans, si la terre est restée déserte ! est-ce Dieu qui l'a dépeuplée ? est-ce son avidité qui pille le laboureur,

ravage les champs producteurs, et dévaste les campagnes, ou l'avidité de ceux qui gouvernent ? est-ce son orgueil qui suscite des guerres homicides, ou l'orgueil des rois et de leurs ministres ? est-ce la vénalité des organes des loix ? sont-ce enfin ses passions qui, sous mille formes, tourmentent les individus et les peuples, ou sont-ce les passions des hommes ? et si dans l'angoisse de leurs maux ils n'en voient pas les remèdes, est-ce l'ignorance de Dieu qu'il en faut inculper, ou leur ignorance ? Cessez donc, ô mortels, d'accuser la fatalité du sort, ou les jugemens de la divinité ! Si Dieu est bon, sera-t-il l'auteur de votre supplice ? s'il est juste, sera-t-il le complice de vos forfaits ? non, non ; la bizarrerie dont l'homme se plaint, n'est point la bizarrerie du destin ; l'obscurité où sa raison s'égare, n'est point l'obscurité de Dieu ; la source de ses calamités n'est point reculée dans les cieux, elle est près de lui sur la terre ; elle n'est point cachée au sein de la divinité ; elle réside dans l'homme même, il la porte dans son cœur.

Le Dieu qui peuple l'air d'oiseaux, la terre d'animaux, les ondes de reptiles, le

Dieu qui anime la nature entière, est-il donc un Dieu de ruines et de tombeaux ? demande-t-il la dévastation pour hommage, et pour sacrifice l'incendie ! veut-il pour hymnes des gémissemens, des homicides pour adorateurs, pour temple un monde désert et ravagé ? Voilà cependant, races saintes et fidelles, quels sont vos ouvrages ! voilà les fruits de votre piété ! Vous avez tué les peuples, brûlé les villes, détruit les cultures, réduit la terre en solitudes, et vous demandez le salaire de vos œuvres !

Voyez dans l'ouvrage, intitulé LES RUINES, d'où ce passage est tiré, avec quelle profondeur de pensée, quelle fierté, avec combien de sagesse notre *Volney* a dessiné sous sa plume le tableau des maux et des calamités qui sont nés par l'action du despotisme. Volney ! je te salue, l'univers te louera pour moi. T. M.

A MES LECTEURS.

Mon ouvrage est à la trente-septième feuille d'impression, et j'apprends que les citoyens composant la société des amis de la liberté et de l'égalité, séante aux Jacobins, viennent de prononcer le serment de poignarder tous ceux qui proposeroient quelque chose qui, sous une forme quelconque, ressembleroit à la royauté, ou à la dictature.

Je regarde mon ouvrage sur les INSURRECTIONS comme ma profession de foi politique : j'en appelle à ceux de mes lecteurs qui auroient pris la peine de me lire. Ainsi, je publie ma lettre au procureur de la commune, et tout ce qui y est relatif.

Citoyens, je reste à mon poste : je suis électeur du département de Paris, ma demeure est rue de Malthe, marais du Temple, et j'occupe une place dans les bureaux de la guerre. Je n'ajouterai qu'un mot : je sors toujours sans armes.

Citoyens, si, contre mon intention, et

malgré mon ardent amour pour la liberté et pour les loix (j'entends celles qui auront été consenties et sanctionnées par le peuple) ; si , contre mon intention, dis-je, quelques personnes jugeoient que je méritasse d'être poignardé , je saurai mourir.

Paris , l'an II de la république , le 19 janvier 1793.

THÉOPHILE MANDAR.

LETTRE

A ANAXAGORAS CHAUMET,

Procureur de la commune de Paris.

*Paris, dans ma thébaïde, rue de
Malthe, marais du Temple, le
19 janvier 1793, l'an II de la
république.*

Je n'oublierai jamais, mon excellent ami, la défense que tu m'as faite, le jour que je dînai chez toi, de rien publier qui ressemblât à la royauté, à la dictature; et je me souviens que tu m'as annoncé le décret de la convention nationale, qui prononce la peine de mort contre quiconque proposeroit, pour ma patrie, aucune forme de pouvoir exécutif qui puisse être assimilée à l'une ou à l'autre de ces deux magistratures.

Mais, et tu le sais, le mode d'organi-

sation du pouvoir exécutif, que j'ai conçu, dont je t'ai entretenu plus d'un an avant le 10 août, ce mode qui donneroit à la république l'unité d'action si nécessaire au gouvernement, et qui extirpe, par la forme même de sa création, toute espèce de tyrannie présente ou éloignée; le magistratissime, dont j'ai ordonné les pouvoirs et le serment; ce pouvoir, UN en soi, ne peut être assimilé ni à la dictature, qui s'élève au dessus des loix, ni à la royauté.

Tu me permettras, estimable ami, de soumettre à ta censure le chapitre de la formule du serment du magistratissime.

Rappelle-toi, Chaumet, quel fut l'étonnement des quatre-vingt-seize commissaires nommés par les sections, pour rédiger l'adresse à l'armée, celle aux départemens, et la pétition de la déchéance: tu étois présent; M. J. Chenier avoit achevé de parler, ton ami se leva avec impétuosité, sa parole étoit véhémence, son regard étoit animé, et son geste étoit calme; Chambon, aujourd'hui maire, étoit un des commissaires, Legendre, Tallien, Collot d'Herbois, députés à la

convention , Pache , ministre de la guerre , et cet essaim de républicains , dont les mâles pensées , et dont l'ame élevée étoient à toute la hauteur des circonstances ; tous m'ont entendu proposer un magistratisme. Un très-grand nombre applaudit à ma proposition , un seul (c'étoit Lavau , de la section de l'Oratoire) observa que cette idée méritoit d'être discutée. M. J. Chenier dit : ce que Mandar vient de proposer méritera d'être répété à l'assemblée qui doit succéder à l'assemblée nationale.

Mon ami , la proposition d'un magistratissime a été faite en présence d'un nombre très-respectable de citoyens ; plusieurs de nos collègues du comité dont je parle , n'ont pas oublié sous quelle forme j'ai proposé cette magistrature. Il en a été question dans les assemblées primaires , à Paris : dois-je ensevelir une idée que j'ai conçue dans le silence de la nuit , que j'ai mûrie par de longues méditations , et qui , d'ailleurs , a cessé de m'appartenir du moment où je l'ai communiquée à mes concitoyens.

Néanmoins , mon ami , afin de priver

le pouvoir exécutif que j'ai désigné sous le nom de *magistratissime*, de ses racines et de sa sève, je te prie de remarquer que le chapitre XXI de mon ouvrage se trouve incomplet. Le sommaire devoit annoncer le mode d'élection, etc, et j'ai supprimé tout ce qui étoit relatif à l'élection du magistratissime. J'ai coupé le texte de mon ouvrage.

Oui, mon ami, j'ai publié mon ouvrage sur les insurrections, avec cette circonspection que l'on auroit sous le règne de la tyrannie; j'ai respecté la rigueur d'une assemblée conventionnelle, dans laquelle, sans doute, il se trouve beaucoup d'hommes sages, mais ces hommes ne sont-ils pas trop occupés de la chose publique pour lire mon ouvrage? J'ai craint qu'un demi-jugement, porté avec cette précipitation qui naît de l'effroi des uns, de l'impéritie des autres, et de la paresse de ceux-ci, j'ai dû craindre tout l'arbitraire d'une assemblée influencée de toutes parts, rendant des décrets d'accusation, et les retirant; j'ai dû craindre un moment, des hommes épris d'un amour si brûlant de la liberté! Pour ces

hommes , on croiroit que le lendemain est l'ennemi implacable du moment actuel.

Mon ami , toi seul excepté , je doute s'il se trouve un homme qui chérisse plus sincèrement que moi la liberté , et qui vénère autant la sagesse des loix.

Je garde plusieurs chapitres en manuscrit , tels que celui de la manière de renverser un trône , etc. , intitulé : *Conseils aux peuples qui veulent se rendre libres* , et quelques chapitres dont le sujet ne sera pas moins intéressant pour les amis de la liberté.

Je te promets , mon ami , de diriger contre les rois toute mon artillerie , si leurs ministres se conduisoient *encore* avec cette ineptie qui insulte au genre-humain. Ils apprendront , ces tyrans de la terre , que ce n'est pas pour protéger leur bassesse qu'ils sont *nés* les défenseurs des droits du peuple ! Je me coaliserai avec T. Paine , et avec J. Oswald ; j'appellerai à nos entretiens Bernardin de Saint - Pierre ; je m'enfoncerai dans la méditation ; je convoquerai toute la sagesse des siècles anciens ; les peuples seront armés contre les rois de la toute - puissance qui naît de l'opi-

nion ; j'en promènerai la vague si terrible et si orageuse ; j'ébranlerai le trône des Sultans ; (Albion !) Tu jouiras, mon ami, de tout l'embarras de ces hommes petits qui défendent les trônes ; ils s'en approcheront tous , et en même tems , comme pour les soutenir ; T. Paine sera présent à toute cette agitation , le banc des juges qui ont entendu le procès intenté à T. Paine , sera brûlé Je me charge , mon ami , pour peu que tu me prêtes ces torrens de lumières , que tu sais , et créer , et répandre : oui ! je me charge du reste.

Le tonnerre du peuple a les siècles pour échos !

Républicain , je te salue.

THÉOPHILE MANDAR.

P. S. Tu me fais un crime de n'être pas marié. Ecoute , depuis 12 ans que je suis revenu de l'Amérique , où j'ai passé les plus riantes années de la vie , j'ai fait un séjour en Espagne , et plusieurs voyages en Angleterre ; mais , et toujours , j'ai éprouvé une pauvreté quotidienne , si absolue que , sans ma famille , j'aurois péri de chagrin ,

faute de secours. Chaumet, ce n'est que depuis le premier août que j'occupe des places. Chaumet, j'ai été victime des faillites des libraires, et pas un seul de mes ouvrages en littérature ne m'a été payé ; j'ai donc éprouvé des pertes d'autant plus grandes, qu'elles étoient le prix de mes veilles et de mes nuits.

Souviens-toi, mon ami, des larmes que tu répandis, lorsque, lisant les chapitres de mon ouvrage sur les insurrections, tu appris que l'auteur de cet ouvrage étoit obligé, pour vivre, de signer des assignats ; tu t'en souviens ! mon ami, ma pensée a été distraite par un travail aride et mécanique de quinze mois entiers. Eh bien ! ce fut pendant ce tems que je continuai tous les chapitres de mon ouvrage ; le matin je signois des assignats, et l'après-midi, et toute la nuit, je rapprochois mon levier d'un trône qu'il étoit tems de renverser. Dis, combien d'hommes se sont montrés plus préparés au comité de rédaction ? Tu le sais, tour-à-tour ton tonnerre, ou le mien ont sillonné, le front, ont éclairé le courage des plus ardents défenseurs de la patrie. Avec

quelle puissance , mon ami , et de quelle hauteur tu lançois la foudre sur la tête des tyrans ; après ; tu as montré la lumière de ma lampe ; et maintenant , mon ami , tu me fais un crime de mon célibat ?

Amiens ! où mon cœur naquit à l'amour !... beaux arbres du *Haut-toit*, votre ombrage a protégé mon amour et mes sermens , vos feuilles sont tombées , hélas ! rends-moi plus de justice. Mon ami , oui , je prendrai femme ; je veux épouser la fille du plus pauvre de nos citoyens , sachant aimer , sachant chanter , et puis aimer , et puis chanter encore. Tu ne sais pas que mes chants , que ma gaîté charment les heures des plus longues nuits. Il me semble quelquefois que mes ouvrages seront chantés par des bègues comme moi , et ma jolie voisine se plaint souvent de l'importunité de ma joie et de l'abondance de ma gaîté.

FORMULE

DU SERMENT QUI SERA PRÊTÉ

PAR LE MAGISTRATISSIME

A ÉLIRE PAR NOS NEVEUX (1).

LE CONSÉCRATEUR.

VOULEZ-VOUS être soumis aux loix civiles et criminelles , et être fidèle à la foi qui ne fait de tous les citoyens qu'un peuple de frères ?

LE MAGISTRATISSIME.

Je reconnois qu'il ne peut être établi de pouvoir supérieur à l'autorité des loix ; je jure la plus entière obéissance aux loix civiles et criminelles , et je promets la foi

(1) Ce chapitre faisoit suite à celui intitulé : *du Magistratissime et des es pouvoirs*, que j'ai supprimé dans cet ouvrage.

de citoyen à tous et chacun les citoyens de cet état.

LE CONSÉCRATEUR.

Vous jurez , au nom du Dieu créateur du ciel et des hommes , que votre conduite sera un exemple continuel de vertus ; que vous éviterez et réprimerez le scandale ; que vous donnerez l'exemple de l'obéissance aux loix ; que la constitution décrétée par la convention nationale des années sera protégée par tout le pouvoir qui sera remis en vos mains ; que vous n'éluderez pas l'esprit de la loi par des interprétations subséquentes ; que vous sacrifierez votre intérêt personnel à la félicité commune ; et que le bonheur du peuple sera l'unique objet de votre sollicitude , sans déviation et sans réticence ?

LE MAGISTRATISSIME.

Je le jure,

LE CONSÉCRATEUR.

Vous jurez de ne jamais faire usage de la puissance exécutive qui vous sera con-

fiée, contre les citoyens de cet état, qu'en vertu de la loi?

LE MAGISTRATISSIME.

Je le jure.

LE CONSÉCRATEUR.

Vous jurez de ne corrompre, ni permettre que l'on tente de corrompre, par présens, par promesses ou par faveurs, aucun de ceux qui seront élus par le peuple, pour coopérer au bonheur de la société, dans les fonctions qui leur auront été déléguées en vertu de la loi?

LE MAGISTRATISSIME.

Je le jure.

LE CONSÉCRATEUR.

Le peuple ici présent exige, avant d'accepter vos sermens, la ratification de chacun d'iceux, en jurant sur le livre de la loi, et pendant que vous serez sous le glaive qui est entre les mains de la loi (Il y auroit la statue de la loi),

LE MAGISTRATISSIME.

Je reconnois que, dans un état libre, la loi est cette autorité suprême à laquelle tous les citoyens doivent être également soumis ; et je promets d'obéir aux loix, de n'inviter que par les loix. Je jure par mes ancêtres, sur mon honneur, et je promets, foi de citoyen, de ne jamais concourir, ni par mes avis, ni par mes actions, ni par faveur, ni par promesse, ni par présens, à aucune chose qui pourroit faire advenir quelque altération aux loix de cet état.

LE CONSÉCRATEUR.

Le peuple reçoit vos sermens ; il vous permet de prendre possession du haut-siège, placé entre la loi et la liberté, aux pieds de la patrie. Vous posséderez ce haut-siège pour le plus grand avantage de tous.

(Le Magistratissime s'assied)

LE CONSÉCRATEUR, *au Magisitratissime.*

Le peuple vous ordonne de vous cou-
vrir

vrir de ce bandeau de fin lin , qui lui appartient , et qu'il vous confie.

LE MAGISTRATISSIME.

Je reconnois que ce bandeau appartient au peuple , que c'est le peuple qui me l'a confié ; et j'attendrai pour en ceindre mon front , que le peuple m'en intime l'ordre , par un acte de son bon plaisir.

LE CONSÉCRATEUR , *au peuple.*

Citoyens , hommes qui êtes égaux devant la loi , je vous demande l'ordre itératif pour le Magistratissime que vous avez élu , si tel est votre bon plaisir , je lui ordonne en votre nom , de ceindre le bandeau de fin lin , sur lequel est écrit , aux termes de la Convention nationale des années. . . .

. . . . J'OBÉIS A LA LOI , ET LA FAIS EXÉCUTER.

(Le peuple répondra par acclamation).

Le Magistratissime ceindra le bandeau.

Une députation de jeunes enfans des

deux sexes s'avancera sur les degrés du haut siège , et , s'arrêtant devant le Magistratissime , ils diront : « Que la loi règne par ta sagesse , nous jurons de la défendre et de te protéger à l'ombre auguste de sa puissance ».

« En avançant dans la carrière de la vie , nous te bénirons si tu fais régner la justice. Souviens-toi, ô homme , que tes pères ont été les égaux de nos pères ; nous défendrons tes enfans contre les séductions de l'ambition ; et si , pendant ta magistrature , tu fais prospérer cet état , les larmes des citoyens accompagneront ta cendre dans le tombeau ».

LE MAGISTRATISSIME, aux enfans.

Votre liberté me demeurera chère tous les jours de ma vie : soyez heureux par les loix , soyez puissans par les loix , prospérez sous le règne de la loi.

Les jeunes époux et les jeunes épouses s'avancant , deux à deux , sur les degrés du haut-siège.

(*Au Magistratissime*).

Nos enfans s'uniront à nous pour te chérir, si tu es juste : nos pères, nous et nos enfans ne formerons qu'une seule et même puissance contre toi, si tu prêtois l'oreille à des conseils pervers. Puissent tes années égaler le nombre des étoiles ! Si ta vie est sans reproches, que l'éternel en abrège le cours ; si.... écoute, Magistratissime, nous jurons de te chérir, de te défendre ; nos bras seront ta force au jour du danger, nos cœurs te serviront de rempart et de bouclier, si tu es juste.

Souviens-toi que tes pères ont été les égaux de nos pères, et que tes enfans partagent le pain de nos enfans, vis pour faire régner la loi, ne vis que pour sa défense.

LE MAGISTRATISSIME, *aux jeunes époux et aux jeunes épouses.*

Enfans de la patrie, frères et sœurs dans la loi, vous aussi recevez mes sermens, votre félicité sera la mienne.

Je reconnois que toute la puissance dont je suis investi ne m'a été donnée que par votre volonté, et n'est qu'une émanation des droits appartenans à chacun de vous ; livrez-vous , sous le règne de la loi, aux doux épanchemens de la confiance ; que la sagesse vous comble de ses biens ; ne comptez les jours de ma vie que par la continuité de mes vertus. Epoux , je vous salue.

Les pères de famille et leurs épouses marchent sur quatre de front.

(Au Magistratissime).

Magistratissime ! nous ne formons qu'un seul vœu ! fais régner la loi ; ne gouverne que par la loi, meurs fidèle aux loix. Nous sommes ensemble plus puissans que toi ; souviens-toi , ô homme , que nos pères ont été les égaux de tes pères ; né parmi nos citoyens , prête une oreille attentive aux accens de la patrie ; vis pour la rendre heureuse ; vis pour faire chérir nos loix ;

et, plutôt que de les éluder et de les enfreindre , promets aux enfans de la patrie dont tu n'es que l'administrateur , sous NOTRE BON PLAISIR , jure de descendre du rang auquel nous t'avons élevé aujourd'hui , plutôt que de prêter l'oreille à des conseils pervers. Nos enfans et leurs enfans s'uniront à nous pour te bénir, si tu fais régner la loi ; nous , nos enfans et leurs enfans , nous effacerons ton nom du livre des citoyens vivans , si Magistratissime ! ton bonheur est en nos mains.

Souviens-toi , ô homme, que les jours de l'injustice sont rapides et séparés ; souviens-toi encore , que la vie de l'homme juste appartient à tous les siècles : nous et nos enfans , et leurs enfans , nous effacerons ton nom du livre des citoyens vivans , si.....

RÉPONSE DU MAGISTRATISSIME.

Citoyens , amis , égaux , recevez mes sermens : avant que la justice s'éteigne dans mon ame que les jours de ma vie s'évanouissent comme une ombre ; si je

prêtois l'oreille à des conseils pervers, que mes enfans et leur mère soient séparés de moi ; si je trahis jamais les sermens qui me lient au bonheur de l'état , que mes années s'écoulent comme un torrent ; si j'oubliois , par ma conduite , et le respect que je dois aux loix , et cet amour que je voue à la patrie , et mon zèle ardent à protéger et à cherir la liberté que nos pères ont conquise , que vous avez affranchie des mensonges de la royauté , puissent mes années s'arrêter tout-à-coup ! Citoyens , amis , égaux , faites que le règne de la loi s'éternise par vos vertus ; que votre courage s'élève comme un cèdre , qu'il me couvre de son ombre ; j'inviterai au nom de la loi , et pour la félicité de tous. Je vous salue !

Réflexions sur le chapitre précédent.

J'ai supprimé le chapitre intitulé : mode de l'élection du magistratissime ; mais je ne puis me dispenser d'annoncer au lecteur que cette magistrature n'est pas à vie ; le tems devra en être fixé par la

convention nationale. Et quant à la liste civile du magistratissime, je l'avois fixée à CINQUANTE MILLE LIVRES par semestre. Mais aura t-il une garde? oui. Quelle sera la garde de ce magistrat? la confiance de ses concitoyens.

Je n'ajouterai qu'un mot. Si les députés à la convention nationale, qui auront lu cet ouvrage, jugeoient utile que je communiquasse au comité de législation, mon travail sur l'organisation du pouvoir exécutif; il suffira d'une lettre du président de ce comité, pour me déterminer à publier les chapitres que supprimer.

Description du haut-siège.

Au pied de la statue colossale de la patrie, sur la tête de laquelle seroit placée la couronne des rois, je place un banc à la hauteur de deux pieds et demi au dessus du sol, l'on y monte par trois marches: à droite de ce banc, et sur le côté, seroit placée la statue de la loi,

tenant étendu , au-dessus du haut-siège , un glaive. Aux pieds de la statue de la loi seroit un lion debout et un agneau, symboles de la force et de la douceur. A gauche, et parallèlement à la statue de la loi, seroit placée la statue de la liberté, laquelle suspendroit un bonnet à la hauteur du glaive de la loi, et au-dessus de la tête du *Magistratissime*.

Aux pieds de la Liberté, sont un aigle, les aîles étendues, une lyre, symbole de l'harmonie, et une corne d'abondance; la Patrie tient dans sa main droite un sceptre, qu'elle appuie sur le glaive de la loi: de la main gauche tournée vers la statue de la liberté, elle promet une couronne civique à ses enfans. La statue de la liberté est appuyée sur un faisceau de lances.

Le banc n'auroit point de bras, il seroit de bois, et sans autre décoration qu'un tapis, dont la frange seroit aux trois couleurs.

J'observe que ce banc seroit un peu élevé, afin que tous les citoyens puissent appercevoir le *Magistratissime*.

Costume du MAGISTRATISSIME en fonctions.

Sur son front seroit placé un bandeau de fin lin , soutenu par un cercle intérieur ; on liroit sur ce bandeau : *J'obéis à la loi , et la fais exécuter.*

Un ruban aux trois couleurs , placé en sautoir , porteroit une feuille d'ivoire , de forme ovale , de six pouces de diamètre , sur laquelle on liroit : *Magistratissime , par la volonté du peuple , et pour le bonheur du peuple.*

Un manteau court de drap blanc , bordé d'un ruban aux trois couleurs , serviroit d'habit d'ÉTAT au Magistratissime. Un bâton blanc , dans sa main droite , indiqueroit qu'il va remplir les fonctions attribuées à sa *magistrature.*

Quatre magistrats l'accompagneroient , dans toutes les occasions où il seroit obligé de paroître en public.

Le *Magistratissime* ne pourroit rien faire , sans le concours des ministres ; et sa

signature ne valideroit que lorsqu'elle seroit accompagnée de celle des quatre magistrats , ils seroient en outre chargés de l'accompagner par-tout , leur nom seroit : *Certificateurs des actes de l'autorité publique.*

Le *Magistratissime* ne pourroit recevoir aucune lettre , ni répondre à aucune.

Les fonctions du *Magistratissime* consisteroient à donner de l'authenticité aux décrets , et à faire exécuter les seules loix , sanctionnées par le peuple dans les assemblées primaires.

Le *Magistratissime* seroit le président du conseil exécutif national.

Voici , sur le *Magistratissime* , tout ce qu'il m'est possible de publier , dans un moment aussi orageux que celui où nous sommes.

Paris , le 20 janvier 1793 , l'an II de la République française.

Déclaration de l'AUTEUR.

Si le *Magistratissime* que je propose dans cet ouvrage paroïssoit à quelques citoyens, destructif de l'*unité* et de l'*indivisibilité* de la république, que nous avons jurés. Si des hommes sages élevoient la voix, et me disoient : *tu as erré*, je répondrois à ces sages : Les tourbillons de Descartes ont frayé à Newton une route nouvelle. Descartes ne nous a-t-il pas converti des erreurs d'Aristote ? Vous prétendez que le *Magistratissime* que je propose pourra devenir dangereux. Je vous demande si ce *Magistratissime* a déjà quelque poids dans la balance ?

Il en est souvent des erreurs des philosophes et de celles des politiques, comme de ces guides dont les pas incertains nous mènent, après un chemin, très-long, à la vérité, sur ces hautes montagnes, d'où l'on découvre les villes, les hameaux, les rivières et les campagnes, avec ce vif plai-

sir , qui n'a besoin , pour être bien senti , que d'être nouveau pour nous.

Citoyens , déchirez la page qui vous offrira un principe erronné. Une erreur oubliée est déjà réfutée.

Je suis persuadé qu'il se trouve dans mon ouvrage beaucoup de choses susceptibles d'une révision , et des idées qui auroient besoin d'être méditées.

Montesquieu écrivoit dans un tems de calme : ce grand-homme a employé trente ans à composer l'*Esprit des loix*.

J'ignore combien d'années le citoyen de Genève a mises pour composer le *Contrat social*.

Algernon Sydney n'a donné son ouvrage *de la monarchie* que bien tard ; il étoit âgé de 60 ans.

Platon consacra une moitié de sa vie , qui fut très-longue , à corriger ses ouvrages.

Enfin , sans remonter jusqu'à *Platon* , l'auteur *des Voyages du jeune Anacharsis* a commencé cet intéressant ouvrage , plus de trente ans avant que de le publier.

Je sens parfaitement combien il pou-

voit devenir intéressant , pour notre siècle , et pour les siècles à venir , que je suivisse l'exemple de ces grands hommes.

J'ai écrit sur un sujet terrible ; ce sujet n'avoit été traité que par un petit nombre d'*auteurs* ; il m'auroit fallu , pour les consulter , un tems plus considérable que et les circonstances ne sembloient me le permettre.

En deux mots , je regarde mon ouvrage , sur les *Insurrections* , comme le cannevas d'un grand ouvrage ; j'attendrai pour lui donner ce haut degré de perfection et d'intérêt , dont il m'a paru susceptible , que mes concitoyens.....
(*Louis* est condamné !.....)

Citoyens , nous élèverons des monumens de marbre , lorsque de toutes parts la confiance aura fait renaître le calme.

C'est parce que j'appréhende pour ma patrie le rétablissement éloigné , mais non pas impossible , de la royauté ; c'est parce que j'abhorre les factions , et enfin parce que je désire la liberté et l'égalité toute entière , que j'ai conçu l'idée du *Magistratisme*.

Citoyens, si, après la lecture de cet ouvrage, vous jugez que l'extrait informé de mon projet d'organisation du pouvoir exécutif soit destructif de la liberté, je vous offre ma tête : immolez-moi ; que ma mort serve d'épouvante à ceux des citoyens dont les erreurs (tout involontaires qu'elles seroient) pourroient diminuer de la somme de bonheur à laquelle nous aspirons tous. Je dévoue ma vie : heureux mille fois si je la perdois, en ajoutant, par ma mort, un nouveau degré à notre commune horreur pour les tyrans.

THÉOPHILE MANDAR

A MES LECTEURS GENEVOIS.

CHERS CONCITOYENS,

Je porte sur votre ville un regard d'admiration et d'amour ! Soyez fiers ! J. J. Rousseau est né dans vos murs ; ah ! combien j'aurois désiré m'entourer de ces citoyens , dont les pères et dont les enfans ont vécu auprès du grand homme ! L'Auvergne s'enorgueillit d'avoir donné naissance à Pascal ; Rouen , d'avoir produit le grand Corneille ; Château Thierry nomme Lafontaine ; Paris , J. Racine et Voltaire : La fière Albion vante un aréopage de grands-hommes : J. Newton , F. Bacon , T. Morus , Ed. Halley , A. Pope , et le terrible Shakespeare , et le sombre Young , le sage Locke ; et le sublime Clarck (qui montre un Dieu !) Addison , Gibbon , Congréve , et Richardson , Robertson , et toi , Priestley ! La Lusitanie porte sur sa tête , les noms de Ser-

torius , et du Camoëns. O Hespérie ! Las Casas couvre de sa renommée l'un et l'autre hémisphère. La Germanie bénit la main de l'éternel qui a créé Leébnitz , Klopstock , Kleitz , Wieland et Haller , et Gesner , et plusieurs mondes pour contenir leur gloire immense , l'Italie dit au voyageur , où que tu sois , ici et là , remue la terre , là sont les restes d'un empire , là , et par-tout encore , sont les cendres de mes grands-hommes. La Grèce toute entière est debout , Démosthènes est à la tribune ; il va parler !

Bordeaux , ton Montesquieu règne au dessus des rois , assis sur la cîme des âges , O Genevois ! le nom de J. J. Rousseau sera éternel comme la liberté des peuples.

Chers concitoyens , je vous tends les mains , je vous salue ; soyez les dignes concitoyens du grand homme ! Murs de Genève , je vous salue.

F I N.

T A B L E

D E S C H A P I T R E S.

PRÉFACE,	page 7.
DÉDICACE du discours préliminaire,	13.
DISCOURS préliminaire,	17.
SECONDE partie,	91.
TROISIÈME partie,	123.
CHAPITRE PREMIER. De l'insurrection,	149.
CHAPITRE II. Des mouvemens populaires en général,	152.
CHAPITRE III. Examen des cas dans lesquels il devient nécessaire de faire une insurrection, et des motifs qui peuvent la rendre juste et légitime. Extrait de l'ouvrage intitulé : MA RÉPUBLIQUE,	157.
CHAPITRE IV. Moyens proposés pour prévenir les insurrections, les émeutes, etc.,	173.
CHAPITRE V. En quels cas les citoyens d'un état libre, ne peuvent différer de combattre la tyrannie par une insurrection,	184.
CHAPITRE VI. Manière dont les citoyens d'un état libre doivent faire une insurrection, lorsqu'elle est devenue le seul remède aux maux sous lesquels ces citoyens gémissent,	197.

- CHAPITRE VII. De quelle importance il est pour les peuples de profiter des avantages qui peuvent naître des révolutions et des insurrections , 207.
- CHAPITRE VIII , suite du chapitre précédent , 215.
- CHAPITRE IX. Quelle a été pour les nations l'origine du despotisme , 219.
- CHAPITRE X. Combien il importe à un peuple qui a conquis la liberté , d'éviter les erreurs qui peuvent la détruire , 221.
- CHAPITRE XI. La patrie est en danger , 229.
- CHAPITRE XII. Quelle conduite un peuple libre doit tenir , dès l'instant où l'insurrection aura commencé , 237.
- CHAPITRE XIII. Quelle devra être la conduite des magistrats du peuple , dans le cas où l'insurrection seroit évidemment excitée par des ambitieux, ou par les ennemis du peuple et de la liberté , 240.
- CHAPITRE XIV. Quelle devra être la conduite du roi et de ses ministres , 256.
- SUITE du chapitre précédent , 259.
- CHAPITRE XV. Du tribunal dictatorial , et des septemvirs, de leurs fonctions , des formes de leurs jugemens , 264.
- CHAPITRE XVI. Quelle devra être la conduite des citoyens, si (ce que je ne puis présumer) , les ennemis , sous quelque dénomination qu'ils agissent, remportoient quelque succès , 269.
- CHAPITRE XVII. Si les citoyens doivent assister de préférence aux assemblées de leur section , lorsqu'il survient une insurrection , 271.

- CHAPITRE XVIII. (*En attendant*) Au Roi. *Tempus et oleum perdidit* — Sur la nécessité du bon choix des ministres , et sur les avantages qui résultent pour un état, de la capacité et de l'expérience que les ministres peuvent acquérir en conservant la confiance du roi ; des avantages infinis que l'on obtiendrait d'une administration dont les rênes ne changeroient pas trop souvent de mains , 272.
- CHAPITRE XIX. De la conduite des citoyens à l'égard des émigrés , 279.
- CHAPITRE XX. Conduite que doivent tenir les citoyens d'un état libre , envers ceux des magistrats , dont l'administration pourroit être reprehensible , etc. , 284.
- CHAPITRE XXI. De ce qui sera à faire , lorsque la race actuellement régnante sera éteinte ; et du MAGISTRATISSIME , ou moyen de se garantir des germes pestilentiels de l'hérédité , des excès de la tyrannie , et des orages qui naissent de l'ambition 295.
- SUITE du chapitre précédent , 305.
- CHAPITRE XXII. Versailles , 307.
- SUITE du chapitre précédent , 307.
- CHAPITRE XXIII. Devra-t-on une pension aux Bourbons émigrés , à titre d'indemnité , pour leurs droits prétendus à la couronne , 318.
- CHAPITRE XXIV. Considérations sur l'hérédité du trône , 321.
- CHAPITRE XXV. Quelle peut être la meilleure forme de gouvernement , 325.
- SUITE du chapitre précédent , 328.

- CHAPITRE XXVI. Des moyens d'anéantir la royauté telle que nous l'avons vue, et telle qu'elle subsiste encore, malgré les restrictions auxquelles la constitution l'a soumise, 330.
- CHAPITRE XXVII, suite du chapitre précédent. Des difficultés qui s'opposent à la rénovation des principes de la liberté, et combien il est difficile d'oublier les rois, 334.
- CHAPITRE XXVIII. De l'éducation de la jeunesse dans un gouvernement libre, 336.
- SUITE du chapitre précédent. Extrait de l'ouvrage de *M. La Cretelle*, 346.
- CHAPITRE XXIX. Le soulèvement de toute une nation ne mérite point le nom de rebellion.
(*Extrait d'Algernon Sydney.*) 354.
- CHAPITRE XXX. Les troubles et les guerres civiles ne sont pas les plus grands maux qui puissent arriver à une nation.
(*Extrait d'Algernon Sydney.*) 372.
- CHAPITRE XXXI. Une simple présomption que le roi gouvernera selon l'équité, ne suffit pas pour mettre le peuple en sûreté.
(*Extrait d'Algernon Sydney.*) 386.
- CHAPITRE XXXII. Ce n'est pas une marque de désordre que de changer le nom, ou le nombre des magistrats; et l'état n'en reçoit aucun préjudice, parce que l'origine et le principe de toute autorité, demeurent dans leur entier.
(*Extrait d'Algernon Sydney.*) 398.
- CHAPITRE XXXIII. Quels sont les malheurs aux-

quels les peuples , qui sont soumis à des rois , se trouvent continuellement exposés.

(*Extrait d'Algernon Sydney.*) 410.

CHAPITRE XXXIV. La gloire , la vertu et la puissance des Romains commencèrent et finirent avec leur liberté.

(*Extrait d'Algernon Sydney.*) 417.

OBSERVATIONS de L'AUTEUR sur les six chapitres précédens , 435.

S U P P L É M E N T.

ESSAI sur la sorte d'ÉLOQUENCE la plus propre à servir utilement la cause de LA LIBERTÉ , dans un gouvernement POPULAIRE , auquel on a joint quelques exemples , etc. , 437.

A P P E N D I C E.

S E C T I O N P R E M I È R E.

EXTRAIT de l'ouvrage intitulé , *Mécanique morale* ,
par A. DE LA SALLE , 439.

SECTION II , 451.

SECTION III , 468.

DISCOURS sur le commerce et l'esclavage de Nègres ,
etc. , 509.

LETTRE de L'AUTEUR au citoyen PRESTAT , fils
aîné , en la Cité , 543.

GÉNIE des siècles , 553.

REMARQUES sur le génie des siècles , 564.

A mes Lecteurs , 579.

LETTRE à Anaxagoras Chaumet , procureur de la com- mune,	581.
FORMULE du serment qui sera prêté par le Magistra- tissime à élire par nos neveux ,	589.
RÉFLEXIONS sur le chapitre précédent ,	519.
COSTUME du Magistratissime en fonctions ,	601.
DÉCLARATION de l'AUTEUR.	603.
AUX GENEVOIS ,	

Fin de la Table.

D É C L A R A T I O N

DE L'AUTEUR

DE L'OUVRAGE INTITULÉ

DES INSURRECTIONS,

*Ouvrage philosophique et politique , sur
les rapports des insurrections avec la
liberté et la prospérité des empires.*

JE déclare à mes concitoyens que je suis étranger à toutes les factions , à tous les partis.

Je déclare que je donne mes chapitres sur les insurrections , dans la même forme, et tels qu'ils sont sortis de ma plume, vers le mois de février 1792.

Je déclare que je n'ai laissé aucune trace des chapitres que j'ai supprimés , et qu'ils n'existent que dans ma mémoire.

Je déclare que je n'ai imaginé de donner à la république un chef apparant , électif, amovible, à tems, sans liste civile, et non inviolable, que parce que Rome avoit des consuls; Sparte, des hommes surveillés par des éphores; Athènes, des archontes; les Etats-unis de l'Amérique, un président du congrès.

torius , et du Camoëns. O Hespérie ! **LAS**
CASAS couvre de sa renommée l'un et l'autre hémisphère. La Germanie bénit la main de l'éternel qui a créé **Leébnitz** , **Klops-**
tock , **Kleitz** , **Wieland** et **Haller** , et **Ges-**
ner , et plusieurs mondes pour contenir leur gloire immense , l'Italie dit au voyageur , où que tu sois , ici et là , remue la terre , là sont les restes d'un empire , là , et par-tout encore , sont les cendres de mes grands-hommes. La Grèce toute entière est debout , **Démosthènes** est à la tribune ; il va parler !

Bordeaux , ton **Montesquieu** règne au dessus des rois , assis sur la cîme des âges ,
 O Genevois ! le nom de **J. J. Rousseau** sera éternel comme la liberté des peuples.

Chers concitoyens , je vous tends les mains , je vous salue ; soyez les dignes concitoyens du grand homme ! Murs de Genève , je vous salue.

F I N.

T A B L E

D E S C H A P I T R E S.

PRÉFACE,	<i>page</i> 7.
DÉDICACE du discours préliminaire,	13.
DISCOURS préliminaire,	17.
SECONDE partie,	91.
TROISIÈME partie,	123.
CHAPITRE PREMIER. De l'insurrection,	149.
CHAPITRE II. Des mouvemens populaires en général,	152.
CHAPITRE III. Examen des cas dans lesquels il devient nécessaire de faire une insurrection, et des motifs qui peuvent la rendre juste et légitime. Extrait de l'ouvrage intitulé : MA RÉPUBLIQUE,	157.
CHAPITRE IV. Moyens proposés pour prévenir les insurrections, les émeutes, etc.,	173.
CHAPITRE V. En quels cas les citoyens d'un état libre, ne peuvent différer de combattre la tyrannie par une insurrection,	184.
CHAPITRE VI. Manière dont les citoyens d'un état libre doivent faire une insurrection, lorsqu'elle est devenue le seul remède aux maux sous lesquels ces citoyens gémissent,	197.

- CHAPITRE VII. De quelle importance il est pour les peuples de profiter des avantages qui peuvent naître des révolutions et des insurrections , 207.
- CHAPITRE VIII , suite du chapitre précédent , 215.
- CHAPITRE IX. Quelle a été pour les nations l'origine du despotisme , 219.
- CHAPITRE X. Combien il importe à un peuple qui a conquis la liberté , d'éviter les erreurs qui peuvent la détruire , 221.
- CHAPITRE XI. La patrie est en danger , 229.
- CHAPITRE XII. Quelle conduite un peuple libre doit tenir , dès l'instant où l'insurrection aura commencé , 237.
- CHAPITRE XIII. Quelle devra être la conduite des magistrats du peuple , dans le cas où l'insurrection seroit évidemment excitée par des ambitieux, ou par les ennemis du peuple et de la liberté , 240.
- CHAPITRE XIV. Quelle devra être la conduite du roi et de ses ministres , 256.
- SUITE du chapitre précédent , 259.
- CHAPITRE XV. Du tribunal dictatorial , et des septemvirs, de leurs fonctions, des formes de leurs jugemens , 264.
- CHAPITRE XVI. Quelle devra être la conduite des citoyens, si (ce que je ne puis présumer), les ennemis , sous quelque dénomination qu'ils agissent, remportoient quelque succès , 269.
- CHAPITRE XVII. Si les citoyens doivent assister de préférence aux assemblées de leur section, lorsqu'il survient une insurrection , 271.

- CHAPITRE XVIII. (*En attendant*) Au Roi. *Tempus et oleum perdidit* — Sur la nécessité du bon choix des ministres , et sur les avantages qui résultent pour un état, de la capacité et de l'expérience que les ministres peuvent acquérir en conservant la confiance du roi ; des avantages infinis que l'on obtiendrait d'une administration dont les rênes ne changeroient pas trop souvent de mains , 272.
- CHAPITRE XIX. De la conduite des citoyens à l'égard des émigrés , 279.
- CHAPITRE XX. Conduite que doivent tenir les citoyens d'un état libre , envers ceux des magistrats , dont l'administration pourroit être reprehensible , etc. , 284.
- CHAPITRE XXI. De ce qui sera à faire , lorsque la race actuellement régnante sera éteinte ; et du MAGISTRATISSIME , ou moyen de se garantir des germes pestilentiels de l'hérédité , des excès de la tyrannie , et des orages qui naissent de l'ambition 295.
- SUITE du chapitre précédent , 305.
- CHAPITRE XXII. Versailles , 307.
- SUITE du chapitre précédent , 307.
- CHAPITRE XXIII. Devra-t-on une pension aux Bourbons émigrés , à titre d'indemnité , pour leurs droits prétendus à la couronne , 318.
- CHAPITRE XXIV. Considérations sur l'hérédité du trône , 321.
- CHAPITRE XXV. Quelle peut être la meilleure forme de gouvernement , 325.
- SUITE du chapitre précédent , 328.

CHAPITRE XXVI. Des moyens d'anéantir la royauté telle que nous l'avons vue, et telle qu'elle subsiste encore, malgré les restrictions auxquelles la constitution l'a soumise, 330.

CHAPITRE XXVII, suite du chapitre précédent. Des difficultés qui s'opposent à la rénovation des principes de la liberté, et combien il est difficile d'oublier les rois, 334.

CHAPITRE XXVIII. De l'éducation de la jeunesse dans un gouvernement libre, 336.

SUITE du chapitre précédent. Extrait de l'ouvrage de *M. La Cretelle*, 346.

CHAPITRE XXIX. Le soulèvement de toute une nation ne mérite point le nom de rebellion.

(*Extrait d'Algernon Sydney.*) 354.

CHAPITRE XXX. Les troubles et les guerres civiles ne sont pas les plus grands maux qui puissent arriver à une nation.

(*Extrait d'Algernon Sydney.*) 372.

CHAPITRE XXXI. Une simple présomption que le roi gouvernera selon l'équité, ne suffit pas pour mettre le peuple en sûreté.

(*Extrait d'Algernon Sydney.*) 386.

CHAPITRE XXXII. Ce n'est pas une marque de désordre que de changer le nom, ou le nombre des magistrats; et l'état n'en reçoit aucun préjudice, parce que l'origine et le principe de toute autorité, demeurent dans leur entier.

(*Extrait d'Algernon Sydney.*) 398.

CHAPITRE XXXIII. Quels sont les malheurs aux-

quels les peuples, qui sont soumis à des rois, se trouvent continuellement exposés.

(*Extrait d'Algernon Sydney.*) 410.

CHAPITRE XXXIV. La gloire, la vertu et la puissance des Romains commencèrent et finirent avec leur liberté.

(*Extrait d'Algernon Sydney.*) 417.

OBSERVATIONS de L'AUTEUR sur les six chapitres précédens , 435.

S U P P L É M E N T.

ESSAI sur la sorte d'ÉLOQUENCE la plus propre à servir utilement la cause de LA LIBERTÉ, dans un gouvernement POPULAIRE, auquel on a joint quelques exemples, etc., 437.

A P P E N D I C E.

S E C T I O N P R E M I È R E.

EXTRAIT de l'ouvrage intitulé, *Mécanique morale*,
par A. DE LA SALLE, 439.

SECTION II, 451.

SECTION III, 468.

DISCOURS sur le commerce et l'esclavage de Nègres,
etc., 509.

LETTRE de L'AUTEUR au citoyen PRESTAT, fils
aîné, en la Cité, 543.

GÉNIE des siècles, 553.

REMARQUES sur le génie des siècles, 564.

A mes Lecteurs, 579.

LETTRE à Anaxagoras Chaumet , procureur de la com- mune,	581.
FORMULE du serment qui sera prêté par le Magistra- tissime à élire par nos neveux ,	589.
RÉFLEXIONS sur le chapitre précédent ,	519.
COSTUME du Magistratissime en fonctions ,	601.
DÉCLARATION de l'AUTEUR.	603.
AUX GENEVOIS ,	

Fin de la Table.

D É C L A R A T I O N

DE L'AUTEUR

DE L'OUVRAGE INTITULÉ

DES INSURRECTIONS,

*Ouvrage philosophique et politique , sur
les rapports des insurrections avec la
liberté et la prospérité des empires.*

JE déclare à mes concitoyens que je suis étranger à toutes les factions , à tous les partis.

Je déclare que je donne mes chapitres sur les insurrections , dans la même forme, et tels qu'ils sont sortis de ma plume, vers le mois de février 1792.

Je déclare que je n'ai laissé aucune trace des chapitres que j'ai supprimés , et qu'ils n'existent que dans ma mémoire.

Je déclare que je n'ai imaginé de donner à la république un chef apparant , électif; amovible , à tems , sans liste civile , et non inviolable , que parce que Rome avoit des consuls; Sparte , des hommes surveillés par des éphores; Athènes , des archontes; les États-unis de l'Amérique , un président du congrès.

Je déclare que si j'erre dans mon opinion, mon erreur est le fruit de la comparaison que j'ai faite des constitutions des différens peuples, et en différens siècles.

Je déclare que le mode d'organisation du pouvoir exécutif, que j'ai conçu, est le fruit des plus sérieuses, des plus longues et des plus laborieuses méditations.

J'offre d'exposer à mes concitoyens, dans un ouvrage qui servira de suite à mon supplément, les différentes modifications que j'ai imaginées pour défendre la liberté de tous les empiétemens des pouvoirs, des empiétemens de l'éloquence sur les loix et de la déviation des loix dans le cours des siècles.

Je déclare que je n'ai pas appris dans ma jeunesse à aimer les tyrans, à souffrir la tyrannie, à permettre que ceux appelés par le peuple, pour être les instrumens et les agens de son bonheur, osent appesantir le joug sur leurs concitoyens.

Je déclare que j'ai été intimement persuadé, et que je suis parfaitement convaincu que la Convention nationale n'a pas eu le dessein, n'a pas eu la volonté, et ne se permettra jamais de concevoir le projet d'ériger la tyrannie en principes.

Je déclare que mon ouvrage se trouvant antérieur à la Convention, j'ai jugé que le décret par lequel la Convention a déclaré qu'aucune des loix qui émaneroient de son sein, ne seroit censée LOI de la république, qu'après qu'elle auroit été sanctionnée par le peuple, dans ses assemblées primaires, ainsi que le décret par lequel la Convention a invité tous les ci-

toyens , quels qu'ils soient , à l'aider de leurs lumières , me suffisoient.

Je déclare donc que je publie mon ouvrage , sous la seule protection de ces deux décrets , rendus par la Convention.

Jè déclare qu'il m'a semblé que les loix n'exercoient leur empire sur les opinions , que d'une manière purement relative , et non jamais absolue.

Je déclare que j'ai cheminé assez long-tems dans le pénible sentier de la vie , pour n'avoir pas besoin que l'on m'enseigne à mourir.

Je déclare que je mourrai en émettant librement mes opinions , plutôt que de véger en esclave , sans opinion et sans volonté.

Je déclare enfin , que je n'ai rien plus à cœur que la liberté de ma patrie ; et que je mourrai en riant , si ma vie devenoit utile et nécessaire pour la consolider , et pour ajouter à ses bienfaits.

Paris , l'an II de la République française , le 23 janvier 1793.

THÉOPHILE MANDAR.

De l'Imprimerie des Directeurs du CERCLE
SOCIAL , rue du Théâtre-français.

Mandar, Théophile,

Des Insurrections

Paris 1793

Pol.g. 611

urn:nbn:de:bvb:12-bsb10769885-6